ROMAN

LandryDesix

ÉRIC GENVRÉ

HYPALLAGE
EDITIONS

© Hypallage Editions – Éric Genvré – 2020
Landry Desix
ISBN : 978-2-37107-164-3
www.hypallage.fr

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que les « analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consen-tement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Landry Desix

Éric Genvré

Landry Desix

roman

Hypallage Editions

« La justice est l'administration de la force. »

Anatole France, *Crainquebille*

Prologue

Dans le noir, sur une route perdue, ils étaient deux. Deux hommes en hiver. Et l'un était seul avec l'autre qui n'était plus seul ; l'un frissonnait, alors que l'autre ne ressentait pas le froid ; l'un se tenait droit sur ses pieds, quand l'autre était une masse molle, inerte, gisant sur le sol.

Une forêt était à proximité. L'homme debout saisit l'autre par les jambes, et il le tira après lui. Il entra dans l'ombre dense des arbres… L'homme tira l'autre corps, encore il le traîna : il était trop proche, pas assez loin. Il soufflait, soufflait, comme s'il avait été deux en un ; ici, l'autre n'avait plus ni souffle ni volonté, il ne comptait pour rien.

L'homme atteignit l'endroit où il voulait s'arrêter, sous un grand arbre noir ; alors ses mains lâchèrent le corps de l'autre, dont la forme obscure, indistincte, fut enveloppée par les ténèbres, effacée du regard : ici, l'autre n'existait plus.

L'homme était seul avec lui-même. « Le choix a été fait », songea-t-il. Il s'éloigna dans la nuit… chuta, se releva, courbé, prisonnier de sa liberté.

Première partie

I

L'homme attendait, en promenant un regard distrait sur la salle, où une rumeur continue parcourait un public clairsemé, constitué d'habitués – journalistes, étudiants ou quidams passionnés –, et de curieux occasionnels, hommes et femmes mélangés.

Tous n'avaient d'yeux que pour lui, assis dans le box des accusés ; chacun commentait l'affaire qui l'avait attiré là ; chacune donnait son opinion sur l'issue du procès ; tous, avec une excitation mêlée d'une sorte d'angoisse, cherchaient dans sa silhouette nerveuse, sur son visage aux traits volontaires, jusqu'à la surface de ses yeux calmes, l'explication qui en faisait un homicide, un être forcément déviant, dangereux pour la société.

Une porte s'ouvrit, l'huissier du palais de justice de V*** lança :

« La cour ! Veuillez vous lever ! »

Et tandis que le président et ses deux assesseurs faisaient leur entrée, l'assistance s'exécuta, alors que l'accusé demeurait assis sur sa chaise. Aussitôt le gendarme à sa droite parla à son oreille, glissa une main sous son bras pour l'amener à se lever ; et comme il se raidissait, le militaire zélé entreprit de le soulever ; or l'homme résista avec vigueur, et dans leur affrontement, sa chaise se renversa

sur le sol, avec un bruit sec qui claqua dans l'espace, soulevant des murmures dans le public.

« Messieurs, du calme, s'il vous plaît ! » dit le président en direction du box, puis, directement à l'accusé : « Vous ne vous levez pas à l'entrée de la cour ? »

L'accusé, qui s'était dégagé de l'emprise du gendarme pour se rasseoir sur-le-champ, répondit d'une voix ferme :

« Non !

— Et pourquoi ?

— Ce serait vous considérer comme supérieur à moi, ce qui n'est pas.

— La cour représente la justice qui émane du peuple souverain, monsieur : à ce titre, vous lui devez le respect.

— Je ne vois ici que des femmes et des hommes dont je suis l'égal.

— Heu… Quand bien même, il existe des règles d'égards !

— Encore faudrait-il que vous me soyez sympathique. »

Le président eut l'air décontenancé. « Ça promet », se dit-il. Il se tourna vers ses deux assesseurs ; et, tous trois, ils tinrent un conciliabule assez long, face au public interloqué et toujours debout. Enfin les magistrats s'installèrent à leur place, l'huissier invita l'assistance à s'asseoir, et le président s'adressa à l'accusé :

« Nous ne pouvons vous contraindre à la bienséance, mais nous prenons acte de votre mauvaise volonté, que nous blâmons. Et ne souriez pas !… Allez ! L'audience est ouverte ! »

Après le tirage au sort des jurés, au cours duquel deux d'entre eux furent récusés par le ministère public, et aucun par l'accusé – qui afficha ostensiblement son désintérêt pour la procédure –, le président dit :

« Monsieur, avant toute chose, êtes-vous disposé à répondre aux questions du tribunal ?

— Oui.

— Eh bien ! c'est une bonne nouvelle ! Voilà qui devrait nous permettre d'éclairer au mieux votre affaire. Mesdames et messieurs les jurés, je souhaite rappeler, comme une introduction exceptionnelle à ce procès, que s'il est établi qu'il y a eu meurtre, nous ignorons les circonstances précises qui accompagnent cet homicide, comme le mobile ayant motivé le geste de l'accusé, dont la personnalité ne nous est connue que par les témoignages de son entourage, et les éléments fragmentaires de son histoire individuelle rassemblés par les enquêteurs. Ainsi, les interrogations demeurent. Que s'est-il précisément passé le samedi 8 mars 2008 sur la route départementale D*** aux alentours de 3 heures ? Pour quel motif et avec quel objet l'accusé a-t-il porté des coups meurtriers sur la personne d'Antony Tuylle ?

Pourquoi cet état de fait ? D'abord, en raison de l'absence de collaboration de l'accusé. Sitôt placé en garde à vue, il s'est retranché dans le silence, aussi bien face aux gendarmes, au juge d'instruction et au psychiatre, que lors de la reconstitution des faits. Mutisme volontaire et non pas réactionnel, M. Desix ne souffrant d'aucun trouble névrotique ou psychotique, d'après l'examen psychiatrique le concernant ; le magistrat instructeur n'ayant eu droit, en tout et pour tout, qu'à cette seule phrase, écrite sur une feuille libre : "Je suis l'homme qui a tué Antony Tuylle. Je parlerai à mon procès."

En dépit d'un travail sans faille évidente, les enquêteurs n'ont pas été en mesure d'apporter des éléments de preuves irréfutables, notamment scientifiques, de sa présence sur les lieux du meurtre.

Toutefois, la juge d'instruction – s'appuyant sur son intime conviction, forgée à partir d'un faisceau d'indices de culpabilité – a considéré qu'il existait des charges suffisantes à l'encontre de l'accusé. En conséquence, elle a pris une ordonnance de renvoi devant ce tribunal, avec le chef d'accusation d'homicide involontaire par coups et blessures ayant entraîné la mort sans

intention de la donner. Elle a également motivé sa décision par le fait que seul un procès pourrait permettre d'élucider les zones laissées dans l'ombre par l'information judiciaire, en particulier, celles touchant au degré précis de responsabilité de l'accusé. »

Ayant dit, le président invita le greffier à lire l'ordonnance de mise en accusation. Une fois la lecture achevée – lecture longue et fastidieuse –, il y eut une suspension de séance.

II

À la reprise du procès, le président se tourna vers l'accusé :

« Pouvez-vous, monsieur, nous expliquer votre changement d'attitude ?

— Je suis bien.

— Pardon ?

— Oui, je suis bien ici.

— Vous êtes accusé de meurtre et vous vous trouvez bien, ici ! dans ce tribunal ? dit le président l'air confondu.

— Ça me change de ma cellule : c'est grand, ouvert, lumineux, avec des gens. Quoique les gens… Allez ! un peu tout de même, pour la curiosité des réactions. »

Le président eut un petit rire aigu involontaire, accompagné d'une contraction rythmique de la paupière gauche, comme s'il venait de sentir une poussière dans son œil… ou un caillou dans sa chaussure. Il dit :

« Vous n'êtes pas sérieux ?

— Sérieusement, je n'avais pas envie de parler.

— Je ne saisis pas, dit le président, vous avouez être l'auteur d'un homicide, vous êtes incarcéré pour cela, en détention

préventive depuis dix-huit mois, et vous ne souhaitez pas vous en expliquer ?!

— …

— Vous sentiez-vous menacé ? Craigniez-vous quelque chose ?

— Non.

— Vouliez-vous, par votre silence, protéger quelqu'un ?

— Non.

— Alors ? s'impatienta le président.

— Je viens de vous le dire : je n'avais pas envie de parler.

— Envie, envie ! s'exclama le président, avez-vous bien conscience de la gravité de votre situation ? Il est question de meurtre ! Au diable les états d'âme ! Ne voyez-vous pas où se trouve votre intérêt ?

— Précisément, j'ai décidé de choisir mon public.

— Votre public ? dit le président, les sourcils froncés.

— Je n'aime pas me répéter. Tant qu'à donner mon opinion sur cette affaire, je veux que ce soit en salle d'audience, en présence des journalistes et des jurés. Si mon propos a du sens, j'entends qu'il puisse être connu du plus grand nombre. Mais, soyez sans illusion, vous n'aurez de moi ni confession, ni contrition, ni épanchements : je ne vous donnerai rien, rien de ce qui me définit intimement ! » martela-t-il le visage dur, avant de conclure : « Je n'attends rien en retour, pas plus de clémence que de compréhension. »

Le président ouvrit la bouche, l'air interdit, hésitant ; puis il lâcha avec une forme d'aigreur :

« Opinion, dites-vous ! Nous ne sommes pas au café du commerce ! Vous n'êtes pas ici pour donner votre opinion sur je ne sais quel sujet, mais pour répondre d'une accusation d'homicide ! Et ce n'est pas aux médias que vous devez fournir des explications, mais à la justice de ce pays, et à ses représentants !

— En fait, vous recherchez la publicité, intervint l'avocat général avec mordant, vous êtes de ces criminels qui agissent pour la reconnaissance publique de leurs actes.

— Vous faites fausse route : je n'ai pas cette vanité contemporaine largement partagée qui consiste à rechercher l'exposition médiatique ; je n'ai que faire de la considération d'autrui.

— Je note toujours que vous tenez pour négligeables les serviteurs de l'État, riposta le président.

— Là-dessus, nous sommes d'accord. »

Le président lui adressa un regard sombre, il reprit :

« Autre exemple de votre attitude singulière. En matière criminelle, le Code de procédure pénale impose à l'accusé la présence d'un défenseur pendant la durée du procès. Dès l'interrogatoire de première comparution – et nous verrons de quelle façon –, vous refusez l'appui de l'avocat commis d'office, puis vous engagez une action judiciaire pour obtenir la nullité de l'obligation d'assistance devant la cour d'assises, en vous référant à l'article 6.3.c de la Convention européenne des droits de l'homme.

— Cet article dispose que : "Tout accusé a droit notamment à […] se défendre lui-même ou avoir l'assistance d'un défenseur de son choix…" Le droit de me représenter en personne en justice ressort clairement du principe de liberté individuelle. Cette question était un préalable – le seul – sur lequel je ne céderais pas.

— Hum… Vous écrivez au bâtonnier du barreau de V***, ainsi qu'au procureur pour leur signifier votre refus d'être défendu par un avocat, ou toute autre personne.

— Le bâtonnier m'a répondu que ma demande était hors du champ de ses attributions. J'ai su plus tard qu'il s'était adressé au procureur en stigmatisant ma démarche, au prétexte qu'elle était

une atteinte aux droits de la défense. Je crois surtout que c'était une réaction corporatiste face à une remise en cause indirecte de la profession d'avocat. Puis, comment un simple citoyen, qui plus est incriminé dans une affaire de meurtre, peut-il avoir la prétention de se substituer aux spécialistes du droit, n'est-ce pas ? La réponse du procureur fut identique à celle du bâtonnier, tout en précisant que cette question était de la compétence du président de la cour d'assises, lequel rendrait sa décision au premier jour des débats.

— Vous lui renvoyez un courrier…

— Précisant que je refusais d'attendre l'ouverture de mon procès pour qu'on statue sur le sujet, pas plus que je n'acceptais de m'en remettre à une décision naturellement contingente. Il m'a répondu que mes revendications relevaient d'une modification du Code de procédure pénale, que celle-ci n'était ni de son ressort, et, *a fortiori*, ni du mien.

— Vous vous tournez alors vers le tribunal administratif, qui vous engage à prendre un avocat comme préliminaire à toute requête.

— Magnifique de cynisme ! Dans mon cas, c'était un cercle vicieux, et même, une fin de non-recevoir !

— Oui oui… Vous ne vous arrêtez pas là. Vous chargez un de vos amis de faire votre publicité sur Internet, par le biais de sites d'informations, ou de blogues et de forums traitant de la justice, sur fond de défense des libertés individuelles.

— L'information a circulé, et elle a fait un *buzz*, dit Landry Desix, goguenard. C'est aussi remonté aux oreilles du barreau de V*** qui, ayant appris à me connaître depuis l'interrogatoire de première comparution, a cette fois "retourné sa robe", en menaçant de pratiquer la politique de la chaise vide à mon procès. C'était un succès pour moi.

— Ça ne vous suffit pas, grogna le président. Vous saisissez la Cour européenne des droits de l'homme ; et comme le processus de décision n'est pas assez rapide à votre goût, vous allez jusqu'à mener une grève de la faim… Une grève qui durera tout de même vingt-cinq jours !

— Oui… Ce fut une épreuve physique… Mes codétenus m'ont pris pour un cinglé, glissa Landry Desix avec un sourire, mais ma détermination leur a inspiré le respect.

— Oui oui… En définitive, la justice fait preuve d'un sens aigu des responsabilités, et d'un réel souci d'apaisement ; et c'est la compréhension qui l'emporte.

— Ouais, dites nettement que la justice a voulu reprendre l'initiative face aux blocages qui pesaient sur la tenue de ce procès ; prévenir l'intervention de la Cour européenne des droits de l'homme ; et, plus simplement, se prémunir contre le risque d'un camouflet à l'ouverture de l'audience.

— Non non ! s'énerva le président, je maintiens que c'est l'esprit de conciliation qui a guidé la recherche d'une solution amiable, dans l'intérêt de toutes les parties. En concertation avec le ministère de la Justice et le barreau de V***, et en ma qualité de président de cette cour, je vous ai donc accordé, dès avant le procès, une dérogation exceptionnelle à l'obligation d'assistance… À titre personnel, je peine à comprendre que vous vous priviez du secours d'une personne dont c'est le métier.

— J'y vois un avantage immédiat ; étant mon propre avocat, ma prise de parole s'en trouve facilitée, et mon temps de parole mécaniquement augmenté.

— Que faites-vous de la maîtrise des subtilités juridiques, des règles complexes de procédure ?

— En l'occurrence, je me moque de la procédure.

— Et la jurisprudence ?

— La jurisprudence ? Mon procès la fera.

— Quelle prétention ! laissa échapper le président.

— Quelle impudence ! entendit-on du côté de l'avocat général.

— Puis je n'ai pas besoin d'aide, je ne suis pas une victime.

— Merci du rappel ! » lança l'avocat général.

Des rires nerveux éclatèrent dans l'assemblée.

« J'assume mes actes, dit Landry Desix, et j'estime être le plus qualifié pour exprimer ma pensée. Depuis dix-huit mois, je me prépare avec la plus grande rigueur à ce procès. » « Tout est là, précisa-t-il en touchant son front avec son index. J'ai examiné, répertorié, enregistré dans les moindres détails, tout ce qui se rapporte à ma vie, au procès, aux questions qui me seront immanquablement posées… comme à celles, plus insidieuses, qui pourraient m'être posées. »

En effet, il n'avait devant lui aucun dossier, aucun papier, aucune note d'aucune sorte, rien qui permette d'appuyer un raisonnement, de suppléer à une défaillance de la mémoire ou de contrer les arguments d'un contradicteur.

« À ce propos, réagit le président, qu'avez-vous fait du dossier qui vous a été donné pour l'audience ?

— Il est à mes pieds.

— C'est un peu désinvolte, non ?

— Je vous l'ai dit : j'ai tout dans la tête. Et n'en doutez pas, et rappelez-vous toujours, mon intervention devant vous a été minutieusement méditée. »

Une lueur de circonspection mêlée d'indignation passa dans les yeux du président.

« Pour en revenir à votre remarque initiale, continua Landry Desix, je n'ai aucune sympathie pour le métier d'avocat, une profession peuplée de sangsues opportunistes, revêtues d'une déontologie poisseuse et prêtes à se coller sur toutes les causes ; je ne suis pas disposé à supporter la présence physique d'une personne dont l'outillage intellectuel conditionne la stratégie,

laquelle consiste à se rendre invariablement sur le terrain de la psychologie et de la sociologie pour alléguer toutes sortes de circonstances atténuantes.

— Ha ha ! C'est intéressant ! La vérité vous ferait-elle peur ? rétorqua le président.

— La vérité ? À quoi bon chercher des explications où il n'y en a pas ?

— Vous voulez parler du contexte familial, de l'environnement affectif, culturel, socioprofessionnel ?

— Par exemple. Je ne crois pas en la justification d'un déterminisme dominant, ou à quelque doctrine tristement fataliste, où des forces supérieures à l'individu lui souffleraient dans le creux de l'oreille but et direction. Je ne nie pas l'influence du milieu, j'estime qu'il joue davantage comme une gangue, une matrice dont l'individu fait, en conscience ou non, s'extrait libre de ses choix et responsable de ses actes : s'il n'est pas maître de sa destinée, il détient, par lui-même, la puissance et la volonté d'être maître de sa vie… Puis, pour reprendre votre logique, s'il existe des circonstances atténuantes, il y a par corrélation des circonstances aggravantes. Relèvent-elles aussi du milieu ? Si oui, sur quelles bases faire le tri entre les aspects positifs et les aspects négatifs ?

— Nous jugerons de tout cela, voulez-vous ; néanmoins, je trouve votre système de défense bien étrange.

— Je ne me défends pas, je ne suis pas coupable. »

Un murmure parcourut la foule.

« Ni victime ni coupable : qu'êtes-vous donc, alors ? lança l'avocat général.

— Ni l'un ni l'autre. Ou bien je suis coupable de m'être fait prendre… coupable à mes yeux s'entend. »

Des exclamations scandalisées fusèrent de la salle.

« Veuillez faire silence, s'il vous plaît ! » lança le président ; puis, à l'adresse de l'accusé : « Voilà qui apporte un premier éclairage sur votre personnalité. »

III

Le président tira une feuille de son dossier, il dit :

« Vous vous nommez Brion, Landry Desix. Est-ce exact ?

— Je préfère Landry Desix.

— Pourquoi ?

— Par attrait spontané. Puis Landry est le prénom donné aux garçons de ma famille depuis le Premier Empire. J'apprécie son origine franque, et sa signification, qui consiste en l'association des mots germaniques *land*, pour la terre ou le pays, et *rik*, pour le maître ou le puissant… Brion, en relation à Brion Gysin, c'est une fantaisie de ma mère.

— Brion Gysin ? demanda l'avocat général.

— C'est un écrivain et un peintre, une figure de la Beat Generation, précisa le président. Et, ça vous dérange cette référence ?

— Elle est d'un intérêt relatif. Ce prénom a pour défaut majeur d'être le choix de ma mère, qu'elle a su imposer à mon père.

— Bien bien… Vous êtes né à P***, le 18 juin 1967. Vous êtes fils unique, de par la volonté de votre mère qui ne souhaitait pas d'autres enfants – enfin, avec votre père ; elle a eu ensuite,

dans le cadre d'une deuxième union, un garçon et une fille, plus jeunes d'une génération. Selon elle, sa grossesse fut accidentelle, et votre naissance n'a pas été expressément désirée. Le saviez-vous ?

— Vous me l'apprenez.

— J'ai du mal à vous croire. Elle a aussi confessé un amour maternel compliqué. L'avez-vous ressenti ?

— N'ayant eu, comme tout le monde, qu'une mère biologique, je n'ai pas d'éléments de comparaison.

— Je vous demande votre sentiment !

— Je n'ai rien à dire sur ce sujet.

— C'est bien dommage !… Regrettez-vous de n'avoir eu ni frère ni sœur à vos côtés ?

— Pourquoi ?

— Mais pour tout ce qu'apporte la fratrie ! La possibilité de partager des activités, des jeux, de confier ses secrets, ses joies, ses peines…

— Quelle présentation idyllique, et d'une naïveté ! La fratrie, c'est aussi la jalousie, les conflits, la trahison. Non, vraiment, je n'en ai jamais ressenti ni la nécessité ni l'envie… La famille est le premier des centres de confrontations, et certainement le plus violent parce que le plus marquant ; et j'ai eu assez de mes parents pour ne pas souhaiter avoir d'autres attaches familiales, qui sont autant de ligatures ou de nœuds coulants potentiels.

— Quelle façon égocentrique, négative d'appréhender les choses !

— C'est une façon de voir clair, réagit Landry Desix avec une moue dédaigneuse.

— Est-ce pour cela que vous avez refusé de connaître votre demi-frère et votre demi-sœur ?

— C'est l'histoire de ma mère, pas la mienne.

— C'est votre histoire commune !

— Ah non ! Hormis ma mère, ce qui relève d'un accident naturel, eux et moi n'avons rien en commun.

— Bon, laissons cela pour le moment, dit le président d'un air désolé… Vos parents se rencontrent au printemps 1966 au cours d'une manifestation à P*** contre l'occupation militaire américaine au Vietnam. Issu d'une lignée de notables provinciaux, votre père est interne à l'hôpital L***, tandis que votre mère, fille d'un typographe et d'une employée de maison, est lycéenne, tout en travaillant le soir dans un atelier de reprographie. Il a vingt-quatre ans, elle en a seize.

— Mon père habitait un meublé du XIIe arrondissement, coupa Landry Desix, et ils se voyaient à l'insu de leurs parents respectifs. Ma mère était mineure, et beaucoup séparait les deux familles : le milieu, l'éducation, la fortune… On peut comprendre leur choix du secret.

— Certes… Avez-vous une idée de ce qui a pu les réunir ?

— La passion physique, la convivialité, un même idéal politique, avec des nuances de sensibilités, ma mère étant une exaltée, mon père un homme mesuré – au fond même, un sceptique. Il était subjugué par son énergie joyeuse, étourdissante, électrisé par sa beauté, sa sensualité. Plus tard, il pensera qu'elle était une hystérique, partant dans toutes les directions, par conséquent, n'arrivant nulle part… Ma mère, elle, admirait son aisance intellectuelle, et sa vocation de médecin : elle y voyait un dévouement à l'humain et un symbole d'engagement communautaire. Plus tard, elle crachera qu'il était un "vétérinaire de campagne", ou le "médecin de ces dames", selon les variations de son humeur, le degré de son acrimonie.

— Hum… Votre mère tombe enceinte, reprit le président. Elle est prête à avorter, votre père s'y refuse ; elle est disposée à quitter sa famille, il rejette cette solution.

— Ce doit être une des rares fois où ma mère a accédé à une demande de mon père.

— Il prend ses responsabilités, reprit le président, malgré les risques encourus, il se présente aux parents de votre mère et s'engage à reconnaître l'enfant à venir. Rassurés par sa position sociale et professionnelle, vos grands-parents maternels donnent leur consentement.

— Ils y posent une condition, précisa Landry Desix, l'officialisation du couple par le mariage, qui sera uniquement civil, en accord avec les principes athées des uns et des autres – à l'exception de mon grand-père paternel, catholique de tradition, qui assistera à la cérémonie par devoir, en grinçant des dents.

— L'année qui suit votre naissance, ce même grand-père – veuf par ailleurs – se tue sur la route en revenant d'une visite nocturne chez un patient ; et vos parents s'installent dans la propriété de M***, reçue en héritage. Votre père, qui souhaite reprendre la patientèle paternelle, vit sa profession comme une mission sociale. Jeune médecin, il est regardé avec réserve ; réserve d'autant plus marquée qu'il partage son lit avec une fille très jeune, à l'allure fort peu conventionnelle. Son humanité, sa disponibilité totale, sa qualité de diagnostic, atténueront cette situation de méfiance. Toutefois, en raison des événements touchant à votre famille, il ne parviendra jamais à la lever entièrement. Partisan d'une médecine parallèle ou complémentaire, il préconise le recours aux plantes naturelles contre l'administration automatique des médicaments chimiques, en particulier les antibiotiques. Ses idées, qu'il expose dans une lettre diffusée auprès de ses collègues, son engagement jugé partial, lui valent des relations tendues avec l'ordre des médecins.

— Mon père était un homme de compromis, dit Landry Desix. Il vivait mal cette polémique. Au bout de trois ans, il a mis un terme à la diffusion de sa lettre ; mais il a conservé une

amertume endémique de cet épisode : je ne l'ai jamais entendu s'exprimer sur une controverse médicale.

— Votre mère, reprit le président, achète des brebis et se lance dans la fabrication de fromages. Sans terrain de pacage, elle crée un enclos dans la propriété et installe ses moyens de production dans une cave aménagée à cet effet. Très vite, les problèmes se succèdent : les voisins se plaignent des odeurs pestilentielles exhalées par le troupeau et réclament par voie de pétition son déplacement extramuros ; les agriculteurs du cru, qui n'apprécient guère que les bêtes soient d'origine anglaise, et encore moins le genre de votre mère, la tiennent à l'écart les jours de marché ; surtout, ses produits, de qualité médiocre, semble-t-il, se vendent mal, et elle ne peut honorer les échéances d'un prêt bancaire. Finalement, une plainte pour empoisonnement la contraint à cesser son activité. En réaction, elle chasse ses brebis dans les rues du village et déverse sa production de fromages, mélangée à des déjections animales, sur la place de la mairie, devant le monument aux morts ! Scandale, procès en correctionnelle, amende, tension avec les habitants : plusieurs années passeront avant que les relations s'apaisent entre le village et votre famille.

— Ma mère possédait une vision idéaliste du monde agricole et de ses acteurs, doublée d'une conception idéologique, sorte de syncrétisme tardif entre socialisme utopique et Lebensreform, dit Landry Desix. Comme elle le racontait avec une curieuse fierté, son action relevait d'une volonté de retour à la nature, source de vérité et de joie pure, par opposition au monde de la ville, industriel, capitaliste, intrinsèquement corrupteur. Son comportement a été à la hauteur de ses illusions ; ses carences professionnelles ajoutées à son intempérance n'ont fait qu'envenimer la situation. Quant à moi, n'ayant guère de sympathie pour les moutons – quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent –, je ne regrette pas l'échec de cette entreprise que je n'ai pas eu à connaître.

— Bien bien… En raison des nécessités professionnelles de votre père, votre mère assume l'essentiel de la responsabilité et des taches familiales. C'est elle, notamment, qui se charge de votre éducation ; une éducation libérale, alternative, où l'autorité traditionnelle et les contraintes sont jugées néfastes à l'épanouissement de l'enfant, considéré comme une personne à part entière, avec ses exigences et désirs propres qui sont aussi respectables que ceux des adultes.

— C'est un développement personnel, ou vous tenez ce raisonnement de ma mère ? lança Landry Desix.

— Oui ?

— Trompeuse construction intellectuelle qui échoue à masquer une réalité prosaïque : peu ou pas d'obligations pour les enfants, c'est autant d'astreintes en moins pour les parents. Évidemment, cette liberté me convenait assez bien.

— À l'heure de l'entrée en primaire, continua le président, vos parents optent pour l'école à domicile. Un premier contrôle académique au bout de six mois constate un défaut d'instruction. Un second, en début d'année suivante, ne note pas d'amélioration dans les lacunes relevées. Vos parents sont mis en demeure de vous scolariser. Ils ignorent l'injonction. Il faut l'ouverture d'une procédure pénale pour qu'ils cèdent à l'obligation d'inscription dans un établissement d'enseignement.

— Ça m'a valu une entrée scolaire différée, et inoubliable, vécue sous les lazzis tenaces des autres enfants, glissa Landry Desix. Cette situation était imputable à la faiblesse de mon père comme à l'intransigeance idéologique de ma mère. Alors que mon père se situait dans une tradition d'adhésion à l'école républicaine, seule garante à ses yeux de la transmission et de la valorisation du savoir, l'opposition de ma mère à l'instruction publique trouvait son origine dans la contestation d'une institution modelée par l'ordre bourgeois capitaliste et figée dans une rigidité

conservatrice. Comme toujours, ou presque, mon père s'est plié à la volonté de ma mère ; elle qui s'estimait absolument capable de me transmettre le minimum de savoirs fondamentaux. Le minimum, c'était vrai. La lecture, l'écriture ou le calcul étaient abordés de manière quasi informelle et épisodique – j'aurais bien le temps d'apprendre –, pendant que sur fond de musiques pop et de *protest song*, elle me faisait partager ses "hautes connaissances" en Histoire, avec l'exploitation de l'Homme par l'homme, et en philosophie politique, avec le socialisme libertaire, le maoïsme et les mouvements hippie ou provo. Le tout, si l'on peut dire, entrecoupé de longues plages de récréations… et d'un peu de botanique centrée sur le semis et la récolte des opiacés.

— Vous vous souvenez de ça ? dit le président, incrédule.

— La propagation de la foi, ça commence tôt, et à six, sept ans, il y a des choses qui marquent. Quand j'y pense, j'ai comme des bouffées sensorielles, une tension hallucinogène oppressante, dit-il les yeux perdus au loin… J'aperçois toujours ma mère, dans un espace irréel et vaporeux, ses longs cheveux noirs épars sur un visage crispé, une bouche étirée, un joint agité entre ses doigts fumeux, avec tout autour la voix déchirée et déchirante de Janis Joplin, les riffs électriques hystériques de Jimi Hendrix, et dans mes muqueuses excitées, les effluves doux-amers du cannabis. Puis elle a évoqué à maintes reprises cette époque, avec une désinvolture amusée, comme un souvenir heureux.

— Il reste que je ne comprends pas ce refus intransigeant de l'instruction scolaire publique, car les choses évoluaient dans la bonne direction : grâce à l'esprit de Mai 68, l'école se libérait de ses pesanteurs conformistes, elle s'ouvrait à une pédagogie et à un enseignement modernisés.

— M*** était une commune rurale enracinée dans la tradition, l'esprit de Mai 68 n'y avait pas encore répandu ses bienfaits, répondit Landry Desix avec un sourire moqueur.

— À la lumière de cet exemple, dit l'avocat général, il est bon de rappeler que l'enseignement dans des structures adaptées est une garantie de chance et d'égalité pour tous, que l'école de la République permet seule véritablement aux enfants, sans distinction d'origine sociale, raciale ou religieuse, d'accéder à des connaissances élémentaires de qualité.

— Excellent ! dit Landry Desix. Vous déclamez une magnifique leçon, vous feriez un très bon enseignant, je veux dire un bon appreneur… syndiqué comme il se doit.

— Mais… pour… pourquoi pas !

— Tiens, je vous imagine, dans votre champ pédagogique, en train d'essayer de stimuler chez les apprenants une pulsion épistémophilique relative aux unités lexicales classiques, et espérer de leur part une activité expositive autre que leurs traditionnels borborygmes, sans toutefois vous risquer à des évaluations formatives injustement discriminatoires. *Is that clear* ? »

L'avocat général eut le regard qui se brouilla. Il dit, après un raclement de gorge glaireux :

« Ravalez votre ironie ! Elle ne vous sera d'aucun secours. Et puis… et puis, insista-t-il, l'école est une étape nécessaire à la socialisation de l'enfant, c'est-à-dire à l'apprentissage de la gestion des conflits. »

Un sursaut de rire sarcastique secoua Landry Desix. Il dit :

« Aujourd'hui comme hier, l'école de la République est un instrument d'influence de la pensée ; la République qui a osé mettre en exergue le concept d'éducation de préférence à celui d'instruction, c'est dire la volonté dévoilée d'intrusion dans les esprits, avec la prétention de les modeler !

— L'école publique apprend les règles du vivre-ensemble, et c'est heureux !

— Ah ? C'est sa fonction ? Et elle les apprend ?… Et que faites-vous de la nature de l'enseignement-propagande ?

— Comment cela ? lança l'avocat général avec un air outré.

— Sans parler du rôle de l'État, promoteur inlassable de cette machine collectiviste, qu'en est-il du parti pris idéologique des enseignants, du contrôle vétilleux exercé par des syndicats omnipotents sur le contenu des matières ?

— Mauvais procès ! Affabulation !

— C'est une autre question, qu'il ne nous appartient pas de débattre, trancha le président. Puis les parents ont toujours le choix entre les établissements publics ou privés.

— Tous n'ont pas la capacité financière de faire ce choix », glissa Landry Desix dans un sourire.

Le président lui jeta un regard acrimonieux, il ajouta :

« Vous maltraitez l'Éducation nationale, mais c'est grâce à ces moyens matériels et humains que vous avez acquis ce savoir de base indispensable à vos ambitions futures.

— Je dois peu au système scolaire. Mon succès, je le dois à mon tempérament, à mon autodiscipline, à mon application au travail soigné. Par contre, la chape idéologique faisait davantage sentir son poids au fil du cursus scolaire. Il était imprudent, et impudent, d'exercer son esprit critique. Pour espérer avoir des résultats dans les matières littéraires, la règle était de garder un profil bas et de se conformer avec docilité au consensus ; une règle dont je m'affranchissais graduellement avec les années… en le payant de mauvaises notes assorties de commentaires bilieux.

— C'est toujours la même chose avec les extrémistes irresponsables ! intervint l'avocat général, les motifs de leurs échecs se trouvent toujours ailleurs qu'en eux-mêmes.

— C'est pourquoi, je n'ai pas voulu poursuivre à l'université étatique, une institution alors sous l'emprise dogmatique et moralisante des marxistes affichés… et des marxistes refoulés, tels les interventionnistes keynésiens.

— Tout cela est sans fondement… caricatural !

— Caricatural ? Voilà bien la réponse usuelle des pouvoirs en place, à l'endroit de qui conteste une pensée dominante et hégémonique », répondit Landry Desix, sous le regard réprobateur du président.

IV

Le président se pencha un moment sur ses dossiers. Il dit :

« Sensibles aux idéaux humanistes et de progrès incarnés par la gauche, vos parents participent activement au mouvement hippie.

— Ma mère surtout, qui était une *flower children* convaincue, intervint Landry Desix. Pour mon père, c'était plus un agrément qu'autre chose. Dès mes premières années, puis lors des vacances scolaires, elle m'emmenait dans ses bagages à des rassemblements de *beautiful people* en F*** rurale, et aussi en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark… Comme mon père me le raconta plus tard, elle devait m'encourager à "ouvrir mon esprit" et à "respirer l'air de liberté" qui soufflait dans ces *meetings*… À l'époque, je ne respirais pas grand-chose, hormis les odeurs d'herbe.

« Vos parents reçoivent des groupes au solstice d'été…

— À l'instigation de ma mère, précisa Landry Desix.

— Pour y vivre, d'après elle, des expériences spirituelles inspirées du chamanisme, termina le président.

— Ces rassemblements sont mal vus des villageois, intervint l'avocat général. Les contemporains en gardent une mémoire vivace.

— Ils étaient un peu secoués dans leurs habitudes, dit Landry Desix avec une expression amusée.

— On peut les comprendre ! Une musique continue s'échappe de la propriété, la consommation de psychotropes y est intensive et généralisée, et des individus chevelus aux yeux fiévreux déambulent pieds nus dans les rues de la commune et tiennent des *sit-in* en appelant les habitants à la révolution par l'amour. La propriété y gagne le nom de "repaire de drogués". Alertée, la gendarmerie effectue une perquisition qui confirme la présence de substances illicites.

— C'est l'absence de production ou de stocks attestés, et la bonne réputation comme médecin de votre père qui évite les suites judiciaires, précisa le président. Quoi qu'il en soit, cet épisode sonne le déclin de ces rassemblements.

— Ce que vous ignorez, c'est que ma mère faisait pousser de l'herbe sous une petite serre. Dès le deuxième printemps, on parlait beaucoup de ces réunions au village et aux alentours. Mon père avait senti venir les problèmes – il craignait les répercussions sur son travail. Il demanda à ma mère d'arracher ses plants de cannabis, et comme elle refusa, il le fit en personne. Ce qui entraîna une violente querelle entre eux.

— Violente jusqu'où ? demanda le président.

— Jusqu'à s'empoigner. Ma mère ne reculait pas devant l'affrontement physique. Adepte déclarée de la non-violence, ses dispositions d'esprit cédaient aisément devant son tempérament offensif.

— Eh bien !… Les mois d'été, reprit le président, vous passez des vacances communautaires en Ardèche, dans un village tombé à l'abandon. En conservez-vous des souvenirs ?

— Oui.

— De bons souvenirs ?

— J'étais très libre.

— De quelle façon ?

— Je faisais ce que je voulais, à l'heure qu'il me plaisait : je vivais sans règle ni contrainte, comme les autres enfants.

— Et comme les adultes ! intervint l'avocat général. Sans revenir sur la drogue, la plus grande licence sexuelle régnait dans ces lieux : les participants profitaient de ces réunions pour s'adonner à des plaisirs charnels extraconjugaux.

— Entre adultes consentants, glissa le président.

— Ces échanges libertins se déroulaient au vu et au su de tous, comme l'a confessé votre mère, quand ils ne finissaient pas en orgies sexuelles ! ajouta l'avocat général.

— Qu'en pensiez-vous ? intervint le président en s'adressant à Landry Desix.

— Comme enfant ? Rien de particulier : c'était inscrit dans un quotidien normal.

— Et plus tard, qu'en avez-vous pensé ?

— Ils participaient à la révolution sexuelle, ils vivaient leur *summer of love*. J'y vois, au même titre que le désir de braver des interdits suspects, la manifestation d'un plaisir ludique dans le respect des instincts d'autrui.

— Comme ces choses-là sont dites ! lança l'avocat général.

— Avez-vous vu vos parents avec d'autres partenaires ? demanda le président.

— Ma mère, oui.

— Ça ne vous a pas choqué ?

— Ma mère m'a dit que mon père faisait cela aussi.

— Et… il vous a semblé que cela était normal ?

— Elle m'a également expliqué que le sexe et l'amour étaient deux choses distinctes.

— L'explication vous a convaincu ?

— C'était confus.

— Et aujourd'hui ?

— Le distinguo se tient, mais c'est une affaire d'adultes, à tout le moins de personnes responsables de leurs choix.

— C'est l'évidence ! lança l'avocat général. À ce sujet, il y a plus grave, des témoignages postérieurs indiquent que des enfants étaient invités à se joindre aux parents lors de séances d'*échanges corporels*.

— Des témoignages sujets à caution par leur caractère tardif, dit le président.

— Je n'en ai pas le souvenir, dit Landry Desix, j'étais peut-être trop jeune…

— Des témoignages concordants et détaillés, insista l'avocat général.

— Je vous rappelle qu'un non-lieu a clôturé cette affaire, dit le président d'une voix péremptoire, et le visage rouge d'émotion… Bon, poursuivons. Vous avez neuf ans lorsque vos parents divorcent, et vous déménagez pour la ville de P***, où votre mère devient secrétaire dans une association de lutte contre les discriminations sociales. Pouvez-vous nous dire quelle est la cause de cette rupture ?

— Ma mère soupçonnait mon père d'infidélité.

— Qu'il était loin le temps du libertinage sexuel consenti ! persifla l'avocat général.

— Non pas, continua Landry Desix, c'est la nature clandestine des relations entretenues par mon père qui l'a irritée. Mais c'était là un prétexte, un élément déclencheur. Le fait est que leur relation s'était peu à peu détériorée. Mon père était las du côté survolté, jusqu'au-boutiste de ma mère, et de son imagination diffluente ; oublieux de ses propres dérobades, il mettait sur le compte de ses initiatives et de son comportement à elle la mauvaise réputation familiale et la stagnation de sa patientel. Quant à ma mère, elle blâmait sa mollesse de caractère et lui reprochait d'attiédir leurs

idéaux de jeunesse par la résurgence d'un fond de pensée irrémédiablement étriqué et bourgeois.

— Avez-vous assisté à des scènes de violences verbales ?

— Oui.

— Souvent ?

— Oui.

— À des scènes de violence physique ?

— Oui… En général, c'est ma mère qui se jetait sur mon père pour le gifler. Ou le mordre.

— Le mordre ?

— Oui… C'est étonnant ?

— Étiez-vous effrayé ?

— Votre question ne présente pas d'intérêt, répondit Landry Desix.

— Vous n'avez pas à juger si mes questions sont dignes d'intérêt, dit le président, piqué au vif, contentez-vous d'y répondre ! »

Il se calma, et poursuivit sur un ton conciliant :

« Nous essayons de comprendre comment s'est construite votre personnalité à travers les épisodes de votre vie. Je vous repose ma question : étiez-vous effrayé par les disputes de vos parents ?

— C'était bruyant, et embarrassant.

— De quelle manière réagissiez-vous ?

— Quand ça devenait paroxystique, je rejoignais un tipi – laissé à l'abandon dans un coin du jardin depuis la fin des réunions hippies de ma mère – auquel j'avais rendu son imperméabilité après rapiéçage de la toile. C'était mon refuge. J'y avais un matelas, des provisions, un réchaud à gaz. j'y passais chaque jour plus de temps à mesure que la tension grandissait entre mes parents. Mon père pensait que j'y faisais l'apprentissage de l'indépendance, une opinion sans doute née d'un sentiment de culpabilité. Ce même sentiment – si elle l'avait – opérait de façon contraire chez ma

mère. Par une sorte de déni du contexte familial et de ses responsabilités, elle disait que je me coupais du monde en fuyant les réalités dans une réaction immature. Un jour, elle profita de ma présence à l'école pour mettre le feu au tipi. Je revois, saisi par l'intuition du drame, la fumée du brasier dans le lointain, alors que j'étais dans la cour de récréation. » « C'est resté là, dit Landry Desix, en pointant son front, le visage dur. Je me constituai un nouveau repaire dans le grenier de la maison, et comme ma mère ne pouvait le réduire en cendre, elle m'en interdit l'accès avec des planches clouées.

— Eh bien ! émit le président avec un air ébahi… Au cours de leurs disputes, votre mère faisait-elle des reproches précis à votre père ? Évoquait-elle le fait qu'il avait une maîtresse ?

— Oui. Il niait toujours.

— L'un comme l'autre, ont-ils cherché à vous influencer ?

— Mon père m'a expliqué qu'entre lui et ma mère les relations avaient commencé de se distendre cinq ans après ma naissance, que le temps qui passe, les événements, l'évolution respective des personnes faisaient que ces choses arrivaient… et qu'on n'y pouvait rien changer.

— Ces choses, dites-vous ; implicitement, il reconnaissait, face à vous, son infidélité.

— Il a toujours été sincère avec moi.

— Et votre mère ?

— Elle me répétait que mon père voulait la remplacer par une autre femme.

— Qu'en pensiez-vous ?

— Elle est irremplaçable.

— Hum… Lors de la procédure de divorce, vos parents s'entendent sur la question patrimoniale, mais ils s'affrontent sur le droit de garde, que le juge aux affaires matrimoniales accorde à votre mère.

— Juge qui était une femme, et qui s'est prononcé contre mon souhait de rester avec mon père.

— C'est exact. Elle a, en dernier ressort, estimé que l'exercice de la garde d'enfant était incompatible avec les contraintes inhérentes à la profession de votre père.

— Sa décision était assise sur une jurisprudence favorable aux mères…

— Ce désir exprimé par votre mère, n'était-il pas l'expression de son amour maternel ? émit l'avocat général.

— Je pense qu'elle a voulu punir mon père.

— Hum… Diriez-vous avoir souffert de cette rupture ? demanda le président.

— …

— En raison de l'éloignement géographique de votre père, vous ne le voyiez que rarement, pendant les vacances scolaires : ne vous a-t-il pas manqué ? insista le président.

— Je m'y suis fait.

— Et puis vous quittez la propriété de M***, où vous avez été mis au monde des mains mêmes de votre père, cette grande et belle demeure, avec son vaste jardin où vous jouiez avec vos camarades du village, avec ses bois alentours que vous parcouriez en famille ; vous quittez la campagne, un environnement familier et privilégié, pour la grisaille d'une grande ville inconnue et un petit appartement… Ça n'a pas dû être facile.

— Les premiers temps… Mais vous vous focalisez sur la séparation, alors que c'est un phénomène de société des plus commun. Rien qu'en classe de terminale, sur la trentaine d'élèves de mon cours, une bonne dizaine étaient des enfants de divorcés ou de parents séparés.

— Que la séparation parentale soit un fait sociétal répandu est une chose, intervint l'avocat général, qu'elle ait des conséquences sur la vie et le psychisme des individus en est une autre.

C'est un élément à ne pas négliger : le cheminement qui conduit au meurtre à des origines multiples, et lointaines. Mon avis est que ce divorce, qui occasionne une rupture dans la vie de l'accusé, a eu une influence profonde, voire déterminante, sur sa manière d'être, sur sa relation à autrui et au monde.

— Cliché ! lança Landry Desix.

— Ça n'exclut pas un fond de vérité, rétorqua le président. Poursuivons. Votre famille proche vous décrit comme un enfant discret et solitaire, sujet à de violents accès de colère.

— Ma famille proche ? Quelle famille proche ?

— Votre mère, avant qu'elle ne décède, il y a un an, et votre grand-mère maternelle, Adrienne Coiffard, qui est absente en raison d'une maladie invalidante.

— Il n'y a pas de lien de cause à effet avec la séparation de mes parents : j'ai toujours été discret et solitaire, comme vous dites.

— Selon vos proches, le divorce de vos parents accuse ces traits de caractère. Vous parlez peu, n'exprimez guère vos sentiments ; vous avez bien quelques camarades, mais vous êtes sans véritables amis, sans même cet ami d'enfance, ce confident qui est comme un frère, et dont le souvenir heureux vous accompagne avec nostalgie », dit le président avec un air vaguement ailleurs, sous le regard cruel de Landry Desix. « En fait, vous passez le plus clair du temps isolé, cloîtré dans votre chambre.

— Isolé ? Cloîtré ? C'est inexact ! À neuf ans, j'ai commencé une collection de timbres : j'étais en contact suivi avec de nombreux philatélistes, souvent adultes, et je me déplaçais seul à des expositions ou à des ventes publiques à P***.

— Oui… Enfin… Quand votre mère vous inscrit dans un club de football, espérant lutter contre votre inclination à la solitude, vous faites si peu d'efforts d'intégration, vous montrez tant de désintérêt pour le jeu que vous suscitez un rejet quasi

unanime et restez sur le banc de touche. Après un nouvel essai avorté, dans un club de tennis cette fois-là, votre mère renonce à vous voir faire une activité sportive.

— Et alors ? intervint Landry Desix. Je n'aimais pas le sport ; en particulier, je trouvais stupide d'avoir à taper dans une balle comme à courir après.

— Et alors ? Votre mère vous a également inscrit sans succès à un cours de dessin et à un club de modélisme… Peut-être, là encore, n'aimiez-vous ni l'un ni l'autre ? avança le président. Non, si l'on se rapporte aux faits, vous étiez réticent à entrer dans un groupe.

— C'est grotesque, dit Landry Desix, en secouant la tête.

— Peut-être, faut-il envisager des difficultés d'ordre psychologique, continua le président. À ce sujet, enfant, vous étiez petit et…

— Et adulte, je suis grand. »

Des éclats de rire jaillirent du public.

« La nature est organisée et généreuse, ajouta Landry Desix.

— Je veux dire physiquement plus petit que la normale, reprit le président vexé, jusque tard dans l'adolescence. D'après votre mère, vous vous plaigniez des quolibets de vos camarades de classe.

— Là encore, j'ai grandi.

— N'en faisiez-vous pas un complexe ?

— Non.

— Un complexe susceptible de vous couper des autres ?

— J'étais bien seul.

— N'auriez-vous pas conservé quelque blessure enfouie ? insista le président avec une pointe d'agacement.

— Attention, vous allez finir par me trouver des circonstances atténuantes.

— Votre persiflage est des plus déplacés, dit le président. Ce n'est pas ainsi que vous obtiendrez l'indulgence de ce tribunal…

Une fois séparé de votre mère, votre père vit huit ans en concubinage avec une ancienne patiente. Vous aviez de bons rapports ?

— Elle était gentille…

— Si l'on se fie à son témoignage, la réciproque n'était pas toujours vraie.

— Elle avait des démonstrations d'attention et d'affection inopportunes, disproportionnées, et, par là même, irritantes.

— Sa maladresse partait d'une bonne intention. Ne lui reprochiez-vous pas d'être ce que votre mère n'était pas ?

— Elle voulait être ce qu'elle imaginait qu'une mère était.

— Soit… Votre mère, justement, enchaîne les aventures sans lendemain… Par frivolité ?

— Ma mère avait un goût marqué pour le sexe : elle a profité de sa jeunesse et de sa liberté pour multiplier les rencontres.

— Sa liberté ? dit l'avocat général, de ce que nous savons, la vie de couple n'empêchait pas les expériences sexuelles ! La chair d'accord, parlons cœur aussi : n'a-t-elle pas sacrifié sa vie sentimentale pour vous, se bornant à des rencontres passagères ?

— Je ne crois pas que le concept de sacrifice ait jamais fait partie de l'univers mental de ma mère.

— Vous êtes sévère ! dit le président.

— Et en quoi se serait-elle sacrifiée ?

— Par trois fois, elle rencontre un homme avec qui elle entame une relation suivie, mais vous les rejetez avec une telle force qu'elle renonce à l'idée de recréer un couple, voyant dans cette réaction le refus de voir un autre homme se substituer à votre père.

— C'est une manière de se donner le beau rôle pour couvrir ses échecs sentimentaux.

— N'était-ce pas votre façon de lui faire payer le prix la séparation et de votre éloignement de M*** ? objecta l'avocat général.

— Je n'aimais pas ces hommes pour ce qu'ils étaient.

— Ce qu'ils étaient ?

— Le premier était un parasite libertaire, un jouisseur endurci qui profitait de ma mère – dans toutes les acceptions du terme –, et qui me regardait comme un animal domestique. Le second était un professeur d'histoire, un bavard suffisant, insuffisamment historien et politique à l'excès ; celui-là avait une tête de moine défroqué, et, dans l'eau verdâtre de ses yeux troubles, des pensées de quinquagénaire ambivalent. Quant au troisième, il était beau, simplement beau, le reste étant très en deçà de sa beauté ; pour cette raison, il a dû mourir tôt… quand bien même qu'il serait encore vivant.

— Hum, hum… N'étiez-vous pas jaloux ? Exclusif ? insista le président.

— Jaloux ? lança Landry Desix dans un rire mauvais. Vous n'écoutez pas, c'est la perspective de partager dans la continuité un espace commun qui m'était insupportable.

— Lorsque vous partez suivre des études supérieures, votre mère se marie très vite.

— Je vous dis que c'est sans rapport. Le temps passant, elle a ressenti le besoin d'une présence affective… et la nécessité d'une sécurité financière.

— Les amants occasionnels de votre mère venaient-ils chez vous ? reprit le président.

— Oui.

— Y passaient-ils la nuit ?

— Oui.

— Étiez-vous gêné ? Contrarié ?

— J'étais dans ma chambre, ils étaient dans une autre, on ne se voyait quasiment pas.

— Vous sentiez-vous exclus ? Délaissé ?

— Non.

— Estimez-vous avoir manqué d'affection ?

— Non.

— Hum… Il semblerait que les fins de mois aient été difficiles avec votre mère.

— Elle avait un salaire modeste et elle était dépensière.

— Aussi, après quelques années, la pension due par votre père arrivait de manière intermittente. Ce qui l'a amenée à saisir la justice pour non-respect de la convention de divorce.

— Vous devez savoir que mon père a connu des problèmes de santé récurrents, des céphalées de tension, particulièrement. Son travail et ses rentrées financières s'en ressentaient. Il a fini dans un état de quasi-pauvreté, peinant à acheter le carburant de sa voiture. Peu avant sa mort, il m'a confié qu'il ne faisait plus payer ses consultations, devenues rares au demeurant, parce qu'il ne trouvait pas juste de gagner de l'argent avec la souffrance des gens.

— Bien », dit le président avec une expression où le scepticisme le disputait à l'indifférence. « Pour résumer, pas de blessures intérieures liées à votre situation affective et matérielle ?

— Aucune », répondit Landry Desix.

V

Le président se saisit d'un de ses dossiers, et il dit :

« J'ai là un fait qu'il me paraît essentiel de rapporter… Vous avez treize ans, quand la gardienne de votre immeuble vous surprend alors que vous venez d'étrangler son chat. En guise d'explication, vous dites qu'il vous a attaqué et que vous l'avez puni comme il le méritait.

— C'était un vieux chat de gouttière caractériel, au poil gris et poussiéreux, comme le cheveu de sa propriétaire, une veuve grincheuse, une malheureuse. À la moindre occasion, il se faufilait dans le sous-sol, tel un rat sur un territoire à investir… C'était l'été, je sortais de notre cave, lorsqu'il a jailli d'un coin d'ombre et s'est jeté sur mes pieds nus – et ce n'était pas la première fois. Je l'ai repoussé, mais, ce jour-là, il s'est agrippé à ma cheville pour y planter ses dents. Alors, je l'ai saisi au cou et j'ai serré, fort. Il a couiné, sa nuque a craqué, en une seule pression, c'était fini.

— Voilà une réaction pour le moins extrême, non ? s'exclama le président.

— Mais elle était radicale ! J'étais certain qu'il ne m'agresserait plus.

— Vous croyez vraiment que c'était une raison suffisante pour l'étrangler ?

— Oui.

— Qu'avez-vous ressenti au moment de l'acte ?

— C'est loin.

— Faites un effort.

— La colère… la satisfaction d'une juste punition.

— La satisfaction d'une juste punition ! lança l'avocat général, quelle expression ! Quelle justification ! C'est le symptôme d'une altération du sens de la réalité, oui !

— Et du plaisir ? ajouta le président.

— Du plaisir à quoi ?

— À faire souffrir… À tuer !

— Non… Non, je ne pense pas… J'ignorais que la gardienne était au sous-sol. Alertée par le bruit, elle est arrivée dans mon dos. Quand elle a vu la scène, elle est devenue hystérique et agressive. Elle secouait mon bras au rythme de ses récriminations. C'était agaçant. Je l'ai écartée et j'ai quitté les lieux.

— Agaçant ? Agaçant ! répéta le président, entre effarement et indignation. La gardienne est légitimement furieuse, oui ! Elle menace de déposer plainte au commissariat ; votre mère offre d'acheter un nouvel animal ; la gardienne accepte la proposition et renonce à son projet.

— Ah ça ! l'occasion était belle de remplacer son vieux chat pouilleux ! Presque tous les soirs, pendant quinze jours, elle s'invitait dans notre appartement avec des fiches de chats à la vente ; et c'était ci, et c'était ça, sur la race, la taille, la couleur, le caractère… On aurait dit qu'elle débattait d'un produit consommable.

— Oui oui ! c'est égal, dit le président avec un geste d'énervement. La gardienne parle, les gens parlent entre eux, et le climat social avec vos voisins d'immeuble et les commerçants

alentour se dégrade. Tant et si bien que votre mère se décide à déménager. Quant à vous, pas le moindre regret. Ni sur le moment ni plus tard.

— Je ne comprends pas l'intérêt que vous portez à cet incident, dit Landry Desix. Aujourd'hui – et je n'ai rien contre la chasse, je m'en désintéresse –, des hommes et des femmes tirent toujours du gibier, des bêtes inoffensives, sans nécessité vitale, par conséquent pour le seul plaisir de donner la mort, en toute bonne conscience, et vous me reprochez d'avoir tué un chat, un chat agressif qui s'en était directement pris à moi !

— Ça n'a rien à voir ! bondit l'avocat général.

— Vous êtes chasseur ? rétorqua Landry Desix.

— Ça ne vous regarde pas.

— Vous êtes chasseur !

— Le droit de chasse pour tous est un acquis de la Révolution française, et c'est un fait culturel !

— Aussi contestable qu'elle puisse être du point de vue de l'éthique, glissa le président, la chasse est une activité réglementée et contrôlée.

— Avec des quotas, ironisa Landry Desix.

— Parfaitement, avec des quotas ! Une activité légale !

— Est-ce un motif légitime ?

— Que je sache, assassiner de ses propres mains un animal domestique pour un coup de dents n'est pas entré dans les mœurs. Un tel acte résulte plutôt d'une pathologie mentale.

— Comme est pathologique le fait de tuer un lièvre ou une biche. La chasse, c'est la traque, le plaisir sadique de la poursuite, l'élaboration et la mise en action d'une pensée mortifère, tapie dans les méandres de motivations hypocrites et sournoises. Mais selon qu'il est toléré ou condamné par la collectivité, le meurtre est moral ou immoral, licite ou illicite.

— D'autre part, continua le président sans le commentaire, on peut se poser la question de savoir si vous n'étiez pas un récidiviste. Les enquêteurs ont eu la curiosité de se pencher sur le problème…

— Ils ont décidément du temps à perdre, dit Landry Desix.

— Or il se trouve ! poursuivit le président en haussant la voix, que les témoignages recueillis évoquent la disparition de chats, dans votre quartier à P***, mais aussi à M***, parmi les voisins de votre père, et, comme par le fait du hasard, au moment où vous y étiez en vacances.

— Pure coïncidence, rétorqua Landry Desix dans un haussement d'épaules, des chats qui fuguent, on en voit tous les jours.

— Donc, vous affirmez n'avoir pas tué d'autres chats ?

— Je vous le dis.

— Il est difficile d'admettre que vous n'ayez plus jamais été placé dans la situation de répéter ce geste, intervint l'avocat général.

— Vous croyez ce que vous voulez croire, dit Landry Desix.

— Peu importe, reprit le président, à s'en tenir à ce seul cas, ma conviction est qu'il traduisait un désordre psychologique certain. On peut aussi lire une charge de souffrance énorme derrière un tel acte. Il est surprenant, et surtout regrettable, que votre mère n'ait pas réagi en vous envoyant consulter un psychologue.

— Parce qu'on commence par tuer un animal, on finit par tuer un homme ? dit Landry Desix.

— Nous ne pouvons l'exclure, en effet.

— Diable ! Le chasseur doit se faire du souci ; je parle du chasseur en général, bien sûr, dit Landry Desix en fixant l'avocat général avec un sourire narquois.

— À la fin, cessez ce ton ironique ! tonna le président, et cessez ce rapprochement hors de propos ! Encore une fois, nous parlons ici d'un acte transgressif. J'ajoute qu'en étudiant le passé des meurtriers, on observe que la violence s'exprime parfois très tôt, et qu'elle évolue par paliers, tout en procédant d'une logique identique. »

VI

Le président laissa passer quelques instants, et il reprit : « Vous suivez une scolarité sans réel problème. Vous êtes un excellent élève dans les matières scientifiques… moins dans les matières littéraires. Après l'obtention du baccalauréat, vous partez à P*** pour y entreprendre des études d'ingénieur en management et en finance. Pourquoi ce choix ?

— J'ai toujours aimé les chiffres, surtout lorsqu'ils s'additionnent ; et puisque dans ce monde, la vie se gagne, et d'abord sur le plan matériel, mieux vaut affronter la réalité au cœur du système et opter pour un secteur fortement rémunérateur.

— N'y avait-il pas un désir de revanche sur vos années de gêne financière ? demanda l'avocat général.

— Revanche contre qui ou quoi ? Mes parents ? La société ? Le mauvais sort ? Pfff ! La vie est ainsi faite. J'ai simplement compris cette évidence que sans argent, il n'y a pas d'accès à la liberté.

— Nous savons que vos parents étaient fermement opposés à votre choix.

— Fermement opposés ? L'expression est inadéquate concernant mon père. Il regrettait ma décision, trois générations de médecins s'étaient succédé dans la famille et il souhaitait que je perpétue la tradition, mais il s'inclinait… Ma mère, il est vrai, était franchement hostile. Suivant les contours de ses anciennes certitudes idéologiques, elle me traçait un avenir de chercheur, ou d'enseignant, ou de journaliste, enfin surtout pas une profession qui ferait de moi un agent du capitalisme. Elle a été moins ferme dans ses principes avec son futur mari, un héritier fortuné.

— Vu sous un autre angle, il est surprenant qu'avec les idées libérales qui étaient les leurs, ils n'aient pas manifesté plus d'ouverture d'esprit.

— Chacun ses petites crispations.

— Mais vos parents n'ont pas daigné débourser un centime pour vous aider, si bien que vous avez dû exercer divers métiers, surtout de nuit, pour financer vos études.

— J'ai toujours pensé que je devais suivre mon chemin sans l'aide de personne.

— Donc, vous n'en avez conçu aucune rancœur ?

— Aucune. »

Le président observa un moment Landry Desix, et il dit :

« Que pensez-vous de vos parents ?

— Mon père était un être intelligent, altruiste, volontaire et cependant mélancolique, d'une mélancolie sourde, irrémissible, et dissimulée sous une décontraction factice, marquée de phases d'effondrement moral. J'ai le souvenir de lui, silencieux des jours entiers, avec une peur étrange noyant ses yeux. C'était aussi un faible, et sa faiblesse, qu'elle tînt d'une authentique délicatesse, ou d'un regard perdu sur la vacuité des choses, le conduisait dans sa vie personnelle à tous les compromis, voire aux renoncements de ses convictions premières. C'était un homme énigmatique et

attachant, un médecin au dévouement fataliste, un père bienveillant, au sourire évasif…

Ma mère avait un caractère dominé par l'égocentrisme, l'impulsivité et les sautes d'humeur. Féministe – du moins, jusqu'à son second mariage –, au point de croire la femme supérieure à l'homme, elle usait sans scrupule de ses atouts charnels comme d'une arme de sujétion. Perspicace et obstinée pour les choses mineures, elle était d'un entêtement exalté menant à l'impasse pour les grandes, de sorte que la défense de ses idées lunaires n'avait d'égal que leur inconstance et leur extravagance. Pour tout dire, elle avait l'esprit en désordre, encombré d'un monceau d'idées impérieuses qu'elle déversait dans le crâne du premier venu avec l'aplomb éhonté de la militante. Combien de fois ai-je souri en voyant l'air médusé de l'infortuné dont – pour moi – le cerveau faisait office de vide ordure !

— Eh bien ! Décidément, vous n'êtes pas tendre avec elle ! lança l'avocat général.

— Je ne suis pas un apôtre de l'hagiographie.

— D'autres mots conviennent mieux pour traduire l'amour filial, ou, pour le moins, le respect que l'on porte à une mère, insista l'avocat général.

— …

— Qu'en était-il de vos rapports avec les filles ? demanda le président. À ce sujet, votre mère a déclaré ne vous avoir connu aucune petite amie pendant vos années d'adolescence.

— Cela ne cacherait-il pas quelque blocage de puceau inhibé ? dit Landry Desix avec ironie. Eh bien ! pour votre information, j'ai pratiqué ma première pénétration vaginale à seize ans… avec une de ses amies à elle.

— Vous avez "pratiqué [votre] première pénétration vaginale" – comme vous dites ! – avec une amie de votre mère ! s'écria

l'avocat général… Allons, c'est un fantasme ! Et des plus communs !

— Si pour vous c'est un fantasme, ce fut pour moi une réalité ; et ma mère était au courant, ce qui peut expliquer son omission.

— Votre mère était au courant ? s'exclama le président.

— Cette femme – que j'appellerai Annie – et ma mère étaient très proches. Elles avaient eu des relations saphiques en prélude à leur amitié. Annie m'a dit qu'elle s'était confiée à ma mère. Elle-même et moi n'en avons jamais parlé. Je savais qu'elle savait, comme elle savait que je savais… et je flairais qu'elle éprouvait une satisfaction vaniteuse à la pensée que j'avais été dépucelé par son amie la plus intime… En revanche, elle n'a jamais su qu'Annie et moi avons eu une liaison suivie.

— C'est tout même spécial ! lança l'avocat général.

— Je vous ai dit que ma mère était très libre en matière de sexe.

— Faut-il parler de liberté… ou de perversité ?

— Je vais vous raconter une anecdote. J'avais quatorze ans, et montrais les premiers signes d'entrée dans la puberté, quand un matin ma mère m'a appelé dans sa chambre. Elle a commencé à me parler des filles, de leurs corps, du désir, puis, d'un coup, elle m'a dit : "Les cours d'éducation sexuelle, la théorie, tout ça, c'est très bien, mais rien ne remplace la connaissance concrète des choses." Sur ce, elle a ôté son tee-shirt… et écarté les cuisses, montrant son sexe. »

Un murmure d'indignation traversa l'assistance.

« Et alors ? s'écria le président d'une voix empressée.

— Si j'avais l'habitude de voir ma mère déambuler nue dans l'appartement, c'était la première fois qu'elle s'exposait ainsi devant moi. Alors ? Je l'ai plantée là, avec sa vulve exhibée, et j'ai quitté la pièce, sans un mot. Par la suite, elle m'a dit que j'étais encore jeune et que je comprendrais plus tard. Ce fut tout.

— Tout de même, j'ai du mal à vous croire, souffla le président.

— Ma mère était sans pudeur et très directe.

— Nous sommes dans la déviance morale, oui ! lança l'avocat général, sinon dans une logique d'inceste. Qui sait jusqu'où sa liberté vous aurait entraîné ! »

Landry Desix sourit. Le président dit doucement :

« N'allons pas jusque-là, je parlerai plutôt de maladresse. On peut supposer que vous avez été un peu… choqué par cet événement.

— Choqué, je ne sais pas – avec ma mère, je m'attendais à tout. Troublé oui. Ce fut une révélation, à partir de là, j'ai vraiment fantasmé sur le sexe féminin.

— Ah, laissa échapper le président, d'une voix traînante. Et, avant cette femme, vous n'avez pas eu de flirt avec des filles de votre âge ?

— Eh bien… L'adolescence est marquée par une flambée des pulsions sexuelles ; péniblement assumée, elle s'accompagne d'une dilatation du sentiment amoureux, moyen par lequel s'opère la sublimation des instincts, dit Landry Desix avec un œil rieur. Cet état de tension entre désir et appréhension pousse les filles vers des garçons plus âgés, chez qui elles recherchent maturité physique et psychique.

— Quelle rhétorique ! lança l'avocat général.

— Et alors ? s'excita le président.

— Et alors, je n'avais pas encore une apparence très virile, et les filles n'avaient pas pour ma personne d'attirance avérée. Puis, chez moi, le désir sexuel s'affranchissait du sentiment amoureux, je n'étais pas porté au jeu de la séduction ni à la romance. Donc, rien de concluant. Mais je n'ai pas eu à patienter longtemps, et mes attentes ont été comblées avec Annie.

— Je suppose que c'est elle qui vous a séduit, dit le président.

— C'est elle qui a fait le premier geste : mon attitude lui offrait assez de gages pour qu'elle n'ait pas à craindre un refus de ma part.

— Vivait-elle en couple ? demanda l'avocat général avec acuité.

— Elle était mariée.

— Décidément ! Tromper son conjoint, avec le fils d'une amie, ce ne sont pas les scrupules qui l'embarrassaient !

— Elle était d'une nature sensuelle, son mari, à l'aube de la cinquantaine, souffrait d'impuissance sexuelle – enfin, d'après ce qu'elle m'en a dit. Dans ces conditions, il est difficile de résister à l'attrait d'un corps jeune et vigoureux.

— Il est plus juste de parler de perversion.

— Je vous accorde que la transgression a pu opérer comme un stimulus complémentaire, dit Landry Desix, gouailleur.

— Et vous étiez mineur !

— Oui, intervint le président, mineur, mais consentant, et ayant la majorité sexuelle… Donc vous avez été amants. Combien de temps ?

— À peu près cinq mois, avant que je décide d'arrêter.

— Pourquoi ?

— À cause de la présence du mari.

— Tout de même ! Un sursaut de moralité ! intervint l'avocat général.

— Je veux parler de la présence physique du mari », ajouta Landry Desix.

Des chuchotements parcoururent encore l'assemblée.

« Il nous regardait *faire l'amour*. »

— Que voulez-vous dire ? interrogea le président.

— Il y avait un judas optique au milieu du papier peint floral du mur séparant la chambre conjugale d'une autre chambre. Annie me demanda si j'acceptais que son mari regarde nos ébats

sexuels, en avançant que cela pourrait l'aider à lui rendre sa vigueur.

— Un judas au milieu du papier floral, intervint l'avocat. Elle aurait pu vous cacher sa présence.

— Je crois qu'elle me l'a révélé par honnêteté… ou par vice. Parce qu'elle savait à qui elle avait affaire. Est-ce que j'étais le premier ? Bien sûr que non. Le seul ? Mystère.

— Et vous avez accédé à sa demande sans hésiter ?

— Mon désir d'expériences sexuelles était plus fort que tout… Son mari ne s'est jamais montré, et je n'ai jamais cherché à vérifier sa présence… Je trouvais excitant d'imaginer cet homme en voyeur compulsif, à quelques mètres, en train de tripoter son sexe flaccide. Son impuissance flattait ma virilité et gonflait mon ardeur. Lui, malgré tout, il était content – d'après Annie. Je crois qu'il ignorait qu'elle et moi nous nous voyions en dehors de leur appartement. Ah ! la belle coquine inconnue du cocu… Cela dit, la situation m'apparut vite médiocre, et ridicule. Mon plaisir d'imagination se dissipa, j'en eus assez d'être observé en train de baiser. Annie insista pour continuer, je refusai ; il y eut une scène, et je mis fin à notre relation. Et je le fis sans regret, car je commençais à me lasser d'elle. »

— On est vraiment en pleine perversité ! lança l'avocat général.

— C'est comme dans la vie, celle qui germe, se déploie dans les esprits, et s'accomplit derrière les portes et les fenêtres closes.

— Non, non et non ! C'est comme dans votre vie !

— Ma vie est une vie parmi les autres…

— Oui, c'est bien facile !

— Bon, c'est entendu », dit le président pour terminer.

VII

Le président se saisit d'une bouteille d'eau, but une longue gorgée, et il dit :

« Poursuivons avec l'épisode du service national. Lors des journées de sélection, vous rendez copie blanche aux tests d'évaluation intellectuelle et restez muet et apathique – déjà ! – devant le médecin chargé d'apprécier votre aptitude mentale. Le fait est banal en soi, les exemples abondent en individus simulant des troubles psychiques pour échapper aux obligations militaires. Considérant votre cursus d'études, la commission d'aptitude vous déclare apte au service dans les armées. Mais deux mois après votre incorporation, vous êtes réformé pour, je cite : "Comportement incompatible avec les règlements militaires qui se traduit par un refus total d'obéir aux ordres, associé – toujours ! – à un mutisme complet." L'observation se conclut par la formule : "Élément irrécupérable, susceptible par son exemple de créer un dangereux phénomène de contagion."

— Si l'armée ne vous convenait pas, il fallait opter pour la forme civile du service ! lança l'avocat général.

— C'est le principe même du service national qui ne me plaisait pas.

— Expliquez-nous cela.

— Je ne vois pas en vertu de quoi, je devais passer un an au service de l'État républicain, qui plus est au prix d'une solde de misère.

— Comment en vertu de quoi ? Mais parce que, selon les lois de ce pays alors en vigueur, vous étiez redevable à la nation d'une année de votre vie ! Comme tout citoyen adulte de sexe masculin.

— Ah oui ? Combien y échappaient pour des motifs aussi divers qu'injustifiables ? Au regard du principe d'égalité s'entend.

— Ce n'est pas une excuse ! Vous n'avez pas à vous déterminer en fonction d'autrui.

— Précisément, de mon point de vue, je n'étais tenu à rien : mon temps, ma vie, j'en dispose à ma guise.

— Et envers qui, monsieur Desix, vous sentez-vous des obligations ? rétorqua l'avocat général.

— … »

Une rumeur monta de la salle.

« Pas de réponse… Vraiment, vous ne voyez pas… C'est édifiant !

— Pourquoi n'avoir pas essayé de vous faire réformer pour raisons médicales ? demanda le président. J'imagine que votre père pouvait appuyer cette démarche en faisant établir, par un médecin de ses relations, un certificat d'inaptitude physique.

— Je ne triche pas avec moi-même ; quoi qu'il m'en coûte, je ne transige pas avec mes convictions. Je ne cache pas qu'il y avait une sorte de défi dans mon entreprise. Je m'étais inscrit par avance en dernière année de spécialisation dans un cours qui commençait en octobre. J'avais trois mois pour me faire virer de l'armée : j'ai tenu ce délai. J'ai passé trente jours aux arrêts et subis une pression permanente de la part de l'encadrement. Mais c'était supportable. Je ne répondais pas aux ordres, et comme les moyens de coercition physique sont limités dans l'armée de ce pays, en fait, je ne faisais

rien, quand les autres suaient sous le soleil. Ce qui était un paradoxe assez amusant », conclut Landry Desix dans un sourire narquois.

Il y eut un silence sidéré, et consterné.

« Bon… Continuons, dit le président. Après l'obtention de votre diplôme, à l'âge de vingt-trois ans, vous entrez à la banque Raypin, au service du patrimoine. Deux ans plus tard, vous intégrez la société de gestion d'actifs L*** & S***. Dans votre dossier, il est noté que vos supérieurs vous considèrent comme un élément de grande valeur sur le plan professionnel ; mais ils vous jugent également sûr de votre fait, individualiste et rétif au travail en équipe. Vous avez une remarque à faire ?

— Non.

— Au bout de sept ans, vous quittez L*** & S***, et vous vous lancez dans une activité de transactions immobilières. Vous achetez – en premier lieu par adjudication – et revendez des biens pour votre propre compte. Votre souci d'indépendance, sans doute ?

— Pour la liberté de mener ma vie professionnelle selon mon gré : j'entends être le seul responsable de ma réussite.

— Et vous réussissez… Vous réussissez très bien même, comme l'attestent vos revenus. Si vos interlocuteurs reconnaissent votre compétence et votre sérieux, ils sont aussi unanimes à souligner votre caractère inflexible, en particulier dans des situations de détresses financières.

— Il ne s'agit pas d'une activité philanthropique.

— Il existe des cas où un peu de compréhension…

— Les gens sont-ils libres de vendre ou non ? réagit Landry Desix.

— Justement pas, et vous le savez bien !

— Je ne suis pas un philanthrope, ajouta Landry Desix.

— On l'aura compris. D'autant plus que vous êtes propriétaire de plusieurs appartements inoccupés, signe évident de spéculation immobilière, dit le président. Pas très citoyen comme attitude, quand on connaît la pénurie de logements !

— Ça, c'est le problème de l'État ! Ce n'est ni de ma responsabilité ni de celle de n'importe quel particulier ou personne morale !

— Bien sûr !… À côté de cette activité principale, vous jouez également en bourse, là aussi, avec succès.

— Ce n'est pas seulement une affaire d'analyses fondamentale ou technique, mais de psychologie, et cette psychologie, je la possède… Par ailleurs, je ne joue pas, j'effectue des opérations financières, en étant *bull* ou *bear*, selon la tendance.

— *Boulle* ou *bire* ? dit le président.

— *Bull*, pour le taureau, qui charge du bas vers le haut ; *bear,* pour l'ours, qui attaque du haut vers le bas ; et qui représentent respectivement les forces haussières et baissières du marché. Cette alternance dans mon approche des cours m'offrait la possibilité de multiplier mes gains. À l'époque, en raison d'un emploi du temps chargé, j'effectuais des placements à moyen et court terme ; une fois à M***, j'ai privilégié le *day trading* ou le *scalping trading*.

— *Day trading*, *scalping trading* ?

— Ça consiste à trader avec des objectifs journaliers, et, dans le second cas, à prendre une position pendant quelques minutes, voire quelques secondes. C'est assez excitant, l'adrénaline est au rendez-vous.

— Un vrai spéculateur, glissa l'avocat général d'un ton plein d'arrière-pensées.

— Un investisseur offensif, dit Landry Desix.

— Agressif, comme un prédateur.

— Dans ce domaine, ça vaut un compliment.

— Oui oui, le résultat de cette course au profit, de cette avidité sans limite ni contrôle, c'est la crise des *subprimes*, le krach, la récession avec son terrible cortège de malheurs pour les plus défavorisés ! Mais vous, comme les rats quittant le navire, vous coupez l'essentiel de vos positions en actions dès la fin 2007, pour vous placer sur l'or, les monnaies et les obligations corporate.

— C'est une migration opportuniste de précaution, conforme à la position de n'importe quel investisseur souhaitant pérenniser son capital.

— Un coup là, un coup ici ! Et c'est ainsi que se créent les bulles financières ! Et, par extension, les drames sociaux !

— Encore et toujours la logique rebattue du bon peuple et de l'État protecteur qui seraient victimes des méchants spéculateurs, hein ! Et qui sont-ils ces spéculateurs ? Les zinzins ou investisseurs institutionnels, les banques, les compagnies d'assurance, et les investisseurs particuliers – dans le rôle du pigeon à plumer. Et que cherchent-ils, ces investisseurs ? Eh bien ! à opérer au mieux de leurs intérêts, c'est-à-dire à faire fructifier leurs avoirs, tout en veillant à les protéger. Ni plus. Ni moins. La véritable question est ailleurs. Elle est liée à la philosophie de l'enrichissement, fondée sur la promotion et le développement du crédit, et son corollaire, l'endettement. Les protagonistes de cette politique, quels sont-ils ? Les grands investisseurs, bien évidemment, et au premier chef, les banques, mais aussi, l'État, complice, qui se tourne vers eux pour emprunter massivement depuis qu'il a étrangement renoncé au pouvoir régalien de création monétaire.

Et le bon peuple, quelle est sa vertu ? Celle d'avoir élu des représentants qui depuis des décennies, au mépris de l'équilibre entre recettes et dépenses, ont fait de l'endettement un mode de fonctionnement légitime de l'État ? Un État vorace, à l'idéologie schizophrène, capitaliste pour se financer, socialiste dans sa manie frénétique de la taxation, destinée à combler des déficits publics

en croissance exponentielle, hypothéquant ainsi l'avenir des futures générations du bon peuple, qui, par ses choix, s'est grugé lui-même. Les F*** sont des crétins menés par des crapules doublées d'incompétents, qui les mettent dans le trou en leur disant qu'il n'est d'autre solution pour en sortir que de creuser tant et plus. Du jamais vu ! Après tout, qu'ils paient le prix de leur stupide aveuglement. »

Il y eut des remous dans l'assistance.

« Ah non ! s'exclama le président, pas d'insultes ! Puis ce tribunal ne sera pas un forum économique au profit d'un capitalisme sauvage et méprisant à l'endroit des citoyens honnêtes et courageux de ce pays !… Je poursuis… Il y a neuf ans, votre père décède sur la D*** – une petite route de campagne – en percutant, de nuit, un arbre avec sa voiture. Il n'y a pas de témoin de l'accident, et pas d'explications connues à sa présence sur cette route au cœur de la nuit. L'examen *post mortem* montre une prise d'anxiolytiques de la famille des benzodiazépines. L'enquête se prononce pour une perte de contrôle du véhicule consécutive aux effets secondaires du médicament, tels les troubles de la concentration, la somnolence ou l'ataxie… Saviez-vous qu'il prenait des pilules ?

— Non.

— Qu'en avez-vous pensé ?

— De quoi ?

— De ces pilules ! De l'accident ! »

Landry Desix marqua un temps de réflexion, et il lâcha cette phrase lapidaire, au sens équivoque :

« C'était mon père. »

Le président laissa passer un instant, avant de dire :

« Monsieur l'avocat général, un commentaire ?

— Je crois que cette mort brutale, succédant à celle de son grand-père dans des conditions analogues, constitue un élément

appréciable du dossier. On peut supposer que l'accusé en ait conservé une souffrance tenace, accompagnée d'une défiance pour l'univers de la route, souffrance et défiance se cristallisant à l'occasion de la nuit du 8 mars 2008, et trouvant à s'exprimer à travers son geste meurtrier.

— Pure spéculation, dit Landry Desix.

— Analyse acceptable, dit le président… Je poursuis. Au moment de la succession testamentaire de votre père, dont vous êtes l'unique bénéficiaire, vous acquittez les droits afférents. Mais, fait assez incroyable, vous engagez un recours contentieux contre le Trésor public pour excès de pouvoir. En clair, vous contestez le principe des droits de succession ; par le fait, vous attaquez l'administration fiscale dans sa légitimité, et, au-delà, le bien-fondé de l'État à lever taxes et impôts. Rien de moins !

— Comme vous dites. La transmission d'un patrimoine – acquis par des moyens financiers préalablement soumis à l'impôt du vivant des testateurs – est à mes yeux une affaire d'ordre strictement privé. Les droits de succession sont l'exemple même de la violence fiscale. Ils sont illégitimes et traduisent un déni du droit de propriété qui relève de la loi naturelle. Ils renvoient à la lointaine servitude de la mainmorte et à la tyrannie fiscale du système féodal, dont l'État moderne, né de la révolution "égalitaire", s'est fait l'héritier avide au détriment des intérêts et de la liberté de chacun.

— Oui oui… Je note que cette fois-là, vous ne répugnez pas à solliciter les compétences d'un avocat.

— J'étais le requérant sur un sujet technique, c'était mon intérêt. J'ai fait appel à un ami avocat fiscaliste, qui m'a obligeamment aidé dans ma démarche bien qu'il la jugeât déraisonnable et utopique.

— Avec justesse !

— Attention ! Je n'étais pas assez naïf pour penser que j'allais ébranler l'édifice ; j'avais conscience de me heurter à un mur, mais j'y lançais une pierre pour y laisser une trace : le temps viendra où d'autres y feront une brèche.

— Oui oui… Enfin, le résultat, c'est que le tribunal administratif juge votre requête abusive et attentatoire aux droits fondamentaux de l'État. En conséquence, il vous inflige une amende.

— Ouais… J'aurais aussi droit à un contrôle fiscal… Par le fait du hasard, bien sûr, glissa Landry Desix.

— Vous avez une conception toute personnelle du droit que la justice a rejetée, cela seul importe.

— Et les jurés apprécieront votre esprit contestataire et excessif, ajouta l'avocat général.

— Qu'on demande leur avis aux imposés.

— Le peuple, à travers la justice qu'il s'est donnée, s'est exprimé ! dit avec force le président.

— C'est une farce !

— Je ne vous permets pas ! Continuez et je vous inculpe d'outrage à magistrat.

— Ça fait peur, glissa Landry Desix dans un sourire railleur.

— Cessez immédiatement ! » cria le président en tapant du point sur la table, si fort que quelques-uns sursautèrent dans la salle.

Il y eut un silence gêné, puis, le président dit :

« Bon, reprenons notre calme.

— Mais je suis très calme, dit Landry Desix.

— Ne recommencez pas », dit le président en contenant son exaspération. Puis, s'adressant à l'avocat général qui cherchait son regard : « Vous souhaitez prendre la parole ?

— Pour illustrer le caractère rebelle de l'accusé, il est bon de rappeler qu'il se trouve actuellement poursuivi en justice pour

son refus, malgré plusieurs rappels, d'acquitter la redevance télévisuelle.

— Parfaitement, oui ! Je me soustrais à l'obligation de payer un impôt au profit de médias nationaux partisans, gangrenés par la propagande et la désinformation ; une position renforcée par le fait que je reçois la télévision par satellite et que je ne regarde pas les chaînes publiques.

— Ça reste à vérifier, dit l'avocat général.

— J'ai moi-même demandé une vérification et…

— L'affaire est en cours, intervint le président, nous ne la commenterons pas.

— Bien sûr, dit Landry Desix.

— Je vous dispense de vos remarques.

— Je croyais que vous vouliez m'entendre, dit Landry Desix.

— Assez ! Bornez-vous à répondre à mes questions !… Donc, ayant hérité, vous vous installez à M***, et arrêtez votre activité principale pour vivre du produit de vos placements. Est-ce exact ?

— Oui.

— Vous transformez la propriété de façon à vivre en quasi-autonomie, en réduisant votre consommation énergétique.

— Ah ça ! J'y ai mis les moyens ! Installation en eau courante grâce à un puits canadien et à des citernes enterrées d'eau pluviale ; électricité et sources d'énergie à l'aide de panneaux photovoltaïques, d'un système de cogénération, et d'un chauffe-eau solaire individuel ; matériaux isolants thermiques pour les ouvertures.

— En effet, c'est assez impressionnant ! dit le président… Est-ce par souci écologique ?

— Je n'ai pas – comment dirait-on aujourd'hui ? – de préoccupations angoissées en matière d'écologie, pas plus que je ne comprends la notion de respect de l'environnement ou de la planète : est-ce que vous avez du respect pour un caillou, vous ?

Et pourquoi pas de l'admiration ? Non, plus sérieusement, j'ai d'abord le respect de mes intérêts, ce qui m'a conduit à réduire au maximum ma dépendance vis-à-vis des réseaux collectifs, et des entreprises en situation de monopoles qui les alimentent. Ce que je peux faire par moi-même, je le fais, en sachant que l'argent n'est pas un problème.

— Bien sûr, bien sûr… C'est sans doute pourquoi vous n'étiez pas raccordé au réseau de téléphonie fixe de F*** T*** – parce qu'elle était encore une entreprise publique –, et que vous utilisez les services d'un opérateur privé de téléphonie mobile ?

— Oui.

— Vous plantez aussi un potager et un verger.

— J'ai plaisir à m'occuper d'un jardin, à voir pousser les arbres et les légumes : je trouve gratifiant de me nourrir des fruits de ma terre.

— Vous êtes végétarien ? lança l'avocat général.

— Ah non ?! De cette façon, j'ai la certitude d'avoir des produits sains et de qualité. Quant au reste de mon alimentation, j'ai sélectionné des agriculteurs pour leurs méthodes naturelles de production, chez qui je m'approvisionne en direct.

— Je vois dans le dossier, dit le président, que vous possédez également des plants de tabac. Pour une consommation personnelle ?

— Oui.

— N'y a-t-il pas dans le commerce de quoi satisfaire votre bonheur ? lança l'avocat général.

— Je n'ai nulle envie de payer des produits surtaxés par l'État.

— Ah oui ! J'oubliais votre fameux souci – ou votre obsession – d'indépendance… Cela dit, je me permets de vous faire remarquer qu'il faut bien que l'État trouve des ressources pour financer les dépenses de santé occasionnées par les consommateurs de tabac.

— L'État étant le garant de la santé publique, je croyais que son rôle était d'interdire un produit dangereux.

— Allons, ce n'est pas aussi simple : l'interdiction favoriserait la contrefaçon ainsi que la contrebande, déjà très présentes. Le célèbre épisode de la prohibition sur l'alcool aux États-Unis dans l'entre-deux-guerres est là pour nous rappeler l'inefficacité de ce type de mesures.

— Pourquoi, en ce cas, ne pas légaliser la vente des drogues dites "douces" ? Bien sûr, cette vente serait soumise à des taxes, pour le financement des dépenses de santé…

— Ce n'est ni le lieu ni le moment pour un débat sur les produits stupéfiants, dit le président. On a aussi trouvé un alambic et divers alcools dans votre cave : là aussi, pour votre consommation ?

— Idem.

— Et, je suppose que vous distillez des fruits pour la même raison qui vous fait cultiver du tabac.

— Idem.

— Je m'étonne qu'avec de tels principes l'accusé ait deux voitures, lança l'avocat général, véhicules marchant à l'essence, qui comme chacun sait est un carburant fortement taxé ; oui, je m'étonne que l'accusé ne se déplace pas à pied ou à bicyclette, modes de locomotion par ailleurs excellents pour l'élimination des effets néfastes de l'alcool et du tabac !

— Vous êtes mal informé, répliqua Landry Desix. J'ai fait modifier, en Allemagne, les moteurs Diesel de mes deux voitures pour rouler à l'huile végétale pure. Et c'est un agriculteur du cru qui me fournit en carburant.

— Ce n'est pas dans mon dossier, en effet, concéda à regret l'avocat général en regardant parmi ses papiers. Il reste que la France n'autorise pas l'usage de ce type de carburant pour les véhicules des particuliers.

— En contravention avec les directives européennes », rétorqua Landry Desix. « En plus, c'est écologique, et sans taxe, ajouta-t-il avec malice.

— Nous nous éloignons du sujet, dit le président, énervé… Une fois établi à M***, vous installez une alarme maison, et relevez le vieux mur d'enceinte de la propriété, que vous équipez de caméras de surveillance infrarouge.

— Je ne vais pas vous apprendre l'insécurité dans laquelle nous vivons, dit Landry Desix.

— Insécurité à laquelle, par votre geste meurtrier, vous contribuez ! gronda l'avocat général.

— Monsieur l'avocat général, je vous en prie, un peu de calme », dit le président.

Il reprit à l'adresse de Landry Desix :

« Ces mesures de sécurité, sans doute en raison de leur caractère ostentatoire, associées à votre dédain des relations communautaires.

— Mon dédain ? intervint Landry Desix. Mon indifférence, vous voulez dire.

— Si vous voulez, dit le président. Donc, ces mesures provoquent des commentaires critiques, bientôt suivis d'actes de malveillance. Votre mur extérieur est tagué, et vos caméras sont méthodiquement détruites. Curieusement, ou faut-il dire évidemment, vous ne faites pas appel à la justice.

— J'étais sans illusion sur les résultats d'une enquête éventuelle; et j'ai pour habitude de régler seul mes affaires.

— Mais à défaut de porter plainte, vous réagissez : vous installez de nouvelles caméras sur des arbres, en retrait du mur ; et comme, à leur tour, elles subissent des dommages à la suite d'intrusions, vous achetez deux chiens de garde, des rottweilers, formula le président avec une grimace.

— C'est plus sérieux qu'une troupe de pékinois.

— Des rottweilers laissés en liberté, ajouta le président.

— À la suite de quoi, des boulettes de viande empoisonnées seront jetées dans mon jardin ; ce qui fut sans effet, mes chiens ayant été dressés pour n'accepter de nourriture que de ma main.

— Il faut croire que le dressage ne portait pas sur le contrôle de leur agressivité, répliqua le président. D'ordinaire postés au portail d'entrée, ils manifestent leur présence par des grognements et aboiements violents et répétés, de jour, mais aussi de nuit ; manifestations sonores d'autant plus inopportunes que des piétons, en particulier des enfants sur le chemin de l'école, passent devant votre propriété. Vous-même, n'étiez-vous pas importuné par leurs cris ?

— Je possède un vitrage isophonique d'une grande efficacité, et mes chiens avaient d'abord pour rôle de dissuader avant de m'avertir.

— Toujours est-il qu'une plainte collective pour trouble du voisinage est déposée à votre encontre.

— À l'instigation d'un de mes voisins, une belle âme, un esprit ouvert, un *bobo* qui vantait l'absence de clôtures artificielles sur son terrain. Après le cambriolage et le saccage de sa maison, il s'est converti au principe de réalité en édifiant une grille d'enceinte hérissée de pointes.

— Laissons cela ! dit le président avec un mouvement sec de la main. La nuisance sonore dûment constatée par la gendarmerie, le tribunal d'instance vous enjoint de prendre les dispositions nécessaires pour réduire ce trouble. Vous vous bornez à enfermer vos chiens, pendant la nuit, dans un chenil attenant à la maison… Les aboiements se poursuivent dans la journée. Le tribunal délivre une nouvelle injonction portant sur une mesure d'éloignement diurne : vous faites la sourde oreille… Pour en finir, il ordonne la saisie de vos chiens, lesquels finiront par être cédés par la fourrière à l'armée de l'air. Entretemps, vous êtes condamnés à

des dommages et intérêts, que vous n'aviez toujours pas acquittés au moment de votre arrestation… Il est évident que ces faits témoignent d'une vision altérée de la réalité.

— Paranoïa, sous la forme d'un double délire d'interprétation et de persécution, renchérit l'avocat général.

— Ils traduisent, continua le président, votre incapacité à vivre des relations sociales normales, sereines, dans le cadre des usages communs, ce qui vous conduit au rejet des solutions amiables, plus grave, au mépris de la loi.

— Étrange façon de parler de quelqu'un qui souhaite vivre tranquille chez soi, dit simplement Landry Desix.

— Votre droit à la tranquillité ne peut empiéter sur les droits d'autrui ! répliqua le président. Tout cela ne serait sans doute pas arrivé si vous aviez fait montre d'un désir d'intégration, d'ouverture, de conciliation ! »

VIII

Après une courte pause, le président reprit :

« Vous avez deux amis, pas plus, est-ce exact ?

— Oui, des amis.

— Le premier s'appelle Stanislas Yanovski, que nous entendrons lors de l'évocation des faits ; le deuxième, Gilles Lanterne, domicilié à P***, est un informaticien, qui a commencé par exercer ses talents précoces à l'âge de dix-sept ans comme *cracker*.

— Il n'avait pas de motivations pécuniaires, sa démarche avait uniquement valeur de challenge.

— Un challenge qui a coûté cher aux sociétés attaquées, contraintes de revoir leurs systèmes défensifs contre ses intrusions informatiques !

— Ça a eu le mérite de mettre au jour leurs faiblesses, commenta Landry Desix avec un sourire.

— Ah oui ? La justice n'en est pas moins condamnée M. Lanterne pour cette pratique délictueuse… Revenu à de meilleures intentions, il crée une société spécialisée dans la sécurité informatique, qui se veut un choix alternatif par rapport aux grandes entreprises du secteur… Comment l'avez-vous connu ?

— Chez L*** & S*** : il y était en concurrence pour un système de protection de bases de données.

— Qu'est-ce qui vous a rapproché ?

— L'intérêt pour les nouvelles technologies de l'information. Mais j'apprécie surtout sa vivacité d'esprit et son humour corrosif. Il est sans égal pour pointer les travers ou la vanité d'une personne. Il faut le voir lorsqu'il imite les "cons bruyants", comme il les appelle – une magnifique lapalissade –, ceux qui gorgés d'importance, devant un micro ou en tête de table, dispensent leurs précieux savoirs. C'est à se tordre de rire. »

Le président se moucha bruyamment, en omettant de couvrir son micro avec une main. Il reprit :

« Ce monsieur est aussi à l'origine d'un site Internet – dont je tairai le nom, afin de ne pas en faire la publicité –, un site aux idées iconoclastes, d'après le caractère des textes publiés.

— Il s'agit de billets d'humeur, précisa Landry Desix. on y dénonce la pensée inique et l'abus de droit.

— Des billets de mauvaise humeur ! objecta l'avocat général. Disons les choses autrement, c'est un site subversif, un espace malveillant où on s'attaque aux fondements de la société, c'est-à-dire à la morale commune, et à l'État, à travers ses institutions et son fonctionnement, sous prétexte d'en dénoncer les dérives, ou présumé telles ! Et encore ! Il ne s'agit là que de la partie philosophique, si l'on peut dire. Il y a aussi un ensemble de papiers, d'esprit détestable, qui mettent directement en cause des responsables politiques et économiques dans de prétendues pratiques illégales.

— Les faits relatés s'appuient sur des documents transmis par des sympathisants occupant des postes de responsabilités ministérielles ou administratives : il se trouve qu'ils n'ont jamais été démentis par les mis en cause.

— On ne prête pas foi à des rumeurs calomnieuses, justifia l'avocat général.

— Il est à signaler, dit le président, que M. Lanterne se garde d'apparaître nominativement dans les statuts. Pour ne pas être en porte-à-faux vis-à-vis de ses clients, sans doute ?

— C'est plus prudent, appuya Landry Desix.

— Est-ce que vous confirmez votre participation à ce site ?

— Oui.

— Je précise que votre coopération n'a été révélée que par un message explicite laissé par M. Lanterne sur votre téléphone portable.

— C'était un oubli de ma part ; d'ordinaire, j'effaçais les messages qui m'associaient au site.

— Autrement, rien dans vos papiers, ni dans vos ordinateurs ne permettait de vous relier au site en question… À ce sujet, quand les enquêteurs ont voulu interroger votre ordinateur portable…

— Un portable spécialement dédié à mes interventions sur le site, précisa Landry Desix.

— Un programme s'est mis en route, reprit le président, rendant impossible la lecture de vos fichiers.

— Je disposais d'un accès classique par mots de passe. Le premier pour accéder au bureau, le second pour ouvrir les fichiers. Les enquêteurs ont dû casser le premier, mais pas le second, plus complexe, qui changeait tous les jours selon des modalités que j'étais le seul à connaître. Après trois échecs, Gilles avait conçu un *soft* de sécurité imparable, qui lançait un processus de réécriture des données du disque dur de façon infinie – en fait, jusqu'à 9 999. l'identification des intervenants à la source, c'est-à-dire à partir du site, était quasi impossible, grâce à une technique de modification d'adresse IP.

— C'est de la paranoïa ! lança l'avocat général.

— C'est du bon sens, rétorqua Landry Desix.

— Hum… Quelle était la nature de votre collaboration ? reprit le président.

— J'écrivais des articles, à titre gracieux, comme tous les correspondants, puisque c'est une entreprise à but non lucratif.

— Donc, vous écriviez des articles. C'est une information intéressante, et une révélation : MM. Lanterne et Yanovski sont restés muets sur cette question, et les textes du site sont signés de pseudonymes, pour être précis, du nom des nains de *Blanche-Neige*. »

À ces mots, des gloussements partirent du public.

« À présent, pouvons-nous connaître votre pseudonyme ? continua le président.

— Grincheux.

— Grincheux ?! Voilà un nom qui vous sied à merveille ! » lança l'avocat général.

D'autres rires, empreints de malaise, éclatèrent dans la salle.

« Allons, c'est une affaire grave ! s'écria le président… Pourquoi vous dissimuler derrière de faux noms ?

— C'est une évidence, pour conserver l'anonymat. Quant à moi, je n'en faisais pas une priorité, mais je me suis plié à la volonté de la majorité : certains des intervenants ont des positions sociales ou professionnelles exposées, et ils veulent éviter les problèmes.

— Les problèmes ?

— De la part des bien-pensants et des petits censeurs coupeurs de tête, présents à tous les échelons de la société, qui s'auto-saisissent ou que l'on active à huis clos, et qui se gardent d'attaquer de front sur des faits précis.

— Les soi-disant petits censeurs ont bon dos ; n'est-ce pas plutôt que vous manquez de courage ou que vous avez mauvaise conscience ?

— Paranoïa ! dit à nouveau l'avocat général.

— C'est parfaitement justifié. Nous en sommes à notre troisième fournisseur d'accès ; cette fois-ci, il est implanté aux États-Unis – là-bas, au moins, la liberté d'expression n'est pas seulement un droit, ou une promesse, c'est une réalité. Nos deux premiers sites hébergés en F*** ayant subi des pressions démocratiques pour que cesse le scandale de notre existence sur la Toile.

— C'est ce qui arrive quand on sort des clous, rétorqua le président, et nous ne pouvons que regretter l'absence d'harmonisation internationale dans le domaine de la législation Internet… Et pourquoi ce choix des nains de Walt Disney ?

— Nous avons commencé par *Les Trois Petits Cochons*… »

L'assemblée ne put réprimer de nouveaux rires.

« Puis, le chiffre des membres est passé à sept… Pour les Schtroumpfs, il faudrait que nous soyons plus nombreux ; et puis sept, c'est un bon chiffre, et les nains sont sympathiques, conclut Landry Desix.

— Sympathiques ? C'est à voir ! lança l'avocat général… Me permettez-vous, monsieur le président, de lire quelques-uns des textes tirés du site, afin que les jurés puissent en apprécier la nature exacte ?

— Faites.

— Le premier texte s'intitule "Du droit de propriété : les biens corporels immeubles". Je cite : "La propriété individuelle est un droit naturel consacré par la Révolution française, et inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, laquelle a valeur de loi suprême. Force est de constater qu'il y a loin des intentions à la réalité. L'exercice de ce droit est soumis, depuis toujours et de façon croissante, aux limites imposées par la loi et les règlements. Nous pensons au régime des servitudes publiques, aux réglementations destinées à protéger la santé publique, à la sécurité et, plus récemment, au dogme de l'environnement. Nous

pensons aussi à l'expropriation, sous couvert de questions d'utilité publique, ou encore, aux situations de guerre entre les États qui, de jure ou de fait, annihile le droit de propriété. Or, dès lors qu'un individu ou qu'une personne morale s'est porté acquéreur par contrat d'un bien corporel immeuble, en particulier lorsque celui-ci est assorti d'un terrain, nous estimons que l'exercice de ce droit ne doit connaître absolument aucune limitation de jouissance, aucune remise en cause, aucun empiétement de quelque nature que se soit, excepté ceux que le bénéficiaire fixerait lui-même de son plein gré. En clair, la propriété dite 'privée' est imprescriptible et inaliénable au même titre que le domaine dit 'public', ce qui signifie que le propriétaire parle d'égal à égal avec l'État et ses représentants." Signé "Atchoum".

Sans vouloir faire de mauvais jeu de mots, un tel texte peut faire tousser ! Si l'on sait bien lire, c'est l'instauration d'un système où les intérêts particuliers l'emportent sur l'intérêt général : c'est le retour à la féodalité ! Bien sûr, cela est excessif, et en pratique irréalisable, sauf à vouloir un modèle dominé par l'anarchie. Je ne sais si c'est le but de l'auteur ; ce que je crois, par contre, c'est que par ce type de raisonnement, il vise à instiller le doute quant à la légitimité des droits supérieurs de l'État.

Deuxième exemple, je cite toujours : "De la sécurité sociale : le droit au libre-choix. Depuis des années, le discours sur la sécurité sociale tourne autour des dépenses : augmentation, maîtrise, réduction, tels sont les mots qui sortent comme une antienne de la bouche de notre éminent personnel politique. Pour nous, et quoique l'augmentation croissante des cotisations, conjuguée à la baisse continue des prestations, soit à lui seul un sujet de scandale, l'essentiel n'est pas là : le vrai débat doit porter sur l'objet, et non sur les moyens ou le but. La loi entérine le droit, pour l'ensemble de la population, de bénéficier d'une protection sociale placée sous la tutelle de l'État. Ce droit est

assorti d'un devoir auquel nul ne saurait se soustraire, puisqu'il est fait obligation à tout individu travaillant et résidant en F***, de cotiser au régime général de la Sécurité sociale. Or, au nom du principe suivant lequel toute personne doit pouvoir disposer librement des revenus de son travail, nous disons qu'il appartient à chacun de se déterminer sur cette question, c'est-à-dire d'opter pour l'organisme social de son choix – ici ou ailleurs en Europe –, ou encore, de fixer un niveau de cotisations volontaires sur la base de priorités arrêtées personnellement… On entend les cris d'orfraie des censeurs de la République, on les entend rappeler la nécessaire et juste solidarité entre les membres d'une même communauté. Précisément, au dogme de la solidarité, abusif et inégalitaire, qui mène au régime émollient de l'assistanat, nous opposons la règle de la responsabilité individuelle, donc de liberté, ce qui n'est pas sans risque et ne va pas sans effort." Signé "Prof".

C'est effarant ! C'est non seulement illégal, mais injuste et immoral. Dans un tel système, *quid* du principe actif de solidarité ? Malheur aux malades, aux invalides et aux sans-emploi ; malheur à tous ceux qui n'ont pas l'entourage ou la capacité matérielle leur permettant d'alléger les infortunes de la vie !

— À ce sujet, monsieur Desix, dit le président, vous êtes sous le coup d'une action judiciaire initiée par deux organismes sociaux pour non-versements de cotisations. Assurément, vous êtes un spécialiste du conflit !

— J'exerce mon droit légitime de contestation. J'ai décidé de passer outre le monopole imposé par la Sécurité sociale, en cotisant auprès d'une compagnie allemande qui m'offre des garanties supérieures pour un coût inférieur.

— Votre démarche est contraire à la loi.

— Vous préjugez de l'issue de la procédure. Et dois-je vous rappeler que le droit communautaire l'emporte sur le droit national ?

— Vous n'avez rien à me rappeler en matière de droit ! se récria le président… » « Continuons ! dit-il d'une voix crispée.

— Si vous le voulez, dit l'avocat général, un dernier texte sur les responsables politiques ; et passez-moi l'expression : accrochez-vous ! "Pour les retardataires, ou les naïfs, ou les idéalistes… ou les idiots, qui l'ignoreraient toujours, la F*** n'est ni un peuple, ni une histoire, ni une civilisation, ni une langue, encore moins une idée ! La F***, ce n'est rien ! Rien, sinon une expression géographique, une zone d'activité – ou de trafics en tous genres –, où s'agglomèrent des intérêts matérialistes, pour former une sorte d'hyperentreprise, l'entreprise-nation, organisation hybride de producteurs-consommateurs. Comme toute entreprise-nation, la F*** nourrit en son sein une aristocratie, qui ne se confond pas avec la plèbe des électeurs-employés, petits f*** sans Histoire avec de petites histoires, tous plus ou moins soumis et abusés, et gavés aux neuroleptiques pour supporter la terrible épreuve des petits tracas quotidiens, à moins que ce ne soit le fardeau accablant, mais juste et nécessaire de la repentance pour les crimes inouïs commis par la République f***, ha, ha, ha ! Cette aristocratie est celle des politiques, dont les membres sont communément appelés politiciens ou *politicards*, et auxquels nous préférons la qualification explicite, et plus conforme à la réalité, de prédateurs-démagos – hommes, et femmes, dans l'ambition et la rapine la femme est au moins l'égale de l'homme. Dans cette caste de zélites zélotes de l'opportunisme, formée dans les meilleures écoles du monde de l'arrogance et de la fatuité – où règnent la cooptation et le népotisme –, il y a ceux qui sont à la tête de l'entreprise-nation et ceux qui veulent y accéder ; seule différence notable qui les sépare, car, tous autant qu'ils sont, de gauche, de droite, d'en haut, d'en bas ou d'extrême-centre, ce qui excite leurs sens, ce qui les éperonne dans l'intimité de leur

être, là, dans cet arrière-fond protégé par tous les faux-semblants, c'est le pouvoir ! Le pouvoir, qu'il s'agisse de le conquérir ou de s'y maintenir, coûte que coûte, dès lors que les électeurs-employés en paient le prix. Le pouvoir, pour quoi faire ? Pour servir ? Par altruisme ? Allons donc ! Pour l'impunité ! Pour la jouissance sans frein des honneurs, des privilèges acquis et des passe-droits ; pour les pots-de-vin et autres commissions occultes ; pour les indemnités en veux-tu en voilà, le cumul des rémunérations, des retraites… Le pouvoir, aussi, comme champ d'application de leurs théories de la Vérité. À cette fin, tout leur est bon : la désinformation, la démagogie, la duplicité, l'intimidation, ou encore le crime, quand il le faut. […] À longueur de temps, ils s'invitent chez nous, dans notre vie : ils se répandent sur les ondes, ils paradent sur les écrans, et, le visage tout à tour maquillé d'un air de suffisance ou de fausse gravité, ils parlent, ils parlent, ils chantent même ! d'une voix sûre et maîtrisée, ils chantent de vieux refrains sirupeux sur la justice, l'égalité et la solidarité. Mais qu'un problème advienne, qu'une faute soit commise, et ils ne chantent plus alors, ils récriminent, se lamentent, larmoient sur l'air de l'offensé ou de l'innocent : 'C'est une machination, un complot monté contre moi à des fins partisanes !' ; 'C'est une injustice, et mes avocats sauront le démontrer !' Ha, ha, ha !… Pis encore, qu'un scandale éclate, trop énorme pour être étouffé, et ils scandent le lâche, le vil, 'responsable, mais pas coupable'. Vil à double titre, puisque récusant tout sentiment de culpabilité, ils rejettent sur leurs subordonnés, plus souvent qu'à leur tour, la responsabilité qu'ils confessent à contrecœur. Partant, que leurs complices déclarés ou inavoués, les journalistes ou autres porte-voix, les animenteurs aux âmes pures – celles et ceux qui ont voix au chapitre dans tous les espaces de communication publique, et qui vont jusqu'à partager leur lit –, nous épargnent

le refrain de la poignée d'égarés, attendu que dans cette caste-là, si minorité il y a, c'est celle de ces naïfs à la foi obstinée, ces vertueux dévots du bien public qui entrent en politique comme on entre en religion, et qui ont pour elle, une valeur d'alibi. […] En vérité, les prédateurs-démagos sont les descendants sournoisement policés des seigneurs d'antan – hors l'honneur et le courage jetés tels des oripeaux dans l'ornière… ou plutôt dans la bouche d'égout. Ils ont remplacé la cotte de mailles par les costumes de marque, les lames par les téléphones cellulaires, la brutalité du geste par la suavité des paroles, mais derrière le masque de l'affabilité se cache le rictus de la férocité, et leurs voix, sans jamais trembler, dictent les ordres d'exploitation de l'entreprise-nation, qu'ils iront jusqu'à saigner afin d'étancher leurs ambitions personnelles contre l'accomplissement de nos destins individuels. Faut-il liquider l'entreprise-nation ? D'autres s'en chargeront, de l'intérieur ou de l'extérieur, si elle n'est pas déjà vendue. Pour nous, ce qu'il y a de sûr et d'impératif, c'est qu'il faut se débarrasser des prédateurs-démagos, et sans attendre de grand soir ou de petit matin." Signé "Joyeux".

C'est d'un populisme effrayant, et qui confine au délire ! conclut l'avocat général. Voilà, mesdames et messieurs les jurés, le genre de prose extrémiste, répétée *ad nauseam*, que l'on trouve sur ce site ; voilà les idées auxquelles adhère l'accusé ; et si elles jettent une lumière nouvelle sur ses propos, on frémit à la perspective de ceux qu'il pourrait tenir à l'heure d'évoquer les faits.

— Que doit-on entendre par se débarrasser ? demanda le président en fronçant les sourcils.

— Rassurez-vous, c'est une figure de style, dit Landry Desix, avec un sourire féroce. Il ne s'agit pas d'un appel au meurtre physique des politiciens, mais d'un encouragement à les faire

disparaître de notre univers visuel et auditif ; comme un réflexe, en éteignant la radio, la télévision ou l'ordinateur. Dans un monde sous domination médiatique, cela équivaut à une élimination physique.

— Vous avez des ambitions politiques ?

— Pour moi-même, vous voulez dire ?

— Oui.

— Pas plus qu'aucun d'entre nous. Par contre, nous partageons une même analyse, selon laquelle l'aventure collective millénaire a vécu. Le prêche des religions, la propagande des partis politiques et la diffusion des modes de pensées à prétentions systémiques ou universalistes sont archaïques parce qu'elles visent à faire du projet collectif et de la morale commune un horizon indépassable. Elles sont néfastes parce qu'elles enferment les individus dans un cadre intellectuel et psychologique lénifiant et oppressif.

— Archaïques ? Néfastes ? reprit l'avocat général. Voilà une appréciation toute personnelle !

— Ici même, dans ce pays, c'est un état d'esprit qui traverse, à des degrés divers de conscience et de conviction, toutes les classes d'âges, tous les groupes sociaux. Observez l'affaissement du sentiment national, l'indifférence vis-à-vis de la chose publique ; voyez le refus des discours dogmatiques, le scepticisme touchant les vérités séculaires ; regardez la contestation du principe d'autorité, le dédain des bonnes mœurs, les manifestations d'opposition aux normes sociales. Il y a là véritablement une espèce d'écœurement pour tout ce qui se rapporte au collectif, au global, à l'universel ; une nausée latente qui ne demande qu'à jaillir en un rejet bouillant et définitif. Certes, il existe des replis communautaires et religieux, des crispations identitaires, des fièvres tribales, mais ces phénomènes traduisent un combat d'arrière-garde, une ruade de peur face au temps à venir.

— C'est faux, et injuste ! réagit l'avocat général, les gens sont attachés à l'État, au modèle politique et social dont il est le promoteur et le défenseur !

— Vous voulez dire qu'ils préfèrent le maternage à la liberté ?

— Ils veulent la liberté dans la sécurité !

— Et, quel est donc ce fameux temps à venir ? relança le président, d'un ton condescendant.

— L'avenir appartient à l'individu pris comme réalité politique supérieure. Un individu libéré des systèmes qui en font un élément au service d'un tout nécessaire et indissociable ; une libération non pas octroyée par la fantaisie d'un peuple, par nature versatile, mais acquise au moyen d'une prise de conscience autonome, d'un acte souverain de la volonté. En s'affranchissant des dogmes collectifs, et en se fermant à la musique de chambre qui les accompagne, l'individu s'effraye de se retrouver face à l'inconnu. Il a tort. C'est un vaste espace de possibilités inexplorées qui s'offre à lui ; un espace à investir sans retenue, sans limites, dans un objectif d'exploration de territoires choisis par lui seul.

— Jusqu'à preuve du contraire, la société démocratique permet seule à l'homme de s'épanouir dans la tranquillité, dit le président sans bien comprendre le sens du discours de Landry Desix.

— La société démocratique est une étape sur le chemin qui mène à l'émancipation de l'individu. Par nécessité vitale, les hommes se sont organisés en groupes, tribus, cités, nations et empires fondés sur des lois autoritaires, adoucies récemment par la démocratie. Mais du regroupement naîtra l'éclatement, sous l'effet conjugué d'une double évolution : l'une systémique et l'autre individuelle qui s'entremêlent et avancent de conserve. Considérant l'individu, il est exagéré de prétendre qu'il est un être éminemment sociable par empathie envers son semblable. Il est abusif d'affirmer qu'il recherche la compagnie d'autrui en

raison d'une inclination prééminente et généreuse au partage. Plus sûrement, doté d'un orgueil formidable, il souffre de devoir compter sur d'autres que lui-même. Mais, pour des raisons viscéralement motivées par la nécessité de la sécurité, alimentaire et physique, en fait, par utilitarisme, il serre les dents et dépose son amour-propre sur l'autel de la communauté, et sa liberté personnelle avec. Si j'étais cynique, ou disciple de la pensée mimétique, je dirais qu'il cherche à se rapprocher d'autrui par un désir morbide et sous-jacent d'affrontement : le modèle (ami) qui est aussi le rival (ennemi) se trouve ainsi à portée de main…

Cette nécessité s'estompe à proportion de l'amélioration des conditions matérielles et psychologiques de l'individu. De sorte que si l'entraide est à l'origine de la civilisation, l'individualisme atavique – cette autre part de l'homme longtemps tue ou réprimée en raison de considérations matérialistes – en est l'aboutissement. À l'appui de cette démonstration, il n'y a qu'à voir tous ces misérables, jeunes ou vieux, mais vieux d'abord, qui meurent dans le dénuement et l'isolement, loin de toute compassion, et même de la plus élémentaire solidarité, et dont, avec écœurement, on découvre tardivement le cadavre… à l'odeur, dit Landry Desix avec une expression narquoise, qui provoqua des sursauts de révulsion dans l'assistance.

— Bon, avez-vous fini ? intervint le président. Ce tribunal n'est tout de même pas une estrade politique !

— Tout se tient, vous comprendrez. Ainsi, continua Landry Desix dans le même souffle, instruit des horreurs perpétrées par les sociétés, fatigué de leurs excès, l'individu est enclin à diminuer ce qu'elles ont apporté aux hommes pour ne retenir que les sacrifices considérables qu'elles leur ont demandés, et qu'elles continuent d'exiger d'eux. Du point de vue systémique, il faut dépasser l'expérience vécue des hypersociétés, capitaliste, socialiste ou islamiste – la plus totalitaire et liberticide d'entre toutes –,

toutes collectivistes, pour se projeter, à rebours d'un monde multipolaire, qui est un leurre sinon une imposture, vers l'avènement d'une hyperpuissance de type transnationale, démocratique en apparence, financière et oligarchique par essence. Hyperpuissance qui se renforcera à la faveur de crises opportunes, et dont l'hypertrophie programmée est un facteur de dégénérescence en soi. Lors même que ce mouvement millénaire de concentration sera en voie d'achèvement – et d'épuisement –, par un effet mécanique d'inversion des forces, tels le flux et le reflux, le processus historique de décomposition le frappant s'enclenchera.

Déjà, les puissances de contestation endogènes, qui ressortent de l'évolution de l'individu, se développent de façon exponentielle, à partir de la satisfaction étendue des besoins élémentaires, et l'accélération des avancées scientifiques, techniques et technologiques, singulièrement en matière d'outils d'expression et de communication. Au stade ultime, après l'éclatement de toute pensée monolithique en une multitude de pensées autonomes, après l'effondrement des structures verticales de pouvoirs, leurs prééminences permettent d'envisager une forme d'organisation horizontale décentralisée, qui fait de chaque individu une entité politique prédominante et indépendante ; une antistructure définie par un pouvoir central symbolique, ou mieux, par son absence ; un système en réseaux ouverts qui se régule de lui-même par la libre interaction d'intérêts particuliers de circonstances. Ce stade marquera la fin de toute politique.

— Mais… mais, ce n'est rien de moins que la fin de toute société, de toute humanité ! s'écria le président.

— C'est une position raisonnable qui permet de se prémunir contre les théories idéologiques qui entretiennent les passions collectives, toujours sanglantes et destructrices.

— Tout cela est totalement fumeux ! lança l'avocat général.

— Attendons quelques générations que la fumée se dissipe.

— C'est un tableau utopiste étonnant pour qui se présente comme un réaliste, appuya le président.

— C'est la projection d'une forme d'idéal, mais un idéal éclairé, pragmatique ; et quand l'horizon ne pourrait être atteint, il resterait le chemin.

— Hum… À défaut d'ambitions personnelles clairement affichées, vous n'êtes pas dénués de visées.

— Si, parmi les lecteurs, il y en a pour apprécier notre ligne éditoriale et s'ouvrir à d'autres perspectives, pourquoi pas. Mais ce que l'individu peut, il est loin de toujours le vouloir… Une minorité adhère à nos idées, et c'est bien ainsi.

— En fait, vous êtes comme des prophètes dans le désert ! intervint l'avocat général sur un ton railleur.

— Nous opérons dans un esprit de francs-tireurs, en direction de qui veut bien être touché. Nous ne sommes pas atteints par cette maladie moderne qu'est le besoin pathologique de reconnaissance. Plus que la quantité de partisans, c'est le nombre d'opposants qui est le symptôme de vitalité de nos idées, le signe que le prurit atteint l'espace corps débile de cette chose indéfinie qu'on appelle encore, et abusivement, la F***.

— Vu votre position ! réagit vivement l'avocat général, il serait salutaire pour le corps social et pour la santé mentale de chacun que vous ne répandiez pas vos opinions, tel un virus !

— Quel nom d'emprunt votre ami a-t-il choisi ? demanda le président.

— Aucun, il n'écrit pas, il supervise le site sur le plan technique.

— Messieurs Yanovski et Lanterne se connaissent-ils ?

— Oui. Stanislas tient une rubrique sur le site.

— Et lui, quel est son pseudonyme : Simplet ? demanda l'avocat général avec sarcasme.

— Posez-lui directement la question.

— Nous le ferons, nous le ferons, lança le président… Quelle est la fréquence de vos rencontres ?

— Nous nous réunissons chaque premier samedi du mois, dans ma maison, autour d'un bon repas et d'un grand cru. Je vois Stanislas plus régulièrement, il habite aussi à M*** ; sinon, nous communiquons par courrier électronique.

— Et que faites-vous durant ces rencontres ?

— Ce que font tous les amis, j'imagine, répondit Landry Desix avec un rictus goguenard.

— C'est-à-dire ?

— Nous échangeons des mots sous forme de phrases ; en fait, il est permis de dire que nous parlons. »

Des rires montèrent de la salle.

« Oui oui, vous parlez de choses et d'autres, de vos vies respectives, dit le président, avec de l'aigreur dans la voix.

— Nous partageons aussi nos impressions sur tel ou tel sujet, nous commentons des faits d'actualités, confrontons nos points de vue : rien que de très banal.

— Banal ? réagit l'avocat général, je crois au contraire que c'est tout sauf banal et anodin ; considérant vos opinions à tous les trois, on peut aisément avancer que vos têtes se montent, que vous vous échauffez, laissant libre cours à toutes sortes d'amertumes, de frustrations, de révoltes, et, qui sait, de projets subversifs.

— Il n'est pas interdit d'échanger des idées, se contenta de répondre Landry Desix.

— Les idées, monsieur, cela peut mener loin : jusqu'au meurtre, par exemple.

— C'est entendu, monsieur l'avocat général », glissa le président avec un ton de connivence.

IX

Le président but une nouvelle gorgée d'eau, et il se tourna vers l'accusé :

« Comment occupiez-vous vos journées à M*** ?

J'étais debout à 8 heures. Je prenais une douche, et je rejoignais mon bureau à 9 heures pour l'ouverture des marchés européens. Tout en gardant un œil sur les cours, j'écrivais pour notre site Internet. Je déjeunais vers 13 heures. Puis, je faisais du jardinage ou une marche en forêt. Je retrouvais mes écrans avant l'ouverture de Wall Street. Ensuite, je passais dans mon atelier de reliure. Je dînais vers 20 heures. Je surfais sur Internet, jusqu'à la clôture des indices américains. Je regardais la télévision – peu, afin de préserver ma santé mentale –, des reportages, sans réel intérêt, mais apaisants, sur la nature ou les contrées dites "exotiques", surtout pas la propagande enrubannée des journaux d'information ou des débats de société des chaînes institutionnelles. Enfin, je lisais, avant de me coucher, assez tard dans la nuit, entre 2 heures et 3 heures du matin, débita Landry Desix d'une voix calme, monocorde. Bref, j'avais une existence banale, assez morne, plutôt agréable.

— Tout le monde n'a pas le loisir de mener une vie de rentier dilettante, dit l'avocat général.

— Je ne suis pas tout le monde, et je m'en étais donné les moyens, rétorqua Landry Desix. La notion de morale attachée à la valeur travail m'est étrangère. C'est d'abord une nécessité, qui est par là une aliénation ; pour m'en émanciper au plus tôt, j'ai travaillé sans compter.

— Vous préférez la valeur argent, symbole du pouvoir financier.

— L'argent est le produit du travail qui permet de s'en libérer. L'argent, c'est le prix de la liberté, et mon seul véritable luxe, c'est ma liberté. Pour le reste, comme je viens de vous l'exposer, je vivais simplement. »

Le président dit :

« À propos de reliure, vous avez établi un atelier dans la pièce contigüe à votre bureau. Pouvez-vous nous décrire cette activité originale qui est, semble-t-il, une vraie passion ?

— Elle me vient de mon enfance, de mon grand-père typographe. Il était de la lignée des compagnons médiévaux, travailleurs, humbles, fiers et amoureux de leurs métiers, épris de justice et farouchement attachés à leurs libertés. C'est lui qui m'a éveillé à la beauté des imprimés d'art, qui m'a fait aimer le livre, cet objet unique où la matière renferme et expose l'immatériel. Communiste sincère, donc, authentique anticommuniste, il ne m'a jamais tenu rigueur de mes choix professionnels, même s'il s'en était un peu attristé. *A contrario*, il était heureux que je souhaite me former à la reliure en qualité d'amateur passionné ; et il m'a présenté à un de ses amis, maître-relieur indépendant à P***… En raison de mon emploi du temps, et d'exigences élevées, mon apprentissage s'est déroulé sur une dizaine d'années, au terme desquelles, une fois installé à M***, j'ai pu créer mon propre atelier.

En amont de la reliure, je scanne les textes à partir de leur version originale, et j'effectue moi-même la maquette et la disposition des pages ; ensuite, je les transmets à une imprimerie d'art qui réalise l'impression sur du vélin d'arches, puis le pliage en cahier. Ça coûte assez cher, puisqu'il s'agit d'une sortie unique sur un papier de luxe, mais c'est une garantie de qualité et de pérennité. Je travaille aux formats in-quarto et in-octavo écu, coquille ou raisin. J'ai fait une exception – mon chef-d'œuvre en quelque sorte –, avec un livre de grande taille, composé de feuilles entières, un in-plano carré reprenant *Le Décaméron* de Boccace. J'exécute la reliure traditionnelle, cousue à la française, avec un dos à quatre ou cinq nerfs, plein cuir, en maroquin, ou en agneau velours pour son aspect chamoisé, uniquement dans des déclinaisons de fauves et de marrons par désir de donner une unité de tons à ma bibliothèque. Le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, et la date d'impression, en queue du dos, sont dorés à chaud.

— Vous avez pensé à vendre vos livres ? demanda le président, tandis que l'avocat général tapotait d'impatience sur le plan devant lui.

— Jamais ! Ce n'est en rien une activité mercantile. J'ai relié très exactement cent douze livres, pour le seul plaisir de me constituer une collection personnelle et originale de mes écrivains préférés. J'en ai offert à Stanislas et à Gilles, un exemplaire d'un auteur de leur choix, chaque 14 octobre, depuis 2002, lors d'un dîner dans mon atelier.

— Ça a une signification particulière, le 14 octobre ? »

Landry Desix sembla réfléchir un instant, puis il dit :

« C'est le jour de la première projection de *Blanche-Neige et les Sept Nains*. »

Devant une assemblée traversée par une gaieté furtive, le président, le front plissé d'interrogations, lança :

« Vous plaisantez ?

— Oui… C'est le jour anniversaire du 14 octobre 1457, figurant au colophon du *Psautier de Mayence*, et qui fait de cet incunable, le premier livre imprimé jamais daté.

— Hum… La reliure a un lien manifeste avec votre engouement pour la littérature, poursuivit le président. Vous avez aménagé un cabinet de lecture avec cheminée ; et on trouve quantité de livres dans toutes les pièces de votre maison.

— C'est une tradition du côté paternel. Mon grand-père, qui rentrait tard de ses tournées médicales et souffrait d'insomnie, profitait de la nuit pour s'adonner à la lecture. Il s'était constitué une volumineuse bibliothèque avec les auteurs classiques latins, les géants du Grand Siècle, les réalistes et les naturalistes du XIXe ; et aussi, en raison d'un attachement aux valeurs terriennes, avec toute une littérature régionaliste et de terroir… Mon père, pareillement insomniaque, avait enrichi ce fonds littéraire avec des œuvres associées au romantisme ou au symbolisme, mais, aussi, avec une remarquable collection d'écrivains nord-américains auxquels il vouait une profonde admiration, en raison de qualités prophétiques disparues de ce côté-ci de l'Atlantique. Il y avait là de vastes horizons, que j'ai commencé à explorer vers douze, treize ans, lorsque je venais à M*** pour les vacances. Mon père faisait ses visites, j'étais souvent seul, et c'est assez naturellement, le désœuvrement menant à la curiosité, que je me suis plongé dans les livres.

— Votre mère, aussi, était une grande lectrice, déclara le président.

— Ouais… Avec sa grossesse, elle avait quitté le lycée avec un sentiment de délivrance mêlé à la certitude que la connaissance répond à un mouvement libre de la personne. Au rythme de ses envies, suivant les secousses de ses fantaisies, elle avait des frénésies de lecture qui la conduisaient par priorité vers la littérature

politique ou engagée, avec des incursions dans le surréalisme et la Beat Generation, sans oublier de folles immersions dans les arts occultes avec le chamanisme, l'astrologie ou la magie. C'était là tout un fatras de bouquins, dont une grande partie restera après son départ de M***, parce qu'elle n'avait pas assez de place, et que de toute façon, il fallait "avancer dans ses lectures comme dans la vie". J'ignore pourquoi mon père avait accepté de les garder – étrangement, il m'a dit qu'il les parcourait de temps à autre. Elle-même, sans égard pour la mémoire de mon grand-père, avait relégué nombre de ses livres à lui dans le grenier, au motif qu'ils étaient dépassés ou réactionnaires. À mon retour à M***, ils ont retrouvé une place légitime dans la lumière, au lieu que ceux de ma mère sont descendus à la cave. Mais ils avaient une utilité : ils alimentaient mes flambées pendant mes lectures hivernales. »

Le président écarquilla les yeux d'étonnement, il dit :

« Pour un amoureux des livres, c'est assez stupéfiant cette pratique d'autodafés !

— Des livres ? Des éditions de poche sans valeur, contenant des idées révolues, sans plus d'importance : je trouvais piquant qu'ils partent en fumée, à l'heure où je lisais ceux qui m'étaient chers. Puis c'est un acte de liberté individuelle : je brûle les livres – n'importe lequel de mes livres ! – qu'il me plaît de brûler.

— C'est la marque du mépris, d'un manque de tolérance intellectuelle ! lança l'avocat général.

— Pfff ! La tolérance ? C'est un concept de frileux velléitaire ! Je suis ouvert le temps de la lecture ; ensuite, je tranche : j'agrée ou je n'agrée pas le style et les points de vue exposés.

— Le juge d'instruction a fait dresser une liste de vos livres reliés, reprit le président. Parmi les auteurs, on trouve Marc Aurèle, Sade, Nerval, Baudelaire, Gogol, Poe, Lautréamont, Villiers de L'Isle-Adam, Nietzsche, Lovecraft, Maupassant,

Schopenhauer, Heidegger, Céline, Cioran, Muray, Houellebecq… L'énumération est incomplète, elle n'en est pas moins significative. Ce ne sont pas là, dans l'ensemble, des écrivains du bonheur de vivre.

— Ils n'écrivent pas pour les petits enfants, dit Landry Desix en haussant les épaules.

— Il n'empêche qu'au milieu d'eux vous baignez dans une atmosphère où domine très largement, ici, la cruauté, la violence et l'horreur, là, le pessimisme existentiel, le nihilisme et le tragique, et ce, depuis très tôt.

— C'est une approche de positiviste transi, opérant un amalgame factice.

— Non non ! Pas du tout !

— Tragique l'*Amor fati*, selon Nietzsche ? Au contraire, c'est une invitation à accepter pleinement et gaiement le chaos impérieux de la vie, que dis-je, à être ce chaos.

— Oui… enfin… c'est théorique… Dans l'ensemble, on est en droit de penser que vos lectures vous ont conduit à adopter une vision du monde particulièrement sombre.

— Toute pensée, et donc, toute philosophie, met en scène une illusion personnelle. À des moments de ma vie, j'ai eu, et j'ai encore parfois, une grande sympathie pour les auteurs que vous avez cités ; mais si j'ai éprouvé une proximité intellectuelle, une connivence au-delà de la mort, ils ne sont ni des exemples achevés ni des modèles immuables. Ce qui signifie que je conserve mon libre arbitre.

— Hum, c'est à voir… Je note qu'à l'exception de quelques-uns, et notamment de ce Dantec, dit-il avec une forme de dégoût, il y a peu de contemporains. Est-ce un hasard ?

— Évidemment non. Aujourd'hui, et depuis le triomphe de la société de *consummation*, les littérateurs ne sont même plus à genoux devant les marchands de produits culturels, ils se vautrent

dans les mêmes draps souillés, comme des prostitués avides, la bonne conscience en plus, telle une tumeur maligne enkystée au fond du cerveau. C'est de cette position soumise et intéressée, qu'ils se livrent, avec un contentement grotesque et répugnant, à toutes les exhibitions intellosexuelles, à tous les épanchements névrotiques de bas étage ; qu'ils accouchent de textes méphitiques surchargés de poncifs, d'idées conformistes et serviles. Cela, dans un style squelettique et grossier pour un large public d'ignares, ou opaque jusqu'à devenir illisible pour une pseudo élite d'intellectuels prétentieux et crétins.

Quelques-uns, poussés par une ambition plus haute qu'eux-mêmes, répugnent à patauger dans ce cloaque de la pensée égotiste. Pour s'en détourner totalement, il leur manque la hauteur de vue, la puissance de caractère, l'orgueil encor ; non pas le vulgaire sentiment d'ego, mais cette fière attitude d'aventurier qui vise au surpassement du petit moi – objet d'introspection contemporaine obsessionnelle –, pour atteindre à une forme de transcendance de soi, c'est-à-dire à un élan souverain de création authentique. Et lorsqu'ils y parviennent, ils ne le savent pas encore, ils s'engagent sur un chemin de profonde solitude ; un chemin aérien, jusqu'au vertige de la plénitude, mais cruel, entouré d'indifférence, ou exposé à la vilenie, et à toutes les embuscades des envieux, des médiocres, des sournois, des notables. Ils résistent et s'entêtent. Mais le temps passe. La soif du prestige et des honneurs les tenaille, et le temps presse. La plupart cèdent et renoncent : ils retournent dans le cercle, se jettent aux pieds des trafiquants d'âmes, et, à leur tour, ils prennent place au banquet de la médiocrité. Et ceux qui s'obstinent encore et toujours sont de pauvres fous que l'on ne veut pas connaître et que l'on ne connaîtra jamais… Écrire aujourd'hui, je veux dire écrire vraiment ! c'est être dans la situation d'un ermite au fond des bois

auquel rendraient visite, de loin en loin, des esprits d'élite – ou charitables –, et des promeneurs curieux. »

À la fin de cette tirade inattendue, un silence médusé planait sur la salle.

« Respirez, dit Landry Desix, il ne s'agit là que d'une modeste digression… Bon, il est vrai qu'à force d'entendre les mêmes sons, une musique discordante peut choquer.

L'avocat général riposta violemment :

« L'accusé préfère les auteurs arc-boutés sur des opinions passéistes, et s'opposant absolument à toute notion de progrès.

— Des progrès ? Dans quels domaines ?

— Matériel, intellectuel !… Et moral !

— Intellectuel et moral ! Voyez-vous ça ! Décidément, la réaction contre la prétention est toujours bienvenue.

— Vous faites-vous le défenseur de la pensée maléfique, nauséabonde du docteur Destouches ? lança avec acrimonie l'avocat général.

— Troublant, vraiment, cette manie d'associer des odeurs à des concepts… Céline, s'il n'était un homme, serait le diable, ha, ha, ha ! et si ce n'est le diable, alors c'est juste un homme… Ses emportements, ses excès, sa haine, sa lucidité délirante, cette matrice originelle surgie des tranchées enfante le style, direct, acéré, avec des mots crachés comme de la mitraille, et crée un canon de contre-culture bourgeoise et de misanthropie incandescente. Céline, c'est le martèlement méthodique d'un monde maudit, c'est le feu roulant d'une cavalerie au galop qui, sur un rythme étourdissant, écrase, pulvérise, disperse. Ce par quoi, il est incomparable.

— Ici, le style est un poison !

— Un alcool ! Un alcool fort, brûlant.

— Oui ! De l'absinthe !

— Monsieur l'avocat général a des références.

— Ça suffit ! dit le président. Enfin, il est étrange d'entendre tenir ce langage dans la bouche d'un marchand.

— Je ne confonds pas l'art avec l'argent.

— L'argent, ignoré, méprisé par nombre de ces auteurs, et pourtant au centre de votre vie professionnelle.

— Vous avez eu ma réponse à ce sujet. »

Le président observa Landry Desix un moment, et il dit :

« À propos d'emploi du temps, vous avez omis d'évoquer un de vos hobbies ; hobby qui consiste en la recherche d'informations sur des affaires médiatisées de meurtres et de suicides ; affaires qui font l'objet de dossiers, constitués à partir de comptes-rendus d'audiences criminelles et d'articles de presse photocopiés ou imprimés ; dossiers qui occupent à eux seuls deux étagères de votre bureau. Lequel bureau est une véritable pièce d'archivage. Pouvez-vous nous parler de cette occupation, qui n'est pas sans susciter un certain trouble considérant votre position d'accusé ? Et d'abord, quel lien faites-vous entre les suicides et les meurtres ?

— Le suicide est aussi un meurtre, au sens où le suicidé est son propre meurtrier : un automeurtrier en quelque sorte. Mais on peut considérer, sans minimiser la responsabilité individuelle, que d'autres meurtriers se tiennent derrière le meurtrier apparent, ceux qui, indirectement, délibérément ou non, collaborent à la mise à mort par le moyen d'un meurtre psychologique. C'est cette approche que je retiens et qui fait l'intérêt des dossiers que je sélectionne. Pour les meurtres proprement dits, je m'intéresse à la personnalité du tueur, à sa motivation et au passage à l'acte. J'apprécie aussi les affaires non résolues parce qu'elles recèlent un potentiel de complexité, et qu'elles m'engagent à pousser mes recherches et à formuler des hypothèses. Au point de vue des causes, je distingue le mobile élevé du mobile crapuleux, et…

— Parce que vous pensez qu'il existe des raisons justifiant le meurtre ? coupa l'avocat général.

— C'est une évidence, même si c'est subjectif : par exemple, la défense de l'intégrité physique, personnelle ou celle des proches, le vol ou la destruction des biens individuels, les atteintes à l'honneur par le biais de la calomnie…

— En dehors d'être partisane, lança l'avocat général, c'est d'abord une conception contraire à la loi !

— Certes, approuva le président. Mais laissons l'accusé poursuivre.

— Dans les mobiles crapuleux ou indignes, dit Landry Desix, je range le vice, la vanité, la convoitise, la jalousie à laquelle je rattache le désordre passionnel, qui ne saurait être un facteur atténuant, et, d'une façon générale tous les sentiments ou travers qui concourent à l'éclosion des conditions d'existence du mobile élevé. En ce qui touche le passage à l'acte, à côté de la réalisation, je discerne la préméditation de la non-préméditation, c'est-à-dire l'intention. À partir de l'ensemble des éléments, j'effectue un travail de classification, d'analyse puis de synthèse, assez laborieux, mais subtil, au terme duquel chaque affaire reçoit une note.

— S'agit-il de cette espèce de code, formé de lettres et de chiffres, et écrit au feutre rouge en tête de dossier ?

— Oui.

— Par exemple, Pm.Mc.P.Rf.11, qui signifie ?

— Hum… Personnalité moyenne, mobile crapuleux, préméditation, réalisation faible, et onze pour la note générale.

— Pp.Me.NP.Rs.13 ?

— Personnalité passable, mobile élevé, non-préméditation, réalisation satisfaisante, treize.

— Je vois, dit le président après un moment de lecture, que des dossiers avec la mention "mobile élevé, non-préméditation" reçoivent une note générale plus faible que d'autres enregistrés "mobile crapuleux, préméditation". Je ne saisis pas : ce n'est pas la dimension morale qui détermine la note ?

— Ce serait trop simple, et sans réel intérêt. Vous remarquerez que le mobile qui fait appel à des sentiments élevés, comme l'honneur bafoué, est souvent accompagné d'un passage à l'acte irréfléchi ou spontané, tandis que la préméditation est davantage reliée à un mobile sordide. C'est la cohérence fusionnelle tirée des éléments constitutifs du meurtre qui donne la note, cette même note étant attribuée à partir d'un critère de référence : la créativité.

— La créativité ? sursauta le président.

— Oui, comme en toute chose, la surprise, la nouveauté excite l'esprit, et sursoit à l'ennui. L'acte de tuer est un acte qui échappe au modèle normatif. En ce sens, il est un acte de liberté, et, par là, un acte de création. Comme tout fait créatif, il en est qui sont ordinaires, sans reliefs, d'autres, plus rares, qui ont du style, parfois du génie. C'est en quelque sorte une affaire d'esthétique. Reste que les déceptions l'emportent sur les satisfactions. Le chef-d'œuvre se signale par le fait d'échapper à la connaissance de l'observateur, engendrant ce paradoxe qui veut que l'on soit subjugué par l'absence même du sujet, paradoxe qui nourrit la frustration, frustration sublimée par l'imagination, qui elle-même renvoie à l'insatisfaction, tel un plaisir ambigu.

— Franchement ! s'exclama l'avocat général, à vous entendre, on se pose la question : êtes-vous un provocateur ou un dément ? »

Pour toute réponse, Landry Desix se contenta d'esquisser un sourire.

« C'est quand même inhabituel, dit le président. Ne trouvez-vous pas qu'il y avait un côté malsain à cet intérêt ?

— Il me semble que nous sommes nombreux à le partager ; vous-même devez suivre de près cette actualité.

— Pour des raisons professionnelles ! rétorqua l'avocat général.

— Je ne vous demande rien, vos motifs réels ou cachés vous appartiennent.

— Je ne sais pas ce que vous voulez insinuer, je vous rappelle que nous ne sommes pas du même côté de la barrière !

— Veuillez rester à votre place ! » tonna le président.

X

Il y eut un silence important, et le président reprit :

« Vous vivez seul, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Pourquoi ?

— C'est personnel, dit Landry Desix avec un malin plaisir.

— Non, monsieur ! rétorqua le président, dans cette enceinte, rien de ce qui vous concerne ne vous est personnel !… Et ne souriez pas !… Alors ?

— Alors ?… Avec le temps, la vie de couple engendre un lot de désagréments qu'accompagne le déclin des plaisirs. Toute relation s'abîme : d'harmonieuse, la confrontation des caractères devient odieuse ; l'intimité des corps passablement grotesque, voire obscène.

— Hum, hum, fit le président avec une expression déconcertée. Il n'en a pas toujours été ainsi : vous avez partagé la vie d'une femme, Mme Émilie Costa – ici présente à titre de témoin – durant trois ans.

— Je ne sais pas qui est cette Mme Costa, je n'ai connu qu'une Émilie Dumas.

— Elle s'est mariée et est devenue mère de famille : vous l'ignoriez ?

— Oui.

— Pouvez-vous nous décrire votre liaison passée ?

— Puisque Émilie est ici, faites donc appel à sa mémoire.

— Mais… bien sûr ! Nous allons l'entendre maintenant !… Faites entrer le témoin ! » dit le président en s'adressant à l'huissier.

Émilie Costa, jeune femme de trente-cinq ans, fit son apparition dans la salle et s'avança vers la barre. Elle déclina son identité et jura « de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité », comme il se doit.

« Madame, vous avez vécu avec l'accusé entre juillet 1998 et septembre 2001, est-ce exact ?

— Oui, monsieur le président.

— Comment votre relation est-elle née ?

— J'ai connu M. Desix chez L*** & S*** alors que j'étais assistante. Je le trouvais beau, séduisant et mystérieux. C'est lui qui m'a adressé la parole en premier. Je n'osais pas l'aborder, il était au-dessus de moi dans la hiérarchie, et il m'intimidait un peu : il pouvait être froid, cassant, avec des accès de colère violents quand les gens ne répondaient pas à ses attentes.

— Tiens ! Vous étiez enclin à la colère, lança le président à Landry Desix.

— Vis-à-vis des incompétents.

— Étiez-vous donc entouré d'incompétents chez L*** & S*** ? À voir les résultats de ce cabinet depuis vingt ans, tel ne semblait pas être le cas. N'est-ce pas un trait constant de votre caractère ? dit le président avec une forme de satisfaction… Madame, se mettait-il en colère avec vous ?

— Ça arrivait…

— Et ça arrivait souvent ? continua le président.

— Non… enfin si, à la fin.

— Normal quand cela ne va plus entre deux individus, dit Landry Desix.

— Était-il physiquement violent ? insista le président

— Non, c'étaient juste des paroles… Sauf une fois, où il m'a giflé.

— Ça s'est produit une fois, comme l'a dit Émilie.

— Nous avons bien pris note, dit le président.

— Une fois suffit, comme nous le savons, glissa l'avocat général.

— Comment était-il dans la vie de tous les jours ? demanda le président.

— Gentil, assez calme, même si, à de petits signes, je devinais en lui comme une tension intérieure. Il exprimait ses sentiments avec réticence ; il n'aimait pas évoquer son histoire ou sa famille : sa mère était un sujet tabou.

— Bien… Poursuivez.

— Pendant deux mois, nous sommes sortis en ami : il m'emmenait dans des cocktails, des restaurants chics, des expositions. J'étais très jeune, c'était nouveau, j'étais grisée, flattée qu'il s'intéresse à moi.

— Qu'est-ce qui vous a plu en lui ?

— Son charme, sa culture, son esprit original.

— Son esprit original ? Précisez.

— Par rapport à son milieu socioprofessionnel, il n'avait que faire des conventions, et il se moquait de l'ambition de ses confrères, de leur goût excessif pour l'argent : je trouvais ça amusant… séduisant.

— Leur goût pour l'argent, dites-vous. Pourtant, lorsqu'on travaille dans la finance, il semble évident que la première des motivations, c'est l'argent.

— Je n'avais pas, au contraire de la grande majorité de mes collègues, un appétit pécuniaire jamais rassasié, intervint Landry Desix. Je vous l'ai dit, mon objectif était de pouvoir arrêter de travailler, et non d'accumuler.

— Moi, ça me fait penser à la philosophie de “je prends l’oseille et je me tire”, dit l’avocat général. Vous êtes un cynique qui se double d’un opportuniste : vous êtes un mercenaire du capitalisme !

— L’impôt pris sur mes gains de mercenaire du capitalisme sert à payer votre salaire : je n’ai aucune leçon à recevoir de vous !

— Vous… vous n’avez pas à me parler ainsi !

— Monsieur Desix, veuillez modérer vos propos ! lança le président… Bon… À propos d’argent, madame Costa, l’accusé en gagnait beaucoup : c’était important pour vous ?

— C’était agréable… mais je n’étais pas avec lui pour ça !

— Bien sûr… vous l’aimiez.

— Oui ! Je l’ai aimé, dès le début.

— Et lui, qu’éprouvait-il pour vous ?

— Il me trouvait agréable.

— Je parlai de sentiments : vous aimait-il ?

— Je ne suis plus très sûre.

— Vous l’a-t-il dit ?

— À sa façon, sans doute.

— C’est-à-dire ?

— Par des gestes, des attentions.

— Monsieur Desix, quelle était la nature de vos sentiments pour Mme Costa ?

— J’avais de l’affection pour elle.

— Pas plus ?

— Pas plus. »

Une expression de peine décomposa le visage d’Émilie Costa.

« N’avez-vous jamais aimé ? demanda le président.

— J’ai été amoureux, jeune homme, en école de finance et de management.

— Et vous avez eu des déceptions amoureuses…

— Qu’entendez-vous par déceptions amoureuses ?

— Eh bien, vos espoirs ont-ils été déçus ? Y a-t-il eu érosion de votre sentiment amoureux ? Au contraire, le désamour est-il venu de la personne aimée ?

— J'ai vécu ces différents cas de figure.

— En avez-vous souffert ?

— Quelle question ! J'en ai souffert comme celui qui ne sait pas encore qu'il n'existe que des amours particulières à durée limitée.

— En avez-vous ressenti de l'amertume ?

— L'amertume porte le germe de l'incompréhension, pousse sur le fumier du ressentiment : je ne cultive pas ce sentiment.

— Croyez-vous en l'amour ? insista le président avec une forme d'agacement.

— Ah ! le grand mot ! C'est bien dans l'air du temps, la promotion des concepts généraux, l'exploitation des belles idées qui font se mouiller les yeux et battre les cœurs.

— Ne pensez-vous pas que le sentiment amoureux est affaire de spontanéité ? ajouta le président, quelque peu vexé.

— Je n'ai pas de ce type d'élan inconsidéré.

— Vous le regrettez ?

— Je ne suis pas un mauvais rêveur. Vraiment, la vie est assez cruelle, si, en plus, il faut être amoureux ! » dit Landry Desix, ponctuant sa phrase d'un éclat de rire cinglant.

Dans la salle, de rires, il n'y en eut point, à peine vit-on quelques sourires grimaçants.

« Il se dégage de vos réponses comme un parfum de désenchantement, commenta le président.

— Où avez-vous vu que le monde était un enchantement ?

— L'exemple de vos parents a-t-il pu influencer votre rapport à l'amour ? demanda l'avocat général.

— Je ne sais pas.

— Quand vous pensez à l'idée du couple, celui de vos parents est-il présent à votre esprit ?

— Certaines fois. »

L'avocat général eut un sourire de contentement.

« Vous ne croyez guère à l'amour, ajouta-t-il, mais vous semblez croire à l'amitié… si vos amis sont réellement des amis.

— Je ne crois pas plus en l'amitié qu'en l'amour, dit Landry Desix.

— Vos amis apprécieraient !

— J'ai, en la matière, une conviction forgée par le nominalisme, c'est-à-dire que je ne souscris pas à l'existence de catégories universelles, qui ne sont que des abstractions… Je crois en mes amis, chacun choisi en tant qu'individu unique et singulier, et en qui je place une confiance lucide.

— Bien, dit le président avec une expression dubitative… Madame Costa, poursuivez l'exposé de votre relation avec l'accusé.

— Après ces deux mois de jeu de séduction, nous sommes devenus amants. Cinq mois plus tard, je m'installais chez lui.

— C'est l'accusé qui vous l'a demandé ?

— C'est moi.

— Pourquoi avoir accepté monsieur Desix, si vous ne l'aimiez pas ? Pourquoi cette fois-là et pas avant, avec une autre femme ?

— Elle était gentille, d'humeur plutôt égale – ce qui est assez remarquable chez une femme –, nous avions une bonne entente sexuelle, j'avais pris ma décision de quitter L*** & S***, et elle avait peur – une peur irrationnelle – que cela ne modifie nos rapports : j'ai voulu lui faire plaisir.

— Quelle générosité !

— C'est stupéfiant ! renchérit l'avocat général.

— À propos de sexualité, reprit le président, comment M. Desix se comportait-il dans ce domaine ?

— C'est vraiment suspect cette obsession perpétuelle d'aller voir ce qui passe dans le lit du voisin ! s'exclama Landry Desix. Tiens ! par la même occasion, voulez-vous que j'exhibe mon sexe pour apprécier s'il y a matière à faire un complexe ou non ?

— Ne soyez pas vulgaire ! s'écria le président.

— Qui est vulgaire ? rétorqua Landry Desix.

— Ça suffit ! répliqua le président. Vous n'aviez pas ces réticences au début ; et je rappelle que vous n'avez pas à décider de l'opportunité d'évoquer tel ou tel aspect de votre vie. Comme votre histoire familiale, affective et socioprofessionnelle, votre comportement sexuel nous renseigne sur votre personnalité, il nous permet de mieux cerner votre profil psychologique… Madame Costa ?

— C'est vraiment important ? dit-elle, gênée.

— C'est nécessaire.

— Il… il avait un comportement dominateur et directif.

— Et par chance elle était soumise, lança Landry Desix.

— Vous poussait-il à certaines expériences ?

— Ça lui plaisait autant qu'à moi, intervint encore Landry Desix.

— Laissez le témoin répondre ! lança le président, agacé… Madame Costa ?

— C'est intime.

— Je vous en prie, formula le président avec une voix mielleuse.

— Non, je… je ne peux pas.

— Allons !

— Je ne peux pas, ici…, dit-elle en jetant un œil angoissé en direction de la salle.

— C'est à ce point spécial ?

— Il… il aimait me filmer avec des hommes, prononça-t-elle d'une voix faible.

— Plusieurs hommes en même temps ?

— Non non ! Je veux dire un seul à la fois, qu'on trouvait par Internet, pour un soir. »

À ces mots, un homme se leva bruyamment et quitta la salle au milieu des murmures.

« Je le faisais pour lui, par amour. Moi, ça me dégoûtait un peu, quand même, émit la jeune femme dans une plainte aigüe et ténue.

— Dans ce cas, tu étais une excellente simulatrice ! lança Landry Desix.

— Quel usage aviez-vous de ces films ? demanda le président.

— On les projetait sur un mur de notre chambre. Le jeu consistait à reproduire les situations filmées. L'excitant, par-delà l'acte mimétique, c'était de comparer l'intensité des plaisirs, en particulier chez Émilie, dont les jouissances voluptueuses se répondaient comme en écho, les unes attisées, augmentées par l'idée de la scène à rejouer, les secondes enflammées, décuplées par la vue des premières… N'est-ce pas ? conclut-il à l'adresse de son ancienne compagne, laquelle, le visage cramoisi, l'œil égaré, ne put articuler une parole.

— Hum… Bon, bien, intervint le président, en se grattant la gorge… Madame, comment se sont passées vos quatre années de vie commune ? Et qu'est-ce qui explique votre séparation ?

— Pendant trois ans, notre relation a été harmonieuse. Monsieur Desix était attentionné, généreux, nous partions en weekends d'agréments, nous recevions à dîner, j'étais heureuse, confiante en l'avenir…

— Vous songiez au mariage ? demanda le président.

— Je n'étais pas pressée, mais oui, j'y pensais… À l'issue de ces deux premières années, je suis tombée enceinte – malgré le port d'un stérilet… Et j'ai avorté.

— D'un commun accord ?

— Oui.

— Vous ne souhaitiez pas d'enfant ?

— Moi, si.

— Mais pas vous monsieur Desix ?! demanda le président.

— Non.

— C'était un refus de principe ?

— Exactement, je ne voulais pas et je ne veux toujours pas d'enfants – quoique maintenant la question ne se pose plus.

— Pourquoi ?

— Je n'ai pour eux aucune espèce d'attirance. Ils sont trop dépendants, trop exclusifs, trop exigeants. Ils auraient été un obstacle à ma liberté.

— Encore un exemple inouï d'égoïsme ! lança l'avocat général.

— Avoir ou ne pas avoir d'enfant, si les motivations divergent, l'égoïsme est toujours présent, rétorqua sèchement Landry Desix, et à un niveau supérieur chez les futurs parents. Si l'on considère le désir d'enfant contemporain, qui succède au besoin d'enfant traditionnel, il est avant tout désir d'un enfant pour soi, du seul fait qu'il serait absurde de dire que c'est pour lui.

— C'est le don de l'existence, contesta l'avocat général.

— Un don ? Tiens donc ! Vous croyez en Dieu ?

— Euh… Je ne vois pas le rapport.

— Étrange… Vous êtes père, n'est-ce pas ?

— Oui ?

— Pensez au jour où les atteintes du temps commenceront à marquer le visage de votre enfant ; imaginez la flétrissure de la chair, les stigmates creusant et déformant les traits, sans rémission ; songez aux premières fatigues, aux premières douleurs, enfin à la maladie, avec ses tortures physiques, ses heures d'angoisse et d'incompréhension, tout ce chemin vers l'abîme, et la décomposition… le néant… Pensez au don que vous lui avez fait.

— C'est… C'est ignoble ! s'écria l'avocat général.

— Ça l'est, en effet.

— Nous n'avons pas à nous positionner sur ce sujet », trancha le président d'une façon quelque peu stupide… « Madame, continua-t-il en s'adressant au témoin, cela n'a-t-il pas altéré vos sentiments pour lui ?

— Je pensais pouvoir le faire changer d'avis… Mais son désir pour moi a diminué, il s'est absenté de plus en plus souvent.

— Vous voulez dire qu'il ne rentrait pas de la nuit ?

— Oui.

— Où couchiez-vous monsieur Desix ?

— J'avais un studio.

— Vous le saviez, madame ?

— Non, dit Émilie Costa, l'air étonné, puis blessé.

— Vous y étiez seul ? demanda le président à l'accusé.

— Oui.

— Vous imaginiez qu'il vous trompait, madame ?

— Oui, c'est vrai, je…

— Elle était jalouse, coupa Landry Desix, d'une jalousie envahissante, exaspérante. Elle m'assommait de reproches sur son avortement, cependant librement et moralement accepté par elle.

— Il… Il était d'une agressivité croissante, riposta Émilie Costa.

— Je me demande, insista l'avocat général, si cette agressivité ne masquait pas un dépit amoureux mal cicatrisé et toujours vivace, si l'accusé ne faisait pas payer au témoin ses échecs antérieurs aussi bien que son incapacité à aimer.

— Et puis, ajouta Émilie Costa avec une expression de revanche, son discours contestataire quasi systématique, son penchant pour des auteurs aux idées noires et hostiles à la société moderne devenaient pénibles à vivre et me faisaient peur.

— C'était pénible, tu avais peur, mais ce n'était pas rédhibitoire, à voir tes pleurs et à entendre tes supplications, le jour

où je t'ai annoncé que c'était terminé entre nous, rétorqua Landry Desix.

— Tu es… Vous êtes un monstre, un sans-cœur, dit Émilie Costa d'une voix frémissante.

— Cela dit, trois semaines plus tard, reprit Landry Desix, Mme Costa m'a déclaré qu'elle ne m'aimait plus. Rapide ! Étrange ? En fait, elle éprouvait une blessure d'amour propre : elle avait eu à mon égard une passion orgueilleuse ; elle ne m'avait pas aimé d'un amour pour moi-même, mais avait trouvé en ma personne, le moyen d'assouvir l'amour qu'elle avait d'elle-même. Dès lors que je me dérobais à son avidité narcissique, elle devait se mettre en quête d'une nouvelle source d'égotisme. Classique. »

Il y eut un silence épais, un peu gêné, au milieu duquel Émilie Costa répétait d'une petite voix plaintive :

« Mais, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai…

— À quel moment votre séparation s'est-elle produite ? relança le président.

— Au retour de l'enterrement de son père, répondit Émilie Costa, il m'a annoncé son intention de quitter P*** pour M***, et de s'y établir, seul. Une semaine après, c'était fait.

— Vous l'avez revu par la suite ?

— Non, après son départ, je n'ai plus eu aucune nouvelle.

— Monsieur l'avocat général, avez-vous des questions ?… Non… Monsieur Desix ?… Non plus… Bien, je vous remercie madame, vous pouvez aller », dit le président. Puis, se tournant vers l'accusé :

« Bien que célibataire, vous ne viviez pas dans l'abstinence sexuelle : vous fréquentiez un club à hôtesses de V***, le Deep Purple, et pas uniquement pour y consommer des boissons. Vous nous le confirmez ?

— Je confirme.

— Sans vouloir porter un jugement éthique, pourquoi ne pas assouvir vos désirs, disons… de manière plus normale ?

— Sans jugement de nature éthique où est la normalité ?

— Vous m'avez très bien compris ! dit le président, au diable les subtilités de l'esprit, répondez à ma question !

— C'est pratique et sans contrainte.

— Soit, mais c'est onéreux.

— C'est relatif, ce n'est pas plus cher que d'entretenir une favorite… Je ne me faisais pas une spécialité d'avoir des rapports sexuels avec des hôtesses. Je suis allé au Deep Purple parce que le patron était un ami de Stanislas. J'en partais toujours avec la même fille, Natacha ; et avant d'être une relation physique tarifée, c'était d'abord un choix de femme, parce qu'elle possède une vraie personnalité… et un talent spécial… Ceci étant, j'avais aussi une maîtresse occasionnelle.

— Nous l'ignorions. Voudriez-vous nous communiquer son identité ?

— Je regrette, c'est une femme mariée, et je respecterai sa volonté d'anonymat.

— Une femme mariée ? dit l'avocat général. En somme, c'est une habitude, une manie.

— Ce n'est pas correct ? ironisa Landry Desix.

— Assurément, il y a conduite plus morale !

— En matière de sexualité, je ne connais pas d'organe appelé morale…

— De ce qui précède, intervint le président, faut-il déduire que vous ne concevez les rapports avec les femmes que sur un plan, dirons-nous, charnel ?

— Ça n'a rien de restrictif. C'est tout à la fois instructif, récréatif et roboratif, dit Landry Desix d'une voix enjouée. C'est un excellent remède contre la névrose, semble-t-il. »

XI

Le président se concentra un moment, puis il demanda :

« Pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur le bouleversement que vous opérez dans votre vie après le décès de votre père ? Alors que vous viviez en couple et meniez une existence de citadin, avec dîners en société et sorties culturelles, vous mettez fin à tout, pour vous enfermer à la compagne, dressant un mur – au réel comme au figuré – entre vous et le monde. Est-ce la disparition de votre père qui est la cause de cette révolution ?

— Qu'est-ce qui me retenait à mon ancienne existence ? Ma vie sociale ? Elle était d'abord construite à partir d'objectifs professionnels. Ma relation avec Émilie Dumas ? Un échec… ou plutôt une erreur. Le travail ? Ce n'était pas une fin en soi, et le mien m'avait rapporté de quoi arrêter. J'ai toujours gardé à l'esprit un retour à M*** : le décès de mon père a accéléré les choses.

— Ce retour, ou cette fuite, ne serait-il pas l'expression d'un deuil ? dit l'avocat général. Deuil de vos illusions amoureuses, ou de vos illusions tout court, deuil de votre père, dont la mort serait vécue comme une cicatrice qui ne guérirait pas.

— Non.

— Pourquoi, précisément, avoir choisi M*** et la demeure paternelle ? demanda le président. Vous aviez les ressources financières pour vous installer ailleurs.

— Par attachement. Attachement et fidélité à la terre et aux vieux murs de la propriété familiale.

— N'avez-vous pas souhaité vous rapprocher de votre père ? S'installer dans l'intimité d'un être cher, dans son souvenir, c'est lourd de signification.

— Je ne me suis pas plus installé dans son souvenir que dans ses meubles ; à preuve, j'ai réaménagé tant les volumes intérieurs que le mobilier et la décoration.

— Mû par un sentiment de nostalgie, peut-être avez-vous voulu retrouver le cadre de votre enfance, celui des premières années, des années de bonheur ? insista l'avocat général.

— Vous avez eu ma réponse.

— Vous êtes bien catégorique… Il n'y a pas de honte à cela, dit le président… Je voudrais en revenir à vos rapports avec votre mère. Pendant vos études, vous êtes en contact régulier avec votre père, quand vous cessez rapidement tout échange avec votre mère. De votre fait, d'après elle.

— Notre relation a toujours été conflictuelle. Nos personnalités, nos idées se heurtaient. Son mariage a marqué un divorce durable entre nous.

— Mariage auquel vous n'assistez pas. Petit historique : trois mois après votre départ, elle fait la connaissance d'un attaché culturel de l'ambassade d'Égypte.

— Lors d'une réunion-débat sur "L'occupation illégale de la Palestine par Israël". On peut dire que l'antisionisme comme passion haineuse a impulsé la relation sentimentale.

— L'antisionisme, c'est la liberté de critiquer la politique de l'État israélien ! » réagit vivement le président… « Donc, six mois plus tard, reprit-il d'une voix forte, votre mère et cet homme

s'unissent à la mosquée. À cette occasion, votre mère récite la *chahâda* – paroles de conversion à l'islam –, avec un "sentiment de soumission mêlé de stupeur", selon son expression… Étonnante expression du reste.

— Que de chemin parcouru, si l'on se réfère à ses idées premières ! Quoique le grand écart idéologique entre l'émancipation féministe et l'allégeance islamiste renvoie à une position centrale : le sexe, dans sa double dimension physique et affective. De dominante et d'insoumise avec mon occidental de père, ma mère est devenue dominée et soumise avec son maître arabe. Mais, pour en revenir à une observation factuelle, la versatilité était un trait de caractère déterminant chez ma mère. Elle est passée successivement du chamanisme, au bouddhisme, au New Age, puis à une espèce d'hiver spirituel, avant donc de succomber aux commandements islamiques. Une chose n'a jamais varié, c'est son anticléricalisme ; je dirais plus, son antichristianisme, dont l'origine remonte à l'athéisme marxiste de mes grands-parents, et dont la virulence, accompagnée d'une transmutation des dogmes antichrétiens, a atteint des sommets après sa découverte du Coran et des hadiths. Avec ma mère, on bouffait du chrétien sans retenue, au point que ça en devenait indigeste.

— Ah oui ?

— Oh oui ! Tout était prétexte à une stigmatisation du christianisme par un rappel obsessionnel de l'oppression théocratique, des croisades, de l'Inquisition, des guerres de religion ; ou même, pourquoi pas, de l'esclavage !

— Ce sont là des événements odieux, incontestables.

— Si les faits sont établis, rares sont ceux qui les ont étudiés avec la rigueur de la méthode historique. Les autres, les moutons bêlants du troupeau utile, en parlent comme les érudits pervertis et les guides du troupeau veulent qu'ils en parlent, c'est-à-dire hors contexte, en usant d'amalgames, et, si possible, de façon

émotionnelle. De sorte que la mémoire se nourrit de la légende, qui progressivement se substitue à l'Histoire. J'ai pu mesurer que ma mère était une adepte de la légende… noire de préférence… Par curiosité, autant que par esprit de contradiction – je devais avoir quinze ans –, j'ai emprunté une bible à un camarade : je n'ai pas trouvé de motifs théologiques dans le témoignage de la vie du Christ, jusqu'à son sacrifice ultime, pour justifier ces faits historiques. Même la violence verbale de Jésus est à relier au scandale de sa prédiction, et, plus loin, à l'événement dans sa dimension eschatologique : sa portée se situe au-delà de la dialectique entre guerre et paix, entre non-violence et violences coutumières… Mais la voix qui parle n'est pas la personne qui entend…

— Oui oui… Bon, et alors ?

— Quand je faisais remarquer à ma mère que je ne voyais pas de lien entre ces événements et les paroles de Jésus de Nazareth telles que rapportées par les évangélistes, elle me répondait qu'il était un fanatique dont le programme visait à assujettir les hommes à un code moral liberticide.

— Vous n'étiez pas d'accord ?

— Qu'il fût un exalté, un charlatan ou même un mythe, chacun est en droit de le penser, de le dire et de l'écrire, mais il est évident que la liberté, qui est sœur de la responsabilité, est au cœur de la parole christique qui rejette toute tentation théocratique, par nature totalitaire et exclusive, en opérant une distinction nette entre la loi de Dieu et la loi des hommes, la religion et la politique. Cette liberté écarte la diffamation, l'esprit de division, et les appels aux châtiments ; elle ouvre la voie à la spéculation et au doute ; elle donne la possibilité de se donner à Dieu dans une relation personnelle, ou de s'en émanciper : en définitive, la personne du Christ offre de penser Dieu non plus comme la fatalité d'une soumission ou d'une révolte, mais comme

l'avènement d'un choix libre. Ce qui constitue une échappée prodigieuse pour les au-delàs qu'elle donne à voir… Ici, si Dieu existe, tout est possible.

— Mais… Vous êtes chrétien ? demanda le président avec une expression mêlant la curiosité à l'étonnement.

— Vous n'avez pas bien entendu, je vous livre un commentaire critique sur un fait religieux historique : ni plus ni moins. La croyance en Dieu suppose la reconnaissance et l'acceptation d'une réalité supérieure, unique dans son essence et son existence, et j'ai décidé d'être libre ; je suis donc à côté… N'importe comment, tout cela est une vue de l'esprit, qui ne devrait pas dépasser le cadre du jeu spéculatif.

— Très bien… Enfin, soit ; mais alors, en quoi ce mariage vous éloigne-t-il de manière aussi radicale de votre mère ?

— Elle était amoureuse, fanatiquement amoureuse, comme elle ne l'avait jamais été, d'après ses dires. Lui, je n'en sais rien. Il avait une quinzaine d'années de plus que ma mère, et elle était encore jeune, très jolie, et sensuelle. Très. Pour la première fois, elle était sous l'influence de ses sentiments. J'ignore si c'était par désir de plaire ou par croyance personnelle, peut-être les deux – ceci se nourrissant de cela –, mais elle était devenue fervente avant même de se marier : elle faisait montre de dévotion envers le Coran et ses lois prescriptives, portait le hidjab avec une fierté ostentatoire, une posture vestimentaire idéologique assez rare dans les années quatre-vingt ; ce qui, dans tous les cas, revêt une forme d'indécence obscène dans une société qui reconnaît la singularité et la beauté du corps humain.

— Et alors ! Cela relevait d'un choix personnel ! bondit le président. Je ne vois pas là de quoi vous empêcher d'être présent à la cérémonie religieuse.

— Quand j'étais enfant, je ne suis jamais entré dans une église avec ma mère, continua Landry Desix d'une voix égale. Pas plus

que dans aucun lieu sacré d'ailleurs. Elle en faisait une affaire de principe, arguant que c'était des lieux de superstition infréquentables. Je me suis souvenu de son ancienne prescription et me suis abstenu de pénétrer dans la mosquée de son mariage.

— Vous êtes sérieux ?

— Très sérieux. De mon point de vue, je n'avais rien à y faire. Bien évidemment, j'aurais eu la même position si – suivant une pratique courante – la cérémonie avait été célébrée au domicile.

— Développez, développez.

— Puisque vous y tenez. Sur le plan des idées, au contraire de mon père, pour qui l'expérience devait seule nourrir mes convictions personnelles, ma mère a, tout au long de notre cohabitation, essayé de me gagner à ses certitudes du moment, ses utopies libertaires marquées d'une croyance présomptueuse en l'idée du vivre-ensemble heureux. Enfant, je l'observais sans trop comprendre, je crois même un peu ahuri ; puis, avec le développement de mon esprit critique, j'écoutais ses arguments avec un détachement sceptique, parfois amusé. Là, c'était différent. Qu'elle se rende à l'exemple du "beau modèle", cet hypothétique personnage d'une hypothèse hasardeuse, qu'elle se couvre du voile de la servitude, se ferme à la voix de la raison, c'était son affaire, après tout, chacun son aliénation ; mais qu'elle se mette en tête de me convertir à sa religio-idéologie totalitaire, c'était trop. Chaque rencontre – pourtant rare –, chaque conversation téléphonique était l'occasion de faire l'apologie de l'islam, un islam auquel je devais me soumettre pour ne pas griller au feu de l'enfer – et encore, même à cette condition, ce n'était pas gagné !… Au nom d'Allah ! Au nom de qui ? De quoi ? La prétention ! C'était inacceptable ! Malgré mes dix-neuf ans, on peut dire qu'elle a fait une sacrée erreur de *casting*. J'ai mis fin à ce harcèlement prosélyte, et rompu tout contact.

— Vous n'êtes guère enclin à la bienveillance ; plus encore, votre démarche est sectaire, intolérante, commenta le président. J'ajoute que l'islam est la religion d'un milliard et demi de personnes à travers le monde, qu'en F*** même, elle est la croyance la plus pratiquée, et que pour cette seule raison, elle mérite respect et considération.

— Ha, ha ! le bel argument de masse ! Comme le prisonnier avoue le meurtre d'un autre sous la torture, le faible ou le *dhimmi* – cédant au déni de réalité et à la peur, oui ! la peur ! et non le respect de la différence, la peur ! et non la volonté d'apaisement –, consent à tous les reniements sous la menace, et par suite, à toutes les abjections… À moins qu'il ne faille évoquer la *taqqya*, à savoir la pratique séculaire de la dissimulation et du mensonge.

— Je, je… cesse sur-le-champ ces insinuations fallacieuses ! s'emporta le président. Encore fois, l'islam est une religion de paix des plus respectables.

— L'exigence du respect qui serait dû à leurs adorateurs est une constante de toutes les doctrines hégémoniques et oppressives.

— Assez !

— L'agresseur se pose en victime pour justifier son agression.

— Assez, je vous dis !

— La paix à la pointe de l'épée, trempée au venin de la perfidie, est une piqûre d'infamie, une attaque mortelle. Islam, religion de paix, ha, ha, ha ! La sinistre farce ! L'exemple achevé du révisionnisme historique, de la crapulerie intellectuelle !

— Mais arrêtez !

— Allons allons, du sang-froid ! Tout cela n'est qu'un jeu, une joute intellectuelle ! Détendez-vous ! Libérez-vous de vos peurs ! »

Le président le considéra avec sidération.

« Étudiez l'Histoire, regardez l'actualité, et envisagez le futur, appuya Landry Desix. Mais d'abord, et même s'il est lourd, mais lourd ! d'une lourdeur assommante, même si ses qualités littéraires

sont des plus médiocres comparées à celles des grandes œuvres poétiques, même si c'est une falsification éhontée des écritures bibliques, un assemblage de textes anarchiques et disparates, une source schizophrénique, un monologue sermonneur et fastidieux, une suite continue de menaces, une litanie *ad nauseam* d'injonctions violemment intrusives, un amoncellement d'incohérences, de contradictions, enfin d'inepties… et j'en passe, on pourrait rédiger une somme pour qualifier et disséquer ce livre qui serait prétendument le Livre, ha, ha, ha ! Eh bien, même si c'est un livre vraiment mal foutu, malgré cela, pour cela ! lisez le Coran – ou les différents corans inclus – soi-disant verbe d'Allah, incréé et intemporel, à observer aveuglément en tous lieux et pour tous les temps… Je dis bien lire, et non pas réciter.

— Mais… mais je l'ai lu…

— Vraiment ? Encore faut-il manier la pensée critique, accepter la vérité immanente des mots. La soumission rend aveugle, exclut la conscience ; et si vous êtes un soumis, je suis insoumis.

— Je… je ne vous permets pas ! s'emporta le président. Faites-moi confiance, je vais porter plainte contre vous pour outrage et incitation à la haine raciste !

— Raciste ?

— Oui… Enfin, religieuse ! éructa le président.

— Oh ! mais je sens que vous voulez parler d'islamophobie. Et qu'est-ce donc que ce barbarisme ? La manifestation d'une phobie, d'un trouble mental ? Ce qui ferait de l'islamophobe un aliéné, un désaxé, souffrant d'une pathologie coupable qui ne mériterait aucune indulgence, ou alors, au mieux, un isolement prophylactique du corps social. Est-ce davantage une aberration langagière ? Ou comme de nombreux maximalistes voudraient l'imposer, un délit de blasphème ? Dans une société sécularisée, fondée sur la raison critique ? Hilarant ! Connaît-on aussi des délits de christianophobie, de bouddhismophobie, de marxis-

mophobie, ou que sais-je encore ? Ainsi, il serait licite, et même hautement prescrit, de critiquer, indifféremment, et pourquoi pas dans les termes les plus véhéments, la Torah, *La République*, les Évangiles, *Le Prince*, le "Petit Livre rouge", *Le Capital*, *Mein kampf*, ou je ne sais quel manifeste philosophique, religieux ou politique ; mais chut ! Oh là ! Surtout pas le Coran, manuel de combat idéologique et juridique de l'islam… Eh bien non ! Moi, j'entends pouvoir parler de ce bouquin comme d'une bande dessinée de Mickey Mouse. Aucune construction intellectuelle ne peut être placée hors du champ de la critique. Nul ne peut prétendre élever un enseignement au-dessus d'un autre. Sacraliser un objet ou une parole est une provocation délibérée au regard de la liberté d'expression. Et s'il existait du papier Coran aussi doux que le papier hygiénique ordinaire, j'en ferais volontiers le même usage, en n'oubliant pas que des matières en contact, la plus fétide n'est pas celle à laquelle on pense naturellement… Ah ça ! par exemple, c'est un putain de sacrilège ! Ha, ha, ha ! termina Landry Desix avec un grand rire sardonique.

— Ah ça ! C'est impensable ! s'étrangla le président.

— C'est une petite digression scatologique à mettre en rapport avec l'enseignement des savants islamiques – tiré des hadiths – sur la manière halal de déféquer. »

« C'est affreux ! », « Quelle horreur ! », « Faites-le taire ! » entendit-on dans la salle.

« *Well*, *hell*… Si je devais relever une obsession paranoïaque, reprit Landry Desix, ce serait l'obsession coranique hallucinée et discriminatoire envers les associateurs, les juifs, les *kuffar* ; obsession de pureté religieuse partagée jusqu'à l'hystérie sanguinaire par les fous de Dieu de ce temps, les offensés de profession, qui non seulement veulent légiférer contre la liberté d'expression, mais contre la liberté de penser, et qui mettent de véritables contrats de maffieux sur la tête des résistants qui s'opposent à

leur projet de coercition des corps et des esprits. Vraiment ! à entendre ce qui se dit, et au vu de ce qui se fait, je m'étonne que, dans cette bonne vieille république laïque, se réclamant des Lumières, il n'y ait pas plus de réactions contre l'islamomanie. D'évidence, il est sain et salutaire d'être islamopathe. Ha, ha, ha !

— Cette fois, ça suffit ! Nous en avons assez entendu ! Votre outrance verbale, votre fanatisme sont intolérables !

— Puisque je vous dis que c'est un jeu de l'esprit !… Faites-moi un procès pour diffamation, ou racisme antireligieux, ou même coranophobie, ça permettra de remettre les concepts à leur place. Ha, ha, ha !

— Cessez, je vous dis ! rugit le président, le visage enflammé de fureur. Cessez ! Ou je vous fais expulser de la salle !

— Et d'ailleurs, insista Landry Desix, indifférent à la menace, si Dieu existe, et s'il est ce qu'il est, se soucie-t-il des attaques dont il est l'objet de la part des hommes, ses pauvres créatures ? Qu'a-t-il à en craindre ? S'il est omnipotent, absolument rien. Peut-il en être diminué ? Offensé ? Courroucé ? Dans son absolue perfection, évidemment pas. Dire le contraire, là serait le sacrilège. Non ? Ha, ha, ha !

— Ce sont des points de théologie qui regardent les savants en religion.

— Ah tiens ? le discours sur Dieu est un domaine réservé à des spécialistes autorisés. Dans la même veine, l'expérience de son existence ne serait pas donnée à tous, mais à quelques élus, intellectuellement éclairés, mystiques de la rhétorique… Au fait, vous êtes gnostique ?

— Gnostique ?… Euh… Ça ne vous regarde pas !

— Allons, nous sommes entre nous, ça ne sortira pas de cette enceinte.

— Je suis agnostique, émit le président.

— Ah oui !… Vous êtes toujours à la frontière : un apatride des convictions, un passeur d'idées contraires.

— Ah ! N'insistez pas ! Et ne m'insultez pas ! » aboya le président.

La salle était pétrifiée de stupeur par la tournure que prenait le débat. Le président, frappé par l'intensité du silence, sembla revenir à lui. Il dit, d'une façon allusive :

« Au moins, je vous reconnais une forme de courage ; tout se sait en milieu carcéral, par conséquent, tôt ou tard, vos propos seront connus de vos codétenus.

— La loi et l'ordre républicains ne régneraient-ils pas en prison ? avança Landry Desix, tout aussi elliptique… Sachez que je m'y suis fait des amis parmi les pensionnaires corses : ils m'offrent leur protection… avec une contrepartie financière, bien sûr.

— Les protections, c'est fragile…

— Ça me coûtera plus cher… Mais je suis ému par le souci que vous avez de ma santé, vraiment. »

Il y eut un chassé-croisé de regards chargés d'hostilité, au milieu d'un malaise général. Le président se pencha sur une pièce de dossier, et il reprit :

« Dans l'année qui suit son mariage, votre mère accouche de jumeaux, fille et garçon, que vous refusez de voir. Une année passe, et elle suit son mari en Égypte. Ils divorcent neuf ans plus tard.

— Plus exactement, elle est répudiée.

— Si vous voulez…

— C'est le terme, répudiée pour une femme en âge de procréer.

— C'est la loi égyptienne, et nous n'avons pas à la commenter… Votre mère rentre alors en F***, mais sans ses enfants…

— Qu'elle ne reverra jamais !

— Certes… S'ensuit une vie difficile au plan matériel et moral. Dépressive, elle ne travaille pas et vit difficilement de diverses aides sociales.

— S'y ajoute le fait qu'elle n'a pas perçu son cadeau de consolation, la *mut'ah*, qui lui était dû, dit Landry Desix.

— Peut-être… Certes… Elle souhaite renouer des liens de filiation : vous acceptez.

— À l'exception de quelques rencontres à P***, notre relation se réduisait à des échanges épistolaires et téléphoniques. Elle avait apostasié sa foi mahométane pour un genre de panthéisme, bizarrement assis sur une angoisse écologiste, une sorte de métaphysique de la nature, si un tel rapprochement a du sens. Le changement climatique, anthropique évidemment, était sa nouvelle idée fixe. Je crois qu'elle était malheureuse. Je décidai de laisser dire.

— Vous lui versez une pension de mille euros par mois.

— C'est généreux, glissa l'avocat général.

— Relativement à mes revenus, c'est une somme assez modique.

— Tout de même, n'est-ce pas la preuve d'une certaine affection ? dit le président.

— Considérez cela comme une obligation de secours.

— Vraiment ? Enfin, pour une fois que vous faites référence à une obligation morale, c'est à porter à votre crédit… Il y a un an, votre mère succombe à une surdose médicamenteuse. Sans être certaine, l'hypothèse du suicide est vraisemblable… Comment avez-vous vécu son décès ?

— Qu'elle ait mis fin ou non à ses jours – dans une tentative paradoxale et pathétique pour échapper à la mort –, comme une issue assez logique. Sa vie de femme, commencée dans l'euphorie *peace and love*, s'est achevée dans la solitude, et une accumulation de désillusions et de défaites intimes. Elle est sortie anéantie de

son mariage islamique, et déformée par une boulimie dont les bouffissures, conjuguées aux atteintes du temps, effaceront par degrés jusqu'au souvenir de son ancienne beauté. Elle a suivi une psychanalyse qui, loin de la soulager, l'a enfoncée dans la dépression : à force d'éclairer les endroits obscurs de sa mémoire, ils demeuraient en permanence dans la lumière, dévoilant une réalité douloureuse, dès lors impossible à estomper. Que lui restait-il ? Pas grand-chose, sinon une amertume sans réconfort.

— Réconfort qu'elle ne peut attendre d'un fils aîné presque indifférent, intervint l'avocat général, un fils finalement accusé de meurtre, une situation tragique qui lui donne, à l'évidence, le coup de grâce ! Ne seriez-vous pas ce meurtrier indirect dont vous parliez au sujet du suicide ?

— Si j'ai une place dans son drame personnel, elle en est la seule responsable.

— Vous êtes impitoyable !

— Et vous, un sentimental. »

Il y eut un silence empli de tension, rompu par le président :

« Votre mère n'est jamais allée vous voir en prison, arguant une fatigue générale prononcée… Qu'en avez-vous pensé ?

— C'était aussi bien comme ça.

— L'administration pénitentiaire dispose d'un régime d'autorisation de sortie sous escorte qui permet aux détenus d'assister aux obsèques d'un proche : vous n'avez pas demandé pas en bénéficier. Pourquoi ?

— Pour quoi faire ?

— Pour un dernier adieu à votre mère !

— C'est une pratique purement formelle qui ne change rien à la réalité de la mort. Puis l'esprit se déplace plus vite et plus loin que le corps.

— C'est tout ce que vous avez à en dire ? demanda le président, interloqué.

— C'est tout. »

L'assesseur de gauche glissa un mot au président, lequel acquiesça d'un mouvement de tête, et dit en se tournant vers un homme au premier rang :

« Monsieur l'expert psychiatre, nous vous entendrons après l'évocation des faits, lesquels vous permettront, d'évidence, de compléter votre travail, d'en corriger ou valider certains points… L'audience est suspendue, elle reprendra demain à 9 heures. »

Deuxième partie

I

Le jour d'après, l'ouverture de la séance se fit devant une assemblée silencieuse et attentive, plus nombreuse que la veille. On notait aussi, dans les premiers rangs, la présence de quelques *jeunes*, dans leurs uniformes de *jeunes*, qui promenaient sur l'accusé et l'assistance un même regard, hostile et arrogant.

« Nous allons à présent évoquer les faits relatifs au meurtre, dit le président… Accusé, le 7 mars 2008 au soir, vous dînez au restaurant Les Petits Plaisirs, à V***, avec votre ami Stanislas Yanovski – célibataire comme vous, pouvons-nous préciser. Un peu avant vingt-trois heures, vous vous rendez, à pied, au club de nuit Deep Purple. En chemin, vous n'avez rencontré personne ?

— Personne en particulier.

— Vous quittez le club aux alentours de une heure du matin, en compagnie de Mme Thala Rezg, surnommée Natacha ; et tous trois, vous gagnez, toujours à pied, son appartement, situé à dix minutes de là. Est-ce exact ?

— Oui.

— Là non plus, vous ne croisez personne en particulier ?

— Non.

— Bien… Huissier, lança le président, veuillez introduire Mme Thala Rezg. »

Des commentaires feutrés se firent entendre dans la salle. Le président se racla bruyamment la gorge, il redit alors, sobrement :

« Témoin suivant ! »

Bientôt, une jeune femme brune s'avança devant les juges. Après les déclarations d'usage, le président prit la parole :

« Madame Rezg, il ressort du dossier d'instruction qu'à côté de votre travail d'hôtesse au Deep Purple, vous exercez un service d'escorte indépendante. Est-ce exact ?

— Disons que… je donne de mon temps à des hommes en contrepartie d'un petit cadeau », répondit-elle dans un sourire.

À ces mots, une voix s'éleva parmi les *jeunes* :

« T'es une pute ! Une sale *kahba* ! Tu salis l'honneur de la famille ! »

Thala Rezg se retourna et tendit le majeur en direction du jeune qui avait vociféré. Furieux, celui-ci bondit de sa place et marcha vers elle d'un pas vif, tout en crachant :

« Refais-le pour voir, refais-le !

— Tu es un petit con, inculte et prétentieux, un caïd de cul-de-sac… un frustré sexuel ! » lui jeta-t-elle au visage, le menton haut.

Alors, avec des yeux agrandis de rage, le jeune leva la main droite et lança son bras en avant pour la gifler, tout en hurlant :

« Sale pute ! »

Mais, dans un geste réflexe étonnant, Thala Rezg para l'attaque avec son bras gauche, tandis qu'elle repoussa son frère à l'aide d'un coup donné de la paume de sa main droite au niveau du thorax.

Le jeune marqua un bref temps arrêt, plus surpris que choqué ; et il se jeta littéralement sur la jeune femme. Cette fois, Thala

Rezg ne put s'opposer à la violence de l'assaut, et elle tomba en arrière avec son agresseur.

Tout s'était passé si vite et de manière si brutale que la salle entière avait été saisie de stupéfaction. Pendant que le président se mit à glapir « Gardes, intervenez, faites quelque chose ! » le gendarme de faction à l'entrée de salle réagissait enfin, se précipitant pour porter secours à Thala Rezg.

Alors, ce fut un déchaînement de violence inouïe au milieu des éclats de voix et dans la confusion la plus totale. Insultant les personnes alentour, renversant les chaises sur leur passage, les autres *jeunes* se ruèrent sur le gendarme et Thala Rezg pour les rouer de coups. Apeurée, comme un troupeau d'ovins en présence des loups, l'assistance – hommes et femmes, jeunes et vieux confondus dans une même peur irrésistible – confluait dans la bousculade vers la porte de sortie.

Impuissant, le juge criait : « Arrêtez, mais arrêtez ! Gardes, gardes ! » pendant que l'accusé était emmené hors de la salle, et que de nouveaux gendarmes accourraient pour secourir leur collègue et Thala Rezg. Il fallut une bonne demi-heure pour ramener l'ordre dans le tribunal.

L'événement fut rapporté avec émotion dans la presse régionale et sur la Toile, où l'on relevait les mots d'« incompréhension », de « crise de la justice », de « baisse de crédits funestes », ou encore de « malaise social » et de « populations en souffrance ».

II

À la reprise du procès, deux jours plus tard, la sécurité avait été renforcée, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la salle, à présent comble.

Le président fit appeler les témoins Stanislas Yanovski et Thala Rezg, et invita cette dernière à rejoindre la barre.

« Après le regrettable acte d'incivilité commis par ces trublions l'autre jour, je veux au préalable… »

Landry Desix éclata d'un rire bruyant qui coupa net l'élan du président.

« Qu'y a-t-il ? s'écria le président.

— "Ac-te d'in-ci-vi-li-té, tru-bli-ons", scanda Landry Six, votre rhétorique est d'un comique.

— Je ne vois vraiment pas en quoi ?

— Je vous laisse à votre étonnement. »

Le président haussa les épaules, et il reprit en s'adressant à Thala Rezg, qui montrait une lèvre tuméfiée et un bras en écharpe :

« Donc, madame, je tenais à saluer votre présence en dépit des blessures reçues lors de cette malencontreuse échauffourée. »

Landrix Desix s'esclaffa à nouveau.

« Bon, c'est assez maintenant ! lança le président…

— Ça ne serait pas arrivé, intervint Thala Rezg, si je n'avais pas été *donnée* par une de mes tantes.

— *Donnée* ? s'étonna le président.

— C'était la seule personne de ma famille avec qui j'étais en contact. Elle ignorait où j'habitais, mais elle connaissait ma vie, et je lui avais parlé du procès : pour une raison inconnue, elle m'a trahie.

— Mais… Vous avez un problème avec votre famille ?

— Ah ça ! C'est plutôt elle qui a un problème avec moi ! Vous imaginez, pute ! comme il a dit l'autre ; et, en plus, apostate !

— Apostate ?

— Bien oui, j'ai rejeté l'islam, et je me suis converti à la religion de mes ancêtres, avant la colonisation.

— Vos ancêtres ?

— Imazighen.

— Pardon ?

— Berbères, d'Afrique du Nord, dit Thala Rezg avec un certain agacement. Zénètes précisément – ou Chaouis selon la désignation arabe –, du massif de l'Aurès.

— La colonisation… la colonisation française ? dit encore le président, avec incompréhension.

— Arabo-islamique, enfin !

— Ouh là ! C'est loin tout ça ! dit-il, accompagnant ses mots d'un geste désinvolte de la main, comme s'il chassait de la poussière devant lui.

— Eh bien ! je me souviens ! dit-elle les yeux brillants de défi. *Ad nerrez wala ad neknu*… Mais, en attendant, je vais être obligée de réorganiser ma vie, en commençant par déménager, et arrêter mon travail au club.

— C'est un peu exagéré, non ?

— Après l'attaque que j'ai subie ? s'écria-t-elle.

— Allons ! C'était un coup de sang.

— Pour les membres de ma famille, en plus d'être une débauchée, je suis coupable du crime d'apostasie ; il faut me punir, c'est un devoir religieux et une question d'honneur. Je risque ma vie.

— Allons, allons ! Nous sommes en F***, en république, et dans tous les cas, la loi est là pour vous protéger. »

Thala Rezg eut une grimace sarcastique.

« Quoi qu'il en soit, dit le président, sachez, madame, que pour ce qui me concerne, je ne formule pas de jugement d'ordre moral quant à votre activité d'escorte : je sais combien la détresse sociale ou affective peut conduire à cette extrémité-là.

— Ah ! Mais ça n'a rien à voir ! Je fais de l'escorting par choix, et d'abord, parce que je suis atteinte d'un trouble.

— Parce que vous êtes atteinte d'un trouble ? répéta le président avec incrédulité.

— Je souffre du SEGP.

— Du quoi ?

— Du syndrome d'excitation génitale persistante. »

Des rires étouffés se firent entendre dans le public.

« Euh… Vous voulez parler de nymphomanie ? dit le président en réprimant un sourire.

— Eh ! Je ne suis pas une nymphomane ! rétorqua Thala Rezg, l'air irrité. J'ai les parties intimes en état d'excitation prolongé, ce n'est pas la même chose. Le SEGP se définit par une sensation spontanée, non désirée – c'est-à-dire sans pensées érotiques préalables –, d'intensité variable, et qui, me concernant, peut durer plusieurs heures… C'est comme une démangeaison affolante, inapaisable, qui met doublement au supplice et mon bas-ventre et mon psychisme.

— Ah oui ! tout de même… Et donc, heu… vous voulez dire, heu… qu'à cet instant, heu… par exemple…

— Il se trouve que oui, là, en ce moment, je suis assez excitée. C'est embarrassant… »

De nouveaux rires, où la gêne le disputait à la lubricité, éclatèrent dans l'assistance.

« Vous êtes sérieuse ? lança le président, qui se demandait si elle ne se moquait pas.

— Mais oui ! Je suis excitée, sans être excitée, enfin, je n'ai pas de désir sexuel particulier… enfin je veux dire, ici et maintenant, parce que ça peut aussi m'arriver… Vous comprenez ?

— Euh, oui… j'essaye. Et depuis quand êtes-vous exci… euh, souffrez-vous de ce trouble ?

— Dans mes plus lointains souvenirs, j'ai toujours été… sensible… en silence. Mais le syndrome s'est installé de façon aigüe après mes premières règles, à quatorze ans. Comme j'étais affolée par ce feu brûlant entre mes jambes, je me suis confiée à ma mère. Ah ! Je revois son regard effaré, je l'entends encore me dire, sans autre commentaire, que cela était un grand malheur, un danger pour l'honneur de la famille… Résultat, mon père m'a placé sous la surveillance serrée de l'aîné de mes quatre frères, Ameqran – que vous avez vu à l'œuvre ici même… J'étais voilée sur le trajet de l'appartement au lycée, et interdite de sortie en dehors des cours. J'ai été exemptée de sport, en particulier de natation, au moyen d'une dispense mensongère, signée par un médecin complaisant.

J'étais une excellente élève, notamment en français, mais à seize ans, j'ai été contrainte d'arrêter mes études. Je me suis retrouvée enfermée, séparée de mes amies non islamistes et, d'une façon générale, de toutes celles qui étaient suspectées d'impiété, ou pis, de mœurs occidentales ; car, qui sait, à la faveur d'un moment exceptionnel d'intimité, elles pouvaient, exploitant ma faiblesse, m'inciter à faire des choses qui ne se font pas entre filles, n'est-ce pas ! Et quand un homme était dans l'appartement, j'avais

bien sûr interdiction de quitter ma chambre. C'était très dur à vivre, très frustrant aussi : j'étais coupée du monde, reléguée aux tâches ménagères, astreinte à l'observation assidue du rituel oppressant de la prière, alors même que mes pensées étaient mobilisées par mes sensations jusqu'à l'obsession ; j'ai cru devenir folle, être possédée par une sensualité démoniaque inspirée par le *sheitan*, comme mes parents le prétendaient.

Puis je subissais une pression psychologique et des attouchements sexuels de la part d'Ameqran : il me harcelait de questions et d'allusions obscènes, glissait de force ses mains entre mes cuisses, pour voir comment c'était… Et c'était pour moi une double épreuve physique et morale de résister.

— Attention ! C'est grave ce que vous dites ! dit le président. On ne peut accuser les gens à la légère !

— J'ai l'air de plaisanter !

— Et vous n'avez prévenu personne ?

— J'étais séquestrée !

— Et vos parents ?

— Ah ! J'en ai parlé à ma mère, qui en parlé à mon père, qui m'a rouée de coups, en m'accusant de séduire mon frère pour satisfaire mes instincts femelles ! Mais rien sur les pulsions perverses de mon frère !… J'en ai gardé une trace, là, dit-elle en montrant une fine cicatrice qui barrait son sourcil gauche. Il paraît qu'elle me donne un charme spécial… » « Avec celle-là, ajouta-t-elle, en pointant du doigt un sillon sur sa pommette droite. C'est un souvenir du jour où mon père a trouvé les Évangiles dans ma chambre, Évangiles que j'avais secrètement imprimés à partir d'Internet.

— Évidemment, c'est une réaction assez compréhensible, par rapport à une forme de provocation.

— Comment ?

— Je veux dire que, vu les circonstances, vous avez été imprudente, ou maladroite.

— Dites donc, vous êtes spécial, vous!… Bonne chance, dit-elle en se tournant vers Landry Desix.

— Gardez vos appréciations! gronda le président.

— Tout cela est fort triste, lança l'avocat général, quel rapport avec le procès?

— Je suis ici pour témoigner! lâcha Thala Rezg.

— Témoigner sur l'affaire jugée!

— Ah mais! Il ne fallait pas me chauffer sur le sujet! Alors, maintenant, je vais finir!

— Faites vite, jeta le président dans un mouvement d'exaspération.

— Tout de même!… Quand mon père a décidé de me marier à un cousin du bled, dit-elle, un homme de quinze ans plus âgé, un homme que je n'avais jamais vu autrement que sur une photo en noir et blanc, j'ai fui ma famille, grâce à la complicité bienveillante de Meddur, mon frère cadet – un gentil garçon, intelligent, sensible, délicat… J'avais dix-sept ans. J'ai vu des médecins, des sexologues, aucun n'a su expliquer sans ambigüité la réalité de mon trouble – à entendre certains, j'avais même de la chance –, jusqu'à ce que je consulte le site Internet d'un docteur américain qui en décrivait les manifestations et lui reconnaissait une singularité. Malheureusement, il n'existait pas de traitement curatif…

Une fois seule, j'ai vécu de petits boulots, habitant à droite, à gauche. J'étais heureuse de ma liberté, mais j'éprouvais des difficultés de concentration dans mon travail, car ma servitude sexuelle était toujours là. La masturbation m'était pénible, elle me laissait insatisfaite, déprimée; et un amant seul était impuissant à vaincre ma dépendance, alors que je ne souhaitais pas en avoir plusieurs à la fois. Finalement, j'ai pensé que l'*escorting* serait un

remède efficace pour calmer mes symptômes, tout en exerçant une activité professionnelle… Voilà.

— Oui… C'est logique, si l'on peut dire. Pour ne pas avoir à multiplier les partenaires, vous multipliez les clients, lesquels vous rendent service en vous faisant un petit cadeau.

— Eh ! Je vous vois venir ! Moi aussi, je leur rends service, et je peux vous dire qu'ils en ont pour leur argent ! J'ai un grand succès, dans toute la région… J'ai un juge, tiens ! un juge des enfants, père et grand-père, famille de notables, chrétien du dimanche : un sacré numéro celui-là… Peut-être que vous le connaissez d'ailleurs.

— Nous allons nous arrêter là, coupa le président.

— Ce n'est pas une honte, il faut assumer ce qu'on est.

— C'est assez ! lança le président avec crispation.

— Mon juge à moi, continua Thala Rezg, il répugne parfois à me laisser mon cadeau : c'est peut-être un jeu, ou de la perversité… ou un chantage déguisé.

— Maintenant, ça suffit ! tonna le président. Nous ne sommes pas là pour entendre vos propos diffamatoires sur tel ou tel… Donc, vous travaillez au Deep Purple depuis quatre ans… Hum… Pourquoi le surnom Natacha, au fait ?

— Parce que je suis brune.

— Ah ! bien sûr, dit le président avec un air stupide… Hum… Vous y travaillez pour un complément de revenus ?

— J'y suis présente trois jours par semaine, dit-elle. J'aime voir du monde, l'ambiance n'est pas glauque, et ça me permet d'élargir mon cercle de relations.

— Et à votre patron d'élargir sa clientèle… En quoi consiste contractuellement votre emploi ?

— J'aide les clients dans le choix des consommations, et je leur tiens compagnie.

— Rentre-t-il dans vos attributions de quitter l'établissement avec eux ?

— Bien sûr que non ! C'est une décision personnelle, rien ne m'y oblige.

— Oui, oui… Quels sont vos horaires de travail ?

— Je suis présente de vingt heures à la fermeture du club, à trois heures. Normalement.

— Comment se fait-il que cette nuit-là, vous ayez pu le quitter avant ?

— Mon patron se montre compréhensif.

— Sans compensation aucune ?

— Il procède à une retenue sur mon salaire.

— Lequel ? » lança l'avocat général sur un empreint de sous-entendus.

Thala Rezg garda le silence un moment, le visage fermé, avant de lâcher d'une voix ferme :

« Je suis libre, personne ne me tient : j'arrête quand je veux, du jour au lendemain.

— Hum…, fit le président, dubitatif.

— Je m'étonne que cet homme et son établissement ne soient pas l'objet d'une enquête de la brigade de répression du proxénétisme, insista l'avocat général.

— Certains clients sont influents dans les milieux politiques, économiques… et juridiques, glissa Thala Rezg.

— Oui… Enfin ça, ce sont encore des allégations sans fondement, dit le président… Je suppose que, lorsque les clients vous suivent, ce n'est pas pour jouer aux échecs.

— Non, c'est plutôt pour faire une partie de "dame" », répondit Thala Rezg avec un sourire entendu.

Des rires s'élevèrent du public, le président secoua la tête d'un air désolé.

« Et je gagne à tous les coups, ajouta-t-elle en soulevant une nouvelle salve de rires.

— D'accord d'accord… La nuit du 8 mars, ce n'était évidemment pas la première fois que vous repartiez du club avec l'accusé.

— Il venait trois à quatre fois par mois. Certains soirs, nous allions chez lui parce que j'avais confiance ; la plupart du temps, ça se passait dans mon appartement.

— Et ça se passait souvent à trois ? Je veux dire avec M. Yanovski ?

— Assez, oui… Je prends plusieurs visiteurs sans problème, avec plaisir même, c'est un de mes atouts de séduction. Je suis généreuse, mes visiteurs sont généreux, et M. Desix l'est tout spécialement.

— C'est toujours lui qui se montrait généreux ?

— Oui, Stanislas n'avait pas les moyens financiers pour ce type de prestations régulières.

— Ils participaient tous les deux ?

— Parfois oui ; d'autres fois, M. Desix regardait. Il était assez voyeur, il avait d'ailleurs inventé un petit jeu… Vous voulez que je vous raconte ?

— Je serais heureux de l'entendre, ça pourrait aider à cerner ma personnalité sexuelle », glissa Landry Desix, faussement sérieux.

Avant que le président ait émis un son, elle poursuivit :

« L'idée, pour Stanislas et moi, consistait à trouver des variantes aux étreintes classiques, pendant que M. Desix nous filmait ; puis, quand j'allais seule chez lui, il repassait le film sur un mur de sa chambre, et nous devions reprendre les mêmes positions. C'est vite devenu une sorte de défi. Pour pimenter la chose, Stanislas s'inspirait du *Kama Sutra*. Vous connaissez le *Kama Sutra*, hein ?

— Euh… Bien sûr, dit le président.

— Certaines positions, c'est carrément de la gymnastique, hein ? dit-elle dans un grand sourire. Mais, vous savez quoi ?

— Non ? Quoi ?

— Eh bien, ils étaient tous les deux aussi doués !… Enfin, pas tout à fait, il y en avait un qui était un peu plus… souple. Mais je ne vous dirais pas lequel, secret professionnel, dit-elle avec un clin d'œil… Enfin, on a quand même eu de sacrés fous rires !

— Hum… Je n'en doute pas, dit le président.

— Il faut dire que c'était parfois vraiment grotesque », insista-t-elle avec un air malicieux.

À ces mots, Landry Desix et Stanislas Yanovski – qui était assis derrière Thala Rezg – arborèrent un même sourire, sarcastique et complice.

« Aucun de ces films n'a été retrouvé, dit le président d'une voix morose.

— Normal, dit Landry Desix, j'ai pris soin de les détruire après chaque séance de visionnage, pour des raisons de confidentialité et de respect de la vie privée de Mme Rezg. »

Le président afficha un rictus maussade, il donna la parole à l'avocat général.

« Aviez-vous des pratiques sadomaso ? demanda ce dernier au témoin.

— Non, je refuse… Je n'aime ni la violence ni la douleur dans le sexe… Non, vraiment, ça restait classique.

— Toutes proportions gardées… Étiez-vous la seule à être au centre des ébats ?

— Je ne comprends pas ?

— Par exemple, M. Yanovski et l'accusé partageaient-ils des caresses ?

— Euh… Non, répondit-elle surprise. Et je n'ai jamais senti qu'ils avaient du désir l'un pour l'autre.

— Il y a dans ces soirées une intimité de corps masculins, une situation de promiscuité sexuelle troublante…

— Qui laisserait penser à une inclination homosexuelle refoulée… ou secrètement assouvie, continua Landry Desix.

— Exactement.

— C'est un fait que, chez moi, la vue d'un phallus n'entraîne pas de gêne.

— Ici, le sexe d'un proche, d'un ami.

— Par ailleurs superbe, glissa Landry Desix avec un clin d'œil à Stanislas Yanovski.

— Ah ! s'exclama l'avocat général.

— Ah ! rien du tout ! répliqua Landry Desix. Il s'agit d'une appréciation purement esthétique. La participation avec un homme à une partie sexuelle est une chose, l'appétence pour le corps masculin en est une autre. Il me semble que j'aurais la sensation de faire l'amour avec un autre moi-même. Alors non, je n'ai pas développé cette forme de narcissisme érotique ; non, je n'ai pas eu de relations sexuelles avec Stanislas, pas plus qu'avec aucun autre homme.

— Et vous, M. Yanovski ? demanda le président.

— Moi ?

— Oui, avez-vous une attirance pour M. Desix ?

— La réponse de Landry est aussi la mienne… Et son phallus est assez beau également, ajouta-t-il, avec un signe de connivence à Landry Desix, ce qui eut pour effet de déclencher des rires dans le public.

— Épargnez-nous ce type de saillie douteuse et malvenue ! réagit le président… Madame Rezg, cette nuit-là, votre réunion s'est-elle bien déroulée ? L'accusé était-il satisfait ?

— Autant que j'ai pu m'en rendre compte.

— Vous nous le confirmez, monsieur Desix ?

— C'était très bien, comme d'habitude… C'est une fille drôle, sensible, intelligente.

— Vous l'appréciez pour son intelligence…

— Je l'apprécie pour l'ensemble de ses qualités… avec une petite préférence pour son exquise sensibilité, je le confesse. »

Le président lui expédia un regard oblique, il ajouta :

« Par conséquent, nulle contrariété en vous ?

— Aucune. »

Le président fit une courte pause, avant de dire :

« Le repas et les consommations d'alcool, au restaurant puis au club, ont été réglés en argent liquide, par vous-même, comme à l'accoutumée. La note de table des Petits Plaisirs indique le service de deux verres de vin ; la serveuse du Deep Purple, quant à elle, parle d'une bouteille de champagne, une habitude d'après le personnel du club. Qui dit service ne dit pas degré de consommation. Madame Rezg, avez-vous le souvenir de ce que vous avez bu ensemble ce soir-là ?

— Pour ma part, un verre, jamais plus de toute façon ; après, je ne pourrais pas dire exactement, si ce n'est que la bouteille a été vidée.

— Un petit effort, s'il vous plaît !

— Je n'ai pas fait attention, je vous dis !… Bon, Stanislas a une bonne descente ; d'ordinaire, je me méfie des buveurs, mais il tient bien l'alcool ; et il peut être amusant quand il picole… Donc, je pense qu'il avait bu davantage que M. Desix, qui est plus mesuré.

— Et chez vous ?

— Quoi chez moi ?

— Ont-ils bu ?

— Stanislas n'était pas au mieux de sa forme… Il a expliqué qu'il devait couvrir un truc ; assez vite, il nous a laissés seuls,

M. Desix et moi ; il a pris une bouteille dans mon bar, et s'est installé devant la télévision.

— Quel type d'alcool ?

— Je ne me souviens plus, quelle importance ? répondit-elle, agacée.

— Faites un effort !

— De la vodka, sans doute, c'est son alcool préféré… Mais je ne sais pas dans quelle proportion.

— Comment est-il sorti ?

— Sur ses pieds, répondit Thala Rezg provoquant des sourires crispés dans le public.

— Je voulais dire dans quel état ? » s'énerva le président.

Elle eut une moue accompagnée d'un soupir.

« Ivre ? insista le président.

— Un peu éteint.

— Messieurs Desix et Yanovski sont-ils partis en même temps ?

— Oui.

— À quelle heure ?

— Il devait être 2 h 30.

— Vous êtes donc restés ensemble, dans votre appartement, moins de quatre-vingt-dix minutes : c'est assez peu, non ? Enfin, j'imagine… enfin, je veux dire pour le genre de prestation que vous offrez… sans doute, non ?

— Tout est envisageable, répondit-elle dans un sourire, c'est vrai que d'habitude, c'est plus long. Un peu de fatigue, ça arrive.

— Lors de vos auditions par les enquêteurs, vous avez été – c'est le moins que l'on puisse dire –, plutôt évasive sur la façon dont MM. Yanovski et Desix étaient vêtus. Je vous cite : "Un manteau, un pantalon, et un pull." »

À l'énoncé, des murmures amusés traversèrent la salle.

« Autant dire qu'ils n'allaient pas cul nu ! lança l'avocat général, provocant cette fois des rires francs parmi l'assistance.

— Je n'ai pas une très bonne mémoire visuelle, dit Thala Rezg avec œil espiègle ; en plus, M. Desix, et Stanislas s'habillent de façon similaire, alors…, finit-elle avec un geste leste de la main signifiant son désintérêt pour la question.

— C'est exact, intervint Landry Desix, Stanislas et moi possédons un style vestimentaire identique ; nous avons aussi le même gabarit, et il est arrivé que je lui passe des vêtements.

— Mais encore ? Ce soir-là, quels vêtements portiez-vous ? demanda le président.

— Une parka, genre Gore-Tex, vert brun pour moi, marron foncé pour Stanislas. Quant au reste, jeans et cardigans, de couleurs sombres.

— Précisément ?

— Bleu nuit pour moi, noir pour Stanislas… ou l'inverse.

— Comment l'inverse ? sursauta le président.

— Je ne me souviens pas avec certitude.

— Et les chaussures ? demanda le président à Thala Rezg.

— Les chaussures ?

— Oui, quelles chaussures l'accusé avait-il aux pieds ? Ah !

— Des *boots*… Il avait toute une collection de *boots* en cuir ou en daim, noires ou marron. Les gendarmes m'ont demandé d'identifier la paire qu'il portait parmi d'autres : je n'ai pas pu, j'ai tellement l'habitude de le voir chaussé de cette façon, que je ne fais plus attention… Noires… elles étaient peut-être noires… Vous dire, si elles étaient en cuir ou en daim…

— Et M. Yanovski ?

— Le même genre, en noir… ou en marron… Là aussi, je ne sais plus très bien… En fait, c'était facile de confondre. »

Le président eut un profond soupir. Il marqua un temps de réflexion, et il dit :

« Une remarque : dans vos réponses, vous dites M. Desix et Stanislas, et pas M. Yanovski.

— Ah oui ? Je ne m'en étais pas aperçu. »

Elle parut réfléchir un moment, avant de dire :

« Monsieur Desix a toujours été respectueux, très agréable, tout en conservant une certaine distance… Non, plutôt, un contrôle de soi ; et, je le vois comme une, euh… une relation d'affaires, un client quoi.

— Un client à part, tout de même, si l'on considère le fait que vous avez déposé plusieurs demandes de parloir ; des demandes rejetées par la juge d'instruction, pour éviter que vous ne serviez de messager entre l'accusé et M. Yanovski. »

À ces mots, Thala Rezg haussa les épaules. Elle dit :

« Bon… c'est vrai, c'est un client un peu spécial… Il est fort mentalement, très fort, mais la prison, c'est la prison… J'ai pensé que des visites lui procureraient un peu de plaisir, dit-elle de façon équivoque, en échangeant un regard complice avec Landry Desix.

— À moins que vous n'ayez eu des choses particulières à lui dire, insista le président.

— Je ne vois pas…

— En rapport avec les faits.

— Je ne sais rien des faits.

— Hum… Reprenez.

— Stanislas, c'est différent. Il me fait rire, et il est chaleureux, gentil, d'une gentillesse vraiment sincère : je l'aime bien.

— Vous l'aimez bien… Vous avez des sentiments pour lui ?

— Je l'aime bien ! répondit-elle sèchement, coupant court à toute effusion sentimentale.

— Au moment de l'affaire, vous le fréquentiez en dehors de vos parties sexuelles ?

— Oui… Nous courrions parfois ensemble, en forêt ; et il m'apprenait des prises de combat corps à corps : c'était chaud… enfin, c'était sportif.

— C'est tout ?

— Oui, je le vois en copain…

— Vous dites : “Je le vois”. Attendu qu’il vous est interdit depuis le début de l’instruction d’entrer en relation avec lui, je suppose que c’est une façon de dire.

— Oui, c’est cela. »

Le président donna la parole à l’avocat général.

« Qu’avez-vous fait après le départ de MM. Yanovski et Desix ? demanda ce dernier à Thala Rezg.

— J’ai pris un bain, et je suis sortie.

— En pleine nuit ? Pourquoi ?

— Je ne me couche jamais après un *meeting*, même au milieu de la nuit ; je suis dans un état ambivalent et fragile, excitée et tendue nerveusement, apaisée sexuellement, mais d’une façon que je sais temporaire ; aussi, je lis – j’ai une passion pour la littérature française, avec une tendresse particulière pour les décadents ; ou bien je sors prendre l’air pour me calmer : j’aime marcher dans la ville qui dort.

— Personne ne vous a vu ni entendu sortir et rentrer.

— Ça n’a rien d’étonnant. J’habite un rez-de-chaussée, avec un jardin privatif qui donne sur des parties communes boisées, et je me glisse à l’extérieur par une porte-fenêtre coulissante.

— Par contre, un témoin vous a aperçue, en tenue de jogging, vers 3 h 30 à proximité du parking de la place S***-F***, où MM. Yanovski et Desix étaient garés cette nuit-là.

— Le parking est sur mon trajet.

— Vous êtes restée longtemps dehors ?

— Peut-être une demi-heure. Je me suis arrêtée sur un banc quelques minutes pour fumer… Et j’aime marcher, comme je vous l’ai dit.

— Vous ne craignez pas les agressions nocturnes ?

— Je fais du krav maga, une méthode d’autodéfense d’origine israélienne.

— Vous avez reçu un appel téléphonique de M. Yanovski à 3 h 22 exactement : vous en avez une activité nocturne ! Quel était l'objet de cet appel ?

— Rien en particulier, Stanislas sait que je ne me couche pas tout de suite, et il m'appelait comme ça, pour me dire un petit mot.

— Outre des cheveux de MM. Yanovski et Desix, un des vôtres a été retrouvé dans la berline de l'accusé.

— Je vous ai dit qu'il m'arrivait d'aller chez M. Desix.

— La dernière fois, c'était une semaine avant les faits, intervint Landry Desix, et entre-temps, je n'avais pas nettoyé ma voiture.

— Vous avez vraiment réponse à tout…

— Lorsqu'on est sincère, les réponses sont faciles.

— Hum… Madame Rezg, qu'avez-vous fait au matin du 8 mars ? reprit le président.

— Je suis allé courir jusqu'à M***, où j'ai retrouvé Stanislas.

— Là encore, pas de témoins vous ayant entendu ou vu quitter votre domicile, aucun témoin non plus sur votre parcours de V*** à M***.

— Je suis passée par les bois. Je pratique le cross, et je cours fréquemment en dehors des chemins : les rencontres sont plus rares, et ce matin-là, je n'ai croisé personne.

— Le fait est qu'entre quatre heures et treize heures, où vous serez reconnue en compagnie de M. Yanovski à la terrasse d'un café à M***, nul ne peut dire où vous vous trouviez réellement.

— J'imagine qu'il y a des heures de votre vie où vous êtes seul, sans personne pour relever vos faits et gestes, rétorqua Thala Rezg, enfin, je vous le souhaite, notamment dans vos moments intimes.

— Oui oui… enfin, moi, je ne suis pas témoin dans une affaire de meurtre », répondit le président d'un air vexé.

Elle ajouta, incisive :

« C'est heureux qu'il y ait toujours des endroits et des moments sans un œil ou une caméra sur soi… Non, vous ne trouvez pas ?

— Balancer ça à des magistrats, il faut oser ! jeta Landry Desix sur un ton provocant.

— C'est fini ces remarques mal à propos ! gronda le président… Bien. Plus de questions ?… Madame, vous pouvez disposer. »

Tandis que la jeune femme partait s'asseoir au premier rang dans la salle, il ajouta :

« Monsieur Yanovski, veuillez prendre place à la barre. »

III

Le président regarda un moment son dossier, et il dit, en s'adressant au témoin :

« Considérant, monsieur, votre qualité de témoin privilégié, et vos liens d'amitié avec l'accusé, mais aussi votre passé judiciaire, l'exposé de votre parcours est digne d'intérêt : parcours à tout le moins singulier, et éclairant… Je relève que vous grandissez à M***, comme M. Desix… Vous le côtoyiez alors ?

— Landry a deux ans de plus que moi, et si nous étions dans la même école primaire, je ne le connaissais que de vue.

— Après une scolarité chaotique sanctionnée par un échec au baccalauréat, reprit le président, vous vous engagez à vingt ans dans la Légion étrangère, que vous quittez à l'issue de votre premier contrat de cinq ans. Votre dossier militaire fait état d'appréciations en baisse progressive. La dernière année, vous vous signalez par des manquements au service, des écarts de discipline ; et, fait sérieux, vous êtes cassé de votre grade de caporal pour avoir assommé un jeune lieutenant, issu de Saint-Cyr Coëtquidan.

— C'était un petit con suffisant, un précurseur de ces officiers citoyens à la nouvelle mode, intello-démago, comme en formatent

les écoles, bref, pas vraiment un guerrier ; d'ailleurs, la Légion ne l'a pas gardé plus de six mois.

— Un peu de retenue, je vous prie ! dit le président. Je ne sache pas que cet officier mérite vos insultes. »

Puis, ajoutant après un regard sur ses dossiers :

« C'est aujourd'hui un commandant respecté et de grande valeur intellectuelle, étudiant au Cours supérieur d'état-major.

— Sans blague ! C'est surtout devenu un membre en puissance de la longue cohorte des brillants généraux f***, spécialistes des défaites glorieuses… et moins glorieuses.

— Suffit ! Donnez-nous plutôt les raisons de votre changement d'attitude.

— J'avais choisi le métier des armes pour le service de la F***, le prestige de l'uniforme, l'aventure guerrière, tout le tralala, quoi !… Une sinistre farce, oui !

— Comme vous y allez ! lança le président.

— Une chausse-trappe pour idéalistes hébétés ! appuya Stanislas Yanovski, une mascarade pour puceaux du vice !

— En somme, un piège à cons ! appuya Landry Desix, à la stupéfaction de la salle.

— Affirmatif ! lança Stanislas Yanovski dans un éclat de rire. Je m'étais abreuvé au récit des grands anciens, la réalité a fini par me donner la gueule de bois… Au fond, un militaire du rang, c'est quoi dans ce pays-boutique ? Dans le crâne du boutiquier moyen, surtout pas un soldat ; au mieux, un personnage irréel de reportage télé, ou un gentil pantin qui défile le 14-Juillet ; au pire, une brute, un analphabète, un parasite. Pour l'élu local, un consommateur, un électeur à récolter. À l'échelon du gouvernement, de la valetaille corvéable à merci. Pour l'officier d'école, soi-disant proche de la troupe, de la piétaille servant une ambition d'étoiles. En clair, un aimable ou un méchant connard, c'est selon ; et autant que possible un invisible dans la vie de la cité.

— Un légionnaire avec des états d'âme, c'est original ! lança l'avocat général sur un ton mordant.

— Tout cela est un peu excessif », dit le président, d'une voix molle. Et il ajouta, avec une pointe d'accent dédaigneux : « En quelque sorte, vous souffriez d'un manque de considération… Et c'est tout ?

— Pas vraiment.

— Alors quoi ?

— Je voulais bien me tirer sur la couenne, voire, risquer ma peau pour des planqués ingrats et de grands chefs de salon – bien haut, bien loin, les grands chefs, loin du terrain et des hommes, de la crasse et du sang ; figures martiales, hommes de guerre par la lecture des comptes-rendus de situations, par les visites éclair dans les popotes. » « C'est vrai qu'il faut être jeune et innocent pour faire la guerre, dit-il, soudain, l'air lointain. Sans quoi, on est un pervers, un sadique. Mourir dans l'innocence, finalement, c'est un destin enviable… Bref, ça faisait partie du boulot, avec l'esprit de sacrifice, c'était compris dans le contrat, c'était même tout le contrat ! Mais je ne me retrouvais pas – alors pas du tout ! – dans le rôle de soldat de la paix qui est devenu celui du militaire français. Là-dessus, mes séjours en Somalie et en Bosnie m'avaient affranchi.

— C'est pourtant une noble mission, une belle évolution ! dit le président.

— Un soldat ! répliqua Stanislas Yanovski, c'est destiné au combat et non au maintien de l'ordre, ou à la distribution de couvertures et de nourriture ! Des boulots de flics, ou d'assistants humanitaires en kaki ! Et ce n'est pas le pire ! Le pire, ce sont les règles d'engagement qui font du militaire une cible avant d'en faire une arme. Alors là, négatif ! La guerre, les mains dans le dos ou accrochées aux couilles, très peu pour moi !… Après ça, c'est la désillusion, l'indifférence, enfin l'ennui, toutes ces choses qui

rendent étouffantes les astreintes et la discipline implacable du légionnaire. Je ne supportais plus les gens qui m'entouraient. Derrière leur apparence de force et de certitudes, il n'y avait que soumission et renoncements : des moutons vêtus en loups.

— Oui, oui, oui… Voyons où conduit se type de raisonnement, rétorqua le président. Un an après votre départ de la Légion, les services de renseignement français identifient votre présence en Afrique, où vous vous vendez comme mercenaire à des régimes dont le trait commun est le mépris des pratiques démocratiques.

— J'étais très bien payé.

— En voilà un argument ! lança l'avocat général.

— Un argument suffisant, qui vaut bien tous ceux que nous servent les politiciens pour vendre leurs guerres.

— Non, monsieur ! Vous ne pouvez pas dire cela !… Et puis, le mercenariat est une activité des plus blâmables sur le plan moral, et condamnée avec raison par la loi f***.

— Heureusement que je n'ai pas été trafiquant d'armes.

— Parlons-en justement des armes !

— Nous allons y venir, intervint le président… À votre retour dans l'hexagone en 1996, vous êtes jugé pour avoir participé à un coup d'État avorté, et vous passez huit mois en prison. Quelque temps après votre élargissement, vous avez de nouveau affaire à la justice. Sans véritable activité, vous traînez avec un cynocéphale – oui, un babouin ! – qui vous suit partout, en laisse, mais sans muselière !… Comment en étiez-vous devenu le propriétaire ?

— Par un ami, qui l'avait ramené d'Espagne alors qu'il était bébé, et qui voulait le céder avant l'âge adulte. Il est vrai que c'est un animal plutôt agressif, aux mâchoires redoutables. Avec moi, ça collait bien.

— Mais pas avec tout le monde ! Lors d'une altercation dans le métro de P***, ce cynocéphale se jette sur un usager, et le mord

sauvagement à l'épaule. Reconnu coupable de grave négligence dans le cadre de la possession illégale d'un animal protégé, de surcroît dangereux et introduit illégalement sur le territoire national, et considérant vos antécédents judiciaires, vous êtes condamné à sept mois de prison ferme. En 1999, vous retournez à M***, où vous travaillez – sans être déclaré – sur des chantiers de rénovation d'habitat individuel. En 2000, et je passe sur les détails, la gendarmerie vous interpelle après que vous avez été vu en train de tirer au fusil d'assaut Kalachnikov dans le bois de S*** : nouvelle condamnation à huit mois de réclusion, pour détention et transport illégal d'armes de guerre. Fait aggravant, deux autres AK-47 sont retrouvées à votre domicile : des armes ramenées d'ex-Yougoslavie, n'est-ce pas ?

— Affirmatif.

— Si vous aimez le tir, pourquoi ne pas pratiquer dans la légalité au sein d'un club ?

— Je ne tire pas pour le plaisir de faire des scores sur des cibles en carton, mais pour être en état de préparation technique et mentale à la guerre civile… et accessoirement parce que j'aime le claquement des armes et l'odeur de la poudre.

— La guerre civile ? sursauta le président. Où ? Et quelle guerre civile ?

— Ici, en F***, il y a toujours une guerre civile en gestation, et la gestation actuelle arrive bientôt à terme. Ne l'entendez-vous pas grandir la rumeur des haines séculaires inexpiables ? Je lui donne dix à quinze ans pour éclater en une déflagration inédite…

— Non ! mais vraiment !… Vraiment ?… Vraiment ! lança le président.

— Ha ! Ha ! Et entre qui, cette guerre civile ? intervint l'avocat général sur un ton goguenard.

— Entre ceux qui vivent ici, et que tout oppose.

— Ça, j'ai bien compris ! Mais qui ?

— Entre ceux-là.

— D'accord, arrêtons avec ces élucubrations, ces fantasmes ! dit le président dans un brusque changement d'humeur.

— Même tendance délirante que l'accusé, dit l'avocat général.

— À force d'utiliser des propos à connotation psychiatrique, dit Landry Desix, les jurés vont finir par juger que ma place n'est pas en prison.

— Faites donc le malin ! les jurés sauront très bien à qui ils ont affaire.

— Bien, je peux poursuivre, intervint le président… Après cette dernière période carcérale, monsieur Yanovski, on vous retrouve employé d'une librairie point-presse, toujours à M***. Les années qui suivent, vous êtes connu pour votre opinion contestataire, exprimée dans diverses revues sulfureuses, des livres – au succès que je qualifierais d'ultraconfidentiel –, et au micro d'une radio libre, qui se sépare de vous il y a un an pour propos outranciers.

— Il faut préciser qui a statué sur la nature de ces propos, rétorqua Stanislas Yanovski, l'autorité administrative de contrôle des médias, sur dénonciation des associations qui s'arrogent la défense de la pensée correcte : parfait exemple de liberté d'expression !

— Peu importe les détails, rétorqua le président. Comment est née votre amitié avec l'accusé ?

— Dans la librairie.

— L'antimilitariste et le mercenaire : quel attelage peu banal ! lança l'avocat général.

— Bel a priori. En dépit des apparences, si nos trajectoires divergent à leur début, elles se rejoignent sur l'essentiel.

— L'essentiel ? dit le président.

— La pensée politique, une égale sensibilité face aux événements… Puis Landry est doté d'un humour noir stimulant. »

À ces mots, l'avocat général leva les yeux au plafond.

« En 2005, continua le président, vous rachetez le fonds de commerce de la librairie au moyen d'un prêt bancaire, complété par un apport personnel. Dans le cadre de l'enquête sur la nature des liens vous unissant à l'accusé, les investigations révèlent qu'au moment de ce rachat, M. Desix est lui-même devenu propriétaire du local commercial, et qu'il vous a en accordé la jouissance à l'aide d'un prêt à usage, ou commodat. Les enquêteurs découvrent que votre contribution personnelle résulte du remboursement de bons au porteur anonymes. Questionné sur leur origine, vous restez muet. Interrogé à son tour, M. Desix déclare – et ce sera sa seule et unique intervention orale – qu'il est le souscripteur et le donateur. Considérant la somme, soixante-dix mille euros, et la destination, l'administration fiscale estime qu'il s'agit d'un don manuel illicite, et lance contre vous deux une procédure de redressement fiscal.

— Ma démarche était purement amicale, dit Landry Desix.

— Si l'intention est honorable, la mise en œuvre est des plus contestables, rétorqua le président.

— Je souhaitais aider Stanislas à titre gratuit, et sans porter atteinte à son indépendance professionnelle. J'ai écarté l'idée du prêt à intérêts, comme celle d'une contribution à son projet sous forme de capitaux.

— Et la donation, dans le respect des règles fiscales, non ?

— Je ne l'ai même pas envisagé, vu l'énormité des droits de mutation à acquitter.

— Ainsi, vous faites preuve de manquement délibéré à l'obligation de déclaration.

— Cette affaire est symbolique, elle illustre cette réalité scandaleuse qui fait que le don – au sens pécuniaire du terme –, cet acte personnel de pure générosité, est interdit, sauf à passer

sous le joug du fisc. Ce qui vaut pour la succession vaut pour la donation : c'est du racket fiscal.

— Cette affaire est éloquente, en effet ! riposta le président. Elle montre, une fois de plus, votre mépris de la loi.

— En l'espèce, la loi est inique.

— La loi est la loi ! Elle s'impose à tous !

— Toute controverse mise en part, on peut supposer que cette marque de générosité a renforcé votre amitié pour l'accusé, glissa avec acidité l'avocat général à Stanislas Yanovski.

— J'ai apprécié le geste à sa juste valeur, rétorqua ce dernier, et je l'ai accepté parce que je le savais sincère, sans arrière-pensée.

— Je considère que Stanislas ne m'est redevable de rien, appuya Landry Desix.

— En concomitance avec le rachat de la librairie, reprit le président en s'adressant au témoin, vous créez un site gratuit de diffusion littéraire par Internet, un site tourné vers des auteurs, inconnus pour la plupart, le plus souvent marginaux, anarchistes : antitout, en fait.

— Anticonformistes, prorévolutionnaires, rectifia Stanislas Yanovski, c'est-à-dire partisans d'une remise en cause de toutes les formes contemporaines de pensées dominantes. Je leur ouvre une fenêtre d'expression qui leur est fermée par les éditeurs, disons… institutionnels.

— Encore une tendance paranoïaque ! dit le président. C'est certainement l'insuffisance de la pensée et du style qui se cache derrière la fiction de la censure… Continuons… Êtes-vous membre du site administré par votre ami commun, M. Lanterne ?

— Oui.

— Quel est votre pseudo ?

— Dormeur.

— Voyons s'il se trouve quelques-uns de vos écrits dans le dossier… Ah, voilà, dit le président, en tirant des feuilles d'une

chemise. Je lis les titres : “De l’inutilité de l’armée française”, “De la dépendance au monde de la finance à la collusion avec les politiques : l’imposture des médias”, “Justice : mascarades et forfaitures”… » « Oui, oui, oui, pas la peine de rentrer dans le contenu pour comprendre qu’ils se situent dans la ligne des papiers lus par monsieur l’avocat général, dit-il avec une forme de répugnance.

— À les lire, on eût souhaité que le témoin s’abstienne, en quelque sorte, par fidélité à son pseudo », renchérit l’avocat général avec une dérision fataliste.

Le président cautionna par un hochement de tête, il reprit :

« Venons-en précisément à l’affaire qui nous occupe… Durant la garde à vue de M. Desix, les gendarmes relèvent sur son téléphone portable un appel de votre part, à 3 h 12, le samedi 8 mars 2008. Vous ne laissez pas de message…

— En général, je préfère avoir les gens en direct.

— Puis vous rappelez treize minutes après, et tenez une conversation qui dure un peu plus de cinq minutes. Les gendarmes ne connaissent pas encore vos emplois du temps respectifs, mais ces deux appels donnés en pleine nuit, proche de l’heure du meurtre, les intriguent… Le samedi 8 mars à 15 heures, tenant compte de vos antécédents judiciaires, ils se déplacent directement à votre domicile pour vous entendre. Vous leur opposez un silence opiniâtre.

— Les *marchands de lacets* et moi, on est pas très copain.

— Les marchands de lacets ?

— Les *cognes*, les *pandores*, les *schmitts*, les *guignols* – mon surnom préféré –, les gendarmes, quoi !

— Oui oui… Ils décident de vous emmener à la gendarmerie où vous êtes placé en garde à vue, mesure au cours de laquelle, comme M. Desix, vous ne dites pas un mot !

— C’était mon droit.

— Certes certes… Où se trouve votre intérêt si vous n'êtes impliqué d'aucune façon dans le meurtre ?

— Disons… que j'ai agi par solidarité avec Landry.

— Oui, oui, oui… Compte tenu des zones d'ombres qui entourent votre situation la nuit du meurtre, vous êtes mis en examen pour non-dénonciation d'un crime, puis une deuxième fois, pour complicité de meurtre… Devant la juge d'instruction, vous oscillez entre absence de souvenirs et souvenirs vagues ! Néanmoins, vous bénéficiez d'une ordonnance de non-lieu – au cours de l'instruction – fondée sur l'absence de charges concordantes et suffisantes… Puisque vous êtes cité comme témoin, nous pouvons espérer que vous témoignerez sans retenue.

— J'ai si peu de choses à dire. »

Le président se racla la gorge, il dit :

« Lors de la garde à vue, vous vous soumettez à un double dépistage d'alcool et de drogue. L'éthylotest révèle un taux d'alcoolémie de 0,18 g/l, et le test urinaire la présence de tétrahydrocannabinol, c'est-à-dire de cannabis, une substance confirmée par une prise de sang ultérieure… Donc, vous prenez de la drogue.

— Du hasch, de temps en temps.

— Vous aviez fumé la nuit du meurtre ?

— Un *joint*, chez Thal'.

— Pour ce qui est de l'alcool, par déduction, si l'on se réfère à un taux moyen d'élimination de 0,17 g/l par heure, cela nous donne, à partir d'une dernière ingestion chez Mme Rezg, une alcoolémie de l'ordre de 2,3 g/l avant votre départ de V***. C'est assez impressionnant !

— 2,3 g/l avant mon départ de V***… Votre calcul est erroné, vous pouvez enlever le verre de vin rouge que j'ai bu le samedi au déjeuner.

— Il reste que cette nuit-là, selon toutes vraisemblances, vous aviez bu beaucoup plus que de raison, comme souvent… Comment était M. Desix en quittant Mme Rezg ?

— Normal… Enfin, bien, content.

— Et vous ?

— Moi ? Un peu fatigué, mais toujours heureux après avoir vu Thal'. Une fille comme elle, aussi enthousiaste, insatiable et naturelle, je n'en ai pas connu d'autres… » « Elle aurait été une sacrée *marmite* ! ajouta-t-il, l'air gouailleur, tandis que la jeune femme partait d'un rire inattendu, franc et joyeux.

— Une quoi ? sursauta le président.

— Une *marmite*… une *gagneuse* quoi !

— Ah ! Veuillez vous abstenir de ce type de commentaires, des plus douteux ! admonesta le président.

— Bah, voyez comme Thal' ne m'en veut pas ; elle a le sens de l'humour… Elle connaît mes sentiments à son égard.

— C'est-à-dire ?

— Je l'aime bien.

— Vous aussi !

— Eh oui ! Je lui ai proposé de s'installer ensemble. Pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse, dit-il en se retournant vers la jeune femme.

— Je… je ne sais pas… C'est compliqué, j'ai trouvé un équilibre, dit-elle, en remuant des fesses sur sa chaise.

— Tu sais bien que je suis compréhensif, dit Stanislas Yanovski.

— Oui… quand même… ça me gêne… et j'ai peur qu'on en souffre.

— Écoutez, intervint le président, vous réglerez ces problèmes de cœur, ou ces problèmes sexuels, comme vous l'entendez, ailleurs que dans ce tribunal. Toutefois, M. Yanovski, je vous informe que, sauf à ce que Mme Rezg cesse son activité, le fait de cohabiter avec elle vous engagerait à justifier de ressources

correspondant à votre train de vie pour ne pas être assimilé à un proxénète.

— Même si ça peut sembler improbable, mon activité m'apaise, continua Thala Rezg, les yeux levés, l'air étrange. Depuis peu, je ne saurais dire pourquoi, les choses s'améliorent… » « Mais, pour le moment, je ne peux pas arrêter, c'est encore trop tôt. Le chemin est long et difficile », ajouta-t-elle d'un air grave, le regard soudain au sol.

Le président eut un geste de la main qui signifiait « faites ce que bon vous semble », et il reprit :

« Monsieur Yanovski, qu'avez-vous fait une fois dehors ?

— Nous avons marché, Landry et moi, jusqu'au parc de stationnement situé place S***-F***.

— Il se trouve que la victime avait une soirée à V***, et que sa voiture se trouvait aussi place S***-F***. Ne l'auriez-vous pas vu, par hasard ?

— Je crois me souvenir que nous avons croisé un homme seul, sur le parking.

— S'agissait-il de M. Tuylle ?

— C'est possible, je n'ai pas fait attention plus que cela.

— Et vous, monsieur Desix ?

— Non… Je n'ai pas de souvenirs précis.

— Des personnes ont été réveillées par des cris à la même heure.

— C'était deux sans-logis, qui traversaient la place, dit Stanislas Yanovski.

— Hum… Ensuite.

— Nous sommes montés chacun dans notre voiture ; enfin, pour ce qui me concerne, ce n'était pas ma voiture personnelle, mais la berline de Landry. Nous étions venus ensemble de M*** pour récupérer son 4x4, qui était chez son concessionnaire à V***, pour un changement de plaquettes de frein.

— C'est exact, ce fait a été établi par l'instruction », précisa le président.

Il continua sur un ton sévère :

« Et vous prenez le volant, seul, avec tous les risques afférents à une consommation d'alcool exagérée !

— Comme l'a souligné Thal', je résiste bien à l'alcool… C'est peut-être génétique ? avança Stanislas Yanovski dans un rictus.

— Il n'y a vraiment pas de quoi ironiser !

— C'est un argument spécieux ! s'écria l'avocat général, qui traduit une conduite inconséquente, égocentrique, conforme à celle de l'accusé.

— Avez-vous quitté le parking en même temps ? demanda le président.

— Landry m'a fait signe de partir devant. Je n'ai pas attendu, je pensais qu'il ne tarderait pas à me suivre.

— Quelle route avez-vous suivie pour retourner à M*** ?

— La D***, comme Landry.

— Il ne s'est rien passé de particulier ?

— Non… À M***, je me suis garé devant chez Landry.

— La circulation nocturne automobile est peu fréquente à cet endroit du village ; lorsqu'une voiture manœuvre, elle est susceptible d'attirer davantage l'oreille. Cette nuit-là, les voisins n'ont pas souvenir d'avoir entendu un bruit de moteur devant ou dans la propriété de M. Desix.

— Si je peux me permettre, monsieur le président, intervint l'avocat général, le voisinage, c'est trois maisons, assez éloignées les unes des autres, et clôturées de murs d'enceinte ; et, ça se passait en pleine nuit.

— Certes… Ensuite, monsieur Yanovski ?

— Après cinq à dix minutes d'attente, j'ai été étonné de ne pas voir arriver Landry. Je lui ai téléphoné, il n'a pas répondu. Alors, je suis reparti.

— Vous habitez une maison un peu à l'écart du village, et située à environ un kilomètre de chez M. Desix : pourquoi n'êtes-vous pas directement rentré chez vous ?

— J'avais dit à Landry que je laisserais la berline chez lui, et que je finirais le trajet à pied. J'aime marcher seul dans la nuit… Mais, j'étais un peu crevé : j'ai eu un coup de flemme, et j'ai décidé de garder la voiture.

— Et c'est tout ?

— Négatif… Comme vous le savez, une fois chez moi, j'ai rappelé Landry. Cette fois-là, il a décroché.

— Que vous a-t-il dit ? demanda le président.

— Il m'a expliqué qu'il avait percuté un chevreuil, qu'il s'était arrêté un moment pour constater les dégâts, que tout allait bien pour lui, et que je n'avais pas à m'inquiéter.

— Vous confirmez monsieur Desix ?

— Oui, répondit celui-ci avec un air sibyllin.

— Comment était votre ami au téléphone ? demanda le président à Stanislas Yanovski. Nerveux, ému ?

— Il était comme quelqu'un qui a heurté un chevreuil, c'est-à-dire mécontent.

— Un chevreuil, dit le président avec air consterné… Moins d'une minute après votre conversation, vous appelez Mme Rezg : je suppose que ce n'est pour lui raconter cette histoire de chevreuil.

— Non… pas spécialement…

— Enfin, ça venait de se passer, vous étiez tous les trois ensemble auparavant : vous lui en avez parlé !

— Ouais ouais…

— Madame Rezg ? lança le président en direction de la jeune femme dans la salle.

— Heu… Oui, il m'en a parlé.

— Hum… » émit le président, en marquant une pause avant d'ajouter à l'adresse de Stanislas Yanovski :

— Enfin, à 14 heures, vous laissez un message à M. Desix sur son portable, alors aux mains des gendarmes, message qui dit mot à mot : “Salut Landry… Bon, comme tu ne réponds pas, j’imagine que tu dois être dans ton atelier… Je te rapporte la berline en fin de journée. On pourra parler”… Le “on pourra parler”, ça signifie quelque chose ?

— Rien de particulier.

— Hum… Il reste, monsieur Yanovski, que votre situation personnelle pose questions. Il n’y a personne, ni au départ de V*** ni à l’arrivée à M***, pour attester votre présence au volant de la berline ; et vous déclarez suivre le même itinéraire que M. Desix, en état d’ébriété qui plus est… » « Oui oui, en état d’ébriété ! répéta le président devant la moue de Stanislas Yanovski. Ce qui explique que madame la juge d’instruction vous ait tenu un temps pour suspect.

— Suspect ? Je serais bien incapable de vous raconter le déroulement des faits.

— Et pour cause, intervint Landry Desix, puisqu’il ne les connaît pas.

— Et d’ailleurs, aucune charge n’a été retenue contre moi, appuya Stanislas Yanovski.

— Oui… Une petite mise au point, tout de même. Votre non-lieu est intervenu sur des motifs de fait et non de droit, ce qui implique une clôture provisoire de l’instruction. Si des faits nouveaux devaient apparaître, les poursuites pourraient être reprises et l’instruction rouverte. Alors, attendons de voir si votre récit est cohérent par rapport à celui de M. Desix », lança le président en forme de mise en garde. Et il se tourna vers l’avocat général :

« Vous vouliez poser une question ?

— Je serais heureux de savoir si M. Yanovski se souvient des vêtements que l’accusé et lui-même portaient cette nuit-là.

— Non.

— Décidément, en la matière, c'est une contagion !

— C'est sans doute dû aux effets de l'alcool sur ma mémoire, allégua Stanislas Yanovski avec un air dégagé.

— Étonnante défaillance pour quelqu'un qui prétend supporter l'alcool, non ?

— Disons que j'ai une mémoire sélective.

— Oui ! Je vais vous dire moi, ce que j'en pense ! intervint le président sur une note acerbe. Cela s'apparente à une entrave à la justice sous forme de mensonge par omission dans une affaire de meurtre !

— J'ai bénéficié d'un non-lieu, rétorqua Stanislas Yanovski.

— Ça, nous le savons !… Allez, vous pouvez rejoindre votre place ! » conclut le président avec fermeté.

Stanislas Yanovski fit un signe de la main à Landry Desix, et il partit s'asseoir au premier rang, sous le regard sévère du président.

IV

Il y eut un silence, et le président se tourna vers l'accusé :

« Donc, vous quittez le parking après M. Yanovski.

— Oui. Je cherchais, sans le trouver, le CD *Taktik* de la chanteuse de pop turque Bengu. Je me demandais si un gars du garage ne me l'avait pas chapardé, et j'étais énervé.

— Intéressant… Ainsi, au moment de prendre la route, votre disposition d'esprit avait changé… Monsieur Desix, consommez-vous des stupéfiants ?

— Je fume du chanvre.

— Vous avez là un point commun avec votre mère, dit l'avocat général avec une pointe de perfidie.

— Nous n'avons jamais fumé la même herbe. Par ailleurs, si ma mère était marijuana, moi je suis hachisch.

— Hum… Et vous fumez régulièrement ? reprit le président.

— De façon occasionnelle.

— Vous avez consommé ce soir-là…

— J'ai pris un joint chez Natacha.

— Vous vous fournissez à quel endroit ?

— À V***, en général.

— Un an avant sa mort, M. Tuylle a été interpellé, par des policiers infiltrés, en possession de barrettes de résine de cannabis et de soixante-treize pilules d'ecstasy, lors d'une *rave party*, organisée sur des friches agricoles dans les environs de V***. En somme, rien de très sérieux, et, en l'absence de preuves formelles sur sa participation à un réseau, il ne fut condamné qu'à une peine avec sursis… Monsieur Desix, aviez-vous été en contact avec la victime avant les faits ?

— Je ne vais pas dans les *raves*… À mon âge, on me prendrait pour un flic.

— Hum… Donc, vous avez pris la route, et ensuite ?

— Dix minutes après la sortie de V***, une voiture est venue se coller à l'arrière de mon véhicule.

— À quelle vitesse rouliez-vous ?

— Autour de 70 km/h… Il n'y avait personne sur la route, et sur le moment, je n'ai pas compris pourquoi ce type ne me doublait pas. J'ai décéléré pour l'inciter à me passer, il a lui-même ralenti, m'a laissé reprendre un peu de champ, puis il est revenu vivement vers moi, jusqu'à toucher mon pare-choc.

— Quel était votre état d'esprit ? Aviez-vous peur ?

— Je ne peux pas dire que j'avais peur ; par contre, j'étais franchement irrité… J'ai ralenti, il est venu se placer à ma gauche ; j'ai baissé ma vitre, il a baissé la sienne – et j'ai vu qu'il était jeune, vingt-cinq ans environ. Je lui ai demandé ce qu'il cherchait : il m'a injurié.

— Quel genre d'insultes ?

— "Enculé de capitaliste." Et tandis que nous roulions de front, il a heurté l'aile de ma voiture, au point que j'ai dévié de ma trajectoire.

— Pensiez-vous qu'il pouvait avoir des intentions, disons… crapuleuses ?

— Ça m'est venu à l'esprit. Depuis que j'en sais plus sur lui, j'ai une autre idée sur ses motivations.

— C'est-à-dire ?

— Les pièces qui m'ont été données pour ma défense montrent que c'était un activiste écologiste, un *écologihadiste* en quelque sorte…

— Faites-nous grâce de ce genre de néologisme mal à propos ! s'exclama le président. L'écologie est une cause noble et nécessaire, servie par des gens généreux.

— Ouais… Cet aristocrate de la générosité était membre d'un groupuscule réputé pour ses actions violentes contre des intérêts coupables de polluer l'environnement. Je pense qu'il a voulu se faire un 4x4. C'est assez à la mode, ces derniers temps, de s'en prendre à ce type de véhicules au prétexte qu'ils participeraient au réchauffement climatique.

— C'est, je crois, une réalité scientifique incontestable.

— Selon les membres du GIEC, pour le moment… Mais, vous feriez-vous le défenseur de ces actions illégales ?

— Non, bien sûr que non ! Cependant, elles peuvent se comprendre.

— Ah oui ?… Enfin, ce qui est piquant dans cette affaire…

À ce moment-là, un groupe d'hommes et de femmes présents dans la salle exhibèrent un tee-shirt noir imprimé de l'inscription en rouge *Green warfare*, tout en scandant le poing dressé : « Révolution écologique ! À bas les capitalistes assassins ! »

« Ah non ! ça ne va pas recommencer ! » s'écria le président.

Les gendarmes intervinrent promptement, mais comme les militants écologistes s'agrippaient les uns aux autres, il fallut des renforts pour les expulser de la salle, au prix d'un effort de dix minutes, et dans un tumulte qui laissa l'assemblée médusée.

Enfin, le président s'exprima sur un ton courroucé :

« Je ne tolérerai plus la moindre manifestation, même animée des meilleures intentions. Encore un écart, et je prononce le huis clos.

— Ce serait dommage, dit Landry Desix.

— C'est valable pour vous aussi ! lança le président.

— Pas de public, pas de témoignage.

— Ah, pas de chantage, hein !

— C'est vous qui voyez.

— Cessez ! » fulmina le président… Il souffla avec force, puis il se tourna vers Landry Desix avec un sourire crispé :

« Allez, vous pouvez poursuivre.

— Donc, ce que je voulais dire avant d'être interrompu par cette bande de joyeux démocrates, c'est que mon agresseur…

— Agresseur ? sursauta le président.

— Au vu des circonstances, c'est le terme qui convient », lança Landry Desix avec assurance. « Donc, disais-je, l'ironie de l'histoire, c'est que mon agresseur ignorait que je roulais avec du biocarburant alors qu'il possédait lui-même une vieille voiture délabrée, qui polluait, à coup sûr plus que la mienne… Ah, les préjugés… Puis il était drogué et il avait bu, non ? Ce qui a dû contribuer à lever ses dernières résistances… en supposant qu'il en ait eu.

— En effet, l'autopsie a révélé une alcoolémie très supérieure au taux autorisé, confirma le président, ainsi que des traces de cocaïne et de hachisch dans le sang.

— On peut dire qu'il a fait mauvais *trip*.

— Incroyable ! s'exclama l'avocat général. L'accusé va bientôt se faire passer pour une victime !

— Si Tuylle…

— Monsieur Tuylle, s'il vous plaît, intervint le président.

— Oui, Tuylle.

— J'insistais sur le titre qui doit précéder le nom, monsieur !

— Chacun sait ici que Tuylle est un homme : il est inutile de le rappeler à chaque fois.

— Ne faites pas la sourde oreille, voulez-vous ! C'est une question de bienséance, monsieur, pour ne pas dire de respect !

— Je ne l'entends pas ainsi.

— Vraiment ?… Je ne peux vous y forcer ; mais, là encore, votre attitude réfractaire ne plaide pas en votre faveur… Poursuivez !

— Donc, je disais que si Tuylle ne s'était pas comporté comme il l'a fait, il serait toujours vivant.

— Bref, vous auriez agi en légitime défense !

— Je le pense. »

Des interjections exprimant la réprobation résonnèrent dans la salle. « C'est odieux ! Salaud ! » rugit le père de Tuylle, alors que son épouse, en proie à un malaise, s'affaissait sur sa chaise. Il y eut un moment de flottement ; et un homme – se présentant comme médecin – se porta au secours de Mme Tuylle, laquelle retrouva bientôt ses esprits, tandis que le président lui faisait apporter un verre d'eau.

« Madame, dit le président avec une expression chaleureuse, souhaitez-vous que l'on fasse une interruption, ou pensez-vous avoir la force de continuer ?

— Ça… ça va aller, dit-elle faiblement, avec un pauvre regard, et les traits pâles.

— Monsieur, ajouta le président, à l'adresse du mari, je partage votre douleur de père ; je conçois que les propos de l'accusé puissent vous heurter ; je sais aussi combien les faits, comme les aspects de la vie des victimes qu'ils dévoilent, peuvent se révéler choquants, pénibles pour les proches ; je comprends tout cela, mais je vous en prie, gardez votre calme, et laissez-nous mener l'audience dans la sérénité qu'elle requiert. »

Le père de la victime répondit en affichant un visage fermé.

« Vous souhaitez faire une observation ? dit le président à l'attention de l'avocat général.

— En ce qui me concerne, j'émets, les plus grandes réserves sur l'authenticité de la version des faits de l'accusé. Je ne suis pas convaincu par l'argument qui consiste à prendre pour mobile l'animosité de la victime envers les conducteurs de 4x4, animosité par ailleurs hypothétique, fondée sur une interprétation partielle sinon tendancieuse des engagements politiques de ladite victime. Sans compter qu'une telle action l'exposerait à des conséquences fâcheuses : la détérioration de son propre véhicule, et plus grave encore, l'accident.

— C'est pourtant ce qu'il a fait, dit Landry Desix. Quant à détériorer son véhicule, c'était une poubelle sur roues, la perte aurait été relative.

— Justement, réagit l'avocat général, lorsqu'on se trouve dans une situation financière modeste, comme l'était la victime, peu, c'est encore beaucoup… » « Par suite, reprit-il, on peut présumer que vous êtes à l'origine de cette agressivité supposée, sinon que vous avez vous-même provoqué cet accrochage.

— Ah oui ? Et quel aurait été mon mobile ?

— Il ne s'agit pas de mobile à proprement parler, mais d'un état d'esprit personnel conjugué à un contexte particulier. Prenons deux hypothèses. La première, vous êtes devant et lui derrière. Il roule tous phares allumés. Aveuglé par vos rétroviseurs, vous manifestez votre mécontentement en freinant – brutalement peut-être ? –, il s'énerve, et la situation s'envenime. La deuxième, c'est vous qui êtes derrière. Vous voulez le dépasser, la route est étroite, il ne s'écarte pas assez vite à votre goût, et vous forcez le passage en le touchant. Là encore, l'affaire se gâte. L'arrogance, la condescendance des propriétaires de luxueuses voitures pour les conducteurs de moindres cylindrées, ça existe : qui dit que votre réaction n'a pas été stimulée par la rencontre avec une "vieille

voiture pourrie". Stimulation accrue par le pouvoir désinhibant de l'alcool et de la drogue, et une humeur contrariée à la suite de l'histoire du CD.

— Pures conjectures, qui sont infirmées par les traces de peinture de ma voiture retrouvées sur l'aile avant droite de celle de Tuylle. Quant à moi, je n'étais ni ivre ni *shooté*.

— Oui… Les jurés prendront note que les enquêteurs ont retrouvé votre 4x4 dans un état tel que son examen a été lacunaire.

— L'expertise du seul véhicule de Tuylle suffit à démontrer qu'il est à l'origine des chocs ; qu'il m'a heurté par la gauche et que j'étais bien devant lui, sur la droite de la route.

— Il y a un bémol, dit le président. Le rapport constate, mais ne se prononce pas sur les causes ayant entraîné ces marques de peinture. De même, gardons bien à l'esprit le rôle tenu par l'alcool et les stupéfiants dans cette histoire. Rien ne prouve qu'il y ait eu volonté délibérée de M. Tuylle de vous heurter. Hypothèse : il se rapproche, s'apprête à vous doubler, mais ses sens sont émoussés, ses réflexes diminués. Il évalue mal les distances, sa voiture entre en contact avec la vôtre, et tout s'enchaîne, par la faute d'une mauvaise interprétation de son attitude, que vous tenez pour une agression. Hypothèse encore, sans préjuger de la position de M. Tuylle sur la route : c'est vous-même, en vous décalant sur la gauche, qui avez tenté de le sortir de sa trajectoire, et par un réflexe de peur, il s'est rabattu sur votre voiture au point de la toucher.

— S'il était devant, cela montre qu'il était au milieu de la chaussée et qu'il m'interdisait de passer.

— S'il était derrière, vous pouviez naviguer sur la route afin de l'empêcher de doubler, rétorqua le président.

— C'est absurde. J'ai reconnu avoir tué. Pourquoi voulez-vous que je travestisse les faits ?

— Il n'est pas dans nos habitudes de prendre les témoignages pour argent comptant. Omission, dissimulation, mensonge,

contradiction, incohérence, discours ambivalents, nous traquons et relevons tout ce qui fait obstacle à l'émergence de la vérité : l'aveu n'exclut pas la déformation des faits, la minoration volontaire de la responsabilité.

— J'assume, plus encore, je revendique mes actes, mais à chacun ses responsabilités, à chacun sa place dans l'histoire.

— Hum… Continuez, dit le président.

— J'ai accéléré fort, mais il s'accrochait, et je n'arrivais pas à le distancer.

— Pourtant, il y avait une différence de puissance entre les deux véhicules.

— On pourrait douter de votre volonté réelle de le semer, ajouta l'avocat général.

— Sur ce type de route, petite et sinueuse, la puissance de mon 4x4 rend son comportement hasardeux, répondit Landry Desix avec froideur.

— Continuez, dit simplement le président.

— Après un virage abordé en limite d'adhérence, estimant que ce jeu dangereux avait assez duré, j'ai stoppé ma voiture au milieu de la chaussée.

— Je rappelle que les protagonistes ont immobilisé leur véhicule sur une portion de la D***, en légère descente, et qui traverse la forêt de L***, un massif forestier communal, non clôturé et inhabité.

— Au milieu de la chaussée, dites-vous ? relança l'avocat général. De ce fait, M. Tuylle s'est trouvé contraint de s'arrêter derrière vous.

— En quelque sorte, oui. À cet endroit, la route, en plus d'être étroite, possède un petit accotement, lui-même bordé d'un large fossé. C'était compliqué pour lui de passer…

— Stationné ainsi, c'est risqué, non ? reprit le président. Des voitures pouvaient arriver.

— Nos phares étaient allumés ; et puis la D*** est un itinéraire secondaire, une petite route de traverse, d'abord empruntée par des habitués, donc souvent déserte, encore plus la nuit… Tuylle devait d'ailleurs la connaître, lui qui habitait à G***, à quatre kilomètres de M*** : ça explique le sentiment d'impunité qui pouvait l'habiter.

— Spéculation malséante ! s'écria l'avocat général.

— Veuillez éviter ces allégations inopportunes ! appuya le président… Qu'avez-vous fait une fois à l'arrêt ?

— Je suis sorti de mon 4x4 pour voir l'état de la carrosserie : elle était enfoncée en deux endroits.

— Que faisait M. Tuylle ?

— Il était dans sa voiture, moteur en marche.

— Si l'on rapporte à votre version des faits, on peut considérer que M. Tuylle avait, par son comportement, mis en danger votre intégrité physique. N'étiez-vous pas sous le coup de l'émotion ? N'étiez-vous pas en colère ?

— Je n'étais pas content, c'est certain.

— Ensuite ?

— J'ai saisi un morceau de câble électrique sous mon siège, et je me suis dirigé vers la voiture de Tuylle…

— Portiez-vous votre manteau ? coupa le président.

— Ni manteau ni gants : à ce moment-là, je ne pensais pas au froid.

— Ledit câble n'a pas été retrouvé, reprit le président, ni sur les lieux du meurtre ni dans votre propriété.

— Je l'ai enterré dans la forêt de T***.

— De quel diamètre était-il ?

— Je ne sais pas, un gros câble.

— Vous l'aviez toujours avec vous sur la route ?

— Oui.

— Pour quelle raison ?

— Par précaution.

— Par précaution ?

— Pour me défendre, en cas de nécessité. On peut faire de mauvaises rencontres, la preuve.

— La mauvaise rencontre, en l'occurrence, c'est vous ! » lança l'avocat général.

Le président approuva par une inclination de la tête, et il reprit :

« Savez-vous, monsieur, qu'en matière de contrôle routier, la détention de ce type d'objet, assimilé à une arme, constitue un motif d'interpellation ?

— C'est un risque que je prends.

— Avant ce jour, en aviez-vous fait usage ?

— Il m'était arrivé de le montrer, jamais de m'en servir.

— Le montrer, dites-vous, dans quelles circonstances ?

— Face à des conducteurs agressifs.

— C'est pour moi, intervint l'avocat général, révélateur de la dangerosité de l'accusé, et d'une perception corrompue des rapports humains, singulièrement dans le cadre de la conduite automobile. Je me demande si nous n'avons pas affaire à une disposition mentale exceptionnelle, qui mérite de se pencher sur les affaires non résolues d'agressions routières et, pourquoi pas, de disparitions dans le département.

— Vous fantasmez, dit Landry Desix.

— Au contraire, c'est un point en suspens, qui pourrait faire l'objet d'une instruction séparée, répliqua le président… Quelles étaient vos intentions au moment d'aller vers le véhicule de M. Tuylle ?

— Je voulais des explications.

— Avec votre câble ! lança l'avocat général. M'est avis que vous aviez dans l'idée de le menacer, pis, d'en faire usage sans même entamer le dialogue.

— À cet instant-là, pas précisément…

— Pas précisément, dites-vous, coupa l'avocat général, mais ça vous a effleuré l'esprit.

— C'était d'abord une technique d'intimidation, continua Landry Desix.

— Pourtant, l'attitude de M. Tuylle laissait accroire qu'il était potentiellement dangereux, dit le président. Il pouvait être armé, d'un couteau ou d'une arme à feu.

— S'il avait été armé, je pense qu'il me l'aurait montré bien avant, pour m'effrayer.

— Hum, rien n'est moins sûr… Tout de même, vous deviez envisager que cela tournerait mal ; mais cela ne vous a pas freiné.

— Je persiste à penser, dit l'avocat général, que l'accusé cherchait la confrontation.

— Je ne la craignais pas, nuance, rétorqua Landry Desix. Et puis que devais-je faire ?

— Vous auriez pu, mieux encore ! vous auriez dû, de préférence, vous garer sur le bas-côté, dit le président.

— Et rester sur mon siège en escomptant qu'il s'en aille, me laissant avec ma voiture défoncée ? Redémarrer, pour subir à nouveau son comportement criminel ?

— Choisir cette solution, monsieur, continua le président en s'obligeant au calme, c'était réduire les risques de querelle, et augmenter à proportion les chances d'une issue pacifique. En premier lieu, il pouvait parfaitement poursuivre son chemin sans s'arrêter. Dans le cas contraire, vous auriez pu attendre qu'il vienne, le cas échéant, s'expliquer de sa propre initiative. Qui sait encore, calmé par cet arrêt contraint, peut-être aurait-il redémarré en vous laissant tranquille ; certes, avec un véhicule abîmé, mais qu'est-ce qu'un peu de tôle froissée en regard d'une situation virtuellement explosive.

— Oui ? Et bien, moi, j'ai jugé bon de prendre les devants et de lui demander directement des comptes.

— C'est cela, vous vous apprêtiez à faire usage de la force, vous vouliez vous faire justice, insista l'avocat général.

— Nous vous avons entendu, monsieur l'avocat général, dit le président… Donc, monsieur Desix, vous vous dirigez vers sa voiture, et ensuite ?

— Comme j'étais devant sa portière, il est sorti brusquement, l'air mauvais.

— Évidemment, vous voir un câble à la main n'incitait guère à la sympathie, lança l'avocat général.

— Vu sa conduite, je ne crois pas qu'il ait pu avoir quelque sympathie à mon endroit, riposta Landry Desix.

— Avez-vous remarqué s'il était drogué ou s'il avait bu ? continua le président.

— Une odeur de hachisch s'échappait de l'habitacle, lui-même empestait l'alcool, et il avait le regard trouble.

— Votre colère en a-t-elle été renforcée ?

— Les gens peuvent prendre les produits qu'ils veulent, ils doivent assumer leurs actes. Donc, ça n'a pas joué en sa faveur.

— Que s'est-il passé ?

— Je lui ai demandé ce qu'il cherchait, il m'a traité d'"enculé de capitaliste" ; je lui ai dit qu'il allait devoir payer pour les dégâts, il m'a ri au nez, en aboyant "va te faire mettre !", et encore, en montrant mon câble, "t'es qu'un sale bourgeois de merde, t'oseras pas t'en servir ! " J'ai réitéré mon injonction de réparation financière, il m'a de nouveau insulté… Je l'ai frappé.

— Avait-il une arme ?

— Non.

— A-t-il porté la main sur vous ?

— Non.

— A-t-il tenté de le faire ?

— Non.

— Et vous l'avez attaqué, comme ça ! Sans essayer de le raisonner.

— Il refusait de m'entendre, m'insultait, me provoquait.

— Vous cédez facilement à la provocation, glissa l'avocat général.

— Ça sautait aux yeux qu'il était dans un état anormal ! s'exclama le président.

— Je ne connaissais pas son état normal.

— Arrêtez, s'il vous plaît ! À ce niveau, l'association de l'alcool – 1,9 g dans le sang ! –, avec la drogue, la cocaïne !, ça ne donne pas un état normal ! Voyant cela, vous n'avez même pas songé à renoncer, vous contentant, par exemple, de relever son numéro d'immatriculation pour régler le problème par la voie judiciaire.

— Il n'y avait pas à tergiverser : non seulement il avait voulu me sortir de la route, en abîmant mon 4x4, mais il se foutait de moi. C'était trop.

— À tout le moins, nous pouvons écarter le principe de la légitime défense. Au moment du face à face, l'agression routière, au sens strict du terme, est terminée, et il n'y a plus mise en danger immédiate de votre personne. Comme, en outre, vous reconnaissez que M. Tuylle n'a d'aucune manière tenté d'atteindre à votre intégrité physique, votre geste s'apparente à la vengeance.

— Le mot punition me paraît adéquat. Pour être exact, c'est un geste punitif qui fait suite à l'échec d'une approche dissuasive.

— Comment cela ? dit le président, sourcils froncés.

— Je vais faire un parallèle pour vous aider à comprendre. Comme vous le savez, l'État s'est doté d'un arsenal de moyens légaux et policiers pour dissuader les citoyens de contrevenir à l'ordre public et, au-delà, aux fondements éthiques de la société dont il est l'émanation. C'est une évidence, et nous le voyons tous les jours, que cet appareil dissuasif a ses limites. Dès lors,

c'est la machine répressive qui entre en action. Outre sa fonction première, elle supplée aux défaillances de la dissuasion, pour en rétablir le crédit, et en garantir l'efficacité future, même relative. Dissuasion et répression sont les membres qui soutiennent le corpus moral de la société. L'un ne marche pas sans l'autre. Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire le mien, le câble avait un rôle dissuasif, qui devait amener Tuylle à résipiscence, avant d'accéder à ma demande de réparation… La dissuasion a échoué. Afin de rester crédible vis-à-vis de moi-même, mon bras armé est devenu l'instrument de la répression : l'instrument au service de ma propre justice. »

Une houle de protestations véhémentes traversa le public.

« Je vous le dis ! s'exclama l'avocat général en direction des jurés, c'est un provocateur, un asocial, un asocial dangereux pour la société !

— C'est une imposture intellectuelle et morale ! ajouta le président, un déni de justice caractérisé ! Vengeance ou punition, ou tout ce que vous voudrez, la loi ne vous reconnaît pas le droit faire justice vous-même ! La justice, monsieur, se rend à titre collectif et non individuel !

— J'entends bien, monsieur. C'est un point sur lequel je m'expliquerai plus tard.

— Et pourquoi pas maintenant ?

— Le moment n'est pas opportun.

— Soit, dit le président en haussant les épaules.

— En attendant, intervint l'avocat général, c'est un cas flagrant de coups et blessures volontaires. J'ai même l'intime conviction que l'accusé souhaitait régler son compte à M. Tuylle, dès l'instant où il est sorti de son véhicule.

— Vous envisagez toujours le pire, glissa Landry Desix.

— Mais le pire est arrivé ! Finalement, vous avez agi suivant la logique qui vous a fait étrangler ce chat dans votre adolescence.

À vos yeux, la vie d'un homme ne vaut pas mieux que celle d'un animal.

— C'est bien, c'est bien, dit le président avec un léger agacement, avant de tirer des conclusions, revenons aux faits… Donc, combien de fois avez-vous frappé, monsieur Desix ?

— Trois fois.

— Le rapport d'autopsie note, en effet, que trois coups ont été portés au moyen d'un objet contondant, sans doute une barre ou un câble en acier oxydés, comme le révèlent les particules de rouille retrouvées dans les plaies de la victime.

— Vous voyez, dit Landry Desix, vous avez de quoi être rassuré, je vous raconte la vérité.

— Le rapport indique un coup asséné à hauteur du poignet gauche, continua, imperturbable, le président, et deux autres à la tête : le premier sur l'os nasal, provoquant son écrasement, avec un saignement extériorisé abondant, le second sur l'os frontal, au niveau de la crête latérale gauche, causant une fracture ouverte et une hémorragie cérébrale. Observant la nature des traumatismes, notamment le trait de fracture sur le radius du bras gauche, le rapport avance l'hypothèse que l'attaque fut exécutée par un droitier. Êtes-vous droitier, monsieur Desix ?

— Oui.

— Est-ce avec votre main droite que vous avez frappé ?

— Oui.

— Monsieur Desix, réfléchissez bien avant de répondre : avez-vous donné vos coups en conscience, ou sous l'emprise de sentiments incontrôlés ?

— J'étais maître de mes gestes.

— Donc, l'esprit assez clair pour en saisir la valeur et la portée.

— Oui. »

À ce moment, l'avocat général demanda la parole.

« Mesdames et messieurs les jurés, dit-il, afin que chacun d'entre vous puisse apprécier à sa juste mesure la problématique en cours, je rappelle ce point important : l'expert psychiatre n'a pas retenu chez l'accusé de troubles psychiques ou neuropsychiques chroniques qui fassent obstacle à sa comparution devant un tribunal ; mais, privé des éléments lui permettant de juger de ses facultés mentales au moment des faits, il laissait en suspens la question de sa responsabilité pénale, pleine et entière, ou atténuée. » « Or le déroulement des faits tels que décrits par vous, continua l'avocat général en désignant du doigt l'accusé, autorise à penser que vous n'avez pas eu de déficience mentale passagère entraînant l'abolition ou l'altération de votre discernement et du contrôle de vos actes, alors même qu'ils mettent en exergue votre lucidité et votre libre arbitre… En convenez-vous, monsieur Desix ?

— Je vous appuie.

— Oh ! N'allons pas trop vite en besogne, dit le président, attendons, voulez-vous, la position finale de l'expert psychiatre sur cette question… Bien… Accusé, décrivez-nous de quelle façon vous avez frappé M. Tuylle.

— J'ai brandi le câble au-dessus de ma tête. Il n'a pas eu de réaction : il me toisait, et j'ai lu dans son regard qu'il n'y croyait pas. J'ai abattu mon bras sur son visage. Il a fait un pas en arrière, et il est tombé à genoux ; puis, il a gémi, en levant la main à hauteur des yeux, paume ouverte face à moi. J'ai frappé à nouveau, le touchant au poignet ; il a hurlé, tandis que son bras retombait sur le côté. J'ai frappé encore, en l'atteignant à la tempe ; alors, sans une plainte, il a basculé contre la portière arrière, puis il s'est affaissé sur le côté ; il a eu un spasme, et il n'a plus bougé. Je me suis penché sur lui : il avait la bouche et les yeux grands ouverts, il ne respirait plus. J'ai su qu'il était mort.

— L'examen médico-légal a montré que, pour importantes qu'elles aient été, dit le président, les blessures à la tête n'ont pas directement causé le décès, qui a été brutal et quasi instantané. C'est le cœur qui a cédé, sans doute fragilisé par une prise exagérée de drogues et d'alcool.

— C'est la sauvagerie de l'agression qui a créé les conditions de l'arrêt cardiaque, émit l'avocat général.

— Certes… Qu'auriez-vous fait, si M. Tuylle avait été encore en vie ? demanda le président.

— La question ne se pose pas, puisqu'il était mort.

— Je crois, en effet, monsieur le président, que la question ne se pose pas : si l'accusé a cessé de frapper, c'est parce qu'il a constaté la mort de M. Tuylle ; s'il avait été encore en vie, tout porte à croire qu'il aurait continué jusqu'à l'achever.

— Monsieur Desix ? dit le président.

— …

— Votre silence est éloquent !

— Si vous le permettez, reprit l'avocat général, je crois nécessaire d'insister sur ce point.

— Je vous en prie.

— Véritablement, tout indique que M. Desix a opéré avec calme et méthode, je dirais même plus, avec une froide détermination qui donne le frisson. La violence des gestes – violence manifeste considérant la nature des lésions –, et l'amplitude qu'ils requièrent attestent un désir de faire mal, une volonté de détruire. Il n'y a pas là de rage incontrôlée avec un enchaînement continu et rapide de coups, il n'y a pas d'acharnement qui pourrait traduire un état de démence brutal et passager. Non ! Ici, l'action se découpe nettement en trois temps. Chaque coup donné correspond à une séquence, chaque coup témoigne d'un effort maîtrisé, chaque coup est délivré à la suite du précédent après que l'accusé en a évalué le résultat. Monsieur Tuylle n'est pas une menace : il

frappe. La victime est à terre, la victime a un geste de défense, un geste qui implore la pitié : il frappe. La victime hurle de douleur : il frappe. Insensible, résolu, il frappe. Comme l'accusé le dit, il frappe pour punir ! Comme je vous le dis, il frappe pour tuer ! » martela l'avocat général. « Mesdames et messieurs les jurés, monsieur le président, le bénéfice du doute, accordé à l'accusé à l'ouverture du procès, faute d'éléments de preuves indiscutables, eh bien ! ce bénéfice n'est plus permis, car l'intention est explicitement en rapport avec l'acte. En conséquence, le tribunal n'a d'autre alternative que de requalifier l'acte d'accusation en homicide volontaire sans préméditation.

— C'est vraisemblable, en effet, dit le président. Et c'est fâcheux… enfin, je veux dire fâcheux pour vous, monsieur Desix, qui, par le fait, encourez une peine supérieure à dix ans de réclusion criminelle.

— …

— Donc, vous constatez que vous avez tué M. Tuylle : qu'aviez-vous en tête alors ?

— Sur le moment, rien, un vide absolu de pensées, le néant… Puis une évidence, comme un flash, sous la forme d'un double sentiment de préservation et d'urgence. Ma vie venait de basculer de manière brutale. J'en acceptais les conséquences, et prenais acte de cette réalité : je devais sans faiblir et sans tergiverser prendre toutes les dispositions me permettant de garder ma liberté.

— Pas un instant, devant la gravité tragique de la situation, l'horreur de votre geste, sa dimension éminemment transgressive, vous ne vous êtes ressaisis !

— Ressaisis ? Vous n'avez pas bien compris : j'avais le contrôle de mes émotions, j'avais les idées claires.

— Je veux dire revenir à une disposition mentale faisant appel au sens commun, à la morale civique ! C'est-à-dire penser à prévenir la gendarmerie, accepter de vous livrer à la justice !

— Ça ne m'a jamais traversé l'esprit.

— Jamais ? Pourtant, hormis sa valeur éthique, et sachant que, tôt ou tard, la justice vous rattrape, une telle décision servait vos intérêts à long terme : elle vous ouvrait une perspective d'espoir, celle d'obtenir quelque clémence de la justice, disposée à examiner positivement l'impulsivité de l'acte, et l'esprit de repentir… Non ?

— Non. Cela n'aurait été conforme ni à la réalité ni à ma façon d'envisager l'avenir. »

Le président considéra Landry Desix avec un air navré, et il dit simplement, dans un soupir :

« Continuez.

— J'ai tiré le cadavre de Tuylle à l'intérieur de la forêt, pour éviter que le corps n'attire l'attention, et, par là même, gagner du temps…

— Une précision, coupa le président, comment avez-vous tiré le corps ?

— Avec mes mains, répondit Landry Desix, l'air de rien.

— Je voulais dire, par quelle partie du corps l'avez-vous saisi », s'énerva le président.

Landry Desix eut un temps de réflexion, au cours duquel son regard s'arrêta sur des yeux amis dans la salle.

« Alors ? s'impatienta le président.

— Je l'ai attrapé et tiré de la manière la plus rationnelle qui soit. »

Landry Desix marqua un moment de silence semblable au premier.

« Mais enfin ! Comment ? s'exclama le président.

— Par les pieds… J'ai choisi les pieds de préférence à une prise sous les aisselles, plus proche d'une logique de porté, qui exige un effort supplémentaire et accroît le risque d'être en contact avec du sang ; de même pour une prise au col, moins complète, plus difficile, que ce soit en pronation ou en supination, qui implique

de courber le dos, par conséquent exige un effort encore plus grand… Peut-être aurais-je pu prendre les bras ?… Mais non, l'effet de levage est moins bon qu'avec les jambes… Alors, j'ai pris les chevilles… J'aurais pu aussi porter le corps sur mon dos ou mes épaules, mais là, l'intimité charnelle aurait été trop forte, et avec le sang, l'idée m'a à peine effleuré… à cause du dégoût… Oui, les chevilles, c'est décidément ce qu'il y a de mieux… Enfin, il me semble. »

Le président regarda Landry Desix avec un air quelque peu ahuri, avant de dire :

« Le rapport médical souligne la présence de plaies superficielles sur l'arrière du cuir chevelu et la face droite du visage avec présence de terre, d'humus et de minuscules graviers, blessures dues, vraisemblablement, au contact par frottements de la tête sur le sol. »

Puis, il ajouta à l'adresse de Landry Desix :

« Pourquoi avez-vous rejoint la droite de la route, en passant par l'arrière – ou l'avant ? – du véhicule de M. Tyulle…

— Par l'arrière.

— Plutôt que de gagner directement les couverts par la gauche ?

— De ce côté-là, le fossé était plus large, et la distance le séparant de la lisière plus grande.

— Quelle distance avez-vous parcourue dans la forêt ?

— Ah ça, je ne me souviens pas… Suffisamment pour que le corps ne soit pas visible dès la frontière des arbres. »

Le président eut une petite moue, avant de dire :

« Ensuite ?

— J'ai récupéré le câble, que j'ai enveloppé dans une peau de chamois trouvée dans ma voiture ; j'ai enfilé les gants qui étaient dans ma veste, et pris une lampe torche dans le vide-poche. J'ai constaté qu'il y avait des incrustations de peinture de mon 4x4

sur l'aile avant droite de la voiture de Tuylle – voiture que j'ai garée sur l'accotement, pour dégager la route. Pour finir, je suis remonté dans mon véhicule, et j'ai quitté les lieux, en songeant que je devais me débarrasser au plus tôt de mon 4x4. J'ai pris la direction de la forêt de T***, où il y avait une très ancienne carrière inondée – formant un lac, d'accès facile, et pourtant peu fréquenté. C'est sur le trajet, d'environ six kilomètres, que j'ai eu Stanislas au téléphone.

— Vous confirmez le témoignage de M. Yanokski, et affirmez que vous ne l'avez tenu dans l'ignorance des faits.

— Oui… Je tenais à ce qu'il ne sache rien. Le connaissant, j'étais certain qu'il se tairait, et je ne voulais pas en faire mon complice.

— Après ?

— J'ai rejoint la partie nord de la carrière par un chemin carrossé. À cet endroit, il y a un abrupt de plusieurs mètres libre de clôtures. Avant de plonger mon 4x4 dans le lac, j'ai pensé un instant retirer ses plaques d'immatriculation, puis j'ai renoncé, sachant qu'il serait de toutes les façons identifié par son NIV – le numéro d'identification du véhicule… J'ai poussé mon 4x4 dans le vide… Mais, j'ai été à demi satisfait, car la partie avant pointait hors de l'eau.

— La partie avant ? » dit le président.

Landry Desix parut réfléchir. Il dit :

« Je n'ai pas vu le 4x4 tomber, je l'ai entendu heurter la paroi. J'imagine qu'il s'est retourné sur le dos avant de frapper la surface de l'eau, de s'enfoncer par l'arrière, et d'être arrêté par un obstacle immergé… Je me suis dit que j'avais manqué de sang-froid, et de réflexion.

— Pourquoi ?

— Parce que j'aurais pu aussi bien rentrer chez moi avec mon 4x4, en spéculant sur un délai d'identification suffisant pour me

mettre à l'abri de la justice ; là, il y avait un risque qu'il soit découvert très vite… Ensuite, je suis parti à travers bois. En chemin, j'ai trouvé de la terre meuble où enterrer le câble avec la peau de chamois – je vous dis tout de suite que je ne saurais retrouver où… Je suis arrivé à M*** après une bonne heure de marche.

— Quelle heure était-il ?

— Près de 5 heures. Avant de rentrer chez moi, j'ai passé mes mains sous mon robinet extérieur, puis je me suis entièrement dévêtu. À l'intérieur, j'ai ouvert mes gants avec une paire de ciseaux, je les ai jetés dans le poêle à bois de ma cuisine, et pour en activer la combustion, je les ai aspergés d'alcool à brûler. J'ai lavé la paire de ciseaux ; puis, j'ai lancé une machine afin d'ôter à mes vêtements toutes traces possibles de ma présence sur les lieux des faits. Après quoi, j'ai nettoyé et ciré mes chaussures.

— Quelle méticulosité, et quel empressement !

— Dans ce type de situation, il ne faut pas remettre à plus tard ce qu'il est impératif de faire.

— C'est l'activité d'un esprit criminel, froid et réfléchi ! jeta l'avocat général.

— C'est simplement du bon sens.

— Hum, hum… Monsieur Desix, qu'aviez-vous exactement à l'esprit ? demanda le président.

— J'avais l'intention de quitter la F***.

— Rien moins que ça !

— Tôt ou tard, je savais, à cause des traces de peinture, qu'on ferait le lien entre mon véhicule et celui de Tuylle. Combien de temps avais-je devant moi ? Quelques jours, peut-être plus, avec de la chance… ou peut-être moins, si on retrouvait ma voiture avant, comme la preuve en a été faite ultérieurement. Dans tous les cas, je devais aller vite pour organiser mon départ.

— Votre départ ? Votre dérobade, vous voulez dire !… Et où comptiez-vous aller ?

— Au préalable, je comptais, dès le matin, me rendre à ma banque, à M***, pour retirer du liquide, et donner des ordres de transfert de mes avoirs en F*** sur un compte numéroté à l'étranger.

— Un compte dans un paradis bancaire ! le délit d'évasion fiscale maintenant ! Le principe de solidarité citoyenne par rapport à l'impôt, ça n'évoque rien pour vous ?

— Il a ses limites, que je fixe le plus bas possible.

— Ce n'est pas à vous d'en définir les contours, mais à l'État ! riposta le président… Allez, continuez, continuez !

— Une fois mon avenir financier assuré, j'avais le projet de passer de pays en pays afin de contrecarrer les recherches judiciaires, puis de trouver une filière de faux papiers pour changer d'identité – ce qui avec de l'argent n'a rien d'insurmontable ; enfin, de m'installer dans un état sans convention d'extradition avec la F***. C'était jouable.

— C'est effarant : votre exposé est accablant.

— Je n'avais pas d'autres choix.

— Comment, vous n'aviez pas d'autres choix ? sursauta le président, vous aviez encore et toujours le choix de vous rendre à la gendarmerie ! Mais non ! après le meurtre et le délit de fuite, vous vous rendez coupable de tentatives de dissimulation et de destruction de preuves, tout en élaborant un scénario ayant pour but de vous soustraire à la justice !

— Loin de songer à assumer son geste, l'accusé s'enfonçait dans le crime, avec un sang-froid diabolique, renchérit l'avocat général.

— Que s'est-il passé ensuite ? reprit le président.

— J'avais mis de la musique, et je rangeais mes chaussures dans mon vestiaire, quand j'ai perçu le bruit sourd et répété du

heurtoir sur ma porte d'entrée. J'ai été saisi : évidemment, je n'attendais personne à cette heure précoce… En regardant dehors, j'ai vu deux gendarmes sur le seuil de la maison : je dois dire que j'ai été étonné de leur présence, là, chez moi, aussi vite.

— Eh oui ! lança le président, triomphant, c'est le grain de sable dans les rouages de la mécanique, l'imprévu qui ruine le plan le mieux conçu. La D*** n'était pas aussi déserte que vous le pensiez. Ce que vous ignoriez, c'est qu'il y avait un témoin oculaire du meurtre ; un témoin qui a fourni des éléments déterminants pour votre interpellation… Huissier, faites appeler Mme Nathalie Magnien à la barre. »

V

Une femme d'une quarantaine d'années se présenta devant le tribunal ; elle donna son identité et prêta serment.

« Madame, que faisiez-vous sur les lieux du meurtre à une heure aussi avancée de la nuit ? interrogea le président.

— Je suis gérante d'un magasin d'optique, et j'ai une passion, la photographie animalière. Je vends mes clichés à des magazines ou des photothèques en ligne spécialisées : malheureusement, c'est insuffisant pour en vivre. À l'époque des faits, j'avais une commande portant sur des photos de blaireaux dans leur habitat naturel. Celui-ci étant un mammifère nocturne, j'avais prévu de confier la fermeture de la boutique à mon assistante, afin d'être sur zone avant la tombée du jour. Or le matin, elle m'appelait pour m'informer de son absence en raison d'une gastroentérite. Vous allez voir qu'il y a des jours où les imprévus s'enchaînent… Vraiment ! dit-elle avec des yeux grands ouverts.

— Bien, bien, fit le président comme pour faire accélérer le récit.

— J'ai hésité à remettre mon projet, mais c'était un travail urgent, alors j'ai décidé de tenter le coup, reprit Nathalie Magnien… Je suis arrivée dans la forêt de L*** vers 20 heures.

J'ai rangé mon 4x4 à une trentaine de mètres à l'intérieur du bois, dans le chemin forestier qui part de la D***, sur la droite de la chaussée en venant de V***. Équipée de mon matériel, je suis partie pour ma destination, un ensemble de terriers creusés dans une clairière sablonneuse, que j'ai atteinte après une demi-heure de marche. Je me suis placée contre le vent, en léger surplomb, à distance raisonnable de mon objectif par souci de discrétion, mais aussi pour avoir une vue sur le maximum de trous… J'ai accroché à des branches hautes, séparées d'une quinzaine de mètres, deux lampes de camping à lumière diffuse – sachant que ce type d'éclairage ne gêne pas les blaireaux ; et j'ai tendu un filet de camouflage devant ma position, avant d'affiner les réglages de mon Leica R, posé sur un trépied court… Pour ceux qui seraient étonnés à l'heure du "tout numérique", j'utilise un appareil argentique, parce que, suivant mon expérience, il fait de meilleures photographies de nuit, spécialement en matière de piqué. »

Le président adressa un sourire appuyé au témoin, où l'impatience rivalisait avec la bienveillance.

« Je me suis glissée dans mon sac de couchage, continua Nathalie Magnien, et j'ai attendu… J'ai attendu longtemps, aucun blaireau ne s'était montré deux heures après mon installation. Je me suis dit que c'était raté, que mon arrivée tardive avait dérangé l'animal ; en même temps, il faut savoir qu'en hiver ce mammifère a une activité réduite, et qu'il peut rester plusieurs jours sans sortir si les conditions sont mauvaises ; précisément, il y avait eu un coup de froid dans la semaine, avec du grésil, et une humidité glaciale imprégnait les sous-bois. »

Le sourire du président s'était figé en une expression d'agacement.

« Je m'interrogeais sur l'opportunité de prolonger l'attente, dit Nathalie Magnien, quand une forme est apparue dans la coulée d'un terrier : un blaireau adulte sortait. Il s'est déplacé dans ma

direction, marquant sa progression de haltes d'observation, et, sans soupçonner ma présence, a creusé une petite excavation, qu'on nomme communément un "pot", où il a déposé ses excréments.

— Voilà un récit qui ne manque pas de sel ! ironisa Landry Desix, déclenchant des rires involontaires parmi le public.

— Vous croyez que c'est le moment de plaisanter ! lança le président d'un ton courroucé… Madame, je ne doute pas de l'intérêt de votre travail sur les blaireaux, mais si vous pouviez aller aux faits.

— Bien sûr… Pour une raison inconnue, l'animal s'est retourné brusquement, et il a rejoint son terrier à toute vitesse. Comme je voulais prendre d'autres photos, j'ai décidé d'attendre qu'il ressorte.

— Aux faits, madame, aux faits ! lança le président.

— Eh bien… je me suis endormie, reprit-elle avec un petit rire nerveux. Il faut dire que j'étais très fatiguée, je suis sujette à des insomnies ; curieusement, en pleine nature, je pique facilement du nez ; en plus, j'étais bien au chaud dans mon sac de couchage alors… Heu… Bon… J'ai été réveillée par une succession de cris nasillards, des sangliers de passage qui contournaient le champ lumineux de mes lampes.

Tout à coup, j'ai eu froid, je me suis sentie vulnérable. Il était 2 h 30. J'ai rangé mon matériel, et je suis partie… Une trentaine de minutes après, j'étais dans ma voiture ; mais impossible de démarrer, malgré plusieurs tentatives. J'ai su plus tard que la trépine… non, plutôt la crépine… enfin qu'un filtre métallique était bouché à cause d'une huile dégradée. Je me suis souvenue que le moteur avait eu des ratés au départ de la boutique, et j'ai été furieuse contre moi : mon 4x4 avait dix ans d'âge, j'aurais dû être plus soucieuse de son entretien ; mais bon, la mécanique, ce n'est pas vraiment mon domaine ; les hommes sont plus intéressés,

mais comme j'étais seule à l'époque, et bien je n'ai… » et elle arrêta net sa phrase devant le regard exaspéré du président.

« Enfin, équipée d'une lampe frontale, reprit-elle, je suis descendue de mon 4x4 pour aller voir sous le capot. En même temps, c'était un réflexe un peu stupide : qu'est-ce que je pouvais bien faire, vu mon incompétence ?… Bref, comme j'étais dehors, un bruit de véhicules venant de la gauche a arrêté mon mouvement. Alors j'ai vu surgir deux voitures – assez proches l'une de l'autre –, en train de freiner, avant de s'immobiliser un peu plus loin.

— Votre lampe était-elle allumée ?

— Pas encore.

— C'est une chance qu'en passant l'accusé n'est pas aperçu la masse sombre de votre voiture dans la trouée du chemin forestier, surtout en cette saison où la végétation est clairsemée.

— C'est vrai, heureusement la nuit était noire.

— J'avais le pied sur le frein, souligna Landry Desix, et mon attention était mobilisée par la route et mon agresseur.

— Reprenez, madame.

— Sur l'instant, je suis restée immobile : quelque chose me retenait de m'approcher pour demander de l'aide. J'avais dans la tête le crissement des freins, une impression de situation anormale, une sensation confuse de danger… Une portière a claqué lourdement, comme fermée dans un geste violent… Il s'est écoulé un moment… Et j'ai entendu des éclats de voix qui résonnaient dans la nuit, comme des insultes… Puis un cri, un cri de douleur, atroce, déchirant… Puis plus rien… Et encore, un bruit sec, métallique, mais ténu, lointain, comme un objet tombé sur la chaussée.

— Le câble, sans doute, lâché par l'accusé… N'est-ce pas ? dit le président en se tournant vers Landry Desix.

— Exact, confirma ce dernier.

— Comme il m'était impossible de voir à travers les arbres, reprit Nathalie Magnien, je me suis, contre ma peur, avancée jusqu'à la lisière… Et là, j'ai vu, dans le halo des feux arrière de la voiture de queue, dont la portière côté conducteur était grande ouverte, j'ai vu une personne qui tirait par les chevilles un corps sur la chaussée ; et ce qui m'a horrifié, c'était l'aspect inerte de ce corps, les deux bras étirés derrière la tête, tournée sur le côté – vers moi –, et qui frottait sur le bitume !

— Lors de la reconstitution des faits, il a été établi que vous étiez grosso modo à soixante-dix mètres du premier véhicule, c'est-à-dire celui de M. Tuylle… Avez-vous reconnu l'accusé en la personne qui tirait la victime ?

— Non. J'étais assez loin de la scène, et je ne l'ai vue que quelques secondes, de profil, à la lueur rougeâtre des phares…

— À la lueur des phares du véhicule… donc, moteur en marche ?

— Je suppose que oui, je n'entendais pas vraiment le bruit des moteurs, mais les deux voitures avaient leurs feux arrière et de croisements allumés…

— Bien… Après ?

— Tirant la victime après lui, l'individu a franchi l'accotement, puis le fossé, et il a disparu dans l'ombre… La nature était muette, et dans le silence des bois, j'étais à l'écoute du moindre bruit susceptible de me renseigner sur sa progression ; de mes yeux grands ouverts, je fouillais l'obscurité, scrutant les sous-bois, priant pour qu'il ne vienne pas dans ma direction, effrayée par la perspective qu'il puisse apercevoir mon véhicule. Malgré la distance, la protection offerte par l'opacité de la forêt, je le voyais découvrir ma présence, je me voyais courir pour lui échapper ! D'instinct, je m'étais tassée sur moi-même, jusqu'à me retrouver accroupie derrière un arbre.

— Ça ressemble à un film d'horreur, intervint Landry Desix, au milieu de la tension qui s'était emparée de la salle.

— Ah ! tsss, tsss…, fit le président avec un mouvement de la main exprimant l'exaspération.

— D'horreur, il en était bien question ! lança l'avocat général.

— Je raconte les choses comme je les ai vécues, bougonna, vexée, Mme Magnien.

— Bien sûr », dit le président, et il ajouta :

« Vous avez dit : "J'étais à l'écoute…" Vous avez entendu quelque chose de précis ?

— Par instants, il me semblait entendre le bruit du corps traîné sur le sol, et aussi, des sons rauques, comme une respiration difficile accompagnant un effort éprouvant.

— Hum… Il vous a semblé ? Ou vous en êtes sûre ? réagit le président.

— Il m'a semblé.

— Monsieur Desix ?

— Des sons rauques ? Je ne vois pas… Peut-être, était-ce un sanglier ? glissa Landry Desix.

— Répondez sérieusement, voulez-vous ! dit le président.

— Franchement, je n'en ai pas le souvenir ; il est possible que cela se soit passé ainsi, dit Landry Desix avec sourire mi-étonné, mi-amusé.

— Bien… Continuez, dit le président à Nathalie Magnien.

— Soudain, une toux sèche a requis mon attention ; et j'ai été presque étonnée de retrouver l'individu sur la chaussée derrière la première voiture…

— A-t-il encore toussé par la suite ?

— Oui, un moment après, il a eu une autre quinte de toux.

— Monsieur Desix ?

— Il n'y a rien de particulier à cela, cette toux était due au froid, combiné à l'effort produit par le transport du corps. »

Le président se tourna vers Natalie Magnien :

« Pouvez-vous estimer le temps de l'aller-retour entre la route et la forêt ?

— C'est difficile… Comment dire ? Curieusement, ça m'a paru à la fois rapide et très long : une minute, peut-être deux…

— Courait-il ? Montrait-il des signes de nervosité ou d'affolement ?

— Non… Il marchait, d'un pas décidé, je dirais, sans stress apparent… Il est passé sur le côté gauche de la première voiture, avant de se pencher sur le sol, sans que j'en perçoive la raison, de ma position le véhicule me cachait en partie ses mouvements.

— Sans doute ramassait-il le câble, dit le président… N'est-ce pas monsieur Desix ?

— Exact.

— Ensuite, dit Nathalie Magnien, par la portière gauche laissée ouverte, il est monté dans le deuxième véhicule, un 4x4 – et j'ai me suis dit que c'était le sien ; il en est ressorti avec un objet – que je n'ai pu identifier –, et il est retourné vers le premier véhicule.

— Madame, je vous repose ma question : avez-vous reconnu l'accusé en l'individu sur la route ? »

Une lassitude marquée de contrariété passa dans le regard de Nathalie Magnien. Elle dit :

« J'ai répondu à cette question, je ne sais combien de fois, depuis le premier jour de l'enquête.

— Nous le savons, madame. Je me dois de vous la reposer, ici, dans ce tribunal.

— Non, je ne peux pas l'affirmer.

— Dans le laps de temps où l'individu marchait vers la voiture de M. Tuylle, son visage s'est trouvé directement exposé sous le feu des projecteurs avant.

— Soixante-dix mètres, c'est une bonne distance, et il n'a été en pleine lumière que quelques de secondes… Puis, alors qu'il passait devant le véhicule de M. Tuylle, il a soudain allumé une lampe torche, et cet éclairage puissant braqué devant lui – donc, également dans ma direction ! – m'a fait réagir à l'instant : j'ai baissé la tête, et je me suis plaquée sur le sol. Le cœur battant, j'étais à nouveau terrifiée à l'idée qu'il me découvre, qu'il repère la silhouette massive de mon 4x4 : je n'osais plus lever les yeux pour regarder.

— Et donc ? intervint le président, avec impatience.

— D'après les cheveux courts, les traits, la taille, l'allure générale, je peux dire que c'était un homme, guère plus… Comme vous le savez, lors de la reconstitution des faits, effectuée de nuit, il y avait plusieurs figurants, en plus de M. Yanovski, avec une silhouette et une physionomie proches de celles de M. Desix ; en particulier, je n'ai pas pu opérer de distinction formelle entre lui et son ami… Donc, ce pouvait être lui, comme cela pouvait ne pas être lui…

— Au moins, pouvez-vous nous décrire ses vêtements ?

— Pas de façon fidèle… Ce que je peux dire, c'est qu'il ne portait ni manteau, ni veste, et qu'il était vêtu de sombre, en haut comme en bas.

— Bien… Vous pouvez poursuivre votre récit.

— C'est le claquement sourd d'une portière, suivi du ronflement d'un moteur au démarrage qui m'a fait relever la tête : l'individu reculait le véhicule de M. Tuylle pour le ranger sur l'accotement. J'ai eu un déclic. Le dos courbé, moitié en courant, moitié en marchant, je suis retournée à ma voiture. J'ai récupéré mon appareil photo, pris soin de ne pas refermer ma portière – pour éviter de faire du bruit –, et j'ai regagné l'orée de la forêt. Je voulais prendre l'homme en photo, mais le 4x4 avait démarré, et déjà il s'éloignait. J'ai alors mitraillé le véhicule avec mon zoom,

en espérant que mes clichés permettraient de l'identifier ; par bonheur, son déplacement s'est effectué dans la profondeur du champ, ce qui a permis d'atténuer les effets de réglages inappropriés.

— Heureuse initiative, commenta le président, puisque l'identification de la plaque d'immatriculation du 4x4 nous en a donné le propriétaire… Hum, hum, tout cela corrobore votre témoignage, monsieur Desix… Au fait, connaissiez-vous l'existence du chemin ?

— Oui, je l'avais pris à certaines occasions. Au moment de déplacer le véhicule de Tuylle, j'ai songé à l'y dissimuler, puis je me suis dit que ça ne ferait pas grande différence, et je ne voulais pas traîner dans le coin.

— Eh bien ! C'est une chance pour vous, madame, dit l'avocat général. Qui sait ce qui serait advenu !

— Oui, dit-elle avec un souffle d'émotion dans la voix.

— Que voulez-vous qu'il se passe ? dit Landry Desix.

— Elle était dehors, vous étiez à portée de regard, à coup sûr, elle était témoin de quelque chose ! Qu'auriez-vous dit ? "Bonjour, je me suis fait attaquer par un inconnu sans arme, mais j'ai dû me défendre ; c'est terrible, j'ai pensé l'avoir tué, et pour m'en assurer, j'ai transporté son corps dans les sous-bois." Soyons sérieux ! Étant donné la situation et votre humeur du moment, vous n'auriez pas pris le moindre risque, c'est évident.

— Vous conjecturez à partir d'une réalité inexistante, répondit Landry Desix, c'est sans fondement.

— C'est juste, dit le président, contentons-nous des faits, c'est bien assez… Continuez madame.

— J'observais le 4x4 qui s'éloignait, en suivant des yeux ses feux arrière rouges ; après le premier virage à gauche, à trois cents mètres peut-être, il m'a semblé que les feux ne se déplaçaient plus ; et, en effet, pour une raison que j'ignore, la voiture s'était arrêtée !

À nouveau, j'ai eu un coup de frayeur : je me suis dit que l'homme allait faire demi-tour, et je ne savais pas quoi faire !

— Monsieur Desix ? »

Landry Desix regarda en direction du premier rang, l'air absorbé, avant de dire :

« Je me suis arrêté pour penser à ce que j'allais faire de mon 4x4.

— Hum… Continuez madame, dit le président.

— Au bout d'une minute ou deux, la voiture s'est éloignée pour de bon. Moi, j'ai suis resté là, sur le bord de la route, sans bouger, comme pétrifiée.

— Vous aviez un téléphone portable, n'est-ce pas ? demanda le président.

— Effectivement.

— Et vous n'avez pas pensé à alerter tout de suite la gendarmerie ?

— C'était confus dans mon esprit, répondit-elle, avec une expression mortifiée.

— Dans un cas de figure comme celui-ci, chaque minute est précieuse, qui permet de retrouver au plus vite un suspect.

— Il faut comprendre qu'après la scène inopinée et violente qui venait de se produire, j'étais sous le coup de l'émotion. L'espace, la nuit profonde, m'apparaissaient tout à coup hostiles ; seule dans le froid, sur cette route déserte, un sentiment d'isolement aigu m'envahissait. Je craignais un retour de l'homme… Et j'étais obsédée par la vision du corps inanimé, je me sentais l'obligation d'aller voir s'il était en vie, mais l'idée même m'effrayait… Je crois que j'espérais qu'une voiture passe, pour demander de l'aide…

— Combien de temps êtes-vous restée ainsi, sans réagir ?

— Je ne sais pas exactement, cinq minutes, guère plus, je pense… Enfin, je me suis ressaisie. J'ai éclairé la nuit avec ma

lampe frontale, et j'ai marché jusqu'au véhicule de M. Tuylle, de façon automatique, sans réelle pensée logique. Là, le faisceau de ma lampe a balayé le côté de la voiture ; et j'ai vu, au bas de la portière arrière droite, une trace rouge, humide, brillante, qui maculait la peinture blanche de la tôle ; puis, un peu plus bas sur chaussée, une petite flaque visqueuse. C'était du sang. Ça m'a glacé les veines. J'ai eu des visions morbides paralysantes. Malgré tout, je me suis dirigée vers la lisière, suivant la direction prise par l'homme.

En balayant le sol de ma lampe frontale, j'ai identifié des traces de passage ; je me suis guidée sur une traînée d'empreinte, irrégulière, mais bien réelle, au milieu des feuilles mortes ; insensiblement, mes pas m'emmenaient vers la gauche, et j'ai pensé que l'individu avait dû dévier de la ligne droite, logiquement dans le sens de la pente, à cause de l'effort déployé pour transporter le corps », expliqua-t-elle, tandis que le président manifestait son irritation par des crispations du coin gauche de la bouche.

« Enfin, continua-t-elle, après une trentaine de mètres, je suis tombée sur les pieds d'un corps, couché sur le dos, immobile, à moitié dissimulé par un plant de fougère. Un peu bêtement – je crois –, j'ai appelé, attendant une réponse. Rien… Du pied, j'ai touché une jambe. Pas de réactions. Aux chaussures, j'ai pensé que c'était un homme… Alors, j'avoue avec répugnance, j'ai soulevé la fougère : c'était bien un homme, et son visage était ensanglanté, son nez écrasé, sa bouche grande ouverte. C'était impressionnant. Il ne respirait plus. Il était mort. J'étais choquée, mes mains, mes genoux tremblaient.

— Rien de plus normal, glissa le président.

— Oui, c'était mon premier mort… Enfin, je veux dire le premier mort de mort violente que je voyais… J'ai regagné ma voiture, et j'ai appelé la gendarmerie. Très vite, le gendarme de permanence m'a demandé si j'avais pu relever le numéro

d'immatriculation du véhicule de l'agresseur. J'ai répondu par la négative : il a été déçu. Quand j'ai ajouté que j'avais pris des photographies, il a voulu savoir s'il s'agissait de clichés numériques. J'ai dit non, que je préférais travailler avec un argentique pour la qualité du grain. Il a exprimé son étonnement et sa déception, avant de me questionner sur le modèle de la voiture. J'ai expliqué avoir reconnu un véhicule de type 4x4, sans autres précisions. Et comme il m'interrogeait à propos d'éventuelles traces de chocs sur celui de M. Tuylle, j'ai dû retourner voir pour le renseigner, car je n'avais pas pensé à regarder.

J'ai terminé mon histoire, et il m'a commandé d'attendre ses collègues sur place. Au bout de quelques minutes, j'étais tellement angoissée et nerveuse que j'ai appelé ma meilleure amie. Elle n'était pas très contente d'être réveillée au milieu de la nuit. Au début, elle ne voulait pas me croire. Il faut dire que j'ai l'habitude de faire de sacrées blagues, ce qui est plutôt rare chez une fille ; une fois, je l'avais tirée de son sommeil avec une histoire de fuite d'eau…

— Madame, s'il vous plaît, dit le président avec un soupir.

— Heu… Bref, comme j'insistais, elle m'a tout de même prise au sérieux ; et nous sommes restées au téléphone jusqu'à l'arrivée, quarante minutes plus tard, de cinq gendarmes, dans une fourgonnette et une voiture. Leur chef…

— Le major Taillefer, spécifia le président.

— Oui, c'est ça… Il m'a saluée d'un geste de la main, et sans préambule, il m'a lancé : "Donc, il y a dans la forêt, le cadavre d'un homme, et vous savez où il se trouve." C'était bizarre cette entrée en matière, d'autant plus que j'ai senti comme une pointe de suspicion dans sa voix… Comme il voulait éviter au maximum de souiller la scène du meurtre – "potentiellement déjà contaminée par mon passage", selon son expression –, il a décidé de faire un détour pour atteindre, par l'arrière, l'endroit où se trouvait

le corps… J'ouvrais le chemin en éclairant mes pas avec ma lampe frontale, tandis qu'il me suivait avec une lampe torche. Après quelques mètres, j'ai été trompée par un jeu d'ombres, et j'ai heurté une branche, assez fort, au niveau du sourcil gauche. Par chance, comme j'avançais courbée, la branche a ripé sur ma paupière sans rentrer dans l'œil. Mais je me suis arrêtée sous la surprise et la douleur.

— Allez, madame ! Allez ! lança le président.

— Justement, le major a braqué sa lampe dans mes yeux, et, assez sèchement, il a dit : "Ce n'est rien, en avant." J'ai un peu trouvé qu'il me parlait comme à un de ses hommes. Enfin… J'ai retrouvé le corps. Le major a constaté le décès, et, à ma grande surprise, il m'a demandé : "Vous le connaissez ?" J'ai dit que je ne savais pas. "Comment vous ne savez pas ?" a-t-il réagi. Et comme je me penchais sur le visage du mort, il a ajouté : "Qu'est-ce que vous faites ?" Alors j'ai répondu : "Je regarde si je le connais, ce n'est pas évident avec tout ce sang." C'était vraiment très bizarre.

— C'est surtout d'un intérêt anecdotique », dit le président.

Elle marmonna quelques mots avec une mine renfrognée, avant de reprendre distinctement :

« Pour finir, le major a dit : "C'est moche… Sale affaire". Il a marqué l'emplacement du corps avec sa lampe torche allumée, et nous sommes retournés sur la route. Là, il a commandé à un de ses hommes de se rendre *fissa* aux services techniques de la gendarmerie avec ma pellicule ; et il m'a prié de le suivre dans la fourgonnette… Il a regardé mes mains, mes vêtements. Il m'a fait souffler dans un éthylotest, pour un résultat négatif. Enfin, il m'a demandé de raconter ce que je savais… À certains moments de mon récit, il a ordonné à un des gendarmes d'aller inspecter ma voiture, à un autre, la chaussée ; et tout le temps où je parlais, il m'a écoutée en silence, avec un air empreint de froideur ; et j'ai eu la désagréable impression d'être considérée telle une suspecte.

Là, je dois dire que j'ai été vraiment surprise de son comportement à mon égard !

— La réaction du major est fondée, justifia le président. Vous appelez pour des faits de violence à personne, et vous êtes le seul témoin sur les lieux du drame : il a toutes les raisons d'être prudent dans son approche des événements.

— Je ne comprends pas…

— Imaginez, vous êtes le meurtrier. Dans l'idée de vous disculper, vous les lancez sur une fausse piste, en inventant une histoire d'agresseur en fuite ; et pour crédibiliser vos allégations, vous photographiez une voiture passant sur la route, comme étant celle de l'agresseur.

— Enfin, c'est insensé !

— On a vu plus tortueux : si vous saviez ce qui peut germer dans l'esprit troublé d'un meurtrier… Reprenez.

— Deux des gendarmes sont revenus assez vite. Le premier a déclaré n'avoir rien trouvé de suspect dans ma voiture – ce qui m'a fait sursauté ! –, quand le second a rapporté la présence de sang sur le véhicule de M. Tuylle… Une fois que j'ai eu terminé, le major s'est installé à la radio, pendant que ses collègues s'affairaient au-dehors. J'étais fatiguée, secouée nerveusement, agitée de tremblements incontrôlables, et je sentais ma paupière qui gonflait douloureusement. L'attente m'a paru interminable… D'autres gendarmes sont arrivés… Enfin, le major m'a fait partir, avec un de ses hommes, pour la gendarmerie, mais sans ma voiture, laissée sur place pour les besoins de l'enquête.

À V***, les gendarmes m'ont manifesté davantage d'amabilité, et j'ai eu droit à un café… Bien sûr, j'ai encore dû faire ma déposition. Ça a été long et fastidieux ; sans compter que le sous-officier qui recevait mon témoignage était régulièrement sollicité par téléphone… À un moment, il est allé ouvrir une porte donnant sur le bureau d'à côté : un homme – M. Desix –

y était assis sur une chaise, menottes aux poignets. On lui a commandé de se lever et de faire quelques pas, d'abord, en me tournant le dos, puis face à moi. Il m'a regardé avec acuité, et je me souviens qu'il a eu un curieux sourire : je crois qu'il avait compris, ou qu'il savait. Le sous-officier a refermé la porte, et il m'a demandé si M. Desix était l'agresseur. J'ai dit que je ne pouvais pas répondre, pour les raisons que je vous ai communiquées… Mon amie est venue me chercher, et à dix heures, j'étais chez moi. J'ai dormi comme une masse le reste de la journée. Par la suite, j'ai été convoquée à plusieurs reprises au cours de l'instruction… Voilà, c'est tout.

— Plus de questions ? demanda le président… Madame, je vous remercie de votre intervention, vous pouvez regagner votre place. »

Il se tourna successivement vers ses deux assesseurs, puis il ajouta :

« L'audience est levée, elle reprendra demain à neuf heures. »

VI

À l'heure dite le lendemain, l'audience reprit devant une salle pleine, devenue trop étroite pour accueillir un public grandissant de curieux. Ayant aligné ses dossiers devant lui, le président lança :

« J'appelle à témoigner le major Taillefer et le chef Pointard ! »

Deux hommes en uniforme, l'un grisonnant, l'autre la trentaine, se présentèrent devant le tribunal.

« Major, dit le président, en tant qu'OPJ à la brigade de gendarmerie de V***, vous avez été en charge de l'enquête de flagrance visant l'accusé. Comment s'est déroulée son interpellation.

— À partir des renseignements fournis par Mme Magnien, et en raison de la gravité de l'affaire, j'ai lancé un avis de recherche au sujet d'un 4x4, présentant possiblement des traces de heurts. Néanmoins, les délais de mise en place d'un dispositif adapté, et notamment des points de contrôle sur les principaux axes routiers, le volume des véhicules à contrôler, mais aussi le temps d'avance de l'agresseur et la probabilité qu'il se soit débarrassé de sa voiture, tout cela rendait l'efficacité de cette mesure incertaine. C'est pourquoi je plaçais d'abord mes espoirs dans le développement de la pellicule de Mme Magnien. Je précise qu'au départ,

j'accordais un crédit relatif à son témoignage, et n'écartais aucune hypothèse.

Sur place, j'ai trouvé une femme spontanée. Je dirais qu'elle était affectée, mais pas stressée : sa voix sonnait juste et son discours était cohérent : elle m'a fait une impression favorable.

À 6 h 15, alors que j'étais sur les lieux du meurtre, les services techniques envoyaient les clichés sur le terminal de la fourgonnette. Très vite, j'avais le numéro d'immatriculation du véhicule, le nom du propriétaire et ses coordonnées. Aussitôt, sans attendre la commission rogatoire, comme l'autorise une enquête de flagrance, je me suis rendu, accompagné de trois collègues, à l'adresse de M. Desix.

J'ignorais que nous allions découvrir une propriété clôturée par un mur d'enceinte et un portail automatique. Pour conserver un effet de surprise et parer à une tentative de fuite, je décidai de ne pas sonner au portail, et de passer par dessus le mur. Une fois de l'autre côté, des spots lumineux nous ont révélé la maison, derrière un massif de verdure. Pas de 4x4 en vue ni d'autre voiture. Le rez-de-chaussée était éclairé, faiblement à ce qu'il semblait. J'envoyai deux collègues à l'arrière de la maison ; et je frappai à la porte d'entrée, à plusieurs reprises, avant qu'un homme en robe de chambre ne vienne ouvrir.

Je déclinai mes noms et qualités, et à la question : "Êtes-vous monsieur Brion Desix ?", j'ai eu droit à cette réponse inattendue, qui m'est restée en mémoire : "Brion, pour les étrangers, Landry, pour les amis." J'ai été troublé par son attitude. Malgré notre présence à cette heure matinale, il n'a exprimé ni étonnement ni mauvaise humeur ; son regard trahissait une intense réflexion, ou comment dirais-je, une tension intérieure. C'est cela, une tension intérieure, mais contenue, contrôlée. Ce qui m'a intrigué aussi, c'était ses traits tirés, ses yeux rougis : il ne montrait pas le visage de quelqu'un au réveil, mais celui d'une personne en manque de

sommeil… ou qui n'aurait pas dormi de la nuit. Voyant cela, j'ai attaqué d'entrée en lui demandant où il se trouvait à 4 heures. Il n'a pas répondu, il a conservé son calme, son regard s'est durci. J'ai ajouté qu'un homme avait été tué à cette heure-là sur la D***, à hauteur de la forêt de L***, et qu'un témoin sur place avait photographié son 4x4, et l'agresseur. Il a semblé réfléchir un moment, et, sans un mot, il s'est assis sur une banquette, dans le hall d'entrée.

— Monsieur Desix, un commentaire ? demanda le président.

— Cette histoire de témoin m'a surpris. Mon 4x4 avait été identifié, c'était certain, autrement, les gendarmes n'auraient pas été à ma porte, mais je sentais que le major bluffait à propos des photos de l'agresseur ; s'il en avait eu en sa possession, il n'aurait pas hésité à me les montrer. J'ai été tenté de dire que j'avais été victime d'un *car jacking*, mais l'argument était assez grossier, et relevait d'une manœuvre dilatoire.

— C'est tout ?

— Je n'allais pas leur offrir un café, dit Landry Desix d'une voix désinvolte.

— Il ne vous a pas échappé qu'ils ne venaient pas prendre le petit déjeuner ! s'exclama le président.

— Ils n'étaient pas des amis.

— Vous étiez un suspect dans une affaire de meurtre !

— Ils venaient chez moi sans que je les aie invités.

— Pour vous interroger ! À présent, cessez ce jeu incongru ?

— Ils n'étaient pas les bienvenus.

— Cessez à l'instant ! cria le président, le visage rubicond.

— Je n'avais rien à leur dire, conclut Landry Desix d'un ton froid.

— Non ! Vous vouliez taire tout ce que vous aviez à dire !

— …

— Bon… Vous pouvez poursuivre, major.

— À l'intérieur, l'atmosphère était un peu spéciale…

— Pourquoi ?

— Il y avait une lumière tamisée, diffusée par un éclairage multiple au plafond ; surtout, il y avait un chant… un chant d'église, lancé à pleine voix.

— C'était *Le Chant de Fontenay*, dit Landry Desix, pour soliste grégorien, interprété par Iegord Reznikoff, et enregistré dans l'abbaye même. À ce moment-là résonnait le grand magnificat, chant continu d'une demi-heure, ample, majestueux, irréel.

— Vous venez de tuer un homme, et vous écoutez un chant religieux ? lança le juge.

— C'est vertigineux. »

Le juge considéra Landry Desix d'un air interdit, avant d'inviter le major à poursuivre.

« Je n'arrivais pas à déterminer précisément l'origine du son, dit le gendarme, car il emplissait tout l'espace…

— Ma maison est équipée d'un système de domotique, intervint Landry Desix, avec l'installation d'un ensemble d'enceintes qui permettent de distribuer le son dans quasi toutes mes pièces, créant de la sorte une bulle sonore.

— Oui…, dit le major avec une moue de scepticisme, en tout cas, ce chant était assez puissant pour gêner la conversation. J'en ai fait la remarque à l'accusé en lui demandant de bien vouloir l'arrêter. Là encore, je me souviens précisément de sa réponse. Il a dit, en levant l'index droit : "Je suis chez moi, et j'écoute ma musique." Ça a un peu crispé l'ambiance… Nous avons dû nous-mêmes couper le son. Mais ça a pris du temps, la maison est très grande, dispose de nombreuses pièces ; puis, comme on n'arrivait pas à mettre la main sur la télécommande, il a bien fallu trouver l'écran de commande central, qui est dans son atelier dans le renfoncement d'un mur, derrière un panneau.

— Bien, dit le juge avec une pointe d'agacement.

— Si je vous raconte cela, c'est pour vous donner une idée de l'ambiance…

— Imaginez, intervint Landry Desix, ces hommes en uniforme explorant ma maison, s'interpellant par des hurlements sur l'avancée de leur recherche, jurant d'impatience en alternance, et cela sous les vocalises déployées d'un chant monastique souverain.

— Le major peut-il poursuivre ? s'énerva le président. Oui ?… Bien.

— Une fois le silence fait, dit le Major, j'ai réitéré mes questions : il est resté muet. Il ne montrait aucun signe caractéristique d'ivresse ; mais, vu les circonstances, je lui ai signifié mon intention de procéder à un contrôle d'alcoolémie avec éthylotest. Il a secoué la tête, en jetant "non, pas question" ; j'ai lui ai dit que le refus de se soumettre à un dépistage était un motif de vérification par éthylomètre. Il a encore refusé. Je lui ai expliqué que son attitude était passible de deux ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amendes : ça ne lui a fait ni chaud, ni froid. J'avoue que sa réaction m'a étonné, du fait qu'il semblait sobre.

— Je n'étais pas disposé à faire de cadeaux, dit simplement Landry Desix.

— C'est à vous, par votre attitude, que vous ne faisiez pas de cadeaux ! répliqua le président.

— Avec ce que je risquais par ailleurs, et alors qu'il n'y a pas de cumul des peines en F***, c'était secondaire, et même, dérisoire. »

Le président remua la tête de droite et de gauche en signe de désaccord navré.

« J'ai décidé de ne pas insister, reprit le major, parfois, il faut laisser mûrir les choses d'elles-mêmes. Et j'ai renvoyé mes hommes inspecter la maison, à la recherche d'éventuels indices…

— Et vous êtes allés dans ma cuisine vous préparer un café », compléta Landry Desix.

À ces mots, des rires discrets surgirent çà et là dans la salle.

« La nuit avait été courte, et il était tôt, avança le major, un peu embarrassé, alors, c'est vrai, j'ai pris cette liberté. D'habitude, on s'arrange entre nous pour qu'il y ait toujours un thermos de café en intervention ; là, dans l'urgence, il y a eu un raté.

— On va en rester là, avec le café, hein ! dit le président en grimaçant un sourire.

— Hem hem, fit le major en se raclant la gorge. Comme j'étais dans la cuisine, j'ai aperçu la machine à laver le linge, dans la buanderie attenante. Elle était allumée, programme terminé. J'ai ouvert le hublot : il y avait un tas de vêtements mouillés dans le tambour, de quoi se vêtir de la tête aux pieds. J'ai demandé à l'accusé les raisons de cette lessive nocturne : il n'a pas répondu. Après ça, j'ai pensé à jeter un œil dans le poêle qui fumait : il y avait des matières tordues et calcinées au milieu des braises. Ça m'a paru bizarre. J'ai éteint le foyer avec une casserole d'eau ; j'ai demandé à M. Desix ce qui avait brûlé : pas de réponse. Pour moi, c'était clair, il avait quelque chose à cacher… Je lui ai dit qu'il allait devoir nous accompagner dans nos locaux : toujours pas de réactions. Seulement, au moment de rassembler quelques affaires, il a souhaité prendre un livre.

— Quelle drôle d'idée ! réagit le président. Que pouvait-il bien en faire dans le cadre d'une garde à vue ?

— Pas précisément en garde à vue, il savait sans doute qu'il ne rentrerait pas chez lui avant un moment.

— Et vous avez accepté ?

— Oui. Je suis moi-même un amateur de littérature, je sais qu'un livre peut être une source d'évasion… Si je puis dire.

— Et quel était ce livre ?

— *Le Moine* (de Lewis) d'Antonin Artaud, répondit Landry Desix.

— Jamais lu… Cela a-t-il à voir avec la condition de reclus ? demanda le président avec ironie.

— En l'espèce, comme dit l'expression : "L'habit ne fait pas le moine", ce qui dans ma position revêtait un côté salutaire. »

Le président regarda Landry Desix sans comprendre, et il dit, avec un air dégagé :

« Ensuite, major ?

— Ils ont tous bu un café, répondit Landry Desix.

— L'eau était chaude, se justifia le major.

— Et la nuit avait été courte, et vous étiez partis sans thermos ; oui, nous savons, dit le président, sans dissimuler son exaspération.

— Moi, je n'ai pas bu… Je ne prends le café qu'avec les amis », précisa Landry Desix.

Le président lui adressa un regard aigu, il reprit :

« Continuez, major.

— Nous avons quitté les lieux. À la gendarmerie, j'ai avisé le procureur d'un placement en garde à vue pour homicide involontaire. J'ai informé M. Desix qu'il pouvait faire prévenir un proche et s'entretenir avec un avocat ; je n'ai pas eu de réponses. J'ai fait appeler un médecin qui a certifié que son état de santé était compatible avec la mesure de rétention. J'ai pensé qu'il avait peut-être réfléchi, et j'ai reformulé ma demande de vérification de son taux d'alcoolémie. Toujours la même opposition ; et idem pour la prise d'empreintes digitales et de photographies, le test salivaire de recherche de stupéfiants, comme plus tard, la prise de sang pour l'ADN. Que faire sinon acter ses refus ? dit le major avec une moue désabusée.

— Refus, monsieur Desix, intervint le président, qui vous ont valu une peine de quatorze mois de prison, ainsi qu'une amende de trois mille euros.

— Les mois de prison, réagit Landry Desix, je les ai déjà faits dans le cadre de la préventive, et l'argent, ce n'est pas bien important. »

Le président laissa échapper un soupir. Il dit :

« Pourtant, à la suite des demandes répétées de la juge d'instruction, vous acceptez enfin, neuf mois après le début de l'enquête, de vous soumettre à des relevés d'identité et à une recherche d'ADN. Les résultats sont comparés positivement avec les prélèvements des traces et empreintes digitales et génétiques effectués antérieurement chez vous. Pourquoi cet accord, après ce refus prolongé ? »

Landry se frotta le menton en signe de réflexion. Il dit :

« Disons que j'ai fini par céder devant la détermination de madame la juge.

— Sans arrière-pensées ?

— Simplement un peu de lassitude… et d'indifférence. »

Le président poussa un autre soupir, avant de dire :

« Major, veuillez poursuivre.

— J'ai lancé l'enquête, reprit le gendarme, afin d'établir l'emploi du temps du suspect, et nous avons procédé à l'audition. Nous étions deux à nous relayer : le chef Pointard et moi-même. »

Le major s'interrompit un instant, et il dit avec rictus :

« Nous nous sommes heurtés à un véritable mur de silence.

— Le droit fondamental de toute personne gardée à vue est de pouvoir se taire, dit Landry Desix.

— Certes, dit le président.

— C'est d'ailleurs assez amusant cette histoire de droit au silence, continua Landry Desix, car, en dehors de la privation de liberté, la garde à vue perd *de facto* l'essentiel de sa substance, celle de l'audition-interrogatoire et, à travers elle, de la recherche de l'aveu. Dans ce cas de figure, l'enquêteur se retrouve seul à

parler, ce qui – avouez-le – est ridicule, improductif, et par conséquent inutile !

— L'accusé se fait analyste judiciaire ! Dans sa position ! lança l'avocat général sur un ton violemment ironique… À propos du droit au silence, mesdames et messieurs les jurés, j'attire votre attention sur le fait que ce droit n'est pas absolu, parce que certaines circonstances nécessitent des explications, ce qui est vrai dans le cas présent.

— Il faut bien que le législateur pose des limites à la liberté, glissa Landry Desix.

— Par ailleurs, continua l'avocat général sans se démonter, ce silence peut susciter des interprétations défavorables, surtout s'il est observé du début à la fin de la procédure, ce qui est encore vrai ici.

— Bien, nous vous avons entendu, intervint le président… Veuillez poursuivre Major.

— Pour ce qui me concerne, dit celui-ci, ma mission d'OPJ dicte mon honneur qui est de réunir le maximum d'éléments de preuves au profit du juge d'instruction, parmi lesquels se trouve l'aveu.

— Qui doit être spontané, précisa le président.

— Bien sûr ! lança le major, la main droite levée.

— Bien sûr ! » répéta Landry Desix.

Le président invita le major à poursuivre.

« D'une manière générale, nous faisons en sorte de placer le suspect dans les conditions psychologiques les plus favorables à une coopération volontaire et active… Il est fréquent qu'il se replie sur lui-même, pour toutes sortes de raisons, comme le calcul ou la crainte. C'est une attitude classique à laquelle tout enquêteur digne de ce nom est normalement préparé… La première étape consiste à déclencher le processus de la parole, car le premier mot est comme le fil d'une pelote que l'on tire : un mot en entraîne

un autre, alors les mots font des phases, et les phrases un témoignage. Ensuite, il s'agit de trouver les arguments visant à convaincre l'individu, même le plus réfractaire, qu'il est toujours dans son intérêt de collaborer.

Concernant l'accusé, nos efforts d'explication n'ont mené à rien… J'en ai connu des situations complexes, j'en ai interrogé des individus dans ma carrière ; mais des comme lui, aussi obstiné dans le mutisme, aussi imperturbable dans l'épreuve, je dois dire que c'est une première. Assis sur sa chaise, mains posées sur les cuisses, il fixait un coin de la pièce – toujours le même, du côté opposé à la porte –, d'un œil lointain, comme étranger à notre présence, sourd à nos voix. Non seulement il refusait d'articuler le moindre mot, au point de ne pas daigner confirmer son identité, mais il s'obligeait à éviter tout contact visuel : si on cherchait son regard, il détournait la tête.

— C'était là un défaut de courage et de dignité, lança l'avocat général. C'est la justice qu'il craignait d'affronter à travers vos yeux, la justice réclamant responsabilité et vérité.

— Si vous me permettez l'expression, je crois plutôt qu'il se foutait de nous, corrigea le major.

— Monsieur Desix ? dit le président.

— J'étais décidé à ne pas collaborer ; les gendarmes ne devaient pas compter sur moi pour que je leur simplifie la tâche dans la conduite de l'enquête.

— En dépit du droit au silence, appuya l'avocat général, c'était une attitude méprisante et inconséquente.

— Malgré la liberté que j'avais de ne rien dire, dit Landry Desix, j'aurais été innocent de penser qu'ils n'essayeraient pas de me faire parler.

— Que voulez-vous dire ? dit le président.

— Mon intérêt pour les affaires de meurtres m'avait conduit à me documenter sur la justice, notamment sur le droit pénal.

Lors d'une garde à vue, la loi garantit au suspect une protection contre l'utilisation de la force ou de la menace physique… une protection fragile, car sujette au facteur humain, c'est-à-dire à la probité des enquêteurs…

— C'est un commentaire abusif ! s'écria l'avocat général.

— Vous vivez dans un monde de vertu sans souillure ! se moqua Landry Desix.

— Un monde de principes respectables et majoritairement respectés ! répliqua l'avocat général.

— Si vous voulez, dit Landry Desix avec un geste d'indifférence… Ce que je voulais dire, c'est que, au-delà de cette protection formelle, la garde à vue est une mesure dont l'efficacité repose toute sur la contrainte psychologique.

— Coercition, le mot est un peu rude, intervint le président.

— J'ai la conviction que c'est une réalité routinière dans la majorité des locaux de la force publique. Excepté la privation de liberté, qu'attendre de la garde à vue s'il en était autrement ? Dans le cas où le caractère naturellement oppressant de la rétention ne conduit pas le suspect à coopérer de lui-même, il faut bien, comme l'a suggéré le major, l'aider un peu… Comment ? En combinant la persuasion pacifique, caractérisée par une attitude compassionnelle ou la promesse d'indulgence pénale en cas d'aveu, avec les pressions telles que l'intimidation, le martèlement des questions, la brutalité verbale. Une méthode qui vise, d'un côté, à créer un climat de confiance, de l'autre, à accroître le sentiment de solitude et d'angoisse, la fatigue émotionnelle. L'objectif étant de briser la résistance du suspect en lui laissant une seule porte de sortie, la confession. À cela, s'ajoute la fatigue physique, fatigue accrue lorsqu'il y a privation de sommeil.

— Est-on obligé d'entendre cet exposé douteux sur la garde à vue ? intervint l'avocat général.

— Où voulez-vous en venir ? insista le président.

— J'avais lu pas mal de choses sur les techniques d'interrogatoire et de contre-interrogatoire, continua Landry Desix, et je m'étais souvent imaginé dans la peau d'un captif…

— Un captif ? sursauta le président.

— C'est la situation du gardé à vue.

— Sa situation est celle d'un suspect !

— L'un n'exclut pas l'autre.

— Cessez, voulez-vous !…

— Donc, je ressentais une vague inquiétude, mais je n'avais pas peur, continua Landry Desix, imperturbable. Il était certain que j'allais connaître des moments difficiles, que mon attitude pouvait susciter de violentes réactions d'exaspération chez les gendarmes. J'étais préparé à vivre ces instants, d'une certaine façon, je crois que toute ma vie m'avait préparé à affronter cette adversité. Pour m'interroger, les gendarmes s'étaient réparti les rôles, une répartition qui, comme j'allais le comprendre très vite, ne relevait pas d'une prérogative de grade ou d'ancienneté, mais ressortait de leur personnalité respective. L'un était un calme, sans doute un peu blasé, l'autre était un nerveux, sûr de sa position : le major était le gentil, et le chef, le méchant.

— C'est de l'invention ! réagit le chef Pointard.

— Épargnez-nous ce type d'appréciations arbitraires et déplacées ! s'écria le président.

— Puis-je poursuivre ? demanda simplement Landry Desix.

— Allez ! Mais allez aux faits, avec mesure et respect !

— Le premier à me faire face fut le major, assis derrière son ordinateur. Au début, il me posa des questions précises, posément, sur un ton courtois, tout en tapant sur son clavier. Moi, afin de taire mes émotions, condition nécessaire pour garder un silence absolu, je faisais en sorte de m'extraire du contexte : j'arrêtai mon regard sur un point de l'espace, et je me concentrai sur une idée

ou sur une image intérieure… Devant mon mutisme, son attitude évolua : il alterna les réflexions anodines avec les paroles bienveillantes, sans cesser, par un mouvement plutôt subtil de la pensée, de me questionner. À certains moments, il se mettait, lui aussi, comme en retrait, silencieux, parfois longtemps… Réfléchissait-il ? Espérait-il susciter en moi une réaction confuse d'incertitude, créer une faille ? Toujours est-il que ça me convenait assez : au lieu d'être déstabilisé, j'étais tranquille… Somme toute, avec lui, ça se passait bien. »

À ces mots, le major eut une série rapide de crispations de la mâchoire.

« Quelle audace ! lança l'avocat général.

— Certes, dit le président, mais c'est instructif, et nous devons entendre l'accusé jusqu'au bout… Allez aller, poursuivez !

— Avec le chef, ce n'était pas la même chanson. Il était en pression permanente. Il parlait fort, cherchait constamment mon regard, tour à tour quittant sa chaise, tournant autour de moi, se rasseyant. Il avait toujours un chewing-gum en bouche, qu'il mastiquait bruyamment à grands coups de mâchoires ouvertes – ce qui me faisait penser à un morceau de viande nerveuse qu'il aurait eu du mal à avaler. Ses intonations agressives, son agitation exigeaient de ma part une maîtrise de nerf et un effort de concentration supplémentaires. Mais je tenais bon. En dépit des apparences, il était un peu comme un fauve en cage, grognant, soufflant, frustré de ne pouvoir saisir une proie qui le narguerait devant ses barreaux.

— C'était tactique ! dit le chef Pointard, presque comique, sans se rendre compte de la portée de ses paroles.

— C'est incroyable ! s'exclama l'avocat général. À la fin, monsieur le président, devons-nous vraiment supporter cette insolence ?

— Concluez, monsieur Desix ! dit sévèrement le président.

— Le climat s'est tendu lorsque j'ai uriné sous moi, dit Landry Desix.

— Vraiment ? dit le président dans un sursaut… Je n'ai pas souvenir de ce fait. »

Il chercha dans son dossier, en retira un ensemble de feuilles, et il dit :

« À propos, vous avez refusé de signer le procès-verbal de garde à vue.

— Procès-verbal nul puisque le refus de signature n'y est pas mentionné.

— Certes, mais c'est un élément d'information versé en tant que tel au dossier… J'imagine que ce refus prolonge votre volonté de silence, n'est-ce pas ?

— Exact. Ce qui est écrit ne dit pas toujours ce qui s'est passé. »

Sans relever l'allusion, le président parcourut un moment le procès-verbal, avant de dire :

« Effectivement, il est consigné que vous avez uriné sur votre chaise, et qu'on vous a donné un survêtement pour remplacer votre pantalon souillé. Ceci, à 22 h 10. Sans plus de précisions. Il est également mentionné que les horaires de pause entre les auditions étaient de trois heures… Donc, pourquoi avez-vous uriné ?

— Les gendarmes ont oublié une pause…

— Vous ne pouviez pas demander à aller aux toilettes ?

— …

— Le silence, monsieur le président, le silence ! lança l'avocat général.

— J'ai eu une envie soudaine et irrépressible. Je n'ai pas eu honte, dit Landry Desix. J'avoue même que c'était une libération conquérante, plutôt que d'uriner sur moi, c'était une façon de pisser sur le chef. »

Des réactions indignées fusèrent çà et là dans la salle.

« Et c'est bien ainsi qu'il l'a compris, continua Landry Desix, alors le fauve a passé sa patte entre les barreaux.

— Pardon ? dit le président, incrédule.

— Le chef m'a giflé, brutalement.

— Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? explosa le président. Chef Pointard, qu'avez-vous à en dire ?

— L'accusé raconte une contrevérité ! répondit ce dernier, tandis que ses poings se serraient, et qu'un tic nerveux étirait le coin gauche de sa bouche.

— J'en ai gardé une marque rouge sur la pommette durant une journée, précisa Landry Desix.

— Major ? dit le président.

— Le chef était seul dans le bureau, mais j'ai toute confiance en lui, dit le major, pas très à l'aise toutefois.

— Et cette trace sur le visage ?

— Il m'a dit que l'accusé avait uriné, volontairement, qu'ensuite, il avait, dans un brusque accès de fureur, voulu le renverser, et que lui-même avait dû le maîtriser de vive force ; d'ailleurs, de la pièce où je me trouvais, j'ai entendu le bruit d'un affrontement, et je suis intervenu. »

Le président eut l'air dubitatif.

« Un accès de fureur… C'est quand même bizarre comme réaction. Comment l'expliquez-vous ?

— Est-ce que je sais moi ? répondit le chef. Il me faisait peut-être payer l'oubli de la pause pipi.

— Il a saisi l'occasion d'être seul, en tête à tête avec le chef, intervint l'avocat général, pour se livrer à sa petite manœuvre sordide.

— Voilà, c'est ça ! C'est exactement ça ! s'écria le chef, avec le soulagement de celui à qui on offre de sortir d'une impasse.

— Ce n'est pas tout, laissa tomber Landry Desix d'une voix sèche.

— Quoi encore ? réagit le président.

— En réaction à la gifle du chef, j'ai écrasé son pied droit avec mon pied gauche. C'était mérité… Je crois qu'il a été surpris : il a poussé un cri de douleur assez violent… Vu la démarche qu'il avait le lendemain, il a dû souffrir d'un bel hématome.

— C'est invraisemblable ! éclata le président.

— L'accusé dit n'importe quoi ! lança le chef Pointard.

— À ce moment-là, continua Landry Desix, le major est entré, et, sans attendre, il a demandé au chef de le suivre dans le bureau attenant. J'ai entendu des éclats de voix… Je pense que le major était contrarié.

— Chef ? dit le président.

— Il invente encore ! Et puis… Et puis, je me suis blessé tout seul, dans l'accrochage, mon pied a heurté brutalement le coin du bureau.

— Major ?

— C'est bien ce que le chef m'a expliqué.

— Il y a eu d'autres témoins de l'après-scène.

— Non. »

Le président réfléchit un instant, et il dit :

« Chef, si ce que vous dites est exact, pourquoi n'avoir pas dénoncé l'accusé pour violence volontaire sur agent de la force publique ?

— Avec la tension, ce sont des choses qui arrivent, si l'on devait à chaque fois porter plainte, on ne s'en sortirait pas.

— Quelle magnanimité ! Quelle sagesse ! dit Landry Desix.

— Qu'est-ce qui arrive ? insista le président.

— Les sautes d'humeur des prévenus, dit le chef.

— Tout de même, tout de même… Pourquoi n'avez-vous pas, au moins, rapporté le fait dans le procès-verbal ?

— C'est un oubli, répondit le major, avec un air contrit.

— C'est fort dommage… Et vous, monsieur Desix, vous ne protestez pas pour la gifle que vous auriez reçue ?

— Pour quoi faire ? À part eux deux, il n'y avait pas d'autres témoins. Il était évident qu'ils allaient s'entendre pour raconter une fable… En fait, on peut dire que ça a été donnant donnant, ils se sont tus, je me suis tu, et l'affaire s'est arrêtée là. »

Le président afficha de nouveau un visage irrité, il dit :

« Tout de même, c'est étrange… et c'est fâcheux… Il est vraiment regrettable que l'enregistrement vidéo des auditions n'ait pas été obligatoire à l'époque.

— Allons, intervint Landry Desix, ne vous inquiétez pas, je n'en tirerai aucun argument de défense… »

Le président observa un moment de réflexion, et il dit :

« Bon, il est vrai que pour s'en tenir au seul procès-verbal, tout cela est assez anecdotique.

— Permettez ! intervint l'avocat général. La générosité, le détachement affecté de l'accusé est un leurre ; s'il porte ce fait, d'apparence secondaire, à notre connaissance, cela n'a rien d'innocent : il opère par circonlocution…

— Circonlocution ? coupa le président. Pouvez-vous expliciter ce terme pour aider à la compréhension de la cour ?

— Je veux dire qu'il use ici d'un biais sournois pour dénigrer la justice ou jeter le trouble dans le tribunal. C'est toute une stratégie de débordement qui, par approches successives, se donne pour but de compromettre le bien-fondé de sa présence dans le box des accusés.

— C'est intéressant… Monsieur Desix ? »

Landry Desix se contenta d'un haussement d'épaules, mais une lueur indéfinissable passa dans ses yeux.

« Bon… poursuivons… Major.

— Après ça, j'ai envoyé tout le monde prendre du repos. À la première heure, le lendemain, j'ai rappelé le procureur : nous

avons fait le point sur la situation, et il a décidé de proroger la mesure de rétention de vingt-quatre heures, en espérant que le prévenu modifie sa position… Très vite, j'ai compris que c'était inutile : il ne dirait rien. J'ai mis fin aux auditions, et il a passé le reste de la garde à vue en cellule.

— J'étais assez satisfait, intervint Landry Desix, c'était une affaire de rapport de forces mentales, et ils avaient plié devant ma volonté. »

La lassitude envahit le visage du major, il dit :

« Le lundi, l'accusé a été présenté au juge d'instruction, puis mis en examen, et placé en détention provisoire… Je l'ai revu au cours de l'enquête, son attitude était toujours la même… C'est d'ailleurs la première fois que j'entends sa voix depuis son interpellation…

— Des questions ?… Bien… Messieurs, je vous remercie, vous pouvez disposer… Huissier, veuillez appeler le témoin suivant, madame la juge d'instruction Claire Esperanza. »

VII

Une femme brune, la trentaine jeune, s'avança à la barre d'une démarche à la fois féminine et décidée. Dans le même temps, deux huissiers installaient un écran en face des jurés, et un rétroprojecteur à portée de main du témoin.

« Madame la juge, dit le président, étant donné la spécificité de l'affaire qui nous occupe, la cour a souhaité entendre votre témoignage sur le processus et les conditions de l'instruction dont vous avez eu la charge… C'était votre premier homicide, n'est-ce pas ?

— Oui… Au terme de mes études à l'École nationale de la magistrature, j'ai choisi un poste de juge aux affaires familiales à R***. Après cinq années d'exercice, j'ai souhaité réorienter ma carrière, et je suis devenue juge d'instruction. En mars 2008, j'étais au tribunal de grande instance de V*** depuis six mois ; et c'était, en effet, la première affaire de meurtre que le procureur me confiait.

— Pas facile comme initiation », émit le président avec un petit sourire ambigu.

Elle fixa le président sans ciller, et dit avec assurance :

« Dans cette affaire, je ne pense pas que l'expérience m'aurait été d'un quelconque secours.

— Monsieur le président, intervint Landry Desix, veut sans doute faire allusion au fait que madame la juge a manqué être dessaisie de mon dossier.

— Mais pas du tout ! s'insurgea le président.

— Pour défaut d'autorité dans la conduite de l'enquête, insista Landry Desix. Pour dire les choses, sa hiérarchie s'irritait de son incapacité à briser ma résistance.

— Et d'abord, comment savez-vous cela ? réagit le président.

— En prison, tout se sait, n'est-ce pas ? Moi, ça me fait doucement rire. Je peux vous assurer qu'aucun autre juge, qu'il fût un homme ou une femme, n'aurait pu infléchir mon attitude. D'autre part, madame m'a fait l'impression d'être une personne maître d'elle-même et de son discours, et dotée d'un esprit sagace, à l'évidence, une fonctionnaire motivée, compétente… mais impuissante devant ma volonté, conclut Landry Desix, alors que Claire Esperanza levait les sourcils d'étonnement.

— Une fois encore, monsieur le président, lança l'avocat général, il est extravagant de voir l'accusé décerner les bons et les mauvais points au sujet des représentants de la justice !

— Certes certes, mais c'est instructif… Hum… Madame, voulez-vous bien nous raconter l'interrogatoire de première comparution ?

— Ce fut une entrée en matière qui donna le ton du dossier, dit-elle avec une légère grimace. Dès l'abord, un des gendarmes d'escorte m'a averti que l'accusé pouvait être violent, et m'a conseillé de lui laisser les menottes. Ce que j'ai fait. Puis l'avocat commis d'office a dit qu'il ignorait la position de M. Desix le concernant, et plus généralement concernant sa défense, puisqu'il avait répondu par un silence complet à ses questions. J'ai donc demandé à l'accusé de bien vouloir clairement exprimer sa volonté

d'être assisté ou non par un avocat, ce jour, et pendant la durée de l'instruction. Il est resté impassible et muet. Ayant pris connaissance de l'enquête de flagrance, je n'ai pas été autrement surprise par son attitude. Je l'ai avisé de son droit au silence… Et son silence, après que je lui ai demandé son identité, m'a indiqué qu'il en userait… Il n'est pas du ressort d'un magistrat d'évaluer les conséquences et la portée morale d'une procédure légale ; de même, il ne peut inférer la culpabilité ou la non-culpabilité du silence d'un suspect. Cependant, en dépit de ces principes, nous devons bien reconnaître qu'il peut interpréter le choix de se taire de manière négative ; il se crée naturellement, chez lui, une ambivalence entre le devoir d'impartialité et les sentiments d'appréciations personnels liés au contexte et au comportement du suspect… M. Desix, le sentait, le savait ; et, je crois pouvoir dire – aussi étonnant que cela paraisse dans une situation où se concilier la faveur du juge semble raisonnable – qu'il y trouvait une forme de contentement immédiat.

— Monsieur Desix, un commentaire ? dit le président.

— …

— Par conséquent, il y avait autre chose, quelque chose qui donnait un sens précis à sa conduite, reprit Claire Esperanza. À mesure que l'enquête avançait, outre le risque de s'auto-incrimer, le silence de M. Desix m'apparaissait comme une volonté inflexible d'obstruction. À l'offensive de la parole judiciaire, il opposait un mutisme défensif : ce système d'autoprotection était une arme en soi, un défi lancé à la justice, et encore, à l'État qui la défend.

— Oui… C'est assez évident, finalement, admit le président, tandis que l'avocat général approuvait par un franc mouvement de la tête, avant d'assener :

— Voilà toute son attitude, un silence méprisant.

— Vraiment rien d'autre ? demanda le président.

— J'ai fait comparaître régulièrement M. Desix dans mon cabinet, répondit Claire Esperanza, pour l'informer de l'avancée de l'instruction, dans l'espoir qu'il réévalue son comportement, et qu'il consente à répondre à mes questions. En vain. Certes, il était silencieux, mais pas arrogant ; calme, déterminé, attentif aussi, très attentif même… Je dois dire qu'il ne me quittait pas des yeux…

— Fuyant devant les gendarmes, lança l'avocat général, arrogant avec une femme !

— Arrogant ? Non, dit Landry Desix. Curieux, intéressé, oui ; puis, chacun ici aura pu remarquer que madame la juge est une belle femme, des plus charmantes. »

Sur ce, tous les regards convergèrent vers Claire Esperanza, mi-surprise, mi-embarrassée.

« Alors, je l'observais avec plaisir et attention, afin de me souvenir d'elle… la nuit, en prison », termina Landry Desix sur un ton ironique.

Et derrière les regards masculins de la salle tournés vers la magistrate, il y eut quelques pensées scabreuses.

« Bon, c'est assez ! intervint le président, avec un air étrangement somnambulique. Reprenez, madame, le cours de votre exposé.

— J'en étais là de mes observations, dit Claire Esperanza, quand l'avocat a voulu évoquer les conditions de la garde à vue : il n'a pas fini sa deuxième phrase. L'accusé s'est tourné vers lui, et d'un geste violent, il a projeté en l'air les chemises posées sur ses genoux.

— Vous nous avez dit que l'accusé était entravé ! jeta l'avocat général.

— Oui… Mais les mains devant lui…

— Monsieur Desix, une explication ? demanda le président.

— J'ai simplement manifesté mon refus d'être défendu.

— Vous ne pouviez pas l'exprimer verbalement, lorsque le juge vous a posé la question ?

— Je n'aime pas subir les événements… Disons que j'ai différé ma réponse : j'ai choisi le moment et la manière pour manifester mon opposition… et mon mécontentement. »

Le président eut un air résigné, il dit mollement :

« Continuez, madame, continuez…

— Le gendarme, présent dans le bureau, s'est précipité sur M. Desix. Mais c'était fini, il était immobile, imperturbable. L'incident a eu des conséquences, d'abord physiques touchant l'avocat. Il a crié sur le coup, d'un cri étrange, qui m'a frappée – long et modulé, comme attaqué dans la surprise, accru par la frayeur, et finissant dans la douleur… Il a porté une main à son visage, en se plaignant de son œil gauche : par malchance, il avait été touché par un élément de ses dossiers. L'examen ophtalmologique ultérieur révélera une profonde rayure de la cornée, entraînant un arrêt de travail d'une semaine… Il a quitté le cabinet choqué et furieux. Ensuite de quoi, il a porté plainte contre M. Desix, pour coups et blessures involontaires ; plainte qu'il a retirée après une semaine, alors même que le barreau de V*** se portait lui partie civile.

Quant à moi, durant toute l'instruction, je me suis retrouvée seule, face à une défense absente, et sans interlocuteur… J'ai pris acte de la situation, et j'ai poursuivi la procédure. J'ai exposé les faits et leurs qualifications juridiques à M. Desix ; je lui ai notifié ma décision de le mettre en examen, et de saisir le juge des libertés et de la détention d'une demande d'incarcération. Il est resté sans réaction. À aucun moment, il n'a exprimé d'émotions, ni peur, ni angoisse, rien… Au terme de l'interrogatoire, sinon de mon monologue, dit-elle avec une pointe d'ironie désabusée, il a refusé de signer le procès-verbal, comme il le fera à chaque comparution. »

Claire Esperanza marqua spontanément une pause.

Le président lui-même réfléchit un moment, puis il dit :

« J'aimerais que nous abordions l'instruction proprement dite, et en premier lieu, l'enquête de personnalité de l'accusé. Pour information, je précise que vous avez fait procéder à une enquête similaire concernant Stanislas Yanovski… C'est un aspect du dossier sur lequel vous avez appliqué une attention particulière.

— L'enquête de personnalité est une aide à la décision. Dans une affaire de cette nature, elle est une évidence, une nécessité rendue encore plus essentielle par le silence de M. Desix… Peut-on séparer l'homme de ses actes ? Comme nous le savons, évidemment non. Dans ce cadre, il s'agit d'appréhender l'individu derrière l'accusé, en recueillant dans son histoire familiale et sociale, les différents âges de sa vie, le jalonnement des événements vécus, toute la matière ayant participé au façonnement de sa personnalité.

— En substance, l'objectif est de dresser un portrait social de l'intéressé à travers son parcours de vie.

— Précisément, une biographie à dominante psychosociale et professionnelle.

— Dans votre dossier, l'enfance y tient une place de choix.

— En effet, j'y suis très sensible, ou mieux préparée, du fait de mon poste initial. Je crois que l'enfance est l'aînée de l'âge adulte. Par maints aspects, elle guide l'individu sur le chemin de sa vie… Mener une telle enquête, c'est tenter de répondre à la question audacieuse, mais ô combien légitime : quel est cet homme ? Elle renvoie à une autre interrogation reliée aux faits : existe-t-il chez cet homme, des raisons qui pourraient l'amener, au-delà de toutes les causes et circonstances immédiates, à en tuer un autre ? Y a-t-il, parmi ces raisons, des facteurs de circonstances favorables ou aggravantes ? »

À ce moment de l'audition, Landry sembla se désintéresser du débat. Claire Esperanza dit :

« L'enquête se heurta à un écueil important : l'absence de témoignage de l'accusé. Ce fut un mal pour un bien. Forcée de contourner cette difficulté, je pris soin d'étendre au maximum, et de manière détaillée, le spectre des recherches personnelles le concernant. Les investigations furent orientées vers les établissements scolaires, le bureau central des archives administratives militaires, les administrations publiques, les employeurs ou les clients, la famille, les amis, le voisinage. Elles s'articulèrent en deux volets complémentaires : les témoignages de vive voix, et les sources matérielles, soit tout type de document se rapportant à l'accusé. Pour ce faire, je m'appuyai sur les services de gendarmerie, mais aussi, et d'abord, sur les enquêteurs d'une association spécialisée et agréée par le ministère de la Justice, l'AAJRS : l'Association d'assistance judiciaire et de réinsertion sociale. Je me réservai l'audition des plus proches, parmi la famille ou les relations.

— Le travail fut précis et de qualité, dit le président, assez en tous cas pour nourrir le procès hors l'intervention de l'accusé. Il est à noter que cette intervention – espérée autant qu'attendue – n'a pas estompé le portrait esquissé ; bien au contraire, elle en a accentué les traits relatifs à la philosophie de vie, la manière d'être au monde, ou le comportement social. Même, cette accentuation, par son caractère immodéré, en constitue un élément remarquable.

— Je souhaiterais préciser certains aspects de l'enquête, dit Claire Esperanza. D'abord, quant à la nature du témoignage de la mère de l'accusé.

— Faites, dit le président. À ce propos, vous avez provoqué une rencontre entre la mère et le fils.

— J'escomptais qu'elle pourrait provoquer une sorte d'électrochoc réciproque, participer au déblocage du mutisme de M. Desix. J'ai fait une erreur d'appréciation. La seule chose que

j'y gagnais, c'était une confirmation des rapports difficiles qu'ils entretenaient… Je les avais tenus dans l'ignorance de ce face à face : mis en présence l'un de l'autre de façon inattendue, il a paru mécontent, alors qu'elle a manifesté une surprise contrariée. Ils ont échangé un regard bref, intense, et se sont détournés sans un mot. J'ai essayé de créer les conditions d'un dialogue, rien n'y a fait : ils sont restés obstinément silencieux.

— Étrange situation entre une mère et son fils, émit le président, songeur.

— Justement, considérons l'attitude de cette mère à l'égard de son fils. L'ensemble de son témoignage est marqué par une incompréhension soulignée d'agacement : très vite, elle ne le comprend pas, s'irrite de son indépendance d'esprit, de son caractère rétif. Pas à pas, il échappe à son influence et elle en conçoit de la frustration. Qu'éprouve-t-elle donc pour lui ? Pas une fois, au cours des auditions, elle ne prend sa défense ; et, pas une fois, elle ne le plaint ni ne manifeste de chagrin au regard de sa position judiciaire. En revanche, elle ramène tout à sa personne. Ce que fait son fils, ses choix individuels, les événements de sa vie, sa mise en examen pour meurtre, tout passe au tamis de son égocentrisme. À la fin, elle n'en garde qu'une affliction causée par un sentiment d'échec personnel. J'insiste, personnel, car cet échec ne s'inscrit nullement dans une perspective plus vaste d'éducation, au sens moral ou civique du terme.

— Vous souhaitez intervenir, monsieur l'avocat général ? lança le président.

— Je trouve madame la juge un peu sévère avec cette femme. Je dirais quant à moi qu'elle était déstabilisée et affectée, sans interprétation extrapolée. Au reste, ce qui est à retenir, c'est la personnalité asociale de l'accusé, et sa propension à l'isolement.

— J'aimerais nuancer cette dernière assertion, répondit Claire Esperanza. Monsieur Desix n'est pas exactement un solitaire.

Chez lui, le monde s'organise, de façon volontaire, selon trois cercles qui délimitent autant de territoires relationnels. Le troisième cercle est le plus éloigné du centre, c'est-à-dire de lui-même. Il est constitué des personnes qui communiquent avec lui en l'appelant par son nom de famille, entre autres, celles qu'il maintient à distance de toute forme d'intimité, et parmi elles, les gens de M*** et ses voisins immédiats… Ensuite, il y a le cercle de ceux qui l'appellent par son prénom Brion. Ceux-là se trouvent en priorité dans le monde professionnel – le fait a été établi, en particulier, auprès de son ancienne compagne, Mme Costa. Et quoi de plus banal puisque la pratique qui consiste à utiliser le prénom dans le travail est un fait de société. À noter que nul parmi ses anciens collègues ou clients interrogés ne connaissait son deuxième prénom. À noter toujours que sa mère utilisait exclusivement le prénom Brion.

— Normal, me semble-t-il, intervint le président, c'est elle qui avait insisté pour l'attribution de ce prénom.

— Certes, mais, écoutez ceci. Très tôt, M. Desix manifesta auprès de ses parents le souhait d'être appelé Landry. Au mépris de cette demande légitime, sa mère persista dans son habitude. Or, quand elle apprit que les personnes qui étaient chères à son fils utilisaient son deuxième prénom, comme étant le premier et l'unique, la vexation originelle qu'elle lui avait infligée se retourna contre elle ; lorsqu'elle eut le désir, ou la prétention, de l'appeler Landry, elle se heurta à un mutisme vindicatif.

— Ça figure dans le dossier ? demanda le président avec scepticisme.

— Non, c'est une information que je tiens de sa mère.

— Monsieur Desix ? demanda le président.

— La liberté de choix qui m'avait été refusée est devenue une prérogative que j'accordais, une marque de reconnaissance. Et ma mère n'était pas une amie, c'était juste ma mère.

— Donc, le dernier cercle, continua Claire Esperanza, est restreint à ceux qui ont le privilège de l'appeler Landry. D'après ce que nous savons, ils se comptaient, au moment des faits, sur les doigts d'une seule main : MM. Lanterne et Yanovski, sa grand-mère maternelle, son maître relieur, et Mme Rezg. À son sujet, le fait a été rapporté par le gérant du Deep Purple.

— Madame ! Vous le confirmez ? » dit le président, en s'adressant à la jeune femme, assise au premier rang.

Nerveuse depuis un moment, croisant et décroisant les jambes, le visage empourpré, Thala Rezg demeura un instant les lèvres closes ; enfin elle lâcha, d'une voix à la fois heurtée et oppressée :

« Heu… oui… Ça n'a rien de spécial… j'ai l'habitude de tutoyer… et d'appeler mes clients… par leurs prénoms… À plus forte raison… mes clients fidèles.

— La question n'est pas celle-ci, madame. Elle est de savoir si vous faisiez usage du prénom Landry.

— Au début… c'était Brion… après quelques rendez-vous… Landry… Il ne m'a pas donné d'explications particulières.

Le président l'observa, perplexe ; puis, se tournant vers l'accusé :

« Monsieur Desix ?

— J'ai pu jauger que Landry sonnait juste dans sa bouche, lâcha-t-il, quelque peu énigmatique.

— C'est l'occasion, reprit Claire Esperanza, d',évoquer les liens unissant MM. Desix et Yanovski et Mme Rezg. Lesquels liens ont une incidence sur l'interprétation que l'on peut avoir des faits. La distance instaurée dans la relation entre une escorte et son client, tel qu'il ressort du témoignage de Mme Rezg, est une convention destinée au tribunal. En réalité, je pense qu'ils forment un véritable trio amical, où la connivence est réelle et profonde entre tous les membres. Là encore, le fait est attesté par

le gérant du Deep Purple, un professionnel de la nuit qui connaît et ses filles et les artifices du métier, et sait distinguer une sympathie de circonstance d'une authentique complicité. De mon côté, j'ai organisé des confrontations entre eux. Si elles ont été peu fécondes en résultats, j'ai été frappé de l'application qu'ils mettaient à ne pas se nuire les uns les autres. » « Ce n'est pas tout, une photographie a été retrouvée chez M. Yanovski, dit-elle, pendant qu'elle plaçait un document sur le rétroprojecteur, et qu'apparaissaient sur l'écran, épaule contre épaule, Thala Rezg encadrée par Landry Desix et Stanislas Yanovski.

— Je n'ai pas souvenir de cette pièce, dit le président.

— Je vois que je connais mieux le dossier que vous », dit Claire Esperanza, avec une légère moquerie dans le ton… « Je vous accorde que c'est normal, ajouta-t-elle, tandis que les pommettes du président rougissaient, et que l'avocat général affichait une moue agacée.

— Vous pouvez voir, reprit-elle, en désignant la photo, un même sourire sur les trois visages, un sourire franc et spontané, une même expression de complicité sincère. Certains indices, en arrière-plan, nous ont permis de retrouver le lieu où a été pris ce portrait. Il s'agit d'une auberge à vingt kilomètres de V***. À plusieurs reprises, ils y réservèrent deux chambres, sous les noms d'emprunt de M. Brun et de M. et Mme Brown. Des recherches complémentaires ont révélé leur présence régulière dans divers relais où hôtels de charme de la région pendant les trois années précédant les faits. À chaque fois sous les mêmes patronymes, mais M. brun devenant M. Brown, et inversement. Les règlements ont tous été effectués en liquide…

— Très bien, intervint le président, je ne vois pas la contradiction avec une relation tarifée.

— Justement, j'émets l'hypothèse qu'avec le temps, l'aspect financier a disparu.

— Sur la base de quel élément tangible avancez-vous cette hypothèse ?

— À partir d'une étude croisée des relevés bancaires de Mme Rezg et de ses carnets de rendez-vous… Elle consigne toutes ses rencontres.

— Il n'y a pas… de tarifs… sur le carnet, dit Thala Rezg d'une voix toujours oppressée, et bougeant sur sa chaise.

— Peu importe. L'enquête a montré que vous effectuez un dépôt d'argent à votre banque chaque mardi. La somme déposée est quasi constante. À une date donnée, les rencontres avec l'accusé ne figurent plus sur les carnets ; en corrélation, le montant des versements bancaires diminue de mille à mille cinq euros ; une somme qui correspond peu ou prou à une prestation d'une nuit, en tenant compte des variations possibles de prix sur vos autres rendez-vous.

— Et alors ! réagit Thala Rezg, en se levant d'un coup, dans un mouvement de brusque détente. À un moment, je n'ai plus noté… mes rendez-vous… avec la même rigueur. Puis il y a des changements dans mes tarifs… en fonction de la demande.

— Je ne crois pas à cette explication, dit Claire Esperanza.

— En partant de votre postulat, intervint Landry Desix, par amitié, j'aurai poursuivi mes règlements, afin que Mme Rezg puisse se constituer un capital.

— Sauf, si elle en a fait une affaire de conviction, rétorqua Claire Esperanza.

— Curieuse amitié, en tout cas, dit l'avocat général avec une expression dubitative.

— À mon sens, par-delà les différences inscrites dans les origines et les parcours de chacun, cette relation naît du sentiment commun du refus – refus des traditions, de l'autorité, des principes acquis et des règles établies –, associé à la volonté de rupture et à sa mise en pratique – rupture avec la famille, la mère, la

hiérarchie, les premiers choix de vie ; elle grandit et se fortifie par et dans un idéal de liberté accompli. Ce sont ces éléments qui font l'originalité, la force des liens qui les unissent.

— Pourquoi nier cette amitié ? demanda le président.

— Pour éviter, la concernant, toutes menaces de soupçons qu'une relation amicale pourrait accroître.

Pensif, le président posa son regard sur Thala Rezg, toujours debout. Il dit :

« Merci, madame, vous pouvez vous rasseoir ! »

La jeune femme demeura sans réaction, les cuisses serrées, les genoux légèrement fléchis, les traits crispés.

« Pouvez-vous vous asseoir ? dit le président, avec une formulation et une intonation qui exprimaient l'indécision entre la demande et la question.

— Je dois… il faut que je quitte la salle, lança enfin Thala Rezg, le visage écarlate.

— Maintenant ? Tout de de suite ?

— Oui ! Tout de de suite !

— Ah ? Bien… Faites », dit le président avec embarras.

Suivie par tous les regards, Thala Rezg quitta sa place, s'éloignant d'un pas précipité ; et le claquement cadencé de ses hauts talons sur les carreaux du sol générait des vibrations sonores qui provoquaient de vives et étranges résonances corporelles… La jeune femme disparut derrière la lourde porte du tribunal, il y eut comme une grande respiration collective ; et le calme revint.

Le président resta un moment silencieux ; puis il dit, en fronçant les sourcils :

« Madame la juge, je ne vous cache pas ma surprise. Sur la nature des relations entre Mme Rezg, M. Yanovski et l'accusé, je n'ai pas connaissance que vous ayez été aussi précise et affirmative dans vos conclusions.

— C'est exact. Mais, presque malgré moi, ma réflexion s'est poursuivie au terme de l'instruction. Et je pense qu'il est de mon devoir de communiquer une analyse utile à la prise de décision des jurés.

— Hum, fit le président avec un air contrarié… C'est tout de même regrettable… Enfin, c'est ainsi… »

À cet instant, l'assesseur de droite se pencha pour parler au président, qui opina de la tête, et dit :

« L'audience est levée, elle se poursuivra à 14 heures. »

VIII

Quatorze heures, ce jour. Les différents acteurs du procès sont à leurs places, la juge d'instruction Claire Esperanza a rejoint la barre des témoins, le président dit :

« Nous allons à présent aborder les différents aspects de l'enquête, à charge et à décharge… Madame la juge, nous vous écoutons.

— Un meurtre brutal, la nuit, sur une route forestière, dit Claire Esperanza, un témoin, un suspect : voici les éléments de départ à l'ouverture de l'instruction, auxquels s'ajoutent, deux semaines après, les aveux de l'inculpé.

— Pouvez-vous nous préciser dans quelles conditions ces aveux ont été passés ?

— Dans mon bureau, lors de la deuxième comparution. Monsieur Desix a pris un crayon, une feuille de papier, et il a écrit ses simples mots : "Je suis l'homme qui a tué Antony Tuylle. Je parlerai à mon procès." Signé LD. Sans explication, en silence, comme à son habitude.

— Il les a faits comme ça ? De manière spontanée ?

— Il les a faits après que je lui ai dit mon intention de mettre M. Yanovski en examen, pour non-dénonciation d'un crime ; une

mesure justifiée par le caractère suspect de leur échange téléphonique la nuit du meurtre… » « J'ai considéré qu'il était juste et normal, puisqu'il se trouvait être son propre avocat, de l'informer du développement de l'instruction, dit Claire Esperanza avec quelque malice. J'ai aussi pensé que cette donnée pouvait l'amener à adopter une position orientée vers le dialogue, sinon la collaboration.

— En clair, vous avez joué sur la fibre amicale, lâcha le président.

— Il ne faut pas y voir un moyen de pression d'ordre psychologique qui entamerait le caractère intangible des aveux spontanés – un principe relatif dès lors que toute information tend, par essence, à influencer les choix d'un suspect. C'est un encouragement à la prise de décision, dit-elle avec un demi-sourire. Je rappelle que les aveux judiciaires, surtout s'ils sont généraux, c'est-à-dire non circonstanciés, ne sont pas la preuve, mais un élément de preuve parmi d'autres ; ils doivent être recoupés et analysés dans le cadre d'un travail d'investigation traditionnel ; ils pointent une direction d'enquête privilégiée, non exclusive.

— Monsieur Desix, est-ce l'annonce de la mise en examen de votre ami qui vous a décidé à faire ces aveux ? demanda le président.

— Je ne l'ai pas vécu comme une forme de coercition déguisée, la décision de madame la juge était prise, et mes aveux n'y ont rien changé… J'y avais pensé dès le premier jour : disons que ça a été une occasion.

— En même temps, vous avez un curieux sens de l'amitié ! Quand M. Yanovski est mis en examen pour complicité de meurtre, vous ne changez rien à votre attitude, ne faites rien qui puisse contribuer à le mettre hors de cause, en particulier par le témoignage détaillé de vos faits et gestes.

— Je souhaitais limiter l'implication de Stanislas dans mon affaire, mais la relation amicale ne dictait pas seule ma ligne de conduite ; je suis certain que Stanislas la comprenait, et, plus encore, y souscrivait. J'ai déclaré ma responsabilité, donné à la justice le fil de mon rôle dans la mort de Tuylle, à charge pour elle de le dérouler jusqu'au bout. Je vous l'ai dit, je n'avais pas de cadeau à lui faire.

— Monsieur Yanovski, un commentaire ? demanda le président, à l'homme, présent au premier rang.

— Je vois qu'il y a des aspects des liens d'amitié qui vous échappent. Je ne juge pas l'attitude de Landry à l'aune de notre relation. Il prend les décisions qu'ils regardent comme étant les meilleures dans sa confrontation avec la justice. J'ai confiance dans sa stratégie. Je n'oublie pas que nous partageons tous les deux une même vision des rapports de pouvoirs. Son procès s'inscrit dans cette perspective, et c'est par là même un combat que je soutiens. Ainsi, comme le souligne Landry, c'est à la justice de faire son boulot… J'ajoute que j'ai été laissé en liberté sous contrôle judiciaire : par rapport à mon expérience de la prison, la contrainte était supportable.

— À ce propos, madame la juge, pourquoi avez-vous choisi, au regard du passé judiciaire du témoin, de ne pas le placer en détention provisoire ?

— Au présent, j'ai estimé qu'il n'existait pas de risques à le laisser libre. Seulement, toutes formes de contact avec M. Desix lui étaient interdites, telles que les visites au parloir, de façon qu'ils ne puissent s'échanger des informations, en vue d'élaborer des scénarios préjudiciables à l'enquête. J'avais besoin de sa présence lors de la reconstitution des faits pour valider ou écarter certaines hypothèses. Je ne pouvais la requérir dans le cadre de la non-dénonciation d'un crime, et contre l'avis de son avocat, commis d'office, faut-il préciser. La complicité pour meurtre m'offrait

cette possibilité. J'ai obtenu l'aval du procureur sur la base de présomptions étayées par des théories crédibles.

— Bien… avançons, se contenta de dire le président.

— Donc, première proposition, dit Claire Esperanza, M. Desix était l'individu sur la route. Quels sont les éléments concrets soutenant cette hypothèse ? Deux essentiellement : les aveux de l'accusé, et sa voiture, identifiée sur place au moyen de photographies prises par un témoin oculaire, et qui sera retrouvée deux jours après les faits grâce à l'attitude civique d'un promeneur. L'étude chimique des particules de peintures relevées sur les carrosseries démontre de manière formelle qu'il y a eu accrochage entre les voitures de MM. Tuylle et Desix…

Qu'avons-nous comme autres indices ? Du point de vue matériel, rien de décisif. L'objet contondant ayant servi au meurtre est demeuré introuvable. Que ce soit sur la scène du meurtre, sur le corps de M. Tuylle ou dans son véhicule, ou encore chez M. Desix ou dans son 4x4 – le séjour dans l'eau l'ayant rendu inexploitable–, les techniciens en identification criminelle de la gendarmerie n'ont recueilli ni empreintes digitales, ni éléments de matières corporelles, vestimentaires, organiques, végétales ou minérales qui garantissent la présence physique de l'accusé sur les lieux du meurtre, ou qui établissent un lien formel entre lui et la victime…

— Et la géolocalisation par téléphone ? lança l'avocat général.

— Remarque opportune. C'est un excellent moyen de connaître la position géographique d'un individu à un instant T, malheureusement pas de façon convaincante dans le cas présent… Dans le domaine de la téléphonie mobile, ce sont les technologies utilisées dans la transmission des informations qui déterminent la géolocalisation ; géolocalisation assez précise, de l'ordre de quelques mètres, avec le système GPS et la triangulation par satellite, bien moins précise avec le système classique GSM, dont

la zone de couverture est assurée par un maillage d'antennes relais. Autre point, les données de géolocalisation qui accompagnent chaque appel sont stockées à la fois dans l'historique du téléphone et chez l'opérateur.

Ces données étaient absentes du téléphone de M. Desix, comme de celui de M. Yanovski. Pourquoi ? À cause d'un logiciel, mis au point par M. Lanterne, et qui supprimait instantanément l'historique de ces données sur leur téléphone respectif.

— Il est juste de protéger au mieux l'anonymat de déplacement, lança Landry Desix, et plus globalement de se prémunir contre les intrusions intempestives dans nos vies privées.

— Paranoïa ! proféra l'avocat général.

— Évidemment, continua Claire Esperanza, les enquêteurs sont intervenus auprès de l'opérateur téléphonique – d'ailleurs identique pour les trois amis. À cette occasion, ils ont découvert que la fonction GPS était désactivée sur leurs téléphones, de sorte que les appels passaient par défaut avec le système GSM, dont les performances sont moindres en zone rurale. Or l'espace qui nous occupe n'est couvert que par une seule antenne relais, si bien que la géolocalisation n'est précise que dans un rayon de trois kilomètres autour du lieu du meurtre pris comme point de référence – à noter que ce rayon engendre une zone qui inclut les propriétés de MM. Desix et Yanovski. Or si les téléphones de MM. Desix et Yanovski ont bien été identifiés dans les limites de cette zone, ni l'un ni l'autre ne l'ont été précisément à l'endroit du meurtre. Enfin, il faut garder à l'esprit que ce n'est pas parce qu'un téléphone est géolocalisé en un lieu quelconque que son propriétaire s'y trouve avec lui… »

Il y eut comme un silence chargé de déception.

« Donc, rien de probant, poursuivit Claire Esperanza, mais des empreintes de chaussures tout de même.

Avant d'aller plus loin, un bref exposé sur la configuration naturelle des lieux… La Forêt de L*** est plantée suivant le régime de la futaie irrégulière, c'est-à-dire que le peuplement forestier est de caractère hétérogène avec des arbres d'essences et de dimensions différentes ; ici, des chênes sessiles et pédonculés, mais aussi des hêtres, des charmes, et quelques bouleaux, dit Claire Esperanza en illustrant son propos avec une photographie rétro-projetée. La gestion de la futaie est approximative, le semis est irrégulier, assez dense, toutefois ; arbustes et fougères occupent çà et là les sous-bois… » « Les jours précédant le meurtre, il y avait eu localement des averses de neige fondue alternant avec des pluies glaciales, qui avaient ramolli la terre en surface, après des semaines de froid marquées par des épisodes de gel, dit-elle tout en posant sur le rétroprojecteur une photographie qui affichait une vue élargie de quatre traces de pieds en lisière de forêt. Les empreintes exposées vont par paires, elles ont été relevées à une distance de deux mètres après le premier arbre, sur une petite bande de terrain légèrement bombée, au sol nu apparent – c'est-à-dire sans feuilles mortes ou éléments végétaux – et légèrement boueux. Il y avait d'autres esquisses de pas sur cet espace, mais elles sont peu significatives. » « Les premières empreintes, dit-elle en montrant une nouvelle photo, sont celles de deux talons, orientés vers l'intérieur de la forêt, et décalés de quarante centimètres l'un par rapport à l'autre. Tandis que l'empreinte du pied droit s'arrête à la naissance de la cambrure, celle du pied gauche présente la section de la cambrure se raccordant au plat de la semelle. La poussée est nette sur l'extérieur du talon. Ces deux points accréditent l'hypothèse d'un individu se déplaçant en tirant une charge après lui, et ayant, de ce fait, une prise d'appui sur l'arrière des pieds. » « Les secondes empreintes, dit-elle en changeant d'image, sont plus complètes, puisque avec le talon, nous avons la moitié de la semelle d'usure. Vues de la forêt, elles sont à gauche

des premières, à une distance de un mètre et vingt centimètres ; et, ensemble, quasi à la même hauteur, et parallèles à la route, elles regardent, en quelque sorte, les précédentes. La pression exercée par la masse du corps sur le sol est verticale et uniforme. Elles suggèrent un individu droit sur ses pieds, en position stationnaire. Son poids, déterminé à l'aide de ces éléments, se situe entre 73 et 76 kilos. Je porte à votre attention que l'accusé pesait 74 kilos à son entrée en maison d'arrêt… La répartition de ces empreintes pose question : si les premières semblent renvoyer à une situation logique, ce n'est pas le cas des secondes.

— En effet, intervint le président… Monsieur Desix, avez-vous une explication à donner ? »

Landry Desix prit quelques secondes avant de répondre :

« Si j'ai bonne mémoire, je me suis arrêté pour reprendre ma respiration : j'ai reposé le corps de Tuylle, fait quelques pas en soufflant. C'est comme ça que j'ai dû me retrouver sur le côté.

— Hum… Bien… Vous pouvez poursuivre, madame.

— À partir des moulages effectués sur le terrain, les gendarmes ont réalisé une simulation numérique des empreintes. Les premières étant désignées par la lettre A, les deuxièmes par la lettre B, dit-elle en montrant une infographie. La forme et la dimension des talons sont similaires, la pointure correspond à du 43. Les empreintes ne présentent pas de logos ni de dessins antiglisse comme en possèdent les chaussures de randonnée ou de sports : les semelles sont lisses, ce sont manifestement des chaussures de ville pour homme. Il n'y a pas de marques d'usures nettes et distinctives, lesquelles renseigneraient aussi sur l'architecture du pied. On ne note pas de trous de clous sur les talons, soit que, trop petits ou partiellement effacés, ils n'aient pas laissé de traces dans la terre, soit qu'il s'agisse de semelles collées.

Cependant, il existe des différences soulignées par deux détails. Le premier, le plus frappant est la mise en évidence sur les

empreintes B, d'un coin, cette pièce, souvent en caoutchouc très dur, qui termine le talon et sert à le protéger. Ce coin est matérialisé par une ligne de séparation avec le bonbout, à savoir la dernière épaisseur du talon en contact avec le sol. Cette ligne apparaît par le fait d'un décalage de hauteur, minime, néanmoins existant, entre les deux parties.

— Si je ne m'abuse, intervint subitement l'avocat général, les empreintes A, bien que visibles, ont été dégradées, sans doute par la traînée du corps de la victime, ce qui peut expliquer l'absence de ce détail sur les talons. »

Claire Esperanza eut une moue circonspecte.

« La terre était plus molle à l'endroit des empreintes B, ajouta l'avocat général. Une même chaussure peut laisser des traces inégales, en fonction de la nature du terrain et de l'activité ou non de l'individu.

— Certes. Mais il est permis de penser que les effets de l'énergie supérieure exercée sur les pieds au niveau des empreintes A compensent cette différence de substrat et d'activité.

— Alors ? réagit le président.

— Alors, je constate… Pour le moment, dit Claire Esperanza… Deuxième détail : si les images numériques mettent en relief la présence de points de couture sur la semelle des empreintes B, ce n'est pas le cas pour l'empreinte gauche A.

— Je fais les mêmes observations que pour le point précédent, intervint l'avocat général.

— Possible… Sauf à imaginer un montage soudé, donc sans couture, ou une gravure refermée.

— C'est-à-dire ? demanda le président.

— Le montage soudé renvoie à une semelle collée à la première. La gravure refermée est la technique qui consiste à pratiquer une incision dans l'épaisseur de la semelle pour y

coucher la couture : le résultat donne un trait, très mince, mais visible…

Les gendarmes ont numérisé les empreintes des chaussures de M. Desix, pour les comparer à celles du terrain. Deux paires de bottines, pointure 43, correspondent aux empreintes A : les deux sans coin de talon ; l'une en cuir noir, presque neuve, à gravure refermée d'origine ; l'autre, en daim marron, à gravure refermée par ressemelage récent. En revanche, aucune chaussure ne présente de coutures analogues à celles des empreintes B… Mais, quoi qu'il en ait dit, il est possible que M. Desix se soit débarrassé des chaussures incriminées…

— Je maintiens mes déclarations, réagit Landry Desix.

— Soit, dit Claire Esperanza… Évidemment, d'autres personnes peuvent aussi avoir le même type de chaussure et la même pointure… Ces empreintes représentent un indice sérieux. Mais elles ne permettent pas d'établir de similarité incontestable entre l'accusé et la scène du meurtre.

— Parmi les indices matériels, dit l'avocat général, figure également la matière retirée du poêle de M. Desix. L'analyse de sa carbonisation a révélé qu'il s'agissait de gants en cuir. Il y a là une intention des plus suspectes. Ils pourraient expliquer l'absence d'empreintes digitales de l'accusé sur les lieux du meurtre.

— C'est juste, dit Claire Esperanza. Mais ils étaient dans un état tel qu'il a été impossible d'arrêter leur origine et leur propriétaire. Malgré leur présence dans le poêle de M. Desix, leur combustion d'une coïncidence douteuse, nous ne pouvons prouver que ces gants appartenaient à l'accusé, ni les relier avec certitude au meurtre.

— N'oublions pas la machine à laver le linge, allumée dans la buanderie, insista l'avocat général, avec, à l'intérieur, de quoi s'habiller de pied en cap, laissant croire à une volonté de faire disparaître des traces compromettantes.

— C'est encore exact, dit Claire Esperanza. Là aussi, des réserves s'imposent ; techniques d'abord, puisque la machine était en mode arrêt, et que les enquêteurs n'ont pu déterminer l'heure du début de programme ; ensuite, quant à l'interprétation du fait en lui-même, car, quand la fin du programme aurait précédé de peu l'arrivée des gendarmes, rien n'interdit de lancer une machine dans la nuit… »

Elle éteignit le rétroprojecteur, et elle dit :

« À côté des indices matériels, j'ai retenu un élément à charge de type subjectif, c'est-à-dire fondé sur une évaluation de la personnalité de l'accusé touchant ses dispositions psychologiques comme ses conceptions philosophiques ; je dis bien philosophiques, dit-elle devant la figure grimaçante de l'avocat général, l'enquête l'a dévoilé, et vous avez pu l'entendre de la bouche même de l'accusé, celui-ci développe une réflexion originale sur la situation de l'individu dans son environnement humain, qui peut se résumer ainsi : l'individu est ontologiquement au-dessus de la société, structure artificielle, par nature tyrannique, qui le maintient dans une position de subordination vis-à-vis d'elle-même. D'où, son attitude d'ensemble marquée d'hostilité envers la justice, instrument de cet abaissement, et qui s'est exprimée à diverses reprises avant même la tenue de ce procès. Il dispose d'un arsenal idéologique qui justifie son action *a posteriori*, et le place dans une situation de légitime défense. *A priori*, je n'irais pas jusqu'à envisager l'hypothèse de légitime attaque, mais la question reste posée… Par ailleurs, au plan comportemental, l'accusé fait montre d'un caractère affirmé, fort et déterminé, capable de violence. Il est intellectuellement et mentalement armé pour exécuter et assumer à l'unisson un geste meurtrier. »

Elle marqua un court temps de réflexion, et elle dit :

« Reste la question du mobile du meurtre. Pourquoi ce geste, à cet endroit-là, au milieu de la nuit ? Les premiers éléments de

l'enquête plaident en faveur d'un banal différend routier, réglé dans la violence, entre deux automobilistes étrangers l'un à l'autre… Mais, il n'était pas exclu qu'ils aient pu se connaître, et qu'une cause extérieure à la conduite automobile soit à l'origine d'un règlement de compte sur la chaussée. Une relation de nature amicale entre deux personnes aux modes de vie et aux idées aussi dissemblables paraissait improbable ; par contre, une relation commerciale basée sur la vente et la consommation de haschich était concevable : nous avons un vendeur, M. Tuylle, et un consommateur, M. Desix, fréquentant des espaces d'échange communs. Ces différentes hypothèses n'ont pas été vérifiées par les témoignages des proches des deux protagonistes, non plus que par les investigations menées auprès des principaux lieux de consommations de V***, ainsi que ceux de G*** et de M***, leurs villages respectifs. Quant aux appels à témoins, ils sont restés lettre morte. Apparemment, nul ne les avait jamais vus ensemble. Bien sûr, on pouvait concevoir une relation discrète, tenue secrète du fait de sa nature. Bien sûr, encore, malgré les dires de MM. Yahovski et Desix, il était possible que l'antagonisme se soit noué avant leur départ de V***, sur le parking de S***- F*** par exemple, dont je rappelle qu'il est de plain-pied à l'extérieur, libre d'accès et, à l'époque, sans caméras de surveillance.

— Par conséquent ? intervint le président.

— Par conséquent, en l'absence d'éléments contraires, la version de l'accusé est vraisemblable, sans préjuger de sa responsabilité ou de celle de la victime sur la route. »

À ce moment-là, par un effet de convergence des esprits avec l'argumentation soutenue par la juge, une satisfaction sereine s'était emparée de la salle.

Claire Esperanza reprit :

« Deuxième proposition, à décharge : l'accusé n'était pas l'individu sur la route.

— Si ce n'était pas lui, qui était-ce ? lança l'avocat général.

— Monsieur Yanovski. »

La tension revint violemment, accompagnée de chuchotements fiévreux.

« Je pense que vous saisissez la portée de vos propos, dit le président.

— C'était une hypothèse de travail, comme telle je la soumets au tribunal, répondit Claire Esperanza. Qui d'entre MM. Yanovski et Desix est monté dans le 4x4 place S***- F*** ? Nul ne peut le dire en dehors d'eux-mêmes. Lequel des deux était sur la route à l'endroit des faits ? Nous ne pouvons l'affirmer, faute de preuves matérielles et de témoignage irréfutables.

— Tout de même, intervint le président, il y a le comportement d'ensemble de M. Desix, puis son témoignage détaillé devant le tribunal !

— Comme je l'ai exposé, un comportement, quel qu'il soit, est soumis à des interprétations contradictoires. Pour ce qui concerne son intervention, elle survient dix-huit mois après les faits. Songez qu'ayant pris connaissance du dossier d'instruction, il a pu construire son témoignage à partir des éléments qui y figurent ; rappelez-vous que MM. Yanovski et Desix se sont parlé au téléphone, que M. Yanovski a pu passer chez M. Desix avant l'arrivée des gendarmes, et qu'il aurait eu le temps matériel de relater les événements ; pensez que l'accusé a repoussé les tests médico-légaux, qu'il a refusé de coopérer pendant la reconstitution des faits, et que ce refus de coopération peut se justifier autant par la manifestation d'une mauvaise volonté que par l'ignorance des gestes à reproduire. Enfin, le temps a passé depuis le meurtre, ce qui, alors même qu'il se décide à parler, expliquerait à propos les oublis ou les imprécisions. Quant à M. Yanovski, il jouerait les amnésiques, arguant d'un état éthylique cette nuit-là.

— Et le linge dans la machine à laver ? intervint l'avocat général, et les gants dans le poêle ?

— Les vêtements et les gants de M. Yanovski.

— Et la berline, garée chez M. Yanovski ?

— Il a pu repartir avec de chez M. Desix. »

Il se fit un moment de silence, puis, le président dit :

« Et pour quelle raison singulière, M. Desix endurerait-il l'accusation de meurtre ? Je ne sache pas qu'il soit l'obligé de M. Yanovski, qu'il ait une dette quelconque envers lui ; et, quand bien même, il faudrait qu'elle fût d'un poids considérable, inimaginable.

— Pour quelle raison ? dit Claire Esperanza. Par amitié.

— Enfin, le prix en est exorbitant !

— Et M. Yanovski laisserait son ami en prison sans se dénoncer ! lança l'avocat général, il aurait lui une bien curieuse conception de l'amitié !

— Monsieur Yanovski ? lança le président à l'adresse de l'homme assis au premier rang.

— C'est absolument exclu ! lâcha ce dernier.

— Gardez à l'esprit le caractère particulier de leur relation, insista Claire Esperanza. Ce qui structure et donne du sens à leur amitié, c'est une même philosophie de vie, un même engagement politique ; un engagement stimulé par une vitalité et une force de conviction inébranlables, et potentiellement sans limites, d'autant plus qu'étant tous deux célibataires sans enfants, ils ne sont pas freinés par des responsabilités familiales ou parentales astreignantes. Ils sont des rebelles, armés de mots justifiant la lutte contre les formes oppressives immuables de la société ; ils ont été confrontés à la justice, et cette expérience grandit leur solidarité combattante. Point essentiel, leur amitié est vécue comme une authentique fraternité de combat, avec sa valeur intrinsèque de sacrifice consenti. Par suite, qui sait s'ils n'avaient

pas établi un pacte par lequel le premier mis en cause devant la justice, à la suite de circonstances exceptionnelles vécues ensemble, tairait, en protection de l'autre, sa responsabilité exacte dans les faits incriminés.

— Je le redis ! réagit Stanislas Yanovski, il est exclu que je laisse Landry se sacrifier pour moi.

— Ah ! Vous entendez ! lança l'avocat général. Madame, votre raisonnement repose sur des suppositions en cascades, une interprétation de la réalité plus que téméraire ! C'est, permettez-moi de le dire, assez extravagant !

— Madame la juge, est-ce bien raisonnable ? renchérit le président… Monsieur Desix, vous avez une observation à faire ?

— L'imagination, la faculté de création de madame la juge est à la hauteur de son esprit d'analyse…

— L'affaire est plausible d'un point de vue matériel, dit Claire Esperanza, je ne disconviens pas qu'elle soit discutable sur le plan psychologique… Je poursuis. Troisième proposition : l'accusé n'était pas seul sur la route.

— Vous voulez dire que M. Yanovski accompagnait M. Desix, dit le président.

— Oui, ils auraient quitté V*** ensemble dans le 4x4.

— Et pour quel motif M. Yanovski ne serait-il pas reparti avec la berline, comme il était, semble-t-il, prévu ?

— Parce qu'il avait trop bu, et qu'il était fatigué.

— Pourquoi, en ce cas, n'est-il pas resté chez Mme Rezg, dans la mesure où ils seraient amis ?

— Parce que son commerce ouvre le samedi matin, et qu'il souhaitait être à M*** à son lever. »

Il y eut un court silence, et le président dit :

« En tant que témoin oculaire, Mme Magnien a toujours mentionné un seul individu.

— Avant d'aller plus loin, dit Claire Esperanza, je précise, d'une part, que Mme Magnien a passé des tests d'acuités visuelle et auditive la situant dans la norme, d'autre part, que la reconstitution du meurtre s'est déroulée dans des conditions proches de celles du 8 mars 2008, à savoir, au cœur d'une nuit noire, par un climat froid et humide, avec un vent nul, et naturellement en hiver. L'inconvénient, c'est que cette reconstitution n'a pu se faire au plus tôt qu'en décembre 2008, soit neuf mois après les faits, un écart de temps qui a pu altérer la qualité des souvenirs du témoin…

À présent, je vous réponds. Madame Magnien n'a pas vu la scène dans sa continuité, mais dans de courts intervalles de temps. Tout ce qui précédait le transport du corps, le meurtre lui-même, s'est déroulé hors de sa vue. Également, de sa position, à quelques mètres dans les bois, son regard était borné sur la droite de la route ; elle n'était pas en mesure de distinguer la ligne continue des arbres qui matérialise la lisière, non plus qu'une partie de l'espace compris entre cette limite et le fossé à hauteur des voitures, et, bien sûr, pas davantage l'intérieur de la forêt, qui formait, au-delà d'une trentaine de pas, un territoire opaque, infranchissable pour les yeux. De sorte qu'un deuxième individu pouvait se tenir dans ces zones sans qu'elle le voie ; de même qu'il était susceptible de se déplacer sur la chaussée alors qu'elle ne regardait pas…

— Très bien, dit le président. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait un improbable concours de circonstances pour que Mme Magnien n'ait jamais eu les deux individus ensemble dans son champ de vision ?

— Un concours de circonstances, oui ; improbable, pas nécessairement. »

Une moue dubitative déforma la bouche du président. Il dit :

« Madame Magnien a bien vu un seul individu tirer le corps de M. Tuylle. À supposer qu'il y en ait eu deux, ne vous semble-t-il pas surprenant qu'ils n'aient pas conjugué leurs forces pour le transporter ?

— Ils ont pu se répartir les tâches afin de gagner du temps : pendant que l'un tirait le corps en dehors de la route, l'autre reconnaissait la lisière pour se faire un aperçu de l'endroit où l'abandonner ; puis, l'un dissimulait la victime dans les sous-bois, tandis que l'autre garait sa voiture sur le bas-côté.

— Hum…, fit le président toujours aussi incrédule.

— Mon hypothèse se fonde sur trois éléments, enchaîna Claire Esperanza. Le premier est relatif à l'empreinte B, dont j'ai parlé précédemment, et qui est différente de l'empreinte A. Si l'on s'en tient à cette seule évidence matérielle, elle indique la présence d'un deuxième individu.

— Lors de la perquisition effectuée chez M. Yanovski, les gendarmes n'ont retrouvé aucune semelle de chaussure correspondant à l'empreinte B ! intervint l'avocat général.

— Il a pu faire disparaître les chaussures en question : il en avait le temps avant son interpellation… Le deuxième élément se rapporte à l'estimation par Mme Magnien du temps mis par l'individu pour réapparaître sur la chaussée après qu'il s'est évanoui sur le côté droit de la route, soit un délai d'une minute, peut-être deux. Outre l'imprécision qui entoure ce délai, en supposant qu'il soit exact dans la mesure de deux minutes, il est encore insuffisant pour qu'un homme seul accomplisse le transport d'un corps de 80 kg en le tirant par les chevilles, sur un sol inégal, avec des obstacles naturels à contourner, et sur la distance de quarante et trois mètres – distance qui sépare le fossé de la position de la victime dans la forêt –, avant le retour sur la route en marchant. Les tests effectués lors de la reconstitution des faits oscillent entre deux minutes trente et trois minutes, en tenant compte d'une

pause dans l'effort. Ce qui accrédite la probabilité de deux individus en deux endroits différents au même moment.

— Comme vous le signalez, il y a incertitude sur l'estimation du délai, dit l'avocat général, une incertitude vérifiée avec Mme Magnien au cours des tests. Par conséquent, cet élément n'est pas concluant.

— Peut-être, dit Claire Esperanza… Deuxième élément, à partir d'un détail qui pourrait vous avoir échappé : les portières avant gauches du 4x4 et du véhicule de M. Tuylle, restées grandes ouvertes quand les deux conducteurs avaient quitté leurs véhicules respectifs.

— Et alors ? lança l'avocat général.

— Madame Magnien a évoqué un claquement de portière rageur au début de son témoignage. Alors, de quelle portière s'agissait-il ? De la portière avant droite du 4x4, refermée par une tierce personne ?

— Hum, hum, fit le président… Un commentaire monsieur Desix ? »

Le visage de Landry Desix s'était durci. Il jeta un regard furtif vers la salle, et plusieurs secondes passèrent avant qu'il ne réponde, avec une certaine tension :

« J'ai eu un accès d'emportement en voyant ma carrosserie endommagée ; j'ai claqué ma portière… avant de la rouvrir pour prendre mon câble.

— Hum… Bon, dit le président.

— Admettons, dit doucement Claire Esperanza. Troisième élément troublant, la toux entendue par le témoin.

— Monsieur Desix a déjà donné une explication à ce sujet, dit l'avocat général.

— Il existe une autre approche. Les gendarmes ayant procédé à l'interpellation de M. Yanovski ont noté qu'il était pris de

quintes de toux violentes ; et le médecin requis au début de la garde à vue a diagnostiqué une trachéite.

— Je ne toussais pas encore cette nuit-là ! réagit Stanislas Yanovski, les symptômes ne se sont déclarés qu'au matin.

— Peut-être, dit encore Claire Esperenza.

— À propos de bruits, dit l'avocat général, Mme Magnien n'a entendu aucun échange verbal, ce qui est pour le moins étrange de la part de deux hommes qui viendraient d'en tuer un autre, et qui auraient de toute évidence des choses à se dire sur la conduite à tenir !

— C'est une remarque pertinente. Mais, il y a ce qu'elle a pu entendre, et ce qu'elle a pu ne pas entendre, répliqua Claire Esperenza.

— Que voulez-vous dire ? demanda le président.

— Je m'explique. D'abord, quelques éléments techniques relatifs à la question soulevée. L'unité de mesure de l'intensité acoustique est le décibel. Le seuil de perception de l'oreille humaine se trouve vers 5 db ; au-dessous de 20 db, le son est quasiment imperceptible. Claquements de portières, cris et quinte de toux ont donné *in situ* des niveaux sonores compris entre 75 et 90 db, tandis qu'une conversation d'intensité normale a été mesurée à 50 db.

— Une conversation normale dans une situation anormale ? réagit l'avocat général, une situation de meurtre !

— Il est difficile d'évaluer la charge émotionnelle frappant un individu responsable d'un geste meurtrier, et, par suite, l'impact de son état affectif sur son comportement immédiat. Dans le cas présent, j'ai estimé MM. Yanovski et Desix assez complices et dotés de suffisamment de sang-froid pour échapper aux cris de l'affolement comme aux murmures de l'effroi. C'est pourquoi j'ai validé une solution médiane avec l'hypothèse d'un dialogue d'intensité moyenne.

Donc, les bruits s'atténuent en fonction de la distance entre la source et le récepteur. En milieu extérieur, la baisse atteint 6 db à chaque doublement de la distance à la source. Sur la scène du meurtre, les sources de bruit étaient situées à soixante-dix mètres du témoin. À cette distance, la baisse du niveau sonore approchait les 36 db ; elle n'affectait pas la capacité à entendre des sons au-dessus de 60 db ; par contre, vérification faite lors de la reconstitution, il était presque impossible de discerner la rumeur d'une conversation de niveau moyen. Ainsi, MM. Yanovski et Desix auraient-ils pu échanger des paroles sans qu'elles arrivent aux oreilles de Mme Magnien.

— Hum, ça reste somme toute assez théorique, avança le président.

— Théorique, mais plausible, répondit Claire Esperanza. Enfin, il faut compter sur l'éventuel état de confusion mentale de Mme Magnien, consécutif au choc visuel de la scène du meurtre, conjugué à un sentiment d'isolement et de vulnérabilité, qui aurait affecté sa perception sensorielle sous la forme d'illusions auditives. En témoignent "le bruit du corps traîné sur le sol" et les sons rauques, qui relevaient, en toute vraisemblance, du domaine de l'imagination : elle n'entendait pas ce qu'elle était en mesure d'entendre, elle entendait ce qu'elle pensait devoir entendre.

— Reste un écueil de taille : les appels téléphoniques nocturnes de M. Yanovski à M. Desix.

— Un stratagème pour faire croire qu'ils n'étaient pas ensemble.

— Difficile de concevoir un tel esprit d'à-propos dans un temps aussi court après le meurtre.

— Je les en crois capables. »

Il se fit un silence, et l'avocat général ajouta :

« Cette hypothèse impliquant deux individus imposerait de revoir le déroulement complet des faits, la responsabilité exacte de l'un ou l'autre dans le meurtre proprement dit.

— Exact, mais là, c'est une autre histoire…

— Et la berline ? lança le président. Qui l'aurait ramenée à M*** ?

— Madame Rezg, décision prise à la suite de la conversation téléphonique avec M. Yanovski.

— Elle aurait donc eu les clés de la voiture ?

— Monsieur Desix lui aurait laissé avant de la quitter, à charge pour elle de conduire la berline à M***, à un moment convenu entre eux.

— Et elle se serait exécutée en pleine nuit, comme ça, sans poser de questions, par simple générosité ?

— Non. Par amitié. Peu importe la raison invoquée pour faire appel à son aide, le ressort principal de son accord tiendrait en un seul mot : l'amitié. Après quoi, elle inventerait l'histoire du cross matinal pour justifier sa présence à M***.

— Il y avait le risque qu'elle soit vue ou reconnue dans les rues de V***, dit l'avocat général.

— À cette heure de la nuit, le risque était faible ; et n'oubliez pas l'absence de caméras de surveillance sur son trajet et le parking de la place S***-F***…

— Comment expliquez-vous le comportement normal de M. Yanovski dans la journée du 8 mars ? relança le président. Il ouvre sa librairie comme à l'ordinaire, déjeune avec Mme Rezg au François, le bar-tabac le plus fréquenté de M***, laisse un message téléphonique anodin à M. Desix, reconduit la jeune femme à V***, avant de retourner à son domicile, près duquel les gendarmes l'attendent pour l'interroger.

— Il semble judicieux d'avoir un comportement normal pour prévenir la suspicion. Vous observerez son attitude équivoque

devant les gendarmes ; vous noterez qu'il a raccompagné Mme Rezg avec sa voiture personnelle, laissant la berline de M. Desix devant sa maison, de sorte qu'elle s'y trouvait exposée à la vue de tous ; quant à la phrase terminale du message : "On pourra parler", je ne dirais pas qu'elle est anodine, mais imprécise ou ambigüe… Quoi qu'il en soit, les appels téléphoniques nocturnes marqueraient l'intention de construire un alibi en faveur de M. Yanovski, celui de son retour de V*** à M*** au volant de la berline, qui le disculperait de sa participation au fait incriminé. Alibi qui signerait *ipso facto* le rôle prééminent de M. Desix dans le meurtre de M. Tuylle, comme sa volonté de protéger au mieux son ami. C'est pourquoi, en vue d'écarter tout aléa, il serait primordial que Mme Rezg ramène au plus vite la voiture de M. Desix chez M. Yanovski. »

Nouveau silence, éphémère, et tendu, avant que Claire Esperanza ne reprenne le cours de son exposé :

« Dernière hypothèse : ils auraient été tous les deux dans le 4x4, et l'un – à mon sens M. Yanovski – n'aurait pas participé au meurtre.

— Ainsi, il serait resté sur le siège passager, sans bouger, indifférent, insensible aux événements, ou complice passif du drame qui se jouait dehors, à quelques mètres de lui ! lança l'avocat général.

— Non pas, mais depuis le départ de V***, allongé sur la banquette arrière, assommé par l'excès d'alcool, la fatigue et les prémices de la trachéite, à demi conscient, ou à peu près comateux. À l'évidence, cela supposerait de reconsidérer la réaction meurtrière de M. Desix, vue sous l'angle d'un élan de colère irréfléchie, explosant en des gestes pulsionnels. Revenu à la réalité, et mesurant les conséquences de son acte, il aurait alors éprouvé l'impérieuse obligation de trouver une échappatoire pour son ami…

— Et, toujours assommé par l'alcool, M. Yanovski aurait ensuite parcouru, à pied, six kilomètres à travers bois !

— Je le pense. Secoué par M. Desix, informé de la situation, il aurait eu, comme ancien légionnaire, les ressources mentales et physiques de franchir cette distance sans réelle difficulté. »

Il y eut un autre silence, et le président dit :

« Madame, une fois encore, je ne vous cache pas mon étonnement : le niveau d'analyse de vos dernières hypothèses dépasse celui du dossier d'instruction ; je suis également troublé par la tonalité de votre témoignage qui, sur certains points, semble avoir évolué de la conviction vers le doute, et, à d'autres, de la prudence vers la certitude.

— Je comprends votre perplexité. Je le redis, ma réflexion s'est enrichie et précisée au-delà de l'instruction. J'assume mon choix, et ne reviens pas sur mes réquisitions, mais je crois honnête et nécessaire de faire partager ma perception d'ensemble sur cette affaire. »

Le président observa Claire Esperanza d'un air songeur, et il dit :

« Soit… Des questions ?… Non ?… Madame la juge, je vous remercie. »

À l'issue d'un bref dialogue avec ses assesseurs, le président conclut :

« Compte tenu des éléments nouveaux mis au jour par le procès, il est nécessaire d'accorder du temps à l'expert psychiatre afin qu'il puisse revoir et clore son rapport. L'audience est donc suspendue : elle reprendra le lundi 21 septembre. »

IX

Le 21 septembre, à 9 heures, le président déclara l'audience ouverte. Il dit :

« J'appelle à témoigner le professeur Schwarzkopf ! »

Un petit homme – un bigleux hirsute – s'avança à pas rapprochés jusqu'à la barre.

« Ah ! s'exclama Landry Desix, il ne manquait plus que ce représentant de l'éminente famille des psys : ces inquisiteurs profanes des temps modernes, ces profanateurs de l'intime, ces fouille-cerveaux, ces traqueurs de l'anomalie normative, sans qui nul procès ne saurait se tenir, nul procès ne saurait avoir de sens ! »

Il sembla qu'une bourrasque venait de passer sur le petit homme : le corps tendu, il oscilla d'un pied sur l'autre, avant d'agripper la barre des deux mains pour retrouver sa stabilité. Il dit, d'une voix offensée :

« Je suis médecin, monsieur !

— Ah oui ? Et sur quelle partie sensible du cerveau travaillez-vous ?

— Ma spécialité, en tant que psychiatre, repose sur le diagnostic et le traitement des maladies et troubles mentaux d'origine psychique ; comme psychologue clinicien, j'étudie, dans

une démarche thérapeutique, le psychisme en termes de structure et de fonctionnement, et les comportements induits.

— Et, c'est du domaine des sciences exactes, ça ?

— Monsieur le président, protesta le professeur, est-ce vraiment le moment d'avoir un débat sur la psychiatrie ou sur la psychologie ?

— Certes non ! réagit le président.

— C'était juste un petit coup de sonde, dit Landry Desix avec un sourire aigu.

— Eh bien ! Je vous engage à la retenue ! avertit le président… Professeur Schwarzkopf, vous êtes donc psychiatre, psychologue, et expert près la cour d'assises de V*** depuis 2001. À ce titre, mais aussi, il faut le dire, en raison d'un manque d'effectifs, Mme la juge d'instruction vous a désigné pour établir la double expertise psychiatrique et psychologique de M. Desix. L'objectif consiste à évaluer le degré de responsabilité pénale de l'accusé, ainsi que sa dangerosité psychiatrique et criminologique, ceci, à partir de l'identification d'une pathologie mentale et la recherche d'une éventuelle abolition ou d'une altération du discernement au moment des faits ; il vise également à cerner son profil psychologique et son mode d'être-au-monde, passé et présent, notamment par la connaissance de son histoire, son milieu d'origine, son éducation, etc. Tout cela, dans une perspective de compréhension du passage à l'acte.

— Si vous le permettez, dit le professeur, il est nécessaire de souligner que l'examen psychologique, en tant qu'il porte sur l'étude d'un individu historiquement inséré dans un réseau d'influences multiples, explore de fait le champ des déterminismes.

— Si vous le permettez, intervint l'avocat général, il est juste de préciser qu'il existe, sur ce point, une grande part d'interprétation et de subjectivité.

— Je sens que ça va être piquant, glissa Landry Desix.

— Oh ! Vous, c'est assez ! lança le président… Monsieur le professeur, je vous demanderais, autant qu'il vous sera possible, de nous exposer le contenu de vos expertises dans un esprit de synthèse, et dans une langue accessible à tous.

— Bien sûr ! Aussi, dans la mesure où les réponses aux questions posées dans les analyses psychiatrique et psychologique se recoupent fréquemment, j'en ferai une présentation unique sous la forme d'un examen mental.

— Comme tous les intervenants à la préparation du procès, vous vous êtes heurté à l'attitude fermée de l'accusé.

— J'ai rencontré M. Desix à la maison d'arrêt de V***. Il m'attendait dans une petite pièce, assis derrière une table : il ne s'est pas levé à mon entrée, et a refusé de serrer la main que je lui tendais.

— J'étais averti, je savais qui vous étiez », dit calmement Landry Desix.

Le professeur eut une légère crispation faciale, il reprit :

« Comme je lui exposais l'objet de ma mission, mon souhait de lui faire passer différents tests – en particulier projectifs pour évaluer son portrait psychologique –, il a croisé les bras, étendu les jambes… et il a fermé les yeux, en signe évident d'opposition à ma présence.

— Je l'ai déjà dit, intervint Landry Desix, je n'avais pas l'intention de collaborer : c'était à chacun de diriger son enquête avec ses propres moyens.

— C'est un positionnement défensif assez classique, commenta le professeur, et qui dit bien le degré de résistance du sujet au milieu qui l'entoure.

— Pardonnez-moi, dit l'avocat général, mais la non-participation de l'accusé au processus d'évaluation le concernant n'affecte-t-elle pas la crédibilité de l'expertise ?

— C'est regrettable, en effet, répondit le professeur. La parole du sujet étudié a une valeur intrinsèque, et la discussion clinique nourrie et oriente l'expertise. Mais ce n'est pas un manque rédhibitoire, d'autant qu'à travers le témoignage de M. Desix dans cette enceinte, j'ai pu avoir accès à cette parole… Pour l'essentiel, je me suis appuyé sur les éléments de l'instruction, et spécialement sur l'enquête de personnalité. J'ai, par ailleurs, déposé auprès de la direction de la maison d'arrêt de V*** – qui a eu l'obligeance d'y répondre avec diligence –, une note indicative visant à mesurer le comportement de M. Desix dans l'environnement pénitentiaire. Les observations ont révélé un individu d'une forte stabilité émotionnelle, sans troubles mentaux ou comportementaux apparents, calme et discret, habile à nouer des relations utiles à sa sécurité ou son bien-être carcéral ; en résumé, un individu équilibré et réfléchi, apte à évoluer dans un cadre normatif, même des plus contraignants… Je précise bien qu'il s'agit là d'une observation partielle dans les limites d'un examen touchant l'ensemble de son histoire…

Mais, avant d'aller plus loin, je souhaiterais poser la problématique suivante. Qu'est-ce que tuer ? Quelle est la signification de cet acte qui met fin à l'existence d'autrui ? Est-ce l'irruption dans le réel d'une pensée morbide résultant d'un dérèglement mental ? Est-ce un geste naturel à l'homme que la société condamne comme la violation d'un pacte moral ?

— Je proteste ! s'exclama l'avocat général, le professeur outrepasse son rôle par cette réflexion ambigüe susceptible de jeter le trouble dans l'esprit des jurés.

— Hum… Monsieur le professeur, dit le président, je vous en prie, allez directement au cœur de votre expertise.

— Bien sûr, dit le professeur, avec un air quelque peu froissé… Donc, je laisse de côté les repères biographiques, et aborde directement la thématique de l'examen…

Monsieur Desix ne présente pas de pathologies ou de déficiences physiques. Il est grand, mince, assez athlétique, sans être un sportif déclaré. Il était de petite taille dans son enfance, et sa croissance a été tardive. Bien qu'il en fasse peu de cas, cette particularité a pu avoir une importance sur son développement psychologique et la mise en place des mécanismes de défense.

Il n'a jamais connu de troubles de l'alimentation comme la boulimie ou l'anorexie. Sur le plan des appétences, il fait état de consommation de tabac et de marijuana, de vin et d'alcool, de façon modérée.

Je n'ai pu tester ses facultés intellectuelles, mais son intelligence apparaît au-dessus de la moyenne : sa réussite professionnelle peut en témoigner, ainsi que le contenu de son intervention devant ce tribunal. Il possède une capacité d'abstraction développée. Sa pensée est cohérente, son discours structuré, son élocution aisée.

Il ne voit pas de psychiatre ou de psychologue, ne suit pas de cure psychanalytique ; il ne prend ni anxiolytique ni antidépresseur. Il ne révèle pas de troubles de l'humeur, de type dépressif ou bipolaire – maniaco-dépressif. Il est exempt de difficultés cognitives touchant la mémoire, la perception, et le raisonnement. L'étude des signes cliniques et l'analyse de l'organisation psychique ne montrent pas de symptômes de pathologies neuropsychiques ou psychiques établies telles que la schizophrénie ou la paranoïa.

— Comment interprétez-vous l'étranglement du chat dans sa jeunesse ? demanda le président.

— C'est un fait majeur ; d'autant plus révélateur qu'il survient à l'adolescence, une période charnière où s'installent et se fixent les traits définitifs de la personnalité. Monsieur Desix justifie son geste comme étant une réponse punitive à des agressions répétées : c'est objectivement une pulsion de mort qui atteste d'un processus

mental déviant. Pris sur le vif, il ne manifeste ni émotions ni remords. Quoique l'acte apparaisse fortuit, et dénué de préméditation, le fait qu'il intervienne dans un lieu fermé et souterrain, *a priori* peu fréquenté, donc à l'abri supposé des regards, est significatif : il plaide en faveur d'une violation morale et légale consciente. Si M. Desix en diminue aujourd'hui la portée transgressive, en le rapprochant indûment de la pratique de la chasse, c'est de façon lucide, en quelque sorte par provocation perverse. Pour ces motifs, j'écarte le déséquilibre psychotique bref, ou bouffée délirante, et j'incline pour l'expression d'un trouble de la conduite. Mais j'aborderai la question de la personnalité de M. Desix une fois terminé son portrait psychologique.

Concernant le contexte familial. Il s'est vite dégradé. L'accusé n'a pratiquement connu qu'une situation de conflit latent ou déclaré entre ses parents, avec des scènes de violences verbales et physiques. Si la séparation met un terme à un climat d'évidence traumatique, elle revêt une dimension affective et émotionnelle également douloureuse, dans la mesure où il doit, contre sa volonté, suivre sa mère et quitter son père.

Sur le plan de la représentation parentale. L'enfant associe naturellement le père à la puissance et à la force ; et il lui attribue les interdits, les obligations et les prescriptions. Or, soit en raison de ses astreintes professionnelles, soit par effacement au sein du couple, ou pusillanimité, le père de l'accusé est défaillant dans son rôle paternel, et c'est la mère qui incarne la figure de l'autorité. Elle est l'élément décisionnel de la famille ; elle arrête et impose ses choix entre zèle et laisser-aller, despotisme et laisser-faire. Dans le même temps, elle ne manifeste pas les qualités que l'on prête à une mère, comme l'écoute, la tendresse ou la douceur. Ainsi, l'existence d'une double carence, maternelle et paternelle, a pu entraîner chez l'accusé une distorsion de la fonction parentale, et un trouble de l'identification.

Du point de vue des relations avec les deux parents. Malgré les absences et les manques, puis la séparation et l'éloignement, il a pour son père un attachement empreint d'indulgence. Il en va autrement avec sa mère, pour laquelle il n'est ni attendu ni désiré. À son égard, elle est maladroite, insouciante, sinon indifférente. Affliction ou ressentiment, il s'éloigne précocement de son influence, et la considère sans complaisance. Ils ont l'un pour l'autre une incompréhension émotionnelle et un antagonisme intellectuel insurmontables.

Alors qu'il évolue dans une situation d'insécurité sentimentale, l'accusé se construit dans une autonomie affective. L'image parentale est anxiogène ; elle provoque une frustration et une souffrance dont il a minimisé ici l'existence. Ce déni, qui ressort des processus défensifs inconscients, est le symptôme d'un refoulement violent… Cette souffrance engendre une dichotomie psychique, entre introversion et extraversion…

— C'est-à-dire ? réagit le président.

— C'est-à-dire qu'il y a en lui une dualité. C'est un enfant réservé et solitaire, sans inhibitions manifestes. Il peut être volontaire et entreprenant, comme en témoigne son activité de philatéliste. Il souffre d'un trouble de l'émotivité qui prend la forme de la colère exprimée. Une colère dirigée contre autrui, et non contre lui-même, symptomatique d'un haut degré de narcissisme. Avec les années, cette impulsivité évolue. Bien que sous-jacente, elle est davantage maîtrisée ; elle s'apparente à une énergie agressive, volontairement libérée dans un but précis.

En réponse à la souffrance du manque parental, se met en place un dispositif défensif de contournement qui va de pair avec un effort de valorisation de l'estime de soi. Ce dispositif se déploie dans le temps à travers une démarche intellectuelle et un positionnement idéologique où sont scandés les concepts de volonté, de responsabilité et de liberté individuelle. On peut y

discerner un mécanisme involontaire de sublimation par le détournement d'un affect douloureux au profit d'un élan d'affirmation personnelle. Cette stratégie d'adaptation suit une tendance négative ; elle se heurte à la réalité de l'altérité ; elle conduit l'accusé dans une impasse et à la violence.

— Mécanisme involontaire ? lança subitement Landry Desix. Quelle valeur attribuez-vous donc à la volonté ?

— L'inconscient est plus puissant que la volonté, répondit le professeur.

— Mais non.

— Mais si.

— Mais non !

— Mais si !

— En ce cas, pas de place pour l'esprit critique et le libre arbitre. Tout n'est qu'illusion. Vos expertises même ne valent que par la force de conviction consciente que vous y mettez, alors qu'elles ne sont que des subterfuges de l'inconscient.

— Mais non.

— Mais si.

— Mais non !

— Mais si !

— Ah ! Ça suffit ! s'écria le président, laissez le professeur s'exprimer… Professeur, continuez.

— Ainsi, la faculté de l'accusé à se mouvoir au sein du corps social, en particulier dans le cadre de ses activités professionnelles, s'accompagne d'une disposition à la contestation des règles communes et à la revendication intransigeante de ses intérêts personnels. On peut remarquer que plus il acquiert d'autonomie financière, plus il s'isole et s'oppose aux structures collectives. Il y a comme un cheminement de désengagement communautaire qui trahit, là encore, une méfiance, une agressivité ou une hostilité latente, jamais expurgées. En fait, il est un, non pas au milieu,

ou à côté des autres, mais en face des autres. Et, à travers l'autre collectif, c'est toujours l'autre individuel qui est en cause.

— J'ai des amis, dit Landry Desix en remuant mollement la tête.

— C'est exact », admit le professeur. « Vous noterez, ajouta-t-il à l'adresse des juges, que ces amitiés sont significativement raisonnées, tardives et resserrées, que les individus en question sont, à l'image de M. Desix, célibataires sans enfants, et qu'ils évoluent – à certains égards – à la marge des normes sociales.

Dualité encore au niveau sentimental. Si l'affect semble stable du point de vue de l'amitié, il ne l'est guère concernant les relations amoureuses. Du propre aveu de l'accusé, ses expériences successives sont des erreurs ou des échecs ; échecs qui évoquent une incapacité à recevoir de l'amour comme à en donner. *In fine*, ses relations avec l'autre féminin se caractérisent par la prééminence des appétences charnelles.

Sur le plan de la sexualité. Elle est vécue sur le mode de la perversion et de la transgression.

— Selon les principes de la liberté et de l'absence de tabous ! répliqua Landry Desix.

— Dans la réalité clinique, il s'agit de perversion, insista le professeur.

— Après tout, qualifiez comme vous l'entendez, répondit Landry Desix avec un mouvement dédaigneux de la main.

— Cette perversion, dit le professeur, relève de l'exhibitionnisme et du voyeurisme ; elle recèle une dimension sado-masochiste dont l'origine remonte à la souffrance et aux conflits intérieurs. La première relation intime est révélatrice. La maîtresse est symboliquement la mère ; et le mari, témoin en retrait, et impuissant, le père. Si l'acte est d'essence incestueuse, ce n'est pas uniquement le désir sexuel qui est au cœur de la transgression, mais le ressentiment : l'accusé punit et déshonore sa mère pour

n'avoir pas su ou voulu l'aimer ; il se punit lui-même pour n'être pas aimable ; enfin, il punit son père dont l'incapacité à empêcher l'interdit de l'inceste renvoie à son impuissance à assumer pleinement son rôle de père.

— Il y a un bémol, intervint Landry Desix. Dans la situation de confusion mentale qui serait la mienne, la mère aurait les attributs du père, et le père celui de la mère. Aussi, la relation sexuelle se ferait-elle non plus avec ma mère, mais avec mon père. » « En fait, c'est un peu nébuleux, non ? termina-t-il dans un sourire railleur, devant la salle interloquée.

— Hum, hum, hum, fit le président avec agacement… Poursuivez monsieur le professeur.

— Dans ses relations intimes ultérieures, dit ce dernier, l'accusé n'est plus simplement acteur, mais observateur de mises en scène sexuelles, dont il est l'instigateur, et par lesquelles la femme-mère devient un objet de corruption et d'avilissement.

— Incroyable ! dit Landry Desix en jouant l'étonnement.

— Ah ! C'est assez ! » s'exclama le président.

Le professeur continua, impassible :

« Venons-en à la question de l'empathie, une question majeure. Monsieur Desix est-il accessible à l'empathie ? Je rappelle que l'empathie est l'aptitude psychologique à comprendre les ressentis d'autrui. Elle n'implique pas nécessairement un partage émotionnel ou une proximité affective visant à l'amélioration du bien-être d'autrui, ce qui la distingue de la sympathie ou de la compassion. Par exemple, dans le sadisme sexuel, l'empathie repose sur la capacité de représentation de la souffrance d'autrui à des fins de plaisir. Mais la réaction empathique peut également être exempte de tout ressenti émotionnel. Sur cette base, nous pouvons dire que la disposition empathique de l'accusé est limitée.

— J'ai des amis, redit Landry Desix avec flegme.

— Elle existe, poursuivit le professeur, il a la faculté de se figurer l'état affectif d'autrui, mais il semble inaccessible aux émotions profondes…

— Ha, ha ! réagit vivement Landry Desix avec une grosse voix moqueuse.

— Ses réponses émotionnelles, appuya le professeur, sont marquées par la froideur, la dureté ou l'indifférence ; une réalité attestée dans son travail, dans ses rapports avec sa mère, et, bien sûr, à l'occasion des faits de meurtre…

— Bien, bien, intervint le président. Quant est-il des faits justement ?

— Selon moi, M. Desix n'est ni un menteur ni un manipulateur, par conséquent, sa version de l'événement est un support d'analyse crédible… L'accusé reconnaît et explicite les faits, c'est-à-dire le meurtre de M. Tuylle.

— Je ne reconnais pas le concept de meurtre, intervint Landry Desix, je dis que je l'ai tué… Il y a une nuance.

— Vous avez tué volontairement ! s'exclama l'avocat général, au sens pénal du terme, il y a crime !

— À dire vrai, la nuance a du sens, reprit le professeur, elle s'inscrit dans la justification de son geste, suivant une argumentation identique à celle qu'il tient au sujet du chat. Il est l'agressé, et il punit son agresseur pour sa faute – hors situation de légitime défense. Il se donne le droit d'être à la fois juge et exécuteur de la sentence. Il assortit sa motivation de considérations philosophiques ou politiques.

— Et vous n'avez pas encore tout entendu, coupa Landry Desix.

— Ah ! laissez parler le professeur ! intervint le président.

— Il y a un déni, assumé et revendiqué, de la loi et du respect de l'intégrité humaine, continua le psychiatre. À noter qu'il n'exprime toujours ni regrets ni remords.

— Des regrets ? lança Landry Desix. Je n'invoquerai pas la malchance qui m'aurait mis sur la route de Tuylle : il existe des impondérables avec lesquels il faut composer. Dès lors, regretter est stérile, inutile.

— Quel raisonnement ! lança l'avocat général. Encore une fois, l'accusé opère par renversement.

— Et des remords ? continua Landry Desix. Pour quoi faire ? Pour la tranquillité de mon âme… ou pour la vôtre ? Pas question ! J'ai agi en conscience, j'ai fait ce que j'avais à faire. L'affirmation de mes convictions excède l'hypothétique bénéfice retiré d'un reniement public de mes actes.

— Cela a le mérite de la clarté, réagit le professeur… Son explication des faits est-elle une justification après coup ? Je ne le pense pas : il savait la portée de ses actes. Accrochage routier, heure nocturne, isolement géographique, ces éléments sont de nature anxiogène ; cependant, on ne note pas de défaut de perception, ni de délire d'interprétation ou de réaction de panique. Il est en colère, mais c'est une colère sous contrôle, qui est un instrument de puissance, et de représailles. En termes précis, il n'y a pas de préméditation ; mais on peut parler d'une dynamique d'anticipation, au sens où il apparaît qu'il est mentalement préparé à vivre une telle situation de montée aux extrêmes.

— Ne serait-ce pas révélateur d'un penchant à l'auto-destruction ? intervint le président.

— J'y vois une part de risque acceptée, comme un pari morbide. À l'exemple de l'histoire du chat, et il y a là une concordance troublante, le contexte lui offre une chance – du moins, le croit-il – d'échapper aux regards importuns, et à la justice.

— Professeur, était-il ou non atteint, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son

discernement ou le contrôle de ses actes, ou ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes ?

— L'analyse comportementale invalide la reconnaissance du non-contrôle. Il n'y a ni crise psychotique aigüe, ni état démentiel, ni sujétion à l'alcool ou à des substances psychotropes – quoique non certifiée par des tests.

— La réaction meurtrière ne met-elle pas en perspective une personnalité paranoïaque ? avança le président.

— Non. J'insiste, il n'y a pas de signes d'idées délirantes. Monsieur Desix ne se conduit pas suivant une logique de persécuté : il suit une logique de prédateur en puissance.

— Alors quoi ? À qui avons-nous affaire ? lança l'avocat général. À un psychopathe ?

— L'accusé est froid, sans remords, sans ressenti de culpabilité, il a sa propre vision du bien et du mal, exprime une propension à se placer à côté de la loi et à se conduire de façon anomique : à cet égard, il présente des spécificités du trouble du comportement antisocial ou de la déviance à la norme. Toutefois, il n'est pas irréfléchi ni impatient dans la vie courante, et son agressivité n'est pas intrinsèquement impulsionnelle ; il n'est pas non plus irresponsable ou instable au plan social ; enfin, si l'acte meurtrier est cruel en soi, l'orientation sadique n'est pas attestée. À mon sens, il rentre dans la catégorie des états limites, situés entre l'anomalie mentale et l'originalité ontologique ; et il se rapproche plus du sociopathe que du psychopathe.

— Dans tous les cas, le trouble de la personnalité n'abolit pas la capacité de discernement, souligna l'avocat général, et n'exonère pas de la responsabilité pénale.

— Oui… Mais la sociopathie est un état pathologique réactionnel. Elle s'explique par un facteur environnemental défavorable ; ici, le défaut parental, et singulièrement la relation

avec la mère, à l'origine d'un traumatisme psychique et d'une blessure narcissique.

— Et alors ? demanda le président.

— Sous la surface des faits, derrière la mécanique endogène du trouble, il y a la présence d'une causalité exogène primordiale, qui demande de considérer les choses avec mesure.

— Mais encore ? dit l'avocat général d'un air suspicieux.

— Les causes externes ayant déterminé l'émergence d'une instance meurtrière chez l'accusé, il est légitime et nécessaire de regarder l'acte sous l'angle des circonstances atténuantes. »

Il y eut un court silence, comme un moment d'incertitude, avant que l'avocat général ne réagisse vivement :

« Les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets, et c'est heureux ! Je reconnais bien là le tenant du déterminisme déculpabilisant qui par glissements sémantiques et manœuvres dialectiques aboutit à la déresponsabilisation du coupable.

— Il n'y a pas de coupable du point de vue clinique, rétorqua le professeur.

— Ah ! C'est l'illustration de mes propos ! lança l'avocat général, sous l'œil goguenard de Landry Desix.

— Les jurés apprécieront par eux-mêmes », intervint le président, l'esprit un peu confus. « Professeur, l'accusé présente-t-il un état dangereux ?

— Oui, son état trouve à s'exprimer à travers un discours et des attitudes qui présentent objectivement un facteur de dangerosité pour autrui. Il existe un risque appréciable de récidive.

— Est-il accessible à une sanction pénale ?

— Oui.

— Est-il curable ou réadaptable ?

— Hum… Ce type de personnalité est difficilement curable. Facteur aggravant, chez l'accusé, le profil psychologique est soutenu par un corpus de pensée très fort et structuré, qui forme

un tout cohérent fermé à la critique… Dans son cas, le traitement le plus indiqué serait la psychothérapie… ou l'hypnose thérapeutique. »

À ces derniers mots, tous les regards s'arrêtèrent sur le psychiatre avec une fixité somnambulique.

« L'hypnose ? dit le président, ouvrant des yeux étonnés.

— Ce peut être un moyen efficace d'accéder à l'inconscient, de procéder à des régressions dans les âges antérieurs dans un but curatif. Bien sûr, il faut que le sujet soit volontaire et motivé… Là, j'émets des doutes.

— Avec raison ! intervint Landry Desix.

— Hum…, fit le président avec une grimace désabusée. Monsieur l'avocat général, avez-vous des questions ?

— Non.

— Monsieur Desix ?

— Pas de questions, une réflexion… En définitive, je suis peu ou prou une victime.

— Une victime ? dirent dans un même souffle le président et l'avocat général.

— Bien sûr. Victime de ma nature humaine, foncièrement et irrémédiablement déficiente ; victime de moi-même, c'est-à-dire d'un inconscient tout puissant, soumis à la tyrannie de mes pulsions, innées ou engendrées, refoulées ou exprimées ; victime d'une enfance déstructurée, d'un père effacé, d'une mère insensible et instable ; victime d'une société permissive et défaillante dans sa fonction éducative ; victime ballottée dans le maelström des circonstances et des aléas ; enfin, victime jusqu'à commettre un geste fatal, puisque l'effort de la volonté et la liberté de choix sont des chimères.

— Vous êtes sérieux ? demanda le président.

— Au même titre que Tuylle, je suis une victime : c'est le hasard et la nécessité qui, par un effet combiné tragique, ont fait

se heurter nos deux trajectoires de vie. Malheureusement, nous sommes tous des victimes, des victimes, tour à tour innocentes et coupables. Aussi est-il juste et raisonnable de vouloir modifier la nature des choses par l'interventionnisme judiciaire ? » termina-t-il en ouvrant les bras en direction du public.

Il y eut des murmures dans la salle.

« C'est une caricature ! lança l'avocat général, pis, une mystification !

— Hum… Je ne saisis pas, dit le président, vous réorientez votre système de défense ?

— Nullement, répondit Landry Desix, en remuant la tête avec un sourire.

— Circonlocution tacticienne ! Monsieur le président, lança l'avocat général. Toujours la circonlocution ! Je le redis, l'accusé mène un travail de sape insidieux contre le tribunal.

— Hum, hum… Pas d'autres commentaires ?… Bien… Le tribunal vous remercie pour votre expertise, dit le président à l'adresse du professeur. Vous pouvez disposer. »

Le petit homme salua d'une inclinaison du corps, et il quitta la salle.

X

Le président but une gorgée d'eau, il se racla la gorge, et il dit :

« Nous en avons à présent terminé avec les témoins… Monsieur l'avocat général, souhaitez-vous faire une observation, poser une question à l'accusé ?

— Non.

— Et vous, monsieur Desix, avez-vous quelque chose à ajouter ?

— Oui, répondit Landry Desix d'une voix vigoureuse. Pour commencer, mon procès est un procès politique.

— C'est une plaisanterie ! s'exclama l'avocat général.

— Bien au contraire.

— Le droit f*** ne reconnaît pas le concept de procès politique, dit le président, il n'y a que des procès de droit commun. La justice ne juge pas selon des catégories de classe ou des positions politiques, elle se contente de dire le droit et d'appliquer la loi.

— La notion de justice apolitique est un faux-semblant, répondit Landry Desix, la justice est aux mains du pouvoir en place, le déni du politique dans l'exercice du droit est conforme à ses intérêts. La loi procède d'une morale, c'est-à-dire d'une

conception du bien et du mal : avant la loi, il y a une idée, une idée à l'œuvre dans tout procès.

— Hum… Si je vous suis bien, dit le président, vous voudriez contester cette idée, ou en exprimer une qui serait divergente… Ce n'est pas l'objet de votre présence ici.

— Au contraire.

— Et ce n'est pas le lieu pour en débattre ! Ces questions relèvent du politique, dit le président avec un effet comique, par conséquent, de la représentation nationale.

— C'est une plaisanterie ! lança Landry Desix.

— Je ne vous permets pas !

— De façon claire et précise, par le biais d'un programme politique ou par une proposition soumise à référendum, a-t-on une fois une seule sollicité votre avis ou votre assentiment comme citoyen sur des questions fondamentales de droit, en matière de loi, de procédures, ou de peines ?… Allons donc ! Ce sont des affaires réservées aux experts professionnels – juristes, politiques et technocrates –, et dont se trouve exclu le commun.

— C'est autant une affaire de contrat social.

— Un contrat ? Vous avez signé quelque chose vous ? Pas moi.

— Il ne s'agit pas d'un contrat écrit, vous le savez bien !

— Vous voulez parler de toutes ces règles que l'on vous inculque dès le plus jeune âge, et qui doivent vous mener gentiment jusqu'au bulletin de vote. »

Le président était confondu. Comme le public.

« Je croyais que pour aider à la compréhension de mon geste vous vouliez tout savoir de moi, de mon mode de vie, de mon fonctionnement intellectuel : votre curiosité serait-elle devenue sélective ?… Exprimer une idée n'est un délit ni un crime, ajouta Landry Desix avec malice, et je n'aurais pas la liberté de le faire dans cette enceinte publique, devant des jurés citoyens, d'esprit indépendant ? »

Le président respira profondément, jeta un regard à sa montre, et il lâcha, d'un geste las de la main :

« Parlez. »

Landry Desix leva des yeux mi-clos au plafond, les lèvres tendues vers l'avant, dans une expression mi-sérieuse, mi-désinvolte, et il lança soudain :

« Monsieur le président, êtes-vous partisan d'une vision ethnocentriste du monde ? »

Le magistrat regarda Landry Desix sans comprendre.

« En d'autres termes, approuvez-vous le principe qui consiste à mettre sa propre culture au centre du monde et à la considérer comme un modèle de référence absolu ?

— Non, je ne partage pas ce point de vue, répondit le président avec une moue incrédule mêlée de suspicion.

— Dans le même ordre d'idée, pensez-vous qu'il existe une hiérarchie entre les civilisations ?

— Non ! Évidemment ! réagit cette fois-ci le président avec force et conviction. C'est intellectuellement illégitime, et c'est la porte ouverte à l'intolérance, à la xénophobie, et au racisme !

— Oui, évidemment, répéta Landry Desix avec un sourire sibyllin. Par suite, vous privilégiez l'éthique à la mesure de la performance, ou aux critères de classement.

— Je m'y efforce.

— La subjectivité à l'objectivité, ou l'intangibilité.

— Hum, hum…

— Le relativisme aux certitudes.

— Pourquoi pas ?!

— Tout jugement de valeur étant par nature relatif, aucun n'est supérieur à un autre.

— C'est vraisemblable…

— Par civilisation, il faut comprendre l'ensemble des phénomènes culturels et sociaux qui fondent une société, parmi

lesquels, la justice. Ainsi, les sentences prononcées et les peines appliquées sur un autre continent ne le cèdent en rien sur le plan moral à celles qui ont cours ici.

— Hum…, fit le président avec perplexité.

— Ainsi, la peine de mort ou les châtiments corporels tels que l'injection létale, la décapitation ou la lapidation sont le produit d'un contexte historique et culturel qu'il convient de regarder avec ouverture d'esprit.

— Certes ! s'écria le président. Mais il y a des limites !

— Relativisme, monsieur le président, relativisme, dit Landry Desix avec une emphase ironique… Bien sûr, cette appréciation d'ordre géographique peut s'étendre à la notion de temporalité : ce qui était hier comme ce qui sera demain a une valeur aussi relative que ce qui est aujourd'hui.

— Où voulez-vous en venir ? jeta l'avocat général.

— Puisque la justice est une notion évolutive sans fondement universel, pourquoi voulez-vous que je me soumette à une décision qui, n'ayant pas de valeur absolue, est injuste par essence ?

— Oui… Enfin ! tout cela est très théorique ! réagit le président, en levant les bras dans un sursaut.

— Ça se passe ici, et maintenant ! lança l'avocat général, suivant des lois qui relèvent d'un consensus !

— À suivre votre logique, dit le président, avec un regain de lucidité, la justice serait inopérante, pour tout dire, paralysée, impuissante… inexistante ! »

Landry Desix lui répondit par un sourire.

« En définitive, c'est le principe de nécessité qui gouverne ici, dit le président d'une voix empreinte de gravité.

— Je n'aurais pas dit mieux, dit Landry Desix avec un sourire plus large encore. Ou plutôt si, à la nécessité sociale, je préfère l'idée de comportement animal. »

L'avocat général souffla fortement entre ses dents serrées ; le président adressa un regard féroce à Landry Desix. Il dit :

« À présent, avez-vous fini ?

— Pas encore… Si la notion de justice est relative, la justice en tant qu'institution humaine est d'abord et surtout illégitime.

— Rien de moins ! réagit l'avocat général.

— Au commencement, il y a la peur et le besoin, mais rien qui se rapporte à des droits naturels, sauf celui de protéger sa vie. La loi est le fait d'un compromis volontaire ou d'un pouvoir autoritaire qui s'exerce par la contrainte ou la violence sur le regroupement des faibles et des couards. Cette entente pragmatique et cet ordre tyrannique sont toujours des constructions précaires, on peut les contester ou les renverser. Alors, les hommes sont traversés par des illuminations de génie : ils s'inventent des forces supérieures, des divinités impérieuses, enfin un dieu unique, créateur et arbitre de toutes choses. La justice ne procède pas des créatures, elle descend du Ciel ; elle n'est plus une convention, mais une vérité transcendante, intangible et immuable, qui lui donne sa force et sa légitimité. Or, inconscience ou vanité inconséquente, vient un temps où les hommes décident de regagner leur liberté de choix : ils remettent en question l'idée du Dieu de justice… et finissent par l'écarter. Naturellement, avec la disparition du juge suprême, le bien et le mal, le juste et l'injuste redeviennent des concepts discutables, et, pour tout dire, partisans… Alors, tout est possible… Et la justice n'est guère qu'une imposture bâtie sur l'arbitraire de la loi.

— C'est une présentation effroyablement erronée de la vérité ! s'insurgea le président. Point n'est besoin d'un dieu pour que la justice soit légitime ! La justice, monsieur, tient sa légitimité du peuple souverain ! Et, c'est justement la loi qui protège de l'arbitraire !

— Le peuple ? Ha, ha, autant dire la crapule ! Oui, c'est cela, une coalition de canailles présomptueuses. »

Des éclats de voix indignés jaillirent du public. Le président s'écria :

« Ah ! N'insultez pas le peuple dans ce tribunal ! Le peuple, c'est l'éthique et la sagesse collective ! Le peuple, c'est la démocratie ! Et, le peuple, c'est la justice, car la justice est dans le peuple et par le peuple !

— La démocratie ? Quelle démocratie ? Pas la démocratie directe du tirage au sort, mais la démocratie représentative basée sur l'élection ; un régime qui encourage la confiscation du pouvoir par une oligarchie de spécialistes, tous issus du même cercle.

— La démocratie élective dégage une majorité, expression de la volonté générale ! intervint l'avocat général.

— Une majorité ? La volonté générale ? Quelle fable ! La vérité, la justice par le nombre et dans le nombre ? La voilà, l'imposture ! L'addition de plusieurs voix accroît le volume du son, elle ne garantit pas la justesse du chant : le bruit ne fait pas la mélodie. Quant à la sagesse populaire, parlons-en ! L'Histoire regorge de crimes sanglants commis au nom de la sagesse populaire. En vérité, le peuple peut se voir comme un *serial killer* qui opère en plein jour, à satiété, et impunément, jusqu'à ce qu'il rencontre un autre *serial killer* chassant sur le même territoire. Non ! la justice n'existe pas, et la légitimité de la justice pas plus ! »

La salle était saisie d'une sorte de stupéfaction outragée. Le président réagit, toujours ahuri :

« Alors quoi ? Il faut bien des règles qui aillent dans le sens de l'intérêt général ! » « Encore une fois, c'est une nécessité ! » finit-il dans un glapissement aigu.

Landry Desix eut un autre sourire, avant de dire :

« Je n'ai pas le sens du sacrifice assez développé pour accepter, au profit de l'intérêt général, de m'en remettre au jugement du

peuple. » « Nécessité ne fait pas loi, ajouta-t-il avec une forme de perversité.

— Avez-vous terminé ? dit le président avec irritation.

— Un mot encore. Je vous donne une explication pour aujourd'hui, qui est aussi une solution pour demain. Cette solution fait appel à la responsabilité personnelle de l'agressé comme de l'agresseur. Elle engage l'individu à évaluer les risques potentiels auxquels il s'expose en commettant une agression…

— Les risques existent et sont connus, coupa le président, ce sont les peines sanctionnant la violation de la loi.

— C'est insuffisant, et assez peu dissuasif, répliqua Landry Desix. la main de la justice ne s'abat plus sur le contrevenant avec la même rigueur inflexible qu'autrefois. Pis, au fil du temps, l'esprit d'indulgence s'est répandu ; les jugements de clémence se sont propagés à mesure que les pouvoirs successifs réprimaient la justice personnelle et étouffaient le droit à la légitime défense… Ainsi s'installe un déséquilibre au détriment de l'agressé, démuni, désorienté, quand la crainte de la répression diminue chez l'agresseur et que s'estompe chez lui l'idée même de la transgression. Ainsi, il sait qu'il existe des limites, mais, dans son esprit égaré, elles sont parfois si lointaines et si floues, qu'il se conduit comme si elles n'existaient pas. Ainsi, Tuyle a eu un comportement inadapté parce qu'il était dirigé par un sentiment d'impunité, parce qu'il se savait, en quelque sorte, couvert et protégé par l'institution judiciaire. »

Il y eut des remous dans le public.

« Quelle suffisance ! Quelle falsification de la réalité ! s'exclama l'avocat général, alors que le président était muet de stupeur.

— L'individu doit recouvrer sa capacité d'initiative ! martela Landry Desix. C'est pourquoi je plaide pour la reconnaissance du concept de riposte libre, suivant lequel l'agresseur doit savoir qu'il s'expose au danger, peut-être mortel, d'une réponse physique

directe et brutale, tout en ignorant la graduation et le rythme de la montée aux extrêmes. Ceci est un principe de dissuasion équitable et efficace.

— Ce n'est ni plus ni moins que la justice privée ! lança l'avocat général, c'est-à-dire la vengeance, illégitime et cruelle, et qui mène au chaos !

— Au contraire, c'est une incitation à la sagesse, c'est une affaire de confiance et d'initiative. Il faut croire en l'individu, en sa capacité de raisonnement, à son sens de la mesure, dit Landry Desix avec une expression ambigüe. Par le biais de l'école, sa compétence éprouvée dans la transmission de valeurs, grâce aux médias omniprésents et bienveillants, il serait aisé d'inculquer et de répandre ce principe… La vengeance privée telle qu'elle existait dans la Rome antique avaient des vertus qu'il convient de célébrer.

— Cette fois, c'est très clair ! réagit l'avocat général, nous ne sommes plus dans la circonlocution sournoise, mais dans l'attaque frontale contre les préceptes fondamentaux qui régissent la justice de ce pays.

— Ah oui ? Je me trouve assez calme et mesuré. Il y a pourtant des motifs d'être fou furieux face à la violence froide et implacable dont use tout pouvoir dominant pour briser ses opposants.

— Cette fois, nous en avons assez entendu ! conclut le président. La séance est levée ! »

XI

Le procès reprit avec le réquisitoire de l'avocat général. Il fut sans concession, d'une virulence rare. Il rappela les charges qui pesaient sur Landry Desix. Il martela que ses aveux circonstanciés et que ses motivations sonnaient comme une preuve irréfutable de sa culpabilité ; qu'il avait commis un crime, un meurtre affreux, rendu encore plus abject par ses justifications, horrifiantes et inhumaines. Il assena qu'il était pleinement responsable, qu'il ne lui voyait aucune circonstance atténuante, qu'il n'avait jamais rencontré une personnalité criminelle aussi perverse et nuisible, que non seulement il représentait un danger mortel pour autrui, mais que son discours, ses convictions idéologiques radicales, à dire vrai, d'une frénésie démente, étaient une menace directe pour la société tout entière, pour la pérennité de son organisation sociale, politique, ses croyances, sa morale, son système judiciaire. En conclusion, il proféra qu'il était impératif de l'isoler du corps social, et il requit une peine de dix-huit ans d'emprisonnement.

Le président donna ensuite la parole à Landry Desix, dont l'intervention fut lapidaire. Il dit simplement qu'il avait agi en homme libre, qu'il avait dit tout ce qu'il avait à dire. Et ce fut tout. Après quoi le président prononça la clôture des débats. Il

donna lecture des questions auxquelles la cour et le jury avaient à répondre, et il prononça la mise en délibéré du jugement.

Les délibérations s'ouvrirent dans une ambiance quelque peu oppressante. Les magistrats, visages graves, posaient un regard d'une condescendance bienveillante sur les jurés, attentifs et intimidés : tous montraient un air préoccupé. S'adressant aux jurés, le président précisa les détails et le déroulement du délibéré ; il souligna la lourde responsabilité qui leur incombait dans une affaire qui visait un accusé à bien des égards insolite. Ils examinèrent les éléments du dossier, évoquèrent la personnalité de Landry Desix. Comme ils s'arrêtaient sur la question de sa culpabilité, la confrontation des points de vue, assez consensuelle jusque-là, prit une tournure polémique. Un des jurés, une femme, encore silencieuse, déclara qu'il y avait des éléments à décharge troublants présentés par la juge d'instruction, et, plus encore, à la stupeur quasi générale, des arguments convaincants dans le discours de Landry Desix. Les mots de « contamination », « d'irresponsabilité », « d'égarement » fusèrent à son endroit, auxquels elle répondit par ceux de « liberté », de « clairvoyance » et de « courage ». L'atmosphère devint délétère, le ton monta, des invectives furent lancées.

Le président exhorta les intervenants au calme et à la dignité. Puis il rappela à la femme les grands principes de la justice, revint sur les notions de devoirs et de discernement, insista pour qu'elle envisage les faits et rien que les faits. Affichant une expression résolue, elle répondit qu'elle n'avait qu'une obligation : son intime conviction. On passa au vote sur la culpabilité de l'accusé. À la première question concernant l'accusation de meurtre, la réponse fut positive à la majorité ; à la deuxième question relative à l'irresponsabilité pénale, la réponse fut négative à la majorité. Malgré tout, des yeux vindicatifs fixèrent la femme, qui demeurait impassible. Puis on délibéra sur l'application de la peine. La

femme réitéra ses objections, et énuméra des circonstances atténuantes inspirées des thèses développées par Landry Desix. La tension monta à nouveau. Cette fois, la femme ne fut pas la seule à adopter une position contradictoire sur la question. Il y eut encore de vifs échanges. Puis on vota. La décision à la majorité absolue intervint après deux tours de scrutin.

La cour d'assises rejoignit la salle d'audience. Le président fit comparaître Landry Desix. Il donna lecture des réponses faites aux questions, marqua une courte pause, et, devant un public nerveux et impatient, d'une voix solennelle, il prononça l'arrêt suivant :

« Accusé, la cour vous condamne à treize ans de réclusion criminelle pour le meurtre de M. Antony Tuylle. »

Il y eut un instant silence, puis des applaudissements discrets dans la salle, des murmures de déception aussi. L'avocat général montra un visage fermé, des lèvres pincées.

Landry Desix n'avait pas cillé. Le président ajouta :

« Vous avez la faculté d'interjeter appel.

— Je connais mes droits, jeta Landry Desix. Quoiqu'il advienne par la suite, la justice de ce pays offre des perspectives appréciables de réductions et d'aménagements de peine. J'ai été, et je serai un prisonnier exemplaire. En tenant compte de la détention préventive, je serai dehors avant dix ans.

— Faites sortir le condamné ! » cria le président au comble de l'exaspération.

Landry Desix échangea un regard complice avec Stanislas Yanovski ; il fut emmené hors du tribunal.

Épilogue

Dans la nuit, sur la route qui traverse la forêt de L***, ils étaient deux. Deux hommes dans une voiture…

Table

Prologue 11
Première partie 13
Deuxième partie 131
Épilogue 293

ISBN : 978-2-37107-164-3
Hypallage Editions